

L'équilibre nucléaire

- Vladimir Poutine dit non au projet américain de bouclier stratégique
- Les négociations sur les missiles antimissiles vont se poursuivre
- Bill Clinton se félicite du programme économique du Kremlin

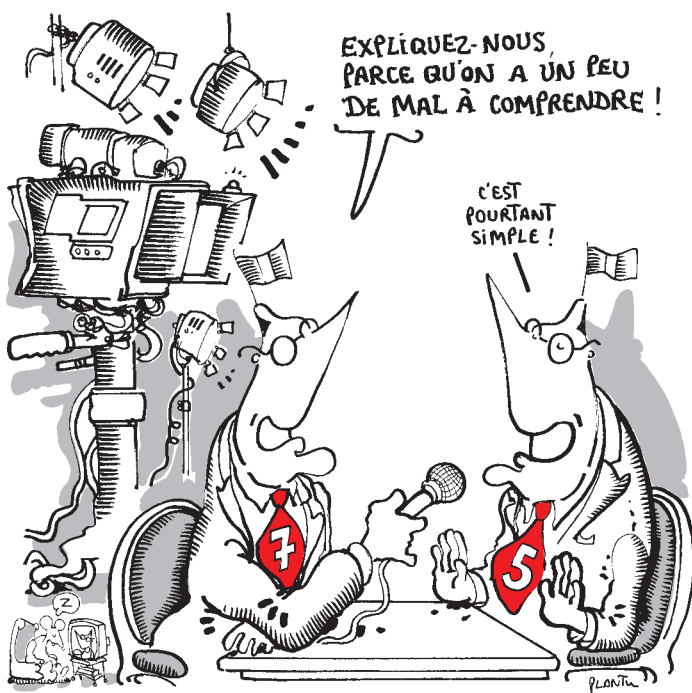
Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 19

Quinquennat : Chirac change d'avis

- Le chef de l'Etat annonce à la télévision son ralliement à la réduction du mandat présidentiel
- Le 14 juillet 1999, il tenait le quinquennat pour une « erreur »
- La réforme serait soumise aux Français par référendum en octobre
- M. Chirac refuse toute limitation à deux mandats

« LE PRÉSIDENT de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct » : ainsi est rédigé le projet de loi constitutionnelle que Jacques Chirac devait présenter aux Français, lundi soir 5 juin, au cours d'un entretien télévisé avec Patrick Poivre d'Arvor et Claude Sérillon. Le chef de l'Etat devait expliquer pourquoi il s'est résolu à la réduction de la durée du mandat présidentiel, pourquoi il s'est converti à un quinquennat qu'il a longtemps combattu - « très réservé » sur ce sujet le 14 juillet 1997, il le considérait comme une « erreur » le 14 juillet 1999 - et pourquoi il a décidé d'aller vite. La réforme pourrait être définitivement votée, par référendum, en octobre. Dans l'article 6 de la Constitution, le mot « cinq » remplacera alors le mot « sept ».

Lorsqu'il avait relancé l'idée du quinquennat, Valéry Giscard d'Estaing avait proposé de le limiter à deux mandats. M. Chirac et Lionel Jospin préférèrent le quinquennat sans limitation. Le président de la



République, converti à la réduction du mandat présidentiel, ne se l'appliquera pas à lui-même. Le quinquennat concernera donc le prochain président. M. Chirac s'est aussi rallié au calendrier proposé par le premier ministre. Transmis dès lundi matin au Conseil d'Etat, le projet sera examiné à partir du 13 juin par l'Assemblée nationale et pourrait l'être les 29 et 30 juin par le Sénat. Si tout se passe comme prévu, les Français pourraient se prononcer par référendum le 8 octobre, une des dates envisagées pour l'instant. M. Chirac devait cependant laisser ouverte la voie d'un vote par le Congrès, ce qui supposerait l'approbation de trois cinquièmes des députés et des sénateurs. Le chef de l'Etat devait aussi expliquer pourquoi le quinquennat, à son avis, ne modifiera pas les institutions de la V^e République. Cet avis n'est pas partagé par tous les dirigeants des partis politiques.

Lire pages 6 et 7



GÉRARD BONNET/MADA

ARTS PREMIERS

Les Papous à Marseille

L'exposition « Art papou » réunit à Marseille, au Centre de la Vieille-Charité, jusqu'au 30 août, trois cents objets dus aux peuples austronésiens et papous. Ce formidable cabinet de curiosités propose un foisonnement de formes et d'inventions sculpturales, dans un agencement suggestif qui permet d'aller au-delà du plaisir de l'étrange.

p. 31 et nos informations p. 4

Train : folie ou terrorisme ?

LA DIVISION nationale antiterroriste (DNAT) a été saisie, dimanche 4 juin, de l'enquête sur le déraillement du train Vintimille-Calais, qui a fait deux morts près de Chasse-sur-Rhône (Isère). Moussa Hammoudi, un Algérien de trente-deux ans, fiché par les services de renseignements comme militant islamiste, a été placé en garde à vue dimanche. Installé dans un hôtel proche du lieu de l'accident, ce suspect qui fréquentait assidûment les mosquées islamistes se serait absenté de sa chambre au moment du déraillement. Les enquêteurs restent cependant prudents au sujet de son appartenance éventuelle à un réseau terroriste, en raison de ses lourds antécédents psychiatriques.

Lire page 10

La France vit en bonne santé, l'Afrique meurt de plus en plus tôt

GENÈVE de notre correspondant

La France figure parmi les trois premiers pays du monde, juste après le Japon et l'Australie, pour l'espérance d'une vie « en bonne santé », selon un classement publié, dimanche 4 juin, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En tête de liste, les Japonais peuvent prétendre vivre le plus longtemps à l'abri de la maladie, soit 74,5 ans en moyenne, contre 26 ans pour les habitants de la Sierra Leone, qui arrive en dernière position, précédée d'une dizaine d'autres pays d'Afrique subsaharienne. De manière plus surprenante, les Etats-Unis ne se placent qu'au 24^e rang, avec une moyenne de 70 ans de vie saine.

Alors que, jusqu'à présent, les estimations de l'espérance de vie étaient basées sur la durée totale de la vie calculée uniquement à partir de taux de mortalité, l'OMS a également pris en compte, cette fois, le nombre d'années de maladie, pondérées en fonction de leur gravité et soustraites à l'espérance de vie totale. A l'aide d'un indicateur spécialement créé par les scientifiques de l'OMS, le

Disability Adjusted Life Expectancy (DALE), il a donc été possible d'établir de façon plus précise le nombre d'années d'existence en bonne santé dont devraient bénéficier les enfants nés en 1999.

La disparité est criante entre pays riches et pauvres. Alors que les populations des pays riches sont frappées pendant quelque 9 % de leur vie par la maladie et l'invalidité, ce pourcentage s'élève à 14 % pour les pauvres. En haut du classement, l'espérance de vie saine dépasse les 70 ans dans vingt-quatre pays, les Américains arrivant tout juste à se classer dans cette catégorie de privilégiés derrière les Israéliens (23^e avec 70,4 ans). L'OMS cite, pour expliquer cette performance médiocre, la marginalisation de certains groupes sociaux, l'épidémie de sida, les cancers liés au tabac, la forte proportion de maladies cardiovasculaires, l'obésité ou encore la violence.

La première place occupée par le Japon s'expliquerait par le faible pourcentage des maladies cardiaques et un régime alimentaire pauvre en graisses. En deuxième position, les Australiens (73,2 ans) bénéficieraient d'une vie saine et d'une diminution du

nombre des fumeurs. Relevant que la France (3^e, 73,1 ans) est « très bien classée », l'OMS attribue ce résultat aux femmes françaises (76,9 ans) naguère peu nombreuses à fumer.

En fin de classement, trente-deux pays connaissent une espérance de vie saine inférieure à 40 ans. Celle-ci n'atteint pas 35 ans dans une dizaine d'entre eux, de la Sierra Leone à l'Ethiopie (33,5 ans) en passant par le Niger, le Malawi, la Zambie, le Botswana, l'Ouganda, le Rwanda, le Zimbabwe et le Mali. Le sida, qui est à présent la première cause de décès en Afrique subsaharienne, a tué 2,2 millions d'Africains en 1999, contre 300 000 dix ans auparavant. « L'espérance de vie saine de certains pays africains est en train de reculer jusqu'à des seuils qui n'existent plus dans les pays industrialisés depuis le Moyen Age », précise Alan Lopez, coordinateur de l'équipe d'épidémiologie de l'OMS. Dans plusieurs pays du sud de l'Afrique, l'espérance de vie a diminué de 15 à 20 ans par rapport aux estimations que l'OMS a réalisées sans prendre en compte l'impact du sida.

Jean-Claude Buhner



AFP

ROLAND-GARROS

Mary Pierce y croit

Amélie Mauresmo battue par l'Américaine Monica Seles, dimanche 4 juin, lors des huitièmes de finale des Internationaux de France, le tennis féminin français n'est plus représenté que par Mary Pierce, impressionnante vainqueur, dimanche, de la Suédoise Asa Carlsson.

p. 27

L'élu a perdu ses illusions



FARID SELLANI

FARID SELLANI, vingt-cinq ans, a été élu en 1995 sur la liste de Pierre Mauroy, à Lille. Aujourd'hui, il tire un bilan réservé de son expérience : « Ils ne m'écoutent pas », dit-il à propos de ses collègues. La démocratie locale est aussi touchée par une crise de représentativité.

Lire pages 14 et 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 F ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 606 - 7,50 F



FEMME : « Il y avait un homme qui pêchait dans un fossé. Il ne s'était pas aperçu qu'il n'y avait pas d'eau dedans. Il était si heureux du petit poisson au bout de sa ligne. Il ne savait pas que l'hameçon était dans sa bouche. Il a tiré, tiré toute la journée. Les yeux plissés. Et chaque fois qu'il jurait, l'hameçon s'enfonçait plus profondément dans sa gorge. » (2^e maison)

du 12 mai au 25 juin 2000 GRAND THÉÂTRE

Edward Bond
Alain Françon

Gilles David
Vincent Garanger
Guillaume Lévêque
Lionel Tio
Dominique Velutis

Stéphane Béghin
Carlo Braud
Rodolphe Congo
Clotilde Cornillac

CAFFÉ

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE 15 rue Malte Brun 75020 Paris 01 44 62 52 52

France Inter
Télérama
PARIS PREMIERE

La révolution doctrinale de l'armée française

« SÉISME », « révolution », « tourbillon », « refondation ». Dans la revue *Défense nationale* de juin, le chef d'état-major de l'armée de terre française, le général Yves Crène, use de ces termes forts pour signifier combien son institution se remet en question de fond en comble sur le plan doctrinal. Jamais, depuis la fin de la guerre d'Algérie et l'ère nucléaire, l'armée française n'a été aussi chahutée. Il ne s'agit pas, cette fois, d'évoquer le chantier - en cours - de la professionnalisation, qui bouleverse, à sa façon, l'organisation et les activités d'une armée de terre longtemps figée - comme ses alliées - en ses certitudes pour cause de guerre froide Est-Ouest. Pour radicale qu'elle soit, cette mutation-là est sur les rails : le haut commandement ne peut pas ignorer qu'il a mangé son pain blanc et que les difficultés sont à venir dès lors que la qualité et la quantité du recrutement ne seraient pas au rendez-vous en 2002, date-butoir pour réussir l'achèvement de la professionnalisation des unités.

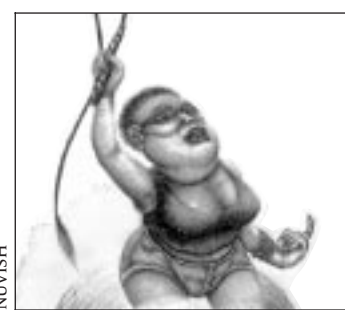
La réflexion du général Crène va bien au-delà. L'armée de terre française doit faire face à une révolution culturelle sans précédent, qui porte sur la nature même de

ses missions et, donc, son fonds de commerce. Pas un jour sans que des unités autres que les seules formations déjà déployées outre-mer soient engagées hors des frontières nationales, voire en France même, selon des logiques politiques d'intervention et des scénarios opérationnels sur le terrain pas toujours prévisibles longtemps à l'avance.

La dernière semaine de 1999 sert, à ce titre, d'exemple : soutien de la paix dans les Balkans, coup d'Etat en Afrique avec les précautions d'usage au profit des ressortissants, marée noire et tempête dans l'Hexagone, protection contre le « bogue » informatique et plan Vigipirate autour de sites sensibles. En dépit de la dissolution de ses régiments (cent six en dix ans) et de la baisse des effectifs (le tiers en six ans), l'armée de terre a dû répondre à la demande. Il n'est venu à l'esprit d'aucun de ses chefs, qui dénoncent la « surchauffe » croissante des activités imposées à la troupe, de dire à l'Elysée et au gouvernement que la coupe était pleine et qu'il fallait choisir entre les missions.

Jacques Isnard

Lire la suite page 19



NUVISH

ENQUÊTE

Planète psy

1. Freud menacé

Avant les Etats généraux de la psychanalyse, au mois de juillet à Paris, *Le Monde* publie une enquête en six volets de Catherine Simon sur l'état de cette discipline éclatée en de multiples chapelles. A l'heure du Prozac et des thérapies de groupe, elle vit des jours difficiles. Qui sont les psy, comment le deviennent-ils, quelles sont leurs nouvelles pratiques analytiques ?

International.....	2	Aujourd'hui.....	27
France.....	6	Météorologie.....	30
Société.....	10	Culture.....	31
Régions.....	14	Guide culturel.....	33
Horizons.....	16	Carnet.....	35
Entreprises.....	20	Kiosque.....	38
Communication.....	23	Abonnements.....	38
Tableau de bord.....	24	Radio-Télévision.....	39

DÉFENSE La visite de Bill Clinton en Russie s'est achevée lundi 5 juin sur un constat de divergence. Le président américain n'est pas parvenu à faire accepter à Vladimir Poutine la

révision du traité sur le désarmement ABM de 1972 qui est nécessaire pour que les Etats-Unis puissent installer un système de défense antimissiles. ● LE NATIONAL MISSILE DE-

FENSE (NMD) doit protéger le seul territoire nord-américain contre toute attaque intempestive de missiles lancés par des « Etats-parias ». ● AUX ÉTATS-UNIS s'affrontent les

partisans d'un bouclier antimissiles minimum, comme Bill Clinton, et ceux, notamment parmi les républicains, qui souhaitent en développer une version étendue. ● EN EUROPE,

les gouvernements sont critiques sur les vertus du NMD. Ils craignent qu'il ne pousse vers une relance de la course aux armements. (Lire aussi notre éditorial page 19.)

Américains et Russes divergent sur les moyens de faire face aux « Etats-parias »

Bill Clinton à Moscou est parvenu à faire reconnaître par Vladimir Poutine le danger des Etats dotés de moyens de destruction massive et imprévisibles. Mais les deux capitales divergent sur la réponse. Washington développe un bouclier antimissiles. Moscou y voit « un remède pire que le mal »

MOSCOU

de notre correspondant

Le premier sommet Etats-Unis/Russie depuis l'élection de Vladimir Poutine s'est achevé, lundi 5 juin, avec un maigre bilan. Deux jours de discussion entre Bill Clinton et Vladimir Poutine n'ont permis aucune avancée sur ce qui constituait le plat de résistance de cette rencontre : les questions de désarmement.

Les présidents ont signé une déclaration de principe sur la stabilité stratégique qui prévoit de relancer les négociations sur le traité de désarmement Start-III et proclame l'attachement des deux pays au traité antimissiles ABM de 1972, qualifié de « pierre angulaire de la stabilité stratégique ». C'est ce traité que souhaitent amender les Etats-Unis pour développer un système de défense antimissiles – dans un pre-

mier temps limité – afin de se protéger de pays jugés hostiles, tels l'Iran, l'Irak, la Libye ou la Corée du Nord. La Russie s'oppose à toute modification de ce traité, estimant que sa capacité de dissuasion serait remise en cause sauf à s'engager dans une nouvelle course aux armements.

La déclaration commune se faufile donc entre ces deux positions inconciliables. Les Etats-Unis obtiennent que soit reconnue l'émergence des « nouvelles menaces » des « Etats-parias », ce que contestait jusqu'alors Moscou. La Russie voit réaffirmée l'importance primordiale du traité ABM tout en ne fermant pas complètement la porte à d'éventuels amendements.

« La menace est réelle et il faut y faire face. Mais nous ne sommes pas encore tombés d'accord sur les moyens de la faire », a reconnu Bill

Clinton, lors de la conférence de presse finale. Vladimir Poutine lui a fait écho en expliquant : « Nous avons un point de vue commun sur l'apparition de nouvelles menaces mais nous sommes contre un remède qui serait pire que le mal. »

La déclaration de principe lie deux négociations, sur Start-III et sur ABM, rendant possible un éventuel compromis évoqué par des spécialistes : la Russie accepterait des modifications au traité antimissiles si les Etats-Unis acceptent, dans le cadre de Start-III, une diminution plus forte de leur nombre de têtes nucléaires stratégiques, de 2 000-2 500 – seuil initialement envisagé – à 1 000-1 500, niveau aujourd'hui demandé par Moscou.

Outre cette déclaration, deux accords de portée limitée et en souffrance depuis plusieurs mois ont été signés. Le premier prévoit que les

deux pays détruiront chacun 34 tonnes de plutonium militaire. En septembre 1998, un accord similaire avait déjà été signé entre Bill Clinton et Boris Eltsine. Le second texte concerne la création d'un système de préalerte et d'échange de données entre les deux pays sur tout lancement de missile partant de leur territoire ou dirigé vers leur territoire (lire page 3).

SUJETS DE DISCORDE

Ce sommet n'aura pas permis de mettre en scène une nouvelle relation entre les deux pays. L'heure n'est plus à vanter cette franche camaraderie qui avait marqué les relations entre « Boris (Eltsine) et Bill (Clinton) ». Car d'autres sujets de discorde ont été abordés. La Tchétchénie tout d'abord : « Je pense qu'une politique qui provoque de telles pertes parmi la population ci-

vile, sans solution politique, ne peut aboutir », a déclaré le président américain. Les attaques contre la liberté de la presse, ensuite. « J'ai souligné l'importance que les Etats-Unis attachent à la protection de la liberté religieuse et aux droits des médias indépendants », a précisé M. Clinton.

Dimanche, le président américain a accordé une interview à la radio Echos de Moscou retransmise par la chaîne de télévision privée NTV. Ces deux médias sont la propriété du groupe Media-Most, que le Kremlin tente de remettre au pas depuis des mois.

Alors que son mandat de président s'achève à la fin de l'année, M. Clinton a profité de cette visite à Moscou pour justifier sa politique envers la Russie, politique régulièrement mise en accusation par les républicains américains. Lundi matin 5 juin, il a été le premier chef d'Etat

occidental à s'exprimer devant les députés de la Douma et a souligné le chemin parcouru par la Russie depuis dix ans, malgré « les déceptions ». M. Clinton a estimé que sa visite intervenait « à un moment d'extraordinaire optimisme en ce qui concerne le mouvement fait par la Russie vers la liberté et la prospérité ». L'aide américaine se poursuivra donc. Dimanche, M. Clinton a qualifié de « très bon » le plan de réformes économiques que lui ont présenté M. Poutine et son premier ministre Mikhaïl Kassianov. Il s'est dit partisan d'une reprise du programme d'aide du Fonds monétaire international (FMI) à la Russie et soutiendra la candidature russe à l'OMC. Ce fut, ce week-end, le seul terrain d'entente entre Russes et Américains.

François Bonnet

Quel système antimissiles, pour quelle efficacité ? Les Américains sont partagés

WASHINGTON

de notre correspondant

En intervenant dans le débat sur le système de défense antimissiles (NMD) il y a deux semaines, le candidat républicain à la présidentielle, George W. Bush, a lancé un pavé dans la mare dont les effets se sont fait sentir tant en politique intérieure que durant la tournée européenne de Bill Clinton. A quelques mois de la décision de la Maison Blanche sur la mise en œuvre du bouclier antimissile, adversaires et partisans – di-

visés entre tenants du projet minimaliste de M. Clinton et ceux du plan style « Guerre des étoiles » de M. Bush – ont intensifié leur affrontement.

Dans son style politique imitable, Bill Clinton avait, sous la pression du Congrès républicain, repris à son compte en 1999 une initiative qui ne l'enchantait guère tout en la limitant au maximum : 100 missiles seraient déployés en Alaska d'ici à 2005 pour protéger le pays. Il s'agit d'un exercice plus politique que stra-

tégique visant à couper l'herbe sous le pied à ceux qui l'accusent de brader la défense du pays. Le vice-président Al Gore et l'establishment militaire soutiennent ce projet.

Le gouverneur du Texas se présente comme un stratège novateur promettant « une ère nouvelle dans la sécurité nucléaire » adaptée à la période post-guerre froide dans laquelle « l'équilibre de la terreur » n'a plus de raison d'être. Sa position, non chiffrée et sans engagements précis, peut se résumer en un NMD

musclé et à une baisse de la garde nucléaire face à Moscou. « Nous ne devrions pas conserver les armements dont nos planificateurs militaires n'ont plus besoin. » Se rapprochant des conservateurs de son parti, qui considèrent le Traité antimissile ABM de 1972 caduc depuis l'effondrement de l'Union soviétique, M. Bush souhaite une refonte de cet accord, à laquelle Moscou demeure hostile.

Les élus du Grand Old Party ont exprimé leur satisfaction sur la poursuite des essais du NMD. Pourtant, certains experts doutent de sa faisabilité, d'autres contestent la technique préconisée – au départ d'une base terrestre – tandis que sont exprimées des craintes sur ses retombées sur la course aux armements.

COURSE AUX ARMEMENTS

Ancien conseiller de Ronald Reagan et professeur au MIT, Theodore Postol a affirmé que les résultats du premier essai d'interception montraient que le NMD « serait mis en échec par le plus simple ballon leurre ». Le représentant démocrate Dennis Kucinich qualifie pour sa part ce projet de moyen pour l'industrie de défense – dont Boeing et Raytheon – « de se remplir les poches, car le NMD ne protégera personne ».

Les partisans d'un NMD fondé sur le système Aegis de l'US Navy avancent d'autres arguments : ce système éprouvé équipe déjà des dizaines de navires, ce qui le rend moins coûteux. Il permettrait de positionner des navires à proximité d'Etats menaçants, d'où ils seraient à même d'intercepter des missiles hostiles dès leur phase de lancement, avant qu'ils n'aient pu déployer des leurres. Le NMD sol-air que préconisent républicains et dé-

mocrates vise au contraire à détruire ces engins à mi-course hors de l'atmosphère, à un moment où il devient délicat de faire la différence entre missiles et leurres.

Mais c'est surtout la reprise de la course aux armements qui préoccupe certains responsables des questions de sécurité ou des républicains comme l'ancien conseiller aux affaires de sécurité du président Bush, Brent Scowcroft, qui craignent que la mise en place du NMD ne pousse Pékin à « changer sa stratégie mini-

terrorisme ajoutent un grain de sel à ce débat. Devant des frontières qui ressemblent à une passoire – un million de personnes les franchissent chaque jour –, « la menace est en train de changer et elle devient plus dangereuse ». Pourquoi des Etats supposés parias prendraient-ils le risque de provoquer ouvertement les Etats-Unis alors qu'ils peuvent y introduire ou y activer des terroristes indétectables ? Revenant par exemple récemment de l'aéroport, nous avons subi la diatribe anti-

Renforcement des contrôles sur le sol américain

La commission nationale américaine sur le terrorisme demande, dans un rapport remis lundi 5 juin au gouvernement fédéral, de développer les dépenses, de resserrer les contrôles sur les suspects et les étudiants étrangers et de renforcer les coopérations avec les autres Etats, selon le *Washington Post*. Elle propose que la lutte contre le terrorisme devienne la responsabilité de l'armée et non du FBI ou des autres agences intérieures. Cette commission a été créée il y a deux ans par le Congrès après les attentats contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie. Les Etats-Unis dépensent 10 milliards de dollars pour se protéger des terroristes, selon ce rapport.

Washington n'est en effet pas parvenu à convaincre les dirigeants chinois que le NMD n'était pas dirigé contre eux. Considérant que le NMD rendrait leur système de dissuasion – basé sur une vingtaine de missiles intercontinentaux à une seule tête nucléaire – inopérant, ils pourraient être tentés de le renforcer pour y remédier. Plus préoccupant encore, ce réarmement chinois pourrait inciter l'Inde à relever sa garde balistique et nucléaire, poussant par là même son rival pakistanais à faire de même à un moment où la tension entre les benjamins du club nucléaire est intense.

Les conclusions révélées samedi par la Commission nationale sur le

ricaine d'un Afghan farouche partisan des talibans... qui avait reçu son passeport américain quelques jours plus tôt.

Mais le débat qui a été relancé par George W. Bush semble surtout destiné à la consommation intérieure. D'où les efforts tardifs et peu efficaces de Washington et du gouverneur du Texas pour rassurer les alliés européens et le Kremlin, voire pour proposer un partage des résultats du NMD, qui supposerait aussi celui de son coût. Car les 30 à 60 milliards de dollars avancés pour qu'il voie le jour risquent bien d'augmenter de manière astronomique d'ici à 2005.

Patrice de Beer

Les Européens craignent une relance de la

LE PROJET américain de défense antimissile (NMD) place les Européens dans une situation délicate. Hormis la Grande-Bretagne qui se déclare prête à coopérer avec Washington, les autres gouvernements européens sont inquiets des conséquences stratégiques de ce plan et expriment leur désaccord avec une netteté peu commune.

« Je ne cache pas mes réserves à l'égard de toute initiative qui, loin de compléter le dispositif international de maîtrise des armements, aurait pour effet de remettre en cause le traité ABM », a déclaré Jacques Chirac le mardi 30 mai, devant l'Institut des hautes études de la défense nationale en évoquant une « remise en cause des équilibres stratégiques difficilement acquis ». Accueillant à Aix-la-Chapelle le président Clinton qui venait de recevoir le prix Charlemagne, le chancelier allemand a déclaré, vendredi 2 juin : « Bill, tu t'es toujours engagé pour des progrès dans

le désarmement. Pour nous aussi, Européens, le maintien des acquis en matière de désarmement et de nouveaux progrès dans cette direction ont une importance décisive. »

S'exprimant à l'Institut Brookings, à Washington, devant les invités du Centre d'études sur la France, Hubert Védrine avait, le 12 mai, énuméré les questions que se posent les alliés européens des Etats-Unis. Premièrement, quelles sont la réalité de la menace provenant des « Etats-parias » et la pertinence de la réponse envisagée par les Américains ? Deuxièmement, quelles seraient les implications d'une décision américaine de construire le système de défense antimissiles sur le contrôle des armements et la non-prolifération ? Le ministre des affaires étrangères rappelait que la France – et elle n'est pas la seule – a établi une relation entre la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques et le traité ABM. « C'est en fonction de ce traité, déclarait-il, et de ce qu'il

représentait pour la stabilité stratégique, que la France a réduit unilatéralement son arsenal nucléaire. »

D'où la crainte que le projet de défense antimissiles, surtout s'il se traduisait par un abandon unilatéral par Washington du traité ABM, ne donne l'impression que la lutte contre la prolifération n'est plus prise au sérieux et qu'il donne le signal d'une relance de la course aux armements, en particulier en Asie.

LA THÈSE DU « DÉCOUPLAGE »

Ces arguments ne sont pas très différents de ceux avancés par Moscou pour s'opposer à une renégociation du traité ABM. Cependant, les Européens, notamment les Français et les Allemands, ont des préoccupations supplémentaires. Ils craignent aussi que le NMD crée des zones de sécurité différente au sein de l'Alliance atlantique puisque les Etats-Unis bénéficieraient d'une protection qui ne



JADIS SECRET MILITAIRE. AUJOURD'HUI RÉSERVÉ AUX INITIÉS.

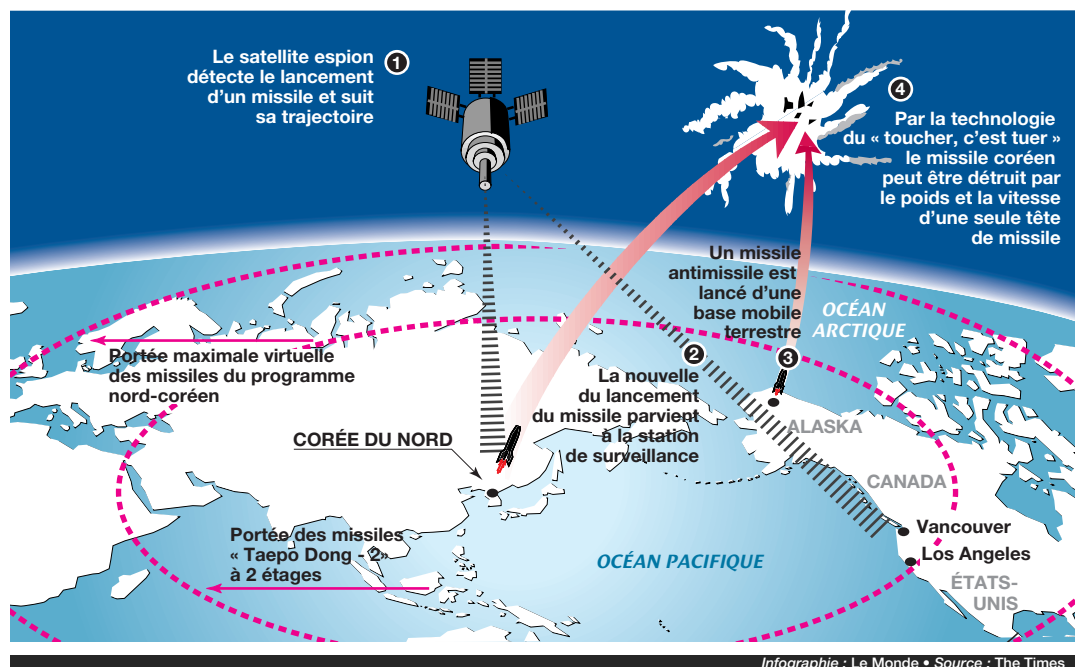
RÉALISÉ INTÉGRALEMENT EN TITANE ET EN ACIER SPÉCIAL DE QUALITÉ NAVALE, INNOVÉ EN MATIÈRE DE TECHNIQUES BRACELET EXCLUSIF, IL RÉUNIT DESIGN ÉTANÇHE JUSQU'À 200 MÈTRES DE PROFONDEUR, IL EST ÉQUIPÉ D'UN MOUVEMENT AUTOMATIQUE, LE CALIBRE PANERAI OP. IV. AVEC CERTIFICAT DES CHRONOMÈTRES. L'EXCLUSIF AUPRÈS DES 250 MEILLEURS SPÉCIALISTES MONDIAUX DE LA HAUTE HORLOGERIE : UN CHRONOMÈTRE DÉLIVRÉ PAR LE CONTRÔLE OFFICIEL SUISSE.

ACIER SPÉCIAL DE QUALITÉ NAVALE, INNOVÉ EN MATIÈRE DE TECHNIQUES BRACELET EXCLUSIF, IL RÉUNIT DESIGN ÉTANÇHE JUSQU'À 200 MÈTRES DE PROFONDEUR, IL EST ÉQUIPÉ D'UN MOUVEMENT AUTOMATIQUE, LE CALIBRE PANERAI OP. IV. AVEC CERTIFICAT DES CHRONOMÈTRES. L'EXCLUSIF AUPRÈS DES 250 MEILLEURS SPÉCIALISTES MONDIAUX DE LA HAUTE HORLOGERIE : UN CHRONOMÈTRE DÉLIVRÉ PAR LE CONTRÔLE OFFICIEL SUISSE.

OFFICINE PANERAI
LABORATOIRE D'IDÉES.

Les collections historiques et contemporaines de Officine Panerai sont exposées chez les meilleurs horlogers-bijoutiers : A Paris : 1^{er} - CHRONOPASSION - SAGIL • 2^{ème} - ARFAN • 6^{ème} - LES MONTRES • 8^{ème} - ARFAN • ARIE - ELYSÉES HORLOGERIE - HEURGON • 16^{ème} - LES MONTRES • (06) Cannes : FERRET • (06) Nice : FERRET (06) Saint Laurent du Var : FERRET CAP 3000 • (13) Aix en Provence : RAYNAL • (13) Marseille : FROIO • (69) Lyon : JL MAIER HAUTE HORLOGERIE • (83) Saint Tropez : FROIO • (84) Avignon : Doux • Informations au 01 42 18 56 93.

Le principe du système antimissiles



Infographie : Le Monde • Source : The Times

Les différents moyens de détruire des missiles terroristes

LA DIFFICULTÉ à s'entendre sur l'intérêt qu'il y a à déployer une défense antimissiles et sur la validité du concept, face à l'éventualité d'une relance de la course aux armements nucléaires, tient à une série de réflexions technico-stratégiques, outre les légitimes interrogations sur les conséquences d'une telle initiative sur les rapports internationaux.

A Moscou, Américains et Russes ont pour la première fois partagé, semble-t-il, une analyse commune sur l'existence d'un « *Etats-voyous* » ou « *parias* », c'est-à-dire de pays, comme la Corée du Nord, dont les

pas de distinction entre les risques et les menaces qu'ils représentent. Pour les Etats-Unis, ce sont les risques inhérents à la possession de technologies militaires « *pointues* » (capacités balistiques associées indifféremment à des charges nucléaires, chimiques ou biologiques) qui, d'emblée, constituent une menace à défaut de trouver une parade globale. Le seul fait de lancer l'étude de telles armes, même s'il s'en faut de beaucoup qu'elles soient opérationnelles, est une menace. Pour la plupart des Européens, en revanche, il y a une menace effective quand le risque devient

contribué à éclairer le débat. En attente d'un troisième essai, probablement en juillet, après un premier test réussi et un second partiellement défaillant, le président des Etats-Unis se doit de demeurer circonspect même s'il est incité à aller de l'avant par une industrie de défense pour qui l'enjeu est d'obtenir des crédits de recherche pour lui permettre de creuser l'écart avec ses concurrents.

De quelle défense antimissiles s'agit-il ? Plusieurs programmes sont florissants outre-Atlantique et, selon qu'ils seront adoptés ou écartés en fin de compte, leurs conséquences sur le traité ABM (anti ballistic missiles) de limitation des défenses antimissiles sont différentes. En réalité, les Américains ont en chantier un projet, le National Missile Defense (NMD), qui ambitionne de protéger le seul territoire nord-américain contre toute attaque intempestive et qui irrite les Russes, et divers autres projets, regroupés sous le vocable de Theater Missile Defense (TMD), qui visent à protéger le déploiement de troupes américaines ou alliées à l'extérieur :

- Le NMD consiste à disposer, à terme, en Alaska et dans le Dakota du Nord, de quelque deux cents vecteurs d'interception assistés par des satellites de surveillance et des radars au sol ;
- Le TMD en appelle à plusieurs systèmes, complémentaires ou rivaux selon les cas, comme le missile mobile Patriot PAC-3, proposé à l'Europe ; le Thaad (theater high altitude area defense), plus sophistiqué ; les Navy area defense (NAD) ou Navy theater wide defense (NTWD), qui sont des perfectionnements du système Aegis (bouclier, en grec) à bord de frégates de la marine américaine et qui, du fait de leur souplesse d'emploi, ont de chauds partisans au Congrès.

Le traité ABM, dans sa rédaction actuelle qui date de 1972, limite le déploiement d'un réseau NMD à la seule protection de Washington et de Moscou, mais il laisse une marge de manœuvre à ses deux signataires si leur intention est de s'en tenir à une défense de théâtre des opérations.

Jacques Isnard

Un système conjoint de pré-alerte

La Russie et les Etats-Unis sont convenus d'échanger, en temps réel, des données techniques sur tout lancement de missiles partant, le cas échéant, de leur territoire respectif ou dirigés vers lui. Un accord, d'une durée de dix ans et renouvelable tous les cinq ans, est intervenu en ce sens. Un centre (*joint missile spotting*) fonctionnera vingt-quatre heures sur vingt-quatre à Moscou, avec des officiers des deux armées. Il s'agit d'un dispositif, qui sera commun aux deux pays, de pré-alerte sur des lancements inopinés ou des tirs expérimentaux, de façon à instaurer un climat de confiance fondé sur une information réciproque et ne se limitant pas au contrôle (*monitoring*) des seuls missiles américains et russes. Il existait déjà entre les deux capitales un « *fil rouge* » permettant d'avertir de toute défaillance dans les systèmes de commandement et de communications américains et russes pour éviter toute méprise.

ambitions – et les réactions si celles-ci venaient à être contrariées – sont floues et imprévisibles mais qui peuvent détenir des moyens dits de destruction massive. Ces Etats-là ne joueraient pas les mêmes règles du jeu que les grandes puissances nucléaires déjà reconnues : ils seraient, en matière de dissuasion, des trouble-fête, voire des « *détonateurs* » de situations dangereuses ou critiques, avec un comportement déroutant pour la planète.

Mais si les Américains et les Russes ont un point de vue conjoint sur une telle question, le divorce commence sur l'identification de ces pays et sur les moyens de se prémunir contre des agressions potentielles.

● **La menace.** Sur la nature de ces Etats dont le comportement est imprévisible, les stratégies américaines, à la différence de leurs alliés européens et de la Russie, ne font

opérationnel et que les moyens – pas seulement des capacités en devenir – sont déployés et dirigés contre un adversaire éventuel. Cette distinction cherche à faire la part des choses et à ne pas tout confondre dans un concept, dont les Américains sont les théoriciens, de menaces dites de « *zone grise* », au contour indéfini.

● **Plusieurs systèmes antimissiles.** Le divorce devient total quand on aborde comment se protéger contre la prolifération de ces arsenaux. La rencontre de Moscou l'illustre, avec la remarque de Vladimir Poutine selon laquelle « *le remède* » d'un bouclier antimissiles imaginé par les Américains « *serait pire que le mal* ».

Bill Clinton, en instance de départ de la Maison Blanche et soumis, à propos de la défense antimissiles, à des critiques ou à des surenchères dans son propre pays, n'a pas

course aux armements

profiterait pas à l'Europe. C'est la discussion sur le « *découplage* », pratiquement aussi vieille que l'Alliance.

A ceci, les Américains font trois sortes de réponses. D'abord, ils renversent la thèse du « *découplage* ». Ils affirment que loin de faire de l'Europe une zone de sécurité moindre, le NMD permettrait aux Etats-Unis de riposter à une éventuelle menace d'un « *Etat-paria* » contre l'Europe sans crainte pour leur propre sécurité. Ils se disent, ensuite, disposés à mettre à la disposition des Européens un système antimissiles de théâtre basé en Méditerranée. Ils en appellent, enfin, à la solidarité de leurs alliés européens : soutenez nos efforts pour garantir notre sécurité comme nous nous sommes trouvés à vos côtés dans les années 1980 face aux SS 20 soviétiques qui ne menaçaient pourtant pas directement le territoire des Etats-Unis. Mais cette référence est à double tranchant. Elle

rappelle aussi aux Allemands l'époque des grandes manifestations pacifistes contre les missiles de croisière américains. Une relance de la course aux armements risquerait-elle de ranimer les ardeurs militantes alors que les Verts, à la pointe des défilés anti-nucléaires il y a vingt ans, sont aujourd'hui au gouvernement ?

Les Européens n'ignorent pas les limites de leurs possibilités d'influence sur Washington. Ils signalent aux Russes qu'ils comprennent, voire partagent, leurs préoccupations. Néanmoins, ils ne se feront pas les avocats de Moscou auprès des Américains. Pour deux raisons au moins : pour ne pas provoquer une crise transatlantique et pour ne pas risquer de se retrouver un jour en porte-à-faux si, comme on ne peut totalement l'exclure, les Russes trouvent sur la réforme du traité ABM un *modus vivendi* avec les Etats-Unis.

Daniel Vernet

L'ETA fait une cinquième victime depuis la fin de la trêve

Un conseiller municipal du Parti populaire a été assassiné

Jesus Maria Pedrosa Urkiza, conseiller municipal du Parti populaire, a été assassiné, dimanche 4 juin à Durango (Biscaye). Il est la cinquième victime de l'ETA depuis la fin

de la trêve en décembre 1999. Ce nouvel attentat marque la détermination de l'organisation séparatiste basque à montrer qu'elle reste maîtresse du terrain.

MADRID

de notre correspondante

L'ETA, l'organisation séparatiste basque armée, vient d'ajouter une cinquième victime à la liste de ses assassinats commis depuis la fin de la trêve en décembre. Cette fois, il s'agit d'un conseiller municipal du Parti populaire (PP), le parti de centre droit de José Maria Aznar. Agé de cinquante-sept ans, Jesus Maria Pedrosa Urkiza a été abattu à bout portant d'une balle dans la nuque, dimanche 4 juin, dans une rue centrale de Durango, la localité de Biscaye dont il était conseiller. Le meurtrier, un homme vêtu de sombre selon les témoins, s'est enfui rapidement, rejoignant semble-t-il une voiture qui l'attendait moteur en marche et conduite par une jeune femme. Jesus Maria Pedrosa Urkiza est le septième conseiller communal du PP tué ces dernières années et la 774^e victime mortelle de l'ETA, depuis le début de ses attentats en 1968.

Avec ce dernier attentat, l'ETA, dans un moment de crispation politique sans précédent, a-t-elle voulu démontrer qu'elle garde l'initiative, où elle le veut et quand elle le veut, en dépit de l'action renforcée de la police, qui a démantelé récemment plusieurs commandos et procédé à de nombreuses arrestations ? Peut-être,

car, font remarquer les enquêteurs, les derniers attentats ont touché symboliquement à la fois Madrid et chacune des trois provinces basques. De même les victimes – un militaire, un garde du corps, deux élus de partis politiques non nationalistes, c'est-à-dire le PP et le Parti socialiste, et un journaliste – ont été soigneusement sélectionnées pour accentuer la pression sur des cibles déterminées.

RÉACTIONS DE REJET

La mort de Jesus Maria Pedrosa Urkiza a une fois de plus suscité les plus vives réactions de rejet dans l'ensemble de la classe politique, exception faite de Herri Batasuna-Euskal Herriarrok (HB-EH). La coalition indépendantiste proche de l'ETA s'est contentée de « *déplorer* » sans le condamner cet attentat, dont elle rend responsable Paris et Madrid qui « *refusent d'accorder à Euskal Herria (La patrie basque) de vraies conditions de démocratie et de paix* ».

Une fois de plus se retrouvent sur la sellette les nationalistes modérés du Parti nationaliste basque (PNV) qui gouvernent le Pays basque, avec l'appui ponctuel de HB-EH, et se refusent à des élections anticipées. « *Combien de morts faudra-t-il pour qu'un parti comme le PNV, qui a la responsabi-*

lité de gouverner, rompe avec les terroristes et ceux qui les appuient ? », s'est demandé le ministre de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja, venu sur place à Durango. De son côté, le chef de file du PP au Pays basque, Carlos Iturgaiz, expliquait qu'il s'agissait à présent d'un « *nettoyage nationaliste, dans lequel ceux qui n'étaient pas nationalistes étaient jugés sommairement et condamnés à mort, comme notre ami Pedrosa Urkiza* ». Mais les paroles les plus dures ont été prononcées par le vice-président espagnol, Mariano Rajoy, pour qui « *tant que certains dirigeants fous furieux du PNV n'auront pas rompu avec l'ETA et leurs appuis, les choses ne pourront aller que de mal en pis* ».

Les funérailles auront lieu ce lundi 5 juin en fin d'après-midi. En signe de rejet de la violence, plusieurs centaines de manifestants se sont réunis dimanche soir à Durango, dans un climat tendu où quelques voix ont conspué les représentants du gouvernement basque, aux cris de « *Vous devriez avoir honte !* ». Lundi, à l'appel des partis politiques et des organisations pacifiques, plus de huit mille municipalités observeront quelques minutes de silence, à la mi-journée.

Marie-Claude Decamps

Le Sommet des réformateurs de Berlin souligne l'importance de la responsabilité sociale

BERLIN

de nos envoyés spéciaux

« *La mondialisation est une réalité économique, sociale et culturelle incontournable : mais nous pouvons la maîtriser collectivement* », ont proclamé les quatorze chefs d'Etat et de gouvernement rassemblés vendredi et samedi 2 et 3 juin à Berlin, à l'invitation du chancelier Schröder, pour un sommet élargi des « *réformateurs* » d'Europe et des Amériques consacré à la recherche d'un « *projet politique de progrès pour le siècle nouveau* ».

Le déroulé de ce sommet, qui prolongeait celui que les principaux protagonistes du débat sur la « *troisième voie* » avait eu en novembre 1999 à Florence, avait été taillé sur mesure pour le président américain Bill Clinton, qui, au terme de son deuxième mandat présidentiel, faisait ses adieux à l'Europe. Cela en a quelque peu dénaturé l'objet et les débats de fond ont été largement occultés pour les besoins de l'agenda du président américain, qui a quitté directement Berlin samedi dès l'issue des travaux pour Moscou, où il avait rendez-vous avec les dirigeants russes.

On retiendra surtout du document final qu'il entérine d'une certaine manière la bataille sur la « *troisième voie* » que le président Clinton avait lancé au début de sa présidence et

qui avait ensuite été popularisée par le premier ministre britannique Tony Blair. L'absence de ce dernier, pour cause de... congé parental, était symbolique. Le terme de « *troisième voie* », encore omniprésent lors de la rencontre de Florence, n'apparaît plus cette fois dans les conclusions. Sans doute symbolisait-il trop, pour certains dirigeants de la nouvelle gauche mondiale, surtout dans les pays émergents, un appel au laisser-faire contre lequel le président brésilien Antonio Cardoso avait mis en garde dès le sommet de Florence.

« DIFFÉRENTES VOIX »

Le communiqué de Berlin reconnaît la nécessité que mener « *une action de progrès* » suppose aujourd'hui « *de nouvelles méthodes de gouvernance moderne* ». Mais, en même temps, il souligne que la mondialisation suppose une solidarité qui doit s'organiser. « *L'économie de marché doit aller de pair avec la responsabilité sociale* », indique-t-il. Alors que les chances sont fortes de voir aux Etats-Unis un retour en force des conservateurs avec le républicain George W. Bush, favori des sondages pour les élections de novembre, le rappel n'est sans doute pas inutile. Mais il témoigne aussi du consensus en train d'émerger entre les dirigeants de gauche et de centre gauche sur la nécessité de ne pas ou-

blier l'importance du volontarisme politique dans la résolution des problèmes de la nouvelle économie. Les difficultés que rencontre le gouvernement de Tony Blair en Grande-Bretagne sont là pour témoigner que l'insistance des Anglo-Saxons sur la prééminence du marché a aussi ses limites. Lors de la réunion des experts qui a précédé le sommet vendredi, un des conseillers de M. Blair a reconnu, selon un des participants français, que les choses n'étaient pas si simples.

Lionel Jospin, après avoir été souvent présenté comme le mauvais élève de la classe, pouvait savourer samedi une certaine revanche. « *Il n'y a pas une seule voie, mais différentes voies pour la recherche de voies communes* », a-t-il lancé au cours de la conférence de presse finale, insistant en anglais : « *different voices, common ways* ». De fait, comme il l'a toujours défendu, le sommet de Berlin souligne l'importance des « *responsabilités majeures* » que tout Etat national doit assumer dans le contexte de la mondialisation. Et il affirme que, pour permettre l'émergence d'« *une communauté internationale fondée sur des valeurs partagées* », il faut « *créer un nouveau pacte social international* ».

Henri de Bresson et Arnaud Leparmentier



Stephen Jay Gould

Nouvelles réflexions sur l'histoire naturelle



Science et religion, enfin la paix ?

Editions du Seuil

DÉPÊCHES

■ **CONGO** : les présidents du Rwanda et de la République démocratique du Congo (RDC) se sont entretenus, samedi 3 juin au Kenya, pour la première fois depuis l'envoi de troupes rwandaises en RDC il y a vingt-deux mois en soutien à la rébellion. Le président rwandais, Paul Kagame, et le président congolais, Laurent-Désiré Kabila, se sont rencontrés pendant plusieurs heures dans la ville kényane d'Eldoret en présence du président kényan Daniel Arap Moi. - (Reuters.)

■ **ÉTHIOPIE** : le premier ministre éthiopien, Meles Zenawi, a déclaré, dimanche 4 juin, que les troupes d'Addis Abeba ne se retireraient du territoire érythréen où elles ont pris position qu'à condition d'être remplacées par une force internationale. « Si l'OUA [Organisation de l'Unité africaine] et les Nations unies n'ont pas les moyens en argent et en hommes de mettre en place une telle force, notre armée restera en place », a-t-il ajouté. La guerre entre les deux voisins de la Corne de l'Afrique, qui dure depuis mai 1998, a fait au moins cent mille morts. - (Reuters.)

■ **LIBYE** : selon une enquête diffusée, dimanche 4 juin, par la chaîne de télévision américaine CBS, un homme se présentant comme un transfuge des services secrets iraniens, Ahmad Behbahani, affirme que l'Iran est à l'origine de l'attentat contre un avion de la PanAm qui avait explosé au-dessus de la ville écossaise de Lockerbie. Ahmad Behbahani aurait confié la réalisation de l'opération au dirigeant palestinien Ahmad Jibril, chef du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG). Deux ressortissants libyens présumés responsables de l'attentat sont actuellement jugés aux Pays-Bas. - (AFP.)

■ **Le procès à Tripoli de six Bulgares et un Palestinien**, accusés d'avoir inoculé le Sida à trois cent quatre-vingt-treize enfants libyens, a de nouveau été reporté dimanche 4 juin au 17 septembre. Les accusés risquent la peine de mort. - (AFP.)

■ **SÉNÉGAL** : des ressortissants mauritaniens ont quitté le pays, dimanche 4 juin, en raison d'une tension croissante entre les deux pays à propos de l'utilisation de l'eau du fleuve Sénégal. Des rivalités économiques et ethniques entre les deux pays avaient déjà débouché sur des violences en 1989. Plusieurs centaines de personnes avaient alors péri. - (Reuters.)

■ **YÉMEN** : le procès d'un Soudanais jugé pour le meurtre de seize femmes a connu, samedi 3 juin, une série de coups de théâtre. A l'ouverture de l'audience, une étudiante yéménite à la faculté de médecine de Sanaa, Nada Yassine Mohammed Saïd, s'est présentée devant le juge pour exprimer sa « stupéfaction » en apprenant par la presse yéménite que le Soudanais l'avait assassinée en octobre 1998. L'autre surprise est venue du meurtrier, qui est revenu sur la quasi-totalité de ses aveux. « Je n'étais pas sûr. Je ne reconnais que deux meurtres », a-t-il affirmé. - (AFP.)

■ **INDONÉSIE** : un séisme a fait au moins cinquante et un morts et des centaines de blessés. Selon l'Institut géologique américain, deux secousses d'une puissance de 7,9 et 6,7 degrés sur l'échelle ouverte de Richter, ont frappé dimanche 4 juin au soir la région de Bengkulu, dans le sud-ouest de l'île de Sumatra, selon un bilan partiel rendu public lundi matin. - (AFP.)

■ **UKRAÏNE** : l'ancien premier ministre ukrainien Pavlo Lazarenko a été inculpé le 18 mai par la justice californienne de blanchiment d'argent pour une valeur de 114 millions de dollars, ont annoncé les autorités américaines. M. Lazarenko, qui a dirigé le gouvernement ukrainien de mai 1996 à juillet 1997, est actuellement en détention préventive en Californie en attendant l'issue de la demande d'extradition formulée par la Suisse, qui lui reproche les mêmes délits. - (Reuters.)

■ **VATICAN** : lors du jubilé des migrants et des réfugiés, le pape Jean Paul II a déploré, vendredi 2 juin, « les attitudes de fermeture et même de rejet existant encore » à l'égard des étrangers. Elles viennent, pour lui, « de méfiances non justifiées et de la tentation de se replier sur ses propres intérêts ». Devant quarante mille personnes réunies place Saint-Pierre, il a conclu : « De telles discriminations ne sont pas compatibles avec l'appartenance à l'Eglise ». - (AFP.)

Les Papous d'Indonésie ont proclamé leur indépendance à l'égard de Djakarta

L'atmosphère risque de devenir explosive en Papouasie occidentale

Les Papous d'Indonésie ont proclamé leur indépendance, dimanche 4 juin, à l'issue d'une semaine de débats passionnés dans la ville de

Jayapura, capitale de la province de Papouasie occidentale. Les Pays-Bas, ancienne puissance coloniale, avaient accordé leur indépendance

aux Papous indonésiens dès 1961. Ces derniers demandent aujourd'hui à l'ONU d'abroger la résolution rattachant l'ex-Irian Jaya à l'Indonésie.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

En dépit des mises en garde du gouvernement central, les Papous d'Indonésie ont affirmé leur indépendance, dimanche 4 juin, à l'issue de sept jours de débats passionnés à Jayapura, chef-lieu de la province indonésienne de Papouasie occidentale. Que les quelque trois mille délégués au Congrès papou se soient engagés à se débarrasser « pacifiquement » de la tutelle indonésienne ne représente qu'une maigre consolation pour Djakarta : l'atmosphère risque en effet de devenir explosive dans cette province qui occupe la moitié occidentale de la grande île de Papouasie, en lisière d'un Pacifique-Sud secoué par des révoltes d'autochtones.

Les Papous ont rappelé que l'indépendance leur avait été accordée par les Pays-Bas en 1961, soit deux ans avant l'installation d'une administration indonésienne et huit ans avant l'organisation par l'ex-président Suharto d'un plébiscite très controversé et au cours duquel 1 025 chefs de tribus papoues avaient voté le rattachement à l'Indonésie. Sous pression américaine, l'ONU avait alors avalisé ce scrutin.

Le Congrès papou estime donc, aujourd'hui, que la Papouasie occidentale est indépendante depuis 1961 et demande à l'ONU d'abroger la résolution rattachant le territoire à l'Indonésie. Il s'est doté d'un présidium de trente et un membres chargés de gérer le suivi : contacts avec l'étranger, rédaction d'une Constitution, préparations en vue d'élections. Djakarta a réagi à ce défi en rappelant que l'unité de l'Indo-

nesie ne pouvait être remise en cause. Après avoir renoncé à inaugurer le Congrès le 29 mai, le président Abdurrahman Wahid a fait savoir, dès le lendemain, qu'il jugeait cette Assemblée « illégitime et peu représentative ».

RÉACTION DE DJAKARTA

Depuis, le gouvernement et le Parlement indonésiens ont clairement défini la ligne à ne pas franchir : celle qui sépare le verbe de l'action. « Si la revendication de l'indépendance demeure un discours, c'est acceptable ; mais si l'action fait suite, le chef des forces armées prendra des mesures rigoureuses », a déclaré dimanche Akbar Tandjung, président de la Chambre indonésienne des députés.

La ferveur indépendantiste,

chez les Papous, est le fruit de plus de trois décennies de brutale colonisation indonésienne et d'un détournement de leurs ressources qui les laisse dans l'extrême pauvreté. Sensible à ce climat, le président Wahid a, au tout début de l'année, rebaptisé l'Irian Jaya (nom donné par Suharto) Papouasie occidentale, promis des enquêtes sur les exactions passées de l'armée et autorisé le Congrès. Mais sur un territoire de quelque 2,5 millions d'habitants, dont une bonne moitié de migrants indonésiens, les risques d'implosion viennent d'ailleurs.

Elu président du présidium papou, Theys Eluay, personnage haut en couleur, ne s'est rallié que récemment à l'indépendance. Il était l'un des chefs qui ont voté l'annexion par l'Indo-

nesie en 1969 et, depuis, il a siégé pendant deux décennies au Parlement de Djakarta dans les rangs du Golkar, l'ancien parti de Suharto. Sur tout, la milice de sept mille hommes qu'il a levée et baptisée Satgas Papua (forces d'intervention papoues) « peut très bien être conditionnée à commettre des crimes qui justifieront une attaque des militaires et détruiront la lutte populaire », a averti John Rumbiak, qui dirige la principale organisation de défense des droits de l'homme en Papouasie.

Le Congrès indépendantiste ne constitue ainsi peut-être que le lever de rideau d'une partie particulièrement vicieuse et qui sera également le reflet de conflits d'intérêts à Djakarta.

Jean-Claude Pomonti

Commémoration silencieuse du massacre de Tiananmen

PÉKIN

de notre correspondant

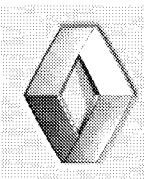
Le onzième anniversaire du massacre de Tiananmen a été honoré, dimanche 4 juin, dans le silence de la clandestinité par les familles des victimes et les noyaux de sympathisants démocrates qui continuent d'entretenir la flamme du souvenir en dépit de l'implacable répression politique dont ils sont la cible.

Rien n'avait été laissé au hasard par le pouvoir. La place Tiananmen, sur laquelle avaient manifesté sporadiquement, ces dernières semaines, des adeptes du mouvement mystique Fa Lun Gong, était quadrillée par le dispositif policier d'usage. A titre préventif, les autorités avaient opéré une dizaine d'interpellations parmi les dissidents des provinces du Liaoning et du Shaanxi, selon le Centre d'information pour les droits de l'homme et de la démocratie, basé à Hongkong. Deux étudiants de l'Université de Pékin (Beida) ont également été interpellés pour avoir allumé des bougies en souvenir du 4 juin 1989.

Le gouvernement a donc traversé cet anniversaire sensible sans tumultes particuliers. Condamné au silence, les opposants n'ont pu se manifester qu'à travers une grève de la faim de vingt-quatre heures. Une cinquantaine de dissidents du Sichuan, du Hubei et du Hunan ont jeûné en mémoire des morts de 1989. Parmi eux figurait une des figures emblématiques de la contestation intérieure, Wang Youcai, condamné fin 1998 à onze ans de prison pour avoir participé à la création du Parti démocratique chinois (PDC), aujourd'hui démantelé.

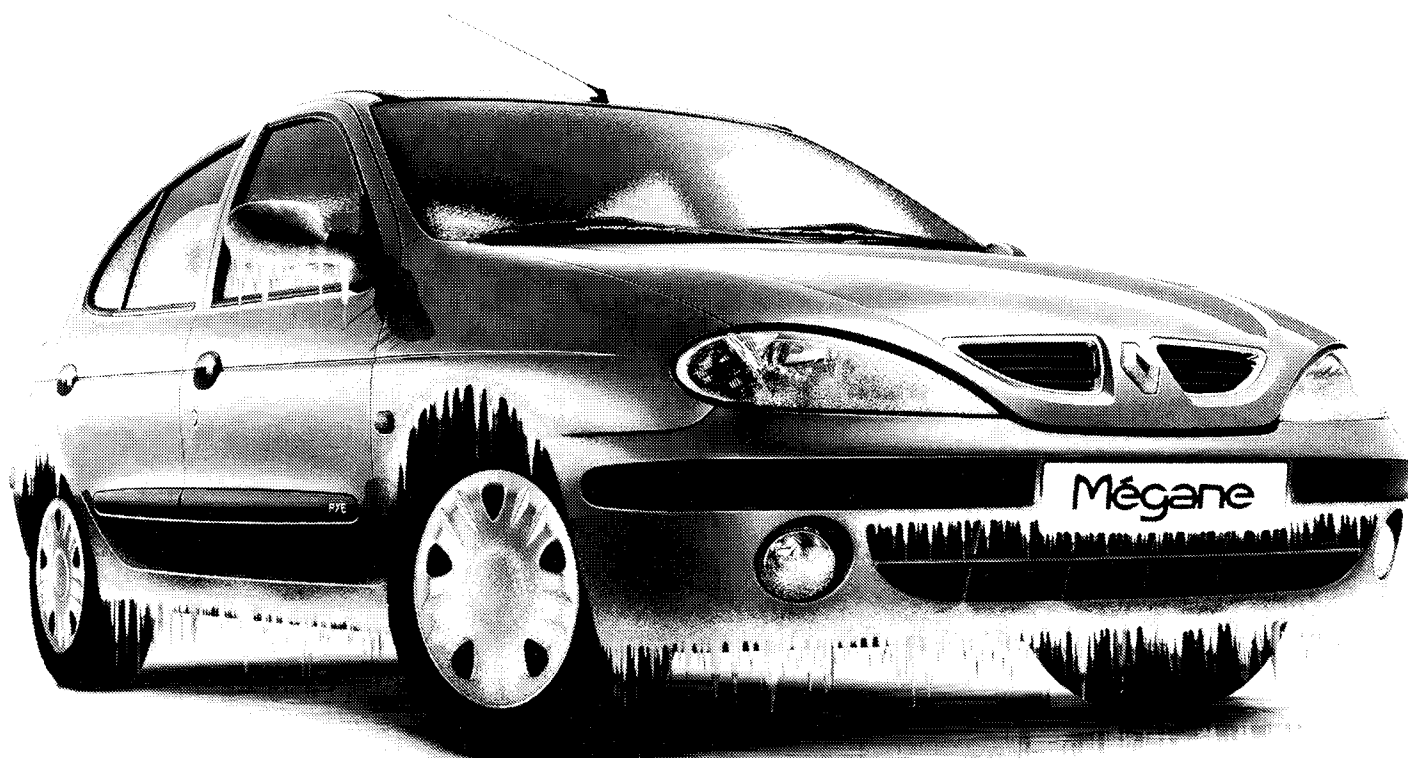
Toutes ces initiatives ont trouvé une bruyante caisse de résonance à Hongkong, où entre 30 000 et 45 000 manifestants ont défilé. La tâche des organisateurs de ce genre de manifestations de solidarité avec les dissidents n'est pas aisée, à l'heure où Hongkong est l'objet d'une insidieuse normalisation idéologique - l'autocensure de la presse en est la meilleure illustration - trois ans près la rétrocession à la mère patrie.

Frédéric Bobin



CLIMATISATION DE SÉRIE :

La sécurité n'exclut pas le bien-être. Et réciproquement.



RENAULT Mégane

RENAULT MÉGANE BERLINE RXE
PACK CLIM 1.4 16v
à partir de 104 500 F.

- Climatisation
- ABS
- Airbags conducteur et passager
- Airbags latéraux tête-thorax
- Appuis-tête arrière réglables en hauteur
- Condamnation centralisée des portes par télécommande à radiofréquence
- Lève-vitres avant et rétroviseurs extérieurs électriques
- Projecteurs antibrouillard
- Radiosat 6000, RDS, satellite de commande au volant

La protection rapprochée

Les Serbes du Kosovo suspendent leur coopération avec l'ONU

Ils dénoncent un « terrorisme albanais organisé »

Le Conseil national serbe (SNV) du Kosovo s'est retiré, dimanche 4 juin, de l'administration conjointe de la province, chapeauté par l'ONU. Le SNV dénonce la violence

dont la communauté serbe est victime. Il enverra une délégation à New York où le Conseil de sécurité examinera, vendredi, l'action de l'ONU au Kosovo depuis un an.

LA DÉCISION des représentants serbes du Kosovo de se retirer de l'administration conjointe de la province est un coup dur pour la mission des Nations unies au Kosovo (Minuk). Arrachée de haute lutte par le patron de la Minuk, Bernard Kouchner, au mois d'avril, la participation des Serbes, modérés, au Conseil d'administration intérimaire de la province (IAC) n'aura tenu que deux mois. Les Serbes se sont retirés dimanche en raison des violences dont leur communauté est victime.

Au terme d'une réunion dans l'enclave de Gracanica (sud de Pristina), le Conseil national serbe (SNV) a indiqué dans un communiqué que la résolution 1244 des Nations unies, qui définit la mission de l'ONU et de l'OTAN au Kosovo, « n'a pas mandaté la communauté internationale pour créer le règne de l'apartheid et pour remplacer l'oppression de (Slobodan) Milosevic par la répression menée par des extrémistes albanais ». Une délégation du SNV se rendra en fin de semaine à New York où le conseil de sécurité doit proroger la résolution 1244 adoptée le 10 juin 1999. Elle demandera à l'ONU d'adopter une annexe à la 1244 obligeant la Minuk et la force multinationale de l'OTAN (KFOR) à « agir de manière plus déterminée contre (...) un terrorisme albanais organisé et systéma-

tique ». Faute de quoi, le SNV ne réintègrera ni le Conseil d'administration intérimaire, ni le Conseil de transition du Kosovo (KTC), un organisme consultatif où sont représentées les communautés de la province.

VIOLENCES QUASI QUOTIDIENNES

Après les avoir longtemps boycottés, des Serbes étaient entrés en avril à l'IAC et au KTC en tant qu'observateurs pour une période d'essai de trois mois, une mesure alors saluée par l'ONU comme une importante percée. Elle ne concernait cependant qu'une minorité des quelque 100 000 Serbes du Kosovo. Elle avait ainsi été violemment dénoncée comme une trahison par les jusqu'au-boutistes serbes de la région de Mitrovica - où vivent dorénavant la plupart des membres de cette communauté - et par Belgrade.

Depuis le retrait des forces serbes de la province en juin 1999 et le retour des quelque 800 000 Kosovars albanais expulsés de force les mois précédents par la police et l'armée de Belgrade, les Serbes subissent des violences presque quotidiennes. Selon la police de l'ONU, plus de 500 meurtres ont été commis au Kosovo depuis août 1999, en majorité à l'encontre des non-Albanais de la province. La semaine passée, huit

Serbes ont ainsi été tués et huit autres blessés. Un des porte-parole modérés du SNV, le père Sava, a abjuré les responsables internationaux de ne plus décrire systématiquement les violences anti-serbes comme des « attaques de représailles » aux exactions subies par les Albanais pendant le conflit et de reconnaître qu'il s'agit de « terrorisme ».

Dimanche, Bernard Kouchner a fermement condamné ces violences. « Nous comprenons cette décision (du SNV) comme une protestation et un signe d'outrage devant la violence », a déclaré M. Kouchner tout en réaffirmant sa « ferme intention » de poursuivre ses efforts de coopération avec « la communauté serbe dans son ensemble » et de renforcer la sécurité. Samedi, la Minuk a fermé un quotidien albanais pour huit jours, pour incitation à la haine. Dita avait accusé un interprète serbe de la Minuk d'activités paramilitaires. Peu après, cet employé avait été enlevé et tué.

Christophe Châtelot
(avec AFP, AP)

Les charniers de Srebrenica sont au centre du procès du général Krstic

L'accusation a présenté près d'une centaine de photos prises par des avions espions américains avant et après les exécutions massives

LA HAYE

de notre correspondant

Au terme d'une pause d'un mois, le procès du général serbe Radislav Krstic a repris au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Après avoir entendu les témoignages de nombreux survivants d'exécutions massives à Srebrenica, la Cour s'est intéressée aux charniers. Les enquêteurs du Tribunal en ont retrouvé beaucoup : six « sites primaires » qui ont abrité les corps directement après le massacre de sang-froid de 4 000 Musulmans, par les troupes serbes du Corps de la Drina, et 29 « sites secondaires », creusés des semaines après pour disperser les charniers.

En audience, le commissaire divisionnaire Ruez, chef de l'enquête sur Srebrenica, a produit pas moins de quatre-vingt-onze photos aériennes des sites. « Jamais autant de pièces à conviction en provenance de services de renseignements américains n'avaient été montrées devant un tribunal », commente un membre du bureau

du procureur. « Ces clichés ont été fournis par le département d'Etat à Washington. Sans eux, nous n'aurions pas pu retrouver les charniers secondaires », explique Jean-René Ruez. Chaque cliché est dûment daté et localisé.

TRACES D'EXCAVATRICES

Exemple : cette photo du 17 juillet 1995, prise au-dessus de la ferme de Branjevo, l'un des lieux d'exécutions les mieux documentés depuis la reddition de Drazen Erdemovic, condamné à cinq ans de prison et libéré par anticipation pour avoir pleinement collaboré avec le Tribunal, et bénéficiant maintenant du programme de protection des témoins. Ce jeune Croate qui a servi dans l'armée serbe a été obligé de participer aux exécutions d'un millier de Musulmans, le 16 juillet. Sur la photo, on aperçoit des traces d'excavatrices et une multitude de petits points : « les cadavres », affirme Ruez. Le 29 septembre suivant, une autre photo nous montre la terre entièrement excavée : les corps ont été retirés.

Idem au barrage de Petkovci. Le 5 juillet, rien à signaler. Le 27 juillet, la roche est à vif, le lieu est devenu un charnier.

Les photos ont été prises soit quelques jours avant, soit dans les jours ou les mois qui ont suivi la pire tuerie en Europe depuis la seconde guerre mondiale. Et l'on ne peut s'empêcher de s'interroger : n'existe-t-il aucun cliché des exécutions, qui ont eu lieu entre les 13 et 16 juillet ? Réponse d'un expert du TPIY : « L'ONU avait dans la région des tas de types pouvant servir d'otages aux Serbes. Dans ces conditions, on ne lésine sur aucun moyen pour observer ce qui se passe sur place. » Mais le bureau du procureur affirme n'avoir aucune photo « en flagrant délit ». Dean Manning, ancien membre de la police australienne, a fait ensuite le décompte des cadavres retrouvés à ce jour : « 1 424 sont morts par balles, 169 probablement aussi, 5 ont été atteints par des explosifs, 4 sont morts de suffocation... »

Alain Franco

Le Tribunal pénal international refuse de poursuivre l'OTAN

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Malgré les revendications de Moscou et de Belgrade, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) refuse de poursuivre l'OTAN pour violation du droit international pendant la guerre du Kosovo. Annonçant sa décision, vendredi 2 juin, lors d'une réunion publique du Conseil de sécurité de l'ONU, la procureur du TPI, Carla Del Ponte, a affirmé : « Malgré quelques erreurs, je suis très satisfaite que l'OTAN n'ait jamais délibérément pris pour cible des objectifs civils ni des objectifs militaires non autorisés lors de sa campagne de bombardements », en ajoutant qu'il n'existe donc « aucun fondement » pour ouvrir une enquête formelle contre l'Alliance atlantique. Carla Del Ponte a indiqué que le TPI avait fait examiner, par une équipe d'avocats et d'experts militaires, toutes les plaintes portées par la Russie, la RFY (République fédérale de Yougoslavie) mais aussi par certaines organisations de défense des droits de l'homme contre l'OTAN.

Le TPIR et l'assassinat du président rwandais

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda pourrait ouvrir, avant la fin de l'année, une enquête sur l'assassinat du président rwandais Juvénal Habyarimana, en avril 1994. La procureur du Tribunal, Carla Del Ponte, a expliqué, vendredi 2 juin à New York, que pour commencer l'enquête, le TPIR devrait conclure « qu'il existe un lien entre l'attentat contre l'avion du président et l'organisation du génocide ». Le Tribunal avait rejeté, plus tôt dans la journée, une demande d'enquête sur les circonstances de l'accident. Il a jugé que cette demande, introduite par l'ancien général rwandais Gratiens Kabiligi inculpé pour génocide et crimes contre l'humanité, « n'a pu établir une base légale sur laquelle le Tribunal aurait pu se fonder pour ordonner une nouvelle enquête sur cette affaire ». Le juge Jean-Louis Bruguière, spécialisé dans les affaires de terrorisme, a obtenu l'accord de Carla Del Ponte pour interroger un suspect de crimes de guerre après que le tribunal eut reçu une plainte de la veuve du président. - (Corresp.)

Afsané Bassir Pour

La décision du TPI a été vivement dénoncée à Moscou et surtout à Belgrade où le ministre yougoslave de l'information, Goran Matic, s'est déclaré « atterré » par les déclarations de Carla Del Ponte. Dans une lettre adressée, dimanche, aux pays membres du Conseil de sécurité, le ministre yougoslave a demandé à ce que la procureur soit « immédiatement » relevée de ses fonctions et que le TPI soit « dissous ». Selon lui, le TPI s'est « définitivement rangé parmi les instruments de l'OTAN ». A Moscou aussi, le ministère des affaires étrangères a accusé le TPI de « préjugés politiques ». Carla Del Ponte a précisé que cette décision fait partie des conclusions d'un rapport d'une cinquantaine de pages qui sera rendu public dans les prochains jours. Aussitôt après la réunion du Conseil, le secrétaire général de l'OTAN, George Robertson, s'est félicité de la décision de Carla Del Ponte. Les conclusions du rapport sont sans surprise pour les gouvernements membres de l'OTAN qui ont coopéré, depuis onze mois, avec le TPI.

Interrogé par la presse, sur les accusations russes à l'égard du rapport du TPI, la procureur a répondu que « chaque cas avait déjà été analysé en fonction des faits et de la loi applicable » et que « chaque catégorie d'incidents ferait l'objet, dans le rapport, d'une conclusion séparée ». Carla Del Ponte a terminé sa conférence de presse en expliquant que désormais le tribunal devrait se concentrer sur « sa tâche réelle qui est l'arrestation et le jugement des responsables yougoslaves ayant commis des crimes contre l'humanité ». La procureur suisse s'est dit « non impressionnée » par les pressions exercées par Moscou sur le tribunal : « Je suis procureur depuis plus de vingt ans », a-t-elle précisé.

Malgré la décision du TPI de ne pas ouvrir d'enquête formelle sur la campagne militaire des Occidentaux contre la RFY, la controverse autour des plaintes n'incite pas les sénateurs républicains, à Washington, à coopérer avec le Tribunal pénal international. Les conclusions du rapport du TPI sur le rôle de l'OTAN dans la guerre du Kosovo intervient aussi au moment où le Conseil de sécurité devrait débattre de la prorogation du mandat de l'ONU dans la province serbe. L'administrateur des Nations unies au Kosovo, Bernard Kouchner, est attendu mercredi 7 juin à New York.

CHRONOMETRE

PARIS - LONDRES - NEW YORK - TOKYO - MONTE CARLO - POUR TOUTE INFORMATION, TÉL. 01 44 77 24 00

INSTITUTIONS Jacques Chirac devait expliquer, lundi 5 juin, aux journaux du soir de TF 1 et de France 2, son ralliement à la réduction à cinq ans de la durée du man-

dat présidentiel, à laquelle il s'était déclaré, jusqu'à maintenant, opposé. Le chef de l'Etat souhaite une révision rapide de la Constitution, achevée par un référendum qui pourrait

être fixé au 8 octobre. ● **LE PROJET** de loi constitutionnelle, présenté par le premier ministre « au nom » du président de la République, a été transmis au Conseil d'Etat lundi et

sera examiné par le conseil des ministres mercredi. Il ne comporte pas de limitation du nombre de mandats successifs. ● **LA QUASI-TOTALITÉ** des partis, à l'exception du RPF et de l'ex-

trême droite, est favorable au quinquennat, de même que, selon les sondages, les trois quarts des Français, pour qui, toutefois, ce n'est pas une réforme urgente (*lire page 7*).

Jacques Chirac se résigne à une adoption rapide du quinquennat

Le chef de l'Etat devait expliquer, lundi soir, à la télévision, les raisons de son ralliement à une réforme qu'il refusait encore il y a moins d'un an. Jugeant qu'elle doit être menée à bien par référendum, le président souhaite que celui-ci intervienne dès le début de l'automne

LE PROCHAIN président de la République sera élu pour cinq ans. Depuis plusieurs dizaines d'années, les Français affirment dans les sondages leur faveurs pour cette mesure qui doit, normalement, accélérer le renouvellement de la classe politique. Depuis plusieurs dizaines d'années, aussi, le milieu politique résiste à cette réforme. Georges Pompidou y a renoncé, Valéry Giscard d'Estaing l'a oubliée en arrivant à l'Elysée, et François Mitterrand n'a jamais cessé de se féliciter d'être resté président pendant quatorze ans. Pourtant, après quelques semaines de « réflexion » pour Jacques Chirac, le quinquennat est maintenant en passe de se faire, à un rythme d'enfer. « Puisque les choses sont décidées, mieux vaut ne pas lanterner », explique l'Elysée.

Aiguillonné par M. Giscard d'Estaing, qui a imposé l'affaire à l'ordre du jour en déposant une proposition de loi le 9 mai ; poussé par Lionel Jospin, qui ne cesse d'affirmer combien il est favorable à cette mesure de « modernisation de la vie publique » ; pressé personnellement par son âge – M. Chirac aura soixante-neuf ans en 2002 –, le président de la République va donc au quinquennat à marche forcée. Lundi 5 juin, dans une interview télévisée, face à Patrick Poivre d'Arvor (TF 1) et Claude Sérillon (France 2), il annonce qu'il engage la révision de la Constitution. Le matin même, le projet de loi a été envoyé au Conseil d'Etat. Il sera examiné à partir du 13 juin à l'Assemblée nationale et les 29 et 30 juin par le Sénat. Si tout se passe bien, les Français devraient alors se prononcer sur le sujet par

référendum. Le dimanche 8 octobre est une des dates envisagées. Et voilà comment le prochain président sera élu pour cinq ans.

Le président est convaincu qu'il est très difficile de ne pas consulter le peuple pour une réforme de cette importance

Ce calendrier a d'abord été imaginé par l'équipe de M. Jospin. M. Chirac s'y est rallié afin d'empêcher ceux qui voudront s'opposer à

la réforme de la durée du mandat présidentiel de s'organiser. Le président a passé l'Ascension au fort de Brégançon, dans le Var, à peaufiner ses arguments, entouré d'une partie de son équipe : sa fille Claude, le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, le secrétaire général adjoint, Olivier Dutheillet de Lamothe, le conseiller spécial Maurice Ulrich et le conseiller Philippe Bas.

Sur le fond, le président avait prévenu : il n'engagerait pas de réforme constitutionnelle plus profonde. En accord avec Matignon, le projet de loi consiste donc à remplacer simplement, dans l'article 6 de la Constitution, le mot « sept » par le mot « cinq », ce qui donnera : « Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. » Sans limitation du nombre de mandats. M. Giscard d'Estaing voulait, lui, qu'un pré-

sident ne puisse renouveler son mandat plus d'une fois et donc être élu pour plus de dix ans. MM. Chirac et Jospin ont décidé d'écarter ce principe. « En pratique, il est de toute façon exceptionnel qu'un président soit réélu plus d'une fois », dit-on du côté du président comme du premier ministre. Cette limitation aurait pu, surtout, soulever bien des objections au Parlement et ralentir la procédure de révision.

Malgré les réticences de bon nombre de ses alliés, le président tient ensuite au référendum. Le 31 mai, réunissant à déjeuner les présidents des groupes parlementaires de droite à l'Elysée, M. Chirac a pourtant entendu bon nombre de ses « amis » politiques se prononcer en faveur d'un Congrès parlementaire, autre voie prévue par l'article 89 pour réviser la Constitution, mais le président

est convaincu qu'il est très difficile de ne pas consulter le peuple pour une réforme de cette importance. Il en est d'autant plus persuadé que tous les sondages lui montrent que le quinquennat a la très grande faveur des Français. Pour autant, le président ne devrait pas se fermer la porte du Congrès, rappelant que le référendum est la voie normale prévue par la Constitution, mais que le Congrès reste possible.

Le calendrier rapide qui a été retenu doit cependant empêcher toute campagne des « anti-quinquennat » de prendre dans l'opinion. Conscient de la volonté, notamment d'un Charles Pasqua et d'un Philippe de Villiers, de lancer une violente campagne pour le « non », M. Chirac comme M. Jospin pensent que les dirigeants du RPF ne pourront, à la fois, mettre un terme à leur querelle interne et organiser une campagne à contre-

courant en moins de cinq mois. Reste, pour M. Chirac, à gérer deux points délicats : sa conversion et la fin de son septennat. L'Elysée considère que le changement d'avis du président, maintes fois publiquement opposé au quinquennat, n'est pas l'affaire la plus difficile.

« Changer pour adopter une réforme qui est perçue comme positive par les Français est toujours mieux accepté », dit-on parmi les conseillers du président. Conserver sa légitimité jusqu'à la fin de son septennat, alors que le quinquennat aura été adopté, est plus complexe. C'est d'ailleurs pour cette raison que le chef de l'Etat a longtemps voulu faire traîner les choses. Après avoir cru qu'il pourrait seulement en faire un thème de campagne pour 2002, il a ensuite pensé qu'il pourrait repousser le référendum jusqu'à la fin de 2001, quelques mois avant la présidentielle. Car M. Chirac craint plus que tout que l'adoption du mandat de cinq ans ne rende moins supportable la fin de son septennat et que la pression pour une démission anticipée ne monte.

Conscient que son premier ministre milite pour une adoption rapide du quinquennat, conscient aussi qu'il n'a aucun intérêt à laisser son aile droite se refaire une santé contre cette réforme, le président s'est rallié au calendrier de Matignon. Mais, en accord avec le premier ministre, il a pris soin de faire inscrire, dans l'exposé des motifs qui accompagnera le projet de révision, que « la réduction à cinq ans de la durée du mandat ne vaut pas pour le mandat en cours ».

Raphaëlle Bacqué

Qui, quand, comment ?

● **Procédure.** Pour modifier la Constitution, ses auteurs ont prévu une procédure, décrite dans son article 89. Deux autorités peuvent être à l'origine d'une révision constitutionnelle : le président de la République « sur proposition du premier ministre », via un projet de loi cosigné par les deux têtes de l'exécutif ; les parlementaires, au moyen d'une proposition de loi. Dans l'un et l'autre cas, le texte doit, dans un premier temps, être adopté en termes identiques par l'Assemblée nationale et par le Sénat. Une fois ce vote acquis, le texte est soumis au référendum.

Toutefois, et seulement lorsqu'il s'agit d'un projet dont il est à l'origine, le chef de l'Etat peut, au lieu de procéder à un référendum, faire approuver définitivement la révision constitutionnelle par les députés et les sénateurs réunis en Congrès. Dans ce cas, le texte doit être approuvé par les trois cinquièmes des suffrages exprimés par les parlementaires.

● **Article 11.** A deux reprises, le général de Gaulle a voulu modifier la Constitution en se passant de l'accord de l'Assemblée nationale et du Sénat. Pour ce faire, il a eu recours à l'article 11 de la Constitution, qui permet au chef de l'Etat de soumettre

directement au référendum un projet de loi « sur proposition du gouvernement » ou – mais cela n'a jamais été utilisé – « sur proposition conjointe des deux Assemblées ». En 1962, de Gaulle a ainsi soumis au peuple l'élection du président de la République au suffrage universel direct. En 1969, la réforme des régions et du Sénat a été repoussée par les Français, provoquant sa démission immédiate.

● **Calendrier.** Pour instituer le quinquennat, Jacques Chirac et Lionel Jospin se sont mis d'accord sur un calendrier rapide. Le projet de loi constitutionnel, rédigé « au nom du président de la République, par le premier

ministre », a été transmis au Conseil d'Etat lundi 5 juin. Il sera examiné en conseil des ministres le 7 juin. Il revient ensuite au gouvernement d'établir, avec les deux Assemblées, le calendrier précis de son examen parlementaire. Le projet pourrait venir en séance le 13 ou le 14 juin à l'Assemblée nationale, puis à la fin du mois au Sénat. Si les deux Assemblées adoptent le texte dans les mêmes termes dès la première lecture, alors, conformément à l'article 89 de la Constitution, le projet de loi constitutionnel pourra être soumis rapidement à l'approbation des Français, par un référendum organisé à l'automne.

Le changement de pied du président de la République

« **LE QUINQUENNAT**, sous une forme ou sous une autre, serait une erreur et, donc, je ne l'approuverai pas ». La scène se passe il y a moins d'un an, le 14 juillet 1999, sur la pelouse de l'Elysée : intervenant à la télévision lors de la traditionnelle *garden-party*, Jacques Chirac referme la porte du quinquennat, qu'avaient tenté de forcer de nombreux dirigeants de la droite. « J'assumerai par conséquent ma mission jusqu'à son terme, et alors les Français jugeront », précise alors le chef de l'Etat.

M. Chirac n'a pas toujours été d'une aussi grande limpidité sur un sujet qui a toujours divisé sa formation politique. Dans un « point de vue » publié dans *Le Monde* du 24 octobre 1991 – soit à mi-parcours du second septennat de François Mitterrand, qui s'apprête alors à ouvrir un chantier de réformes institutionnelles –, le président du RPR se montre favorable au quinquennat. « Sans doute faudra-t-il conclure le débat ouvert sur la modification de la durée du mandat présidentiel », écrit-il alors, en précisant : « J'estime, en tout état de cause, qu'en se présentant à intervalles plus brefs à l'épreuve du suffrage universel, le président de la République éviterait les conséquences néfastes de l'usure du pouvoir. L'efficacité du contrôle démocratique par le

citoyen s'en trouverait accrue. » Interrogé sur TF 1 le 14 novembre 1991, l'ancien et futur candidat manifeste plus clairement son impatience, en déclarant qu'« il serait moralement difficilement acceptable que M. Mitterrand n'applique pas cette règle à lui-même ».

ENTRE LES DEUX TOURS

Changement de pied au printemps 1995 : invité du journal de France 2, le 22 mars, Jacques Chirac se déclare « réservé, pour des raisons de fond », sur l'instauration du quinquennat. « L'une de ces raisons, précise le maire de Paris, c'est qu'il y a un risque de transformation de la nature même de nos institutions, qui pourrait nous conduire à un régime présidentiel auquel je suis résolument hostile ». Six semaines plus tard, lors du débat télévisé l'opposant à Lionel Jospin, entre les deux tours de l'élection présidentielle, M. Chirac affirme que le quinquennat n'est pas « d'actualité ». Le candidat Chirac prend soin, toutefois, de ménager l'avenir : « Si, au cours du prochain mandat, un débat peut s'ouvrir ou doit s'ouvrir, alors, j'y serai tout à fait favorable. »

Jean-Baptiste de Montvalon

La constance prudente du premier ministre

FACE AUX ATERMOIEMENTS passés de Jacques Chirac au sujet du quinquennat, Lionel Jospin peut se prévaloir d'une certaine constance en faveur de cette réforme. Pourtant, le 16 février 1987, alors qu'il est premier secrétaire du Parti socialiste, il manifeste les plus vives réserves sur l'opportunité de réduire le mandat du président de la République à cinq ans. « Que la majorité déblaie le terrain, qu'elle fasse le ménage. Les socialistes ne feront pas leurs choux gras de ce projet de réforme », affirme-t-il alors. Cette réponse est très « politique » : elle est formulée alors que François Mitterrand achève son premier septennat, et que le locataire de Matignon n'est autre que... Jacques Chirac.

Par la suite, M. Jospin multiplie les déclarations favorables au quinquennat. Le 24 mai 1992, il se

prononce en faveur d'un quinquennat renouvelable, à condition de « dissocier absolument » ce choix « du cas du président sortant ». « Si le débat devait être mené avec des arrière-pensées, je pense, alors, que cette question ne sera pas posée », ajoutait-il cependant prudemment. Le 6 décembre 1992, il réaffirme sa préférence pour un mandat présidentiel « renouvelable et court ».

HARMONISATION DES MANDATS

Lors de la campagne présidentielle de 1995, il est le seul, parmi les principaux candidats, à se prononcer en faveur du quinquennat. Le candidat socialiste avait même précisé qu'il se l'appliquerait à lui-même en cas de victoire. Au cours du débat télévisé qui l'a opposé, entre les deux tours de l'élection, à M. Chirac, le premier secrétaire

du PS avait déclaré : « Si je suis élu président de la République, le débat aura lieu, car je soumettrai cette proposition par référendum (...) Je pense que, dans une fonction d'une telle responsabilité que celle de la présidence de la République, [sept ans] c'est trop long, surtout si ce mandat peut être renouvelable. » Le 30 juin 1996, il se prononce à nouveau pour le quinquennat lors de la convention du PS sur la démocratie.

Un an plus tard, devenu premier ministre, M. Jospin indique dans son discours de politique générale, prononcé à l'Assemblée nationale le 19 juin 1997 : « Comme je m'y suis engagé, je proposerai que les mandats électifs soient harmonisés sur une base de cinq ans ».

J.-B. de M.

De la tentative avortée de Georges Pompidou à la hâte imposée par Valéry Giscard d'Estaing

VITE, le quinquennat ! Cela fait vingt-sept ans que cette réforme est dans l'air du temps politique sans jamais avoir vu le jour. Vingt-sept ans que les présidents de la République renvoient la réforme à leur successeur comme les coureurs se passent le relais. Petit rappel historique : en octobre 1973, Georges Pompidou, président de la République, tente, en vain, d'imposer le quinquennat. Ses successeurs – Valéry Gis-

card d'Estaing et François Mitterrand – y sont favorables... du moment que leur mandat n'est pas concerné. La réforme semble atteinte du syndrome « NIM-BY » : « not in my back-yard », dit-on aux Etats-Unis. Oui au quinquennat, mais pas dans mon jardin présidentiel.

Et puis, un beau jour de mai 2000, la réforme devient subitement un *must*, un passage obligé de la modernité en politique, à deux ans de l'élection, présidentielle de 2002. « Faisons-la vite ! », lance Lionel Jospin, le 16 mai, devant les députés. « Le quinquennat, vite ! », s'apprête à déclarer Jacques Chirac, lundi 5 juin, sur TF 1 et France 2...

● **1973, la tentative de Pompidou tourne court.** Le 3 avril 1973, M. Pompidou annonce son intention de modifier l'article 6 de la Constitution d'après lequel le chef de l'Etat « est élu pour sept ans » et d'instaurer le quinquennat. Pour être adopté, le projet de loi constitutionnel doit être voté dans les mêmes termes

par l'Assemblée nationale et le Sénat, puis recueillir les trois cinquièmes des suffrages exprimés par les députés et les sénateurs, réunis en Congrès. Le chef de l'Etat a, en effet, écarté la voie du référendum. Hormis les gaullistes historiques, hostiles à la réforme, les premières réactions politiques sont plutôt favorables, même à gauche. « Sept ans, c'est trop », approuve, le jour même de l'annonce de M. Pompidou... M. Mitterrand, premier secrétaire du PS, qui rappelle que le quinquennat figurait au programme de sa campagne présidentielle de 1965. Le 16 octobre 1973, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, les socialistes sont moins consensuels et combattent le projet de loi constitutionnel, adopté seulement par la droite à l'Assemblée et au Sénat.

● **Octobre 1973-mai 2000, le grand sommeil...** Prenant acte du refus de la gauche et de l'échec annoncé de la réforme, M. Pompidou décide, le 24 octobre 1973, d'annuler le Congrès. Le

quinquennat entame alors de longues années de sommeil : à l'Elysée, ni M. Giscard d'Estaing, de 1974 à 1981, ni son successeur, M. Mitterrand, de 1981 à 1995, ne remettent le sujet à l'ordre du jour. En 1984, dans *Deux Français sur trois*, M. Giscard d'Estaing se prononce... pour le sexennat.

« Sept ans, je suis en train de m'en apercevoir, c'est court », explique M. Mitterrand à Yves Mourousi, le 28 avril 1985, sur TF 1. En novembre 1992, le président réélu soumet une série de propositions de réforme de la Constitution à un comité consultatif présidé par le doyen Vedel. Il indique que sa « préférence » va à un mandat « d'une durée plus longue que celle d'un député [cinq ans] et au moins aussi longue que celle d'un maire ou d'un conseiller général [six ans] ». La durée du mandat est « longuement débattue » au sein de la commission Vedel qui, finalement, en février 1993, préconise... « le statu quo » !

● **Un « coup utile » pour**

M. Chirac ? Après « le coup malheureux » de la dissolution de 1997, il faut faire un « coup utile », estime M. Giscard d'Estaing, dans un entretien au *Monde*, le 12 juillet 1999. L'ancien président de la République préconise le quinquennat – « souhaité par le maître à penser de Jacques Chirac, Georges Pompidou » – ainsi qu'une élection présidentielle anticipée, dès 2000. « Jacques Chirac a encore un délai devant lui pour choisir. Mais le temps court... », prévient « VGE ».

● **La proposition de loi de « VGE ».** L'an 2000 arrive, et rien ne se passe ? « VGE » fait une piqûre de rappel et dépose, le 9 mai 2000, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de loi qui tient en quelques mots : « Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. » Le 10 mai, dans une tribune au *Monde* (daté du 11 mai), « VGE » explique que, bien évi-

demment, la réduction du mandat n'a « aucune raison » de s'appliquer au mandat de M. Chirac.

● **10 mai-5 juin, la ruée vers le quinquennat...** Depuis trois semaines, on ne parle – presque – que de ça : le quinquennat. Le 16 mai, devant les députés, M. Jospin se dit prêt à déposer un projet de loi. Il le redit, le 19 mai, depuis l'Hôtel Matignon : si M. Chirac s'oppose à l'élaboration d'un projet de loi constitutionnel, le gouvernement inscrira une proposition de loi à l'ordre du jour prioritaire du Parlement, prévient le premier ministre. C'est qu'il y a urgence. Il ne faudrait pas que M. Chirac récolte les droits d'auteur. Déjà, des fuites organisées depuis l'Elysée laissent entendre que le chef de l'Etat serait désormais acquis à la réforme. Un parfait plan de communication. M. Chirac n'a plus qu'à dire : « Le quinquennat, vite ! », et personne ne sera surpris...

Clarisse Fabre

professionpolitique.com

TOUT SUR LES
CABINETS MINISTÉRIELS,
LES ÉLUS,
L'ADMINISTRATION
EN
35 000 BIOGRAPHIES

professionpolitique.com



L'opinion approuve la réforme mais ne la juge pas prioritaire

POUR LES PARTISANS du quinquennat, les sondages sont sans appel : les Français se disent massivement favorables à cette réforme. Selon une enquête d'Ipsos, réalisée les 10 et 11 mars – c'est-à-dire avant la relance du débat par Valéry Giscard d'Estaing –, 78 % des personnes interrogées se déclarent favorables au quinquennat, contre 18 % qui y sont opposées et 4 % qui ne se prononcent pas. Les partisans de la réduction du mandat présidentiel sont même plus nombreux aujourd'hui qu'en 1991 (75 %) et cette modification de la Constitution est également approuvée par les sympathisants de la gauche « plurielle » (78 %) et par ceux de la droite parlementaire (76 %).

Selon une autre enquête, réalisée par l'IFOP les 11 et 12 mai, trois sondés sur quatre (75 %) déclarent qu'ils voteraient « oui » à un référendum instaurant le quinquennat, contre 16 % qui voteraient « non » et 9 % qui ne se prononcent pas. Les sympathisants de la gauche

« plurielle » y sont un peu plus favorables (81 %) que ceux de la droite parlementaire (77 %), les sympathisants de l'extrême gauche (71 %) et surtout ceux de l'extrême droite (63 %) étant plus en retrait. Pour 71 % de ceux qui sont favorables au quinquennat, la principale raison de leur choix est simple : « Sept ans, c'est trop long » ; 17 % seulement invoquent la possibilité de limiter l'éventualité de la cohabitation.

Toutefois, les partisans du quinquennat se gardent de souligner que la réforme des institutions, s'ils y sont favorables, n'apparaît pas de tout prioritaire aux Français. Pour l'IFOP (enquête des 25-26 mai pour *Le Journal du dimanche*), « réformer les institutions de la V^e République » apparaît comme une priorité pour 4 % des personnes interrogées, contre 50 % qui retiennent la baisse des impôts et 44 % la lutte contre la précarité de l'emploi...

G. C.

A droite et à gauche, des avis partagés

RELANCÉ de façon spectaculaire par Valéry Giscard d'Estaing, le débat sur le quinquennat a satisfait en premier lieu la famille libérale et centriste à laquelle il appartient. Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a aussitôt cosigné la proposition de loi de l'ancien président de la République, tandis que son homologue du Sénat, Jean Artuis, voit dans le quinquennat le moyen de « préfigurer la présidentialisation des institutions ». Le plus réservé, à l'UDF, est en fait son président, François Bayrou, qui ne se satisfait pas d'un simple raccourcissement de la durée du mandat présidentiel. « J'ai dit que j'étais favorable à ce que l'on passe le mandat de sept ans à cinq ans, à condition que cela s'accompagne d'une vraie, réelle, et profonde interrogation sur le rôle du président de la République », a précisé, dimanche 4 juin, M. Bayrou au « Club de la Presse d'Europe 1 ». L'ancien premier ministre Raymond Barre a indiqué qu'il votera « contre un éventuel projet de loi ».

● **Démocratie libérale.** Le président de DL, Alain Madelin, a cosigné la proposition de loi de M. Giscard d'Estaing. Il a toutefois mis en garde contre le risque de « dérive monarchique » et de « fausse présidentialisation » du régime dont les Français « ne voudront pas ».

● **RPR.** Le parti gaulliste est le plus divisé sur la question. Alain Juppé et, plus discrètement, Nicolas Sarkozy, ont tenté de convaincre le président de la République d'instituer le quinquennat avant 2002. A l'opposé, Christian Poncelet, président du Sénat, Joselin de Rohan, président du groupe RPR au Sénat, Nicole Catala, vice-présidente de l'Assemblée nationale, et Jacques Baumel, ancien secrétaire général du mouvement gaulliste, y sont hostiles. Entre les deux tendances, beaucoup de parlementaires se plieront à la volonté du chef de l'Etat dès lors, comme le réclame Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, que la question sera tranchée par un référendum. Les partisans d'une évolution plus marquée vers un régime présidentiel, tels Philippe Séguin ou Edouard Balladur, sont restés discrets, ces dernières semaines, pour ne pas gêner Jacques Chirac.

● **RPF.** D'accord en cela avec Philippe de Villiers, Charles Pasqua

s'est proposé, dimanche, au « Grand Jury-RTL-Le Monde-LCI », de conduire la campagne du « non » à l'occasion d'un prochain référendum. (*Lire page 18.*)

● **FN et MNR.** Les deux mouvements d'extrême droite sont hostiles au quinquennat.

● **PS.** Dans sa plate-forme pour les élections législatives de 1997, le Parti socialiste a réitéré son engagement d'instituer un quinquennat renouvelable une fois et d'uniformiser la durée de tous les mandats à cinq ans.

● **PCF.** Le secrétaire national du Parti communiste, Robert Hue, a brutalement converti ses camarades au quinquennat, sous réserve qu'il s'accompagne d'une revalorisation du rôle du Parlement et de l'introduction d'une dose de proportionnelle dans le mode de scrutin pour les élections législatives.

● **Le Mouvement des citoyens** n'est pas davantage favorable à un quinquennat « sec ». Il souhaite une évolution vers un régime présidentiel.

● **Les Verts** se déclarent « évidemment favorables » au passage au quinquennat, qui contribuerait, selon eux, à « réduire le caractère monarchique de la V^e République ». Les Verts estiment toutefois qu'il s'agit d'une « réforme cosmétique », qui ne saurait tenir lieu de modernisation de la vie politique. Ils proposent donc que la révision constitutionnelle instaurant le quinquennat – qui devrait passer par un référendum – soit l'occasion d'introduire la limitation du cumul des mandats des parlementaires et une dose significative de proportionnelle aux élections législatives.

● **Ligue communiste révolutionnaire.** Réunie en congrès du 1^{er} au 4 juin, la LCR a exprimé son refus du quinquennat, qui « accentue les traits monarchiques de la V^e République » et développe « une logique de plus en plus présidentielle ». La LCR, « hostile aux institutions de la V^e République », demande « la suppression de l'élection du président de la République au suffrage universel » et, en contrepartie, « l'élection des députés à la proportionnelle intégrale ».

● **Lutte ouvrière.** Arlette Laguiller a expliqué, lundi 5 juin sur RMC, que LO préfère toujours que « les mandats raccourcissent » et qu'elle est favorable à « la révocation des élus à tout moment ».

Le raccourcissement du mandat devrait renforcer le contrôle des citoyens sur leur principal élu

JACQUES CHIRAC s'apprête donc à mettre un terme à une singularité française vieille de 127 ans. Instauré en 1873 pour raison de convenance monarchiste lors de l'élection du maréchal Mac Mahon à la présidence d'une République encore en gestation, le septennat présidentiel s'est imposé. La Constitution de 1958, elle-même, ne remet pas en cause ce mandat au long cours, censé assurer au chef de l'Etat une longévité à l'abri des « contingences » parlementaires et partisanes.

Quarante ans plus tard, la cause paraît presque entendue : sept ans, c'est trop long, répondent invariablement les Français lorsqu'on les interroge, tout comme la plupart des responsables politiques. Inutile, pour expliquer ce verdict, de recourir aux comparaisons internationales même s'il est exact qu'aucune démocratie européenne ou américaine n'accorde une investiture aussi longue au principal dirigeant de son exécutif. Partout, en effet, un mandat de quatre ou cinq ans est la règle.

L'essentiel est ailleurs. Admis sous les présidences discrètes des III^e et IV^e Républiques, accepté sous la présidence gaullienne dès lors que le titulaire de la charge remettait en jeu son mandat, sur l'essentiel, en consultant le peuple par référendum, le septennat paraît désormais excessif. Comme le notait, en 1993, le rapport du comité consultatif

pour la révision de la Constitution, créé par François Mitterrand et présidé par le doyen Georges Vedel, « en démocratie, il n'y a pas d'autorité sans responsabilité ». Et d'ajouter : « On ne peut pas, à la fois reconnaître au président de la République française des pouvoirs qui cumulent, en réalité, ceux d'un chef d'Etat présidentiel et ceux d'un chef de gouvernement parlementaire et lui accorder pour sept ans un statut d'irresponsabilité. »

RESTAURER LA CONFIANCE

Autrement dit, lorsqu'on cumule, comme le chef de l'Etat français, l'autorité du président américain et l'irresponsabilité de la reine d'Angleterre, le mandat de sept ans serait déraisonnable. Surtout quand le « *Moi ou le chaos* » gaullien cède la place au « *J'y suis, j'y reste* » esquissé par Valéry Giscard d'Estaing en 1978, puis appliqué par François Mitterrand en 1986 et 1993, et par Jacques Chirac depuis 1997. A qui beaucoup ajoutent, comme l'ancien premier ministre Alain Juppé (RPR), que le septennat « n'est plus un temps démocratique dans un univers fortement médiatique » et qu'il « ne correspond plus à la perception que les gens ont de leur relation avec le pouvoir ». Bref, le raccourcissement du mandat présidentiel serait de nature, pour ses partisans, à accélérer le rythme de consultation des Français sur les grands choix politiques

du pays et à restaurer, par conséquent, la confiance ébranlée entre le peuple et ses élus, à commencer par le principal d'entre eux.

Dans la réalité, depuis 1986, le quinquennat législatif s'est imposé au septennat présidentiel. A deux reprises, au lendemain des élections législatives de 1986 et 1993 remportées par la droite, Mitterrand s'y est plié. Quant à M. Chirac, il a poussé la démonstration jusqu'à l'absurde : prenant lui-même l'initiative des législatives de 1997 et acceptant, après la défaite de son camp, la perspective d'une cohabitation de cinq ans avec Lionel Jospin, il a permis au premier ministre d'exercer pleinement, pour la première fois depuis quarante ans, les prérogatives que lui confère l'article 20 de la Constitution, selon lequel « le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation ». Comme le note le constitutionnaliste Guy Carcassonne, « la longévité est théorique, la réalité est chaotique ».

Rien, pourtant, ne garantit que l'instauration du quinquennat mettrait fin au risque de cohabitation. Tout juste permettrait-elle, selon la formule de M. Giscard d'Estaing, « de rendre plus probable la coïncidence des deux majorités présidentielle et parlementaire » et de « moderniser le délai de légitimation du président de la République » (*Le Monde* du 11 mai). A condition, tou-

tefois, que le calendrier électoral n'inverse pas la hiérarchie des pouvoirs. Or, la question se posera, on le sait, dès 2002 : fixée par la Constitution avant le mois d'avril, la date des législatives précède, en effet, celle de la présidentielle, qui n'est pas précisée par la Loi fondamentale et résulte, depuis plus d'un quart de siècle, de la date du décès de Georges Pompidou. Si les choses restaient en l'état, il est clair que l'élection des députés serait déterminante pour celle du chef de l'Etat. L'instauration du quinquennat renforcerait alors, un peu plus encore, ce renversement de la logique profonde de la V^e République. Seule une inversion des échéances de 2002 (par prolongation de quelques semaines du mandat de l'actuelle Assemblée ou démission du chef de l'Etat avant le terme normal de son mandat) permettrait d'éviter cet écueil.

Quant aux conséquences éventuelles du quinquennat sur l'équilibre des institutions, elles ne peuvent guère faire l'objet que de supputations : conduirait-il à un renforcement du pouvoir présidentiel, à l'effacement du premier ministre, à l'affaiblissement ou, au contraire, au renforcement du rôle du Parlement ? Autant d'inconnues d'une VI^e République qui n'ose pas dire son nom.

Gérard Courtois



Martine Aubry et Laurent Fabius mettent en garde le patronat et les syndicats au sujet de l'Unedic

Le gouvernement fait valoir son souci de l'égalité de traitement des chômeurs

Le long week-end de l'Ascension a été mis à profit par les syndicats, d'un côté, par le gouvernement, de l'autre, pour tenter d'infléchir le cours de la né-

gociation sur l'Unedic, régime d'assurance-chômage. Le Medef (patronat) entendait aboutir, lundi 5 juin ou dans la nuit de lundi à mardi, à un

accord sur ses propositions, acceptées comme base de discussion par quatre syndicats sur cinq lors de la séance précédente (*Le Monde* du 2 juin).

L'AGITATION n'est pas retombée, bien au contraire. Alors que le patronat veut absolument conclure, lundi 5 juin ou au cours de la nuit suivante, un accord sur l'assurance-chômage, les coups de fil, fax, et missives se sont multipliés au cours du week-end de l'Ascension.

Cela a commencé sitôt la précédente séance de négociations achevée, le 1^{er} juin, lorsque le gouvernement a pris connaissance du projet d'accord qui fait du CARE (contrat d'aide au retour à l'emploi) le dispositif central du régime d'indemnisation (*lire ci-dessous*). Avec l'aval de Matignon, la ministre de l'emploi, Martine Aubry, et le ministre de l'économie, Laurent Fabius, ont envoyé une lettre cosignée aux responsables de l'Unedic. Pendant ce temps, les syndicats se sont informés mutuellement de leurs réflexions, et les associations de chômeurs ont haussé le ton.

« SYSTÈME À DEUX VITESSES »

Dans le courrier adressé au président de l'organisme paritaire, Denis Gautier-Sauvagnac (Medef), et à son adjoint, Michel Jalmain (CFDT), les deux ministres se soucient de défendre l'ANPE. Tout en se réjouissant de la priorité donnée aux dépenses favorisant le retour à l'emploi, M^{me} Aubry et M. Fabius insistent sur « le rôle central » que joue « le service public de l'emploi » et rappellent qu'il est « le garant de l'égalité des chances dans le retour à l'emploi » des chômeurs, comme l'avait souligné M^{me} Aubry dans un entretien publié par *Le Monde* du 1^{er} juin. Il faut, soulignent-ils, éviter

à tout prix la création d'un « système à deux vitesses », qui ferait des seuls chômeurs indemnisés par l'Unedic les bénéficiaires d'un service personnalisé. Ils s'inquiètent d'une redondance ou d'une concurrence entre le suivi qui serait assuré par l'Unedic et celui de l'ANPE.

Les deux ministres réaffirment, enfin, leur volonté que la convention Unedic comporte des dispositions assurant « la clarification » des relations financières de ce régime avec l'Etat. Depuis le refus des partenaires sociaux de puiser dans les excédents de l'Unedic pour financer les 35 heures, le gouvernement juge légitime d'apurer les contentieux portant sur les cotisations retraite des chômeurs (estimées à 20 milliards de francs) ou les cotisations chômage de emplois-jeunes. M^{me} Aubry a d'ailleurs tenté d'engager, sur ces sujets, des discussions parallèles à celles de la « refondation sociale ».

Malgré quelques tournures diplomatiques, cette lettre a valeur de nouvel avertissement. Dans son entretien avec *Le Monde*, la ministre avait prévenu qu'elle ne validerait pas un accord qui « proposerait n'importe quel contrat en exerçant une pression très forte sur les chômeurs ». S'il y avait un accord, elle, ministre, devrait en effet le valider (*lire ci-contre*).

« UNE LOURDE RESPONSABILITÉ »

De son côté, FO, qui s'estime en position de faire basculer la négociation, a multiplié les contacts. La centrale de Marc Blondel a assuré à la CGT qu'elle ne signerait pas, en l'état, le protocole d'accord. Elle a également appelé la CFTC pour la convaincre de rehausser le niveau des exigences syndicales. « C'est vrai, certaines dispositions, notamment celle sur l'obligation d'accepter un emploi à son niveau d'indemnisation ou au SMIC, vont complètement

Un passage obligé par la loi

La ministre de l'emploi, Martine Aubry, devra se prononcer dès qu'il y aura un accord sur l'assurance-chômage. Son intervention se situe à deux niveaux. Les niveaux d'indemnisation et de cotisation, qui dépendent en priorité des gestionnaires de l'Unedic et donc des partenaires sociaux, nécessitent une validation, dans les deux à trois mois suivant la signature de l'accord, par les pouvoirs publics.

Surtout, ce qui touche aux missions du régime d'assurance-chômage implique forcément une loi, d'autant plus que le rôle de l'ANPE serait réduit à celui d'un simple prestataire de service de l'Unedic dans le projet du Medef. Tout comme ce fut le cas pour l'allocation de remplacement pour l'emploi, ARPE (système de retraites contre embauches), ou pour les conventions de conversion (aide au reclassement des personnes licenciées), un texte législatif serait donc indispensable pour la mise en place du contrat d'aide au retour à l'emploi (CARE) et, a fortiori, pour les nouveaux contrats de travail.

Le CARE inscrit l'indemnisation dans un contrat individualisé

LE DISPOSITIF qui au cœur des négociations sur l'Unedic est un contrat, conçu par le Medef, qui bouleverse en profondeur les règles d'indemnisation en vigueur. Le « CARE », contrat d'aide au retour à l'emploi, ne repose plus sur une logique d'assurance collective, où les cotisations des salariés ouvrent droit à des allocations, mais sur une tout autre relation, individualisée et assortie de sanctions. Ce n'est qu'à partir de la signature d'un contrat personnel, entre l'organisme payeur et le chômeur, que les allocations seront versées à ce dernier, « sous réserve qu'il respecte les obligations liées à l'exécution du contrat ».

Selon le projet transmis, le 31 mai, aux organisations syndicales, le CARE est censé couvrir « tous les salariés involontairement privés d'emploi pendant toute la période où ils perçoivent des allocations du régime d'indemnisation ». Autrement dit, seuls sont concernés les chômeurs indemnisés par l'Unedic, qui ne représentent aujourd'hui que 41 % des demandeurs d'emploi.

PROUVER SA DISPONIBILITÉ

Dans le mois qui suit la signature du contrat, est effectué un premier bilan destiné à définir « l'employabilité » des candidats. « Au vu de ses résultats », un « plan d'action personnalisé » leur est alors proposé, avec une ou plusieurs offres d'emploi ou bien une formation. Un entretien individuel d'accompagnement, obligatoire, est prévu « tous les quinze jours ». De son côté, le chômeur doit effectuer des « recherches

personnelles actives et sérieuses » d'emploi. Il doit être « disponible et s'impliquer réellement dans la démarche de retour à l'emploi et les actions de formation ». Une aide spécifique est envisagée si un déménagement est nécessaire.

Que tout aille bien, et le CARE se traduira par un « aménagement de la dégressivité des allocations » en faveur du chômeur. En revanche, que celui-ci ne se conforme pas aux prescriptions du contrat, et tout ira mal.

Ce sera le cas s'il refuse de se présenter au bilan ; s'il refuse de suivre une formation ou s'il ne la suit pas « avec assiduité » ; s'il exerce une activité rémunérée non déclarée ; s'il estime que les offres d'emploi proposées ne lui conviennent pas « alors qu'elles correspondent à ses compétences professionnelles et qu'elles sont rémunérées au salaire normalement pratiqué dans la profession et la région ». Dans ces différentes situations, les allocations diminuent. De même, le texte stipule que, dès « le premier refus » d'une proposition d'embauche, l'indemnisation se réduit.

Le document prend néanmoins la peine de préciser que, au cas où « aucune proposition » ne serait faite, « les allocations seraient maintenues au montant initial ». Lorsque toutes les démarches se sont révélées vaines, une « révision » du plan d'action personnalisé est enclenchée. « L'institution compétente » s'efforce alors de faire acquiescer au demandeur d'emploi une « expérience professionnelle » en entreprise grâce à une « participation à la rémunération versée par son employeur ». Au bout du compte, le chômeur doit « accepter un emploi » non plus relié à ses compétences, mais qui lui garantit un « salaire au moins égal à son indemnisation [ou] égal au SMIC pour un emploi à temps plein ».

UN CONTRAT QUI POURRAIT COÛTER CHER Selon une note rédigée par les services de l'ANPE et remise le 2 juin au ministère de l'emploi, le CARE, tel qu'il est décrit, mobiliserait des moyens financiers et humains considérables. Chaque année, 1,6 million de personnes qui s'inscrivent au chômage sont indemnisables. En ne prenant en compte que ces « nouveaux » chômeurs, il faudrait, pour assurer le suivi personnalisé promis, plus de 7 milliards de francs et 15 000 agents supplémentaires. Dans le cas où ce 1,6 million de personnes passeraient le second entretien au bout de quatre à six mois seulement, la facture s'élèverait à 3 ou 4 milliards de francs, et le recrutement nécessaire à 7 000 ou 8 000 agents. Troisième hypothèse : si le premier entretien concerne tout le monde, mais que le suivi personnalisé se limite aux 20 % les plus en difficulté, soit quelque 320 000 personnes, le coût s'élève à 3 ou 4 milliards de francs pour la première année. Avec la montée en charge du dispositif, l'ANPE estime à 12 ou 13 milliards de francs, la facture du CARE chaque année.

I. M. et C. M.

La LCR veut renouer avec Lutte ouvrière avant les municipales

L'organisation trotskiste a tenu son congrès

LA LIGUE communiste révolutionnaire (LCR) veut renouer le dialogue avec Lutte ouvrière (LO). Dans une résolution de compromis sur les élections municipales, adoptée à 94 %, dimanche 4 juin, à la fin de son 14^e congrès qui s'est tenu à Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis, la LCR a proposé de renouer un dialogue interrompu avec cette organisation trotskiste rivale, qui lui avait adressé une lettre de rupture il y a quinze jours (*Le Monde* du 16 mai). Jugeant « inacceptable » le ton de cette missive, Alain Krivine, réélu porte-parole, a cependant mis au point une démarche en trois temps.

La LCR, qui sera présente aux élections municipales de mars 2001, entend « accélérer le processus de constitution de listes indépendantes et opposées à la politique du gouvernement et de ses composantes ». Ensuite, elle souhaite partir, parallèlement, « à la recherche d'un accord national avec Lutte ouvrière ». Enfin, en cas de désaccord persistant avec la formation d'Arlette Laguiller, elle espère « éviter une logique de concurrence avec LO » et aboutir dans ce cas à une « répartition des villes négociée ».

ÉVITER LA DIVISION

Pour la Ligue, ce qui importe avant tout, c'est de ne pas donner l'image de la division à l'extrême gauche, au besoin par une union de surface, afin de ne pas décourager les 910 946 voix qui se sont portées sur la liste conduite aux européennes par Arlette Laguiller et M. Krivine et qui ont permis l'élection de cinq députés européens (trois LO, deux LCR).

Les représentants de LO, Jean-Pierre Vial et François Duburg, qui ont assisté avec assiduité à tous les travaux de la LCR, connaissent parfaitement l'état d'esprit des militants de la Ligue et peuvent désormais peaufiner leur réponse, soit rapidement à l'occasion d'un des discours de M^{me} Laguiller à la traditionnelle fête LO de la Pentecôte,

dans une semaine, soit ultérieurement. La LCR s'est donné comme date-butoir le 14 juillet.

Le débat sur les élections municipales et la question de la poursuite avec LO ont quelque peu occulté les autres thèmes débattus pendant les quatre jours de congrès. Les délégués ont accepté à l'unanimité l'adhésion de la centaine de militants exclus de LO en 1995 et regroupés, depuis lors, sous l'appellation « Voix des travailleurs » (VDT). Les délégués ont aussi adopté à l'unanimité une résolution pour une écologie 100 % à gauche dans laquelle il est précisé que « les luttes écologiques et sociales sont les deux facettes d'un même combat » et que ceux qui subissent la fracture sociale sont les premières victimes de la fracture écologique : « malbouffe », pollution, etc. La LCR entend fédérer « les écologistes critiques : ceux qui n'ont pas démissionné de l'écologie », même s'ils jugent que « les Verts s'institutionnalisent ». Présente samedi, Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, a en revanche jugé « sans fondement » les propos de M. Krivine, pour qui « la PCF se social-démocratise ».

M. Krivine a aussi très vivement réagi au projet de « refondation sociale » du Medef, estimant que « l'acceptation du CARE [contrat d'aide au retour à l'emploi] par les syndicats » correspond à une « une trahison [à l'égard] des chômeurs ». Il a proposé, dimanche, d'organiser un « contre-sommet unitaire de refondation des droits sociaux » et a lancé dans la foulée un « appel à tous ceux qui, au PS, au PC, chez les Verts, dans les syndicats et les associations, veulent construire une nouvelle force à gauche de la gauche, qui s'oppose au patronat et à la politique sociale-libérale du gouvernement ». M^{me} Laguiller a, de son côté, qualifié, lundi 5 juin, de « vraie fumisterie » l'idée de refondation sociale lancée par le Medef.

Alain Beuve-Méry

Charles Pasqua regrette d'avoir créé un parti

PRÉSIDENT du Rassemblement pour la France (RPF), Charles Pasqua, qui était l'invité du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », dimanche 4 juin (*lire page 18*), a déclaré qu'il avait « eu tort de créer un parti politique » parce que « les partis politiques portent en germe la contestation, la compétition interne ». Selon M. Pasqua, « il y a à l'intérieur du RPF des sensibilités diverses », plus précisément « il y a un courant classique conservateur » et un « courant patriote national républicain », mais surtout, précise-t-il, « il y a notamment de la part de Philippe de Villiers un maintien de son organisation d'origine ». Ce qui ferait, explique M. Pasqua que le RPF serait « déjà dans un système de confédération ». Bien que le vice-président du parti, Philippe de Villiers, se soit déjà prononcé contre l'idée de confédération, M. Pasqua a indiqué qu'il avait « donné mission au secrétaire général du RPF et à la commission administrative d'aller dans cette voie », ce qui donnerait à chacun la possibilité de « s'exprimer comme il l'entend [tout en] restant dans le même mouvement ».

DÉPÊCHES

■ MNR : Philippe Olivier, conseiller régional d'Ile-de-France, nous a déclaré, samedi 3 juin, que c'est « l'absence de réaction » de la part du président du Mouvement national républicain (MNR), Bruno Mégret, aux déclarations « raciales » de Pierre Vial, lors de la table ronde de Terre et peuple, le 28 mai (*Le Monde* du 30 mai) qui l'a amené à démissionner du MNR (*Le Monde* de 2 juin). « Feindre d'ignorer de tels propos de la part d'un responsable national, même s'ils sont tenus en marge du mouvement ne peut amener le MNR qu'à la marginalisation et le discrédit », explique M. Olivier qui qualifie « de faute morale, erreur politique et stratégique » les propos de M. Vial sur une « Europe ethnocentriste ».

■ MNEF : Bertrand Delanoë a réagi à l'annonce de la prochaine mise en examen de Jean-Marie Le Guen, chef de file socialiste du 13^e arrondissement de Paris pour les municipales de 2001, en souhaitant que ce dernier « fournisse des réponses convaincantes » aux juges. Daniel Vaillant, maire (PS) du 18^e, souhaite, pour sa part, que M. Le Guen prenne « la bonne décision » si sa mise en examen (*Le Monde* du 3 juin) est confirmée.

LEONARDO VINCI
3^{ème} cycle
INGÉNIERIE ET NÉGOCIATION
COMMERCIALES INTERENTREPRISES
Pour devenir
Ingénieur d'affaires/
Chef de produits "b to b"
Recrutement Bac +4/5, Ingénieurs, DEA,
DESS, ESC... jusqu'à fin juillet 2000
Formation d'octobre 2000 à septembre 2001
dont 6 mois de mission en entreprise.
www.devinci.fr/inci
Brochure et dossier au 01 41 16 73 12
Courrier ou E-mail : inci@devinci.fr
INCI - Pôle Universitaire Léonard de Vinci
92916 Paris La Défense Cedex
ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

MEDECINE
PHARMACIE
► Stage de pré-rentre
Mise en condition (2 semaines en
septembre)
► Encadrement scientifique
annuel
Par Faculté et par semestre.
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé

Enfin une bonne excuse pour regarder sous le capot d'une BMW

Nouveaux moteurs diesel
520 d - 525 d
530 d

44, avenue Edouard Vaillant 92 BOULOGNE
PORTE DE SAINT-CLOUD - 01 46 09 91 63

Photo non contractuelle.

CENTRE EUROPÉEN DE MANAGEMENT
HOTELIER INTERNATIONAL
CMH
EUROPEAN CENTER OF
INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT
BACHELOR OF SCIENCE IN
INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT
EXECUTIVE MASTER IN
HOSPITALITY INDUSTRY
NEW @ e-COMMERCE
Formation bilingue Français/Anglais
Stages & emplois internationaux
dans les plus grandes chaînes
hôtelières & sociétés de service
En association avec le CMI
Centre de Management International-Genève
Tél. 01 45 26 59 28
www.cmh-school.com
CMH : 52, rue St-Lazare, 75009 Paris
ETS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

ATTENTAT La division nationale antiterroriste (DNAT) et le service régional de police judiciaire de Lyon ont été saisis de l'enquête sur le déraillement du train Vintimille-Calais,

qui a fait deux morts dans la nuit de samedi 3 à dimanche 4 juin, à Chasse-sur-Rhône (Isère). ● UN ALGÉRIEN de trente-deux ans, fiché par les policiers comme sympathi-

sant islamiste, a été placé en garde à vue. ● INTERPELLÉ dans un hôtel proche du lieu de l'accident, il se serait absenté de sa chambre d'hôtel au moment du déraillement.

● MOUSSA HAMMOUDI était connu des services spécialisés après avoir été refoulé, en 1996, de Grande-Bretagne. Il se serait rendu à plusieurs reprises à l'étranger, notamment en

Syrie. ● LES ENQUÊTEURS soulignent cependant ses antécédents psychiatriques et restent donc « très prudents » quant à la réalité de son appartenance à un réseau terroriste.

La police antiterroriste enquête sur le déraillement de Chasse-sur-Rhône

Un Algérien de trente-deux ans est soupçonné d'avoir provoqué l'accident du train Vintimille-Calais, qui a fait deux morts, dans la nuit du 3 au 4 juin. Le suspect était fiché comme sympathisant islamiste mais ses antécédents psychiatriques incitent les enquêteurs à la prudence

LA DIVISION nationale antiterroriste (DNAT) et le service régional de police judiciaire de Lyon (Rhône) ont été conjointement saisis, dimanche 4 juin, de l'enquête sur le déraillement du train Vintimille-Calais qui a eu lieu près de Chasse-sur-Rhône (Isère), provoquant la mort de deux personnes. Confiée dans un premier temps aux gendarmes de Vienne (Isère), l'enquête s'est accélérée avec l'arrestation de Moussa Hammoudi, un Algérien de trente-deux ans qui était fiché par les services de renseignement comme militant islamiste. Des bouts de rails d'environ un mètre de long ont été retrouvés à proximité du lieu de l'accident.

Les gendarmes ont interpellé Moussa Hammoudi dimanche 4 juin, vers 6 heures du matin, avant de le placer en garde à vue en qualité de témoin. Il avait pris une chambre dans un hôtel situé dans la zone industrielle, non loin du quartier de la gare, en se présentant sous sa véritable identité. Méfiant, le responsable de l'hôtel lui aurait demandé de régler sa note immédiatement. Invoquant la perte de sa carte bancaire, il aurait payé sa chambre en liquide. La veille du déraillement, il aurait été aperçu à proximité de la voie ferrée par des agents de la SNCF, qui auraient même contrôlé son identité.

Ce sont surtout ses allées et venues pendant la nuit où s'est produit l'accident qui ont attiré l'attention du veilleur de nuit de l'hôtel. Celui-ci a alerté les gendarmes de Vienne (Isère), qui ont

interpellé Moussa Hammoudi moins de quatre heures après le déraillement. Selon le témoignage du veilleur, le jeune homme serait ressorti de l'hôtel avant de revenir entre 1 h 30 et 2 heures, soit quelques minutes avant le déraillement du TGV. Au moment de son interpellation, il était en train de prendre une douche. Ses mains portaient des traces de cambouis et de rouille, qui pourraient provenir des bouts de rail placés sur la voie, qui sont à l'origine du déraillement du train. Moussa Hammoudi était toujours en garde à vue, lundi 5 juin, en fin de matinée.

ANTÉCÉDENTS PSYCHIATRIQUES

L'homme était connu par les services de renseignement, la direction de la surveillance du territoire (DST) et la direction centrale des renseignements généraux (DCRG). Selon une source policière proche de l'enquête, il n'était cependant pas considéré comme un militant islamiste radical. Sa présence dans les fichiers spécialisés des services s'expliquerait par le fait qu'il aurait été refoulé de Grande-Bretagne, lieu de résidence de plusieurs mouvements islamistes radicaux, où il avait tenté de se rendre. En 1996, il avait également cherché à entrer en Suède, pays connu à l'époque pour sa tolérance en matière d'accueil des islamistes. La même année, Moussa Hammoudi avait effectué un voyage en Syrie. Si ces multiples déplacements ont suscité l'intérêt des services de renseignement, ceux-ci se déclarent aujourd'hui « très prudents » quant



à l'éventuelle appartenance de Moussa Hammoudi à un réseau terroriste.

Né à Boufarik, non loin d'Alger, Moussa Hammoudi n'avait, jusque-là, eu affaire aux services de police que pour des vols simples. Titulaire d'une carte de séjour en règle, il avait d'abord habité dans le Cher, puis s'était installé à Paris, où il réside actuellement. Ce sont surtout ses antécédents psychiatriques qui expliquent les réticences des enquêteurs à le considérer comme un membre actif d'un réseau terroriste islamiste. Ainsi, Moussa Hammoudi, décrit comme une

personnalité à la psychologie fragile, aurait fait l'objet d'une mesure d'internement psychiatrique en 1998. La division nationale antiterroriste, désormais chargée de l'enquête, cherche cependant à savoir si le suspect, qui fréquentait assiduellement les mosquées islamistes, n'a pas pu être manipulé. Le lieu choisi pour provoquer le déraillement du train semble, aux yeux des enquêteurs, avoir une forte dimension symbolique : c'est à Chasse-sur-Rhône qu'avait été démantelé par les policiers un groupe de soutien logistique du GIA pendant les attentats islamistes de 1995 (lire ci-dessous).

Il était un peu plus de 2 heures dimanche, lorsque le train Corail a brusquement déraillé à 500 mètres en aval de la gare de Chasse-sur-Rhône, entre Vienne et Lyon, faisant deux morts et douze blessés. Le conducteur, indemne, a ressenti un choc très violent puis la locomotive est sortie de ses rails pour opérer un demi tour, avant de se coucher, dans le sens inverse du convoi. « J'ai senti la locomotive se soulever », a confié le conducteur de la machine de 80 tonnes. Les neuf voitures, dont trois wagons-lits, qui transportaient 250 passagers sont elles, restées en ligne en s'inclinant légèrement. Sous le choc, un septuagénaire de nationalité belge a succombé à une crise cardiaque. Une autre personne, qui se trouvait dans la cabine de pilotage, a été tuée sur le coup. La direction régionale de la SNCF a indiqué qu'elle ignorait si la victime faisait partie de son personnel.

« DES FAITS TROUBLANTS »

La préfecture de l'Isère a immédiatement déclenché le plan rouge. Les secours, pompiers, SAMU, équipes de la SNCF, ont pu se rendre sur place quelques minutes après l'accident. Mais il était déjà trop tard pour sauver le passager belge. « Sa femme nous a appelés, a raconté un jeune passager de vingt-deux ans. Nous avons alerté un contrôleur et un médecin anglais. Mais il n'a rien pu faire. » Les premiers passagers sont sortis par les fenêtres au milieu d'une épaisse fumée. Les douze blessés ont été transportés vers les hôpi-

taux de Lyon-sud et Vienne, qu'ils ont pu quitter dans la journée. Les 250 autres passagers ont été acheminés par car à la gare de Lyon-Perrache où ils ont été pris en charge par des psychologues. La plupart d'entre eux ont repris à 7 h 55 un TGV pour Lille, d'autres ont préféré attendre pour tenter de récupérer leur véhicule que le train transportait.

D'après l'examen des boîtes noires, le train roulait à une vitesse normale, 138 km/h par heure sur un passage en ligne droite autorisé à 140. Louis Gallois, président de la SNCF, qui s'est rendu sur place dimanche matin, a indiqué que des bouts de rails d'environ 60 à 80 centimètres de long pesant 40 kilogrammes avaient été trouvés à proximité de la voie et du lieu de l'accident. Le directeur régional de la SNCF, Joseph Moulin, a indiqué qu'il n'y avait pas eu de travaux récents sur ce secteur. Huit minutes auparavant, le train Nice-Paris était passé sur cette voie réservée à la circulation sud-nord, sans difficultés et sans que le conducteur remarque la présence de ces « coupons de rails ». « Ce sont des faits troublants », a ajouté Louis Gallois. Il a rappelé que le 6 mars, au même endroit, une voiture volée avait été précipitée d'un talus au passage d'un train de fret. La voiture avait été traînée sur plusieurs mètres. Le train avait déraillé sans gravité.

Pascal Ceaux
avec Sophie Landrin (à Lyon)
et Nicole Cabret (à Grenoble)

En 1995, une campagne d'attentats islamistes

DANS l'attente du résultat de l'enquête, l'évocation du nom de Chasse-sur-Rhône (Isère), rappelle les attentats commis en France entre le 11 juillet et le 2 novembre 1995, qui avaient causé la mort de huit personnes. C'est en effet à partir de Chasse-sur-Rhône qu'avait été démantelé, au mois d'août de la même année, un important réseau de soutien aux opérations menées, tant en France qu'en Algérie, par des activistes se réclamant du Groupe islamique armé (GIA).

L'enquête avait établi que deux groupes basés à Lille (Nord) et à Vaux-en-Velin (Rhône), étaient directement impliqués dans plusieurs de ces actions violentes. A la différence de ceux-ci, un troisième groupe, constitué à Chasse-sur-Rhône, assurait uniquement un soutien logistique. Il se chargeait de collecter des fonds, d'acheter et de transporter des armes, de faciliter l'envoi de militants en Afghanistan,

de fournir des faux documents d'identité ou des lieux d'hébergement... Une quarantaine de personnes, soupçonnées d'avoir appartenu à ce réseau, ont été jugées, à la fin de 1997, par le tribunal correctionnel de Paris. Quatre animateurs du groupe – dont deux Français convertis à l'islam, Joseph Jaime et David Vallat – ont été condamnés à des peines s'échelonnant entre cinq et dix années d'emprisonnement ferme (Le Monde du 19 février 1998).

Le principal responsable du réseau, Ali Touchent, alias « Tarek », considéré comme l'un des coordinateurs de la campagne d'attentats, avait réussi à échapper à la police. Au début de 1998, les autorités algériennes ont annoncé qu'il avait été tué le 23 mai 1997 dans un hôtel d'Alger. La comparaison des empreintes digitales relevées sur le cadavre avec celles dont disposait la police française a confirmé son décès.

Le PDG de la SNCF exclut de « cadenasser les 32 500 kilomètres de voies »

SANS remettre en cause les mesures de sûreté de la SNCF, l'accident qui s'est produit à Chasse-sur-Rhône pose le problème des actes de malveillance fréquents à la fois sur le réseau ferré et sur le réseau autoroutier. Interrogé lundi 5 juin par Le Monde, Louis Gallois, président de l'entreprise ferroviaire, rappelle qu'il est exclu de cadenasser 32 500 kilomètres de voies comme un coffrefort. « Il n'est pas réaliste d'envisager la clôture du réseau comme nous le faisons pour le TGV ou les lignes nouvelles, admet Louis Gallois. Pourtant, il y a sûrement des mesures à prendre pour dissuader le promeneur négligent. »

Il y a, selon le président de la SNCF, plus d'actes de « bêtises » que de véritables « actes de malveillance ». Ce type d'événements date de la création du chemin de fer et est heureusement « rarissime ». En outre, même grillagées, les voies demeurent encore accessibles : la SNCF retrouve quotidiennement des ouvertures faites avec des pinces dans les protections. Louis Gallois précise que la « SNCF est une entreprise qui a des missions de service public et qui est placée sous la protection de la collectivité nationale ».

Les réactions syndicales sont très différentes suivant les centrales. La Fédération générale autonome des agents de conduite (Fgaac) a demandé, dimanche 4 juin, « le renforcement de la sûreté ». Elle « condamne les actes de malveillance et demande le renforcement de la sûreté dans l'entreprise, afin d'assurer un service public de qualité permettant le transport des usagers et des marchandises en toute sécurité ». Didier Le Reste, secrétaire général de la Fédération CGT des cheminots, « condamne cet acte de malveillance, si celui-ci est avéré, et admet, comme le président Gallois, qu'il est impossible de cadenasser 32 500 kilomètres de voies ».

PROTÉGER LES POINTS CHAUDS DU RÉSEAU

A la CFDT-Cheminots, Denis Andlauer, secrétaire général, explique : « Depuis plusieurs semaines, nous travaillons avec la direction sur la sûreté dans les trains et dans les gares. Pour ce qui est de la sécurisation des infrastructures ferroviaires, c'est un autre problème. Il paraît évident que l'on ne peut pas clôturer le réseau comme on l'a fait avec le TGV, mais rien n'empêche de protéger plus ef-

ficacement certains points chauds du réseau. » M. Andlauer relève également que Réseau ferré de France (RFF), l'établissement industriel et commercial qui a repris les dettes de la SNCF, mais qui est également propriétaire du réseau ferré national et, à ce titre, chargé de son développement, est responsable des infrastructures ferroviaires.

Réseau ferré de France reconnaît que la convention passée entre l'établissement public et la SNCF est une convention de gestion et d'entretien du réseau et précise qu'en 1999 sa contribution – qui comprend les problèmes de sécurisation des emprises ferroviaires – représentait 21 milliards de francs.

Selon le service régional de communication de la SNCF, la circulation des trains devrait être fortement perturbée au cours de la journée de lundi entre Saint-Rambert-d'Albon (Drôme), Vienne (Isère) et Lyon. De nombreux trains seront remplacés par des autocars et la remise en service des installations pourrait prendre environ trois jours.

François Bostnavaron

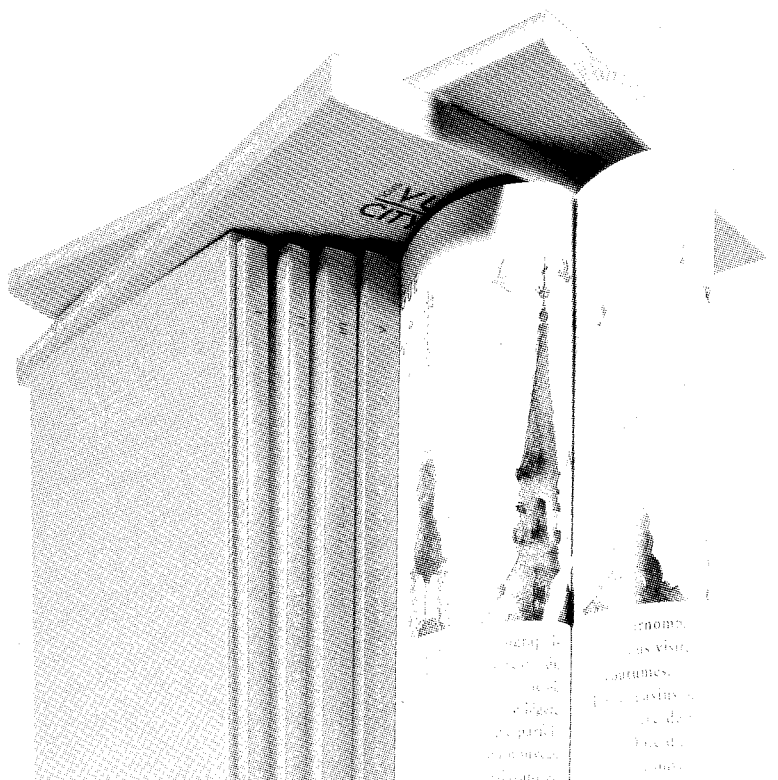
**VOYAGES CLASSIQUES,
DÉCALÉS,
CONFIDENTIELS ...**

Louis Vuitton City Guide. Indispensable.

33 villes européennes. 7000 adresses.

En vente exclusivement dans les magasins Louis Vuitton. Pour de plus amples informations, veuillez appeler le 01 45 62 47 00
<http://www.vuitton.com>

LOUIS VUITTON



Jack Lang veut rouvrir, dès cet été, le dossier de la réforme du collège

Il faut « réfléchir sans tabou », déclare le ministre

CHRISTIAN JANET, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), a été, en avril, le plus dihyrambique sur la nouvelle version de la réforme des lycées en évoquant sa « réelle satisfaction » et même son « plaisir ». Jack Lang a-t-il choisi pour cette raison le 81^e congrès de la PEEP pour sortir de sa réserve ? Deux mois et demi après sa nomination, le ministre de l'éducation nationale a donné, samedi 3 juin à Poitiers, quelques pistes sur sa politique éducative.

Il a promis une série d'annonces sur l'enseignement primaire et sur le collège. « Mon premier devoir est de me concentrer sur l'école. Je prévois d'annoncer avant fin juin des mesures d'amélioration », a assuré le ministre en clôturant le congrès de la PEEP. Quant au collège, « il ne faut pas qu'on répète sans cesse qu'en sixième ou en cinquième un certain nombre d'enfants ne détiennent pas la maîtrise réelle des savoirs fondamentaux sans prendre en même temps de décisions concrètes », a-t-il estimé. Dès cet été, le ministre entend rouvrir le dossier de la réforme du collège pour tenir compte « des évolutions et transformations » de la société. « De tribune en tribune, on gémit sur l'hétérogénéité du collège sans en tirer les conséquences pratiques. Le moment est sans doute venu de réfléchir sans tabou », a déclaré Jack Lang.

La veille, Jean-Luc Mélenchon avait, lui aussi devant les parents de la PEEP, remis en cause les limites du « collège unique ». « La question du collège est au cœur de nos problèmes. Du collège unique, il faut retenir l'immense ambition humaniste, mais unique ne veut pas dire uniforme. Nous ne nous contenterons pas de l'hypocrisie des

apparences », a lancé le ministre délégué à l'enseignement professionnel, qui souhaite arrêter la fermeture des classes de quatrième et troisième technologiques. En clair : le collège d'aujourd'hui n'a d'unique que le nom, et les nouveaux locataires de la Rue de Grenelle semblent prêts à relancer l'idée d'une orientation plus précoce. Mais Jack Lang se veut plus prudent que Jean-Luc Mélenchon : il ne s'agit pour l'instant que de « questions » et d'« hypothèses ».

« UN CONTRAT DE VIE COMMUNE »

Devant des parents plébiscitant l'utilisation des nouvelles technologies comme outil pédagogique, le ministre de l'éducation nationale a également promis « un plan d'envergure » comportant le développement de logiciels éducatifs et la création d'un portail spécialisé sur Internet pour les enseignants. En outre, il s'est engagé à améliorer, dès la prochaine rentrée, les remplacements d'enseignants grâce à la reprise des embauches de vacataires ou de maîtres auxiliaires.

Enfin, une « charte » ou un « contrat de vie commune » fixant « les droits et devoirs » des parents, des enseignants et élèves au sein des établissements scolaires devrait être élaborée par « une personnalité » de l'éducation, a indiqué Jack Lang. Le ministre s'est aussi engagé à faire respecter le principe de la gratuité de la scolarité et a confirmé qu'il avait réservé 73 millions de francs dans le collectif budgétaire pour financer les carnets de correspondance et les frais d'affranchissement des envois aux parents.

S. Bl.

Le bac 2000 confirme la progression des filières technologiques et professionnelles

Près de la moitié des 644 000 candidats se présentent dans ces sections

Le baccalauréat 2000 confirme les tendances de ces dernières années : augmentation des bacs technologiques et professionnels et recul, dans

la filière générale, de la série littéraire. Aujourd'hui, 61,8 % de jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat, contre 25,9 % en

1980. Cette année, 46,44 % des candidats se présentent dans la filière technologique ou professionnelle et 53,56 % dans la filière générale.

LES ÉPREUVES écrites du baccalauréat débuteront le 14 juin. 644 128 candidats (+ 1,27 % par rapport à 1999), 119 000 correcteurs et examinateurs, 44 langues étrangères et 10 langues régionales, environ 4 millions de copies à corriger : les chiffres du bac atteignent des hauteurs vertigineuses. La session 2000 confirme les tendances de ces dernières années : les futurs bacheliers technologiques et professionnels sont de plus en plus nombreux (46,44 % des candidats) et, dans la filière générale (53,56 % des candidats), la série littéraire continue de perdre des effectifs. Parmi les 345 013 postulants au bac général (+ 0,22 % par rapport à 1999), les littéraires ne sont plus que 76 575 (- 4,42 % en un an), alors que les 97 806 lycéens de la série économique et sociale (ES) enregistrent une hausse de 1,64 % de leurs effectifs. Les scientifiques de la série S demeurent très majoritaires (170 632 candidats) et sont en légère augmentation (+ 1,63 %).

Avec 189 037 inscrits, le baccalauréat technologique se porte bien et ne cesse de progresser depuis sa

première session en 1969. La série sciences et technologies tertiaires (STT) – qui compte nombre d'« exclus » de la voie générale ES – tient toujours le haut du pavé avec 104 530 élèves, loin devant les sciences et technologies industrielles (STI, 49 606 inscrits), les sciences médico-sociales (SMS, 23 787) et les sciences et technologies de laboratoire (STL, 7 590). Quant au baccalauréat professionnel, il poursuit sans relâche son essor en regroupant cette année 110 078 candidats. Une expansion fulgurante, au regard des 1157 inscrits lors de sa création en 1987. Si le « bac pro » compte quelque 47 spécialités, trois d'entre elles (la comptabilité, le secrétariat et le commerce) représentent près de 44 % des effectifs.

LES LIMITES DE LA MASSIFICATION

Qu'il s'agisse de la filière technologique ou professionnelle, les lycéens choisissent majoritairement le secteur tertiaire au détriment du secteur industriel.

Parmi les 61,8 % de jeunes d'une génération qui obtiennent un bac-

calauréat (25,9 % en 1980 et 43,5 % en 1990), 32,4 % l'ont obtenu dans la filière générale, 18,6 % dans la filière technologique et 10,8 % dans la filière professionnelle. Ce nouvel équilibre entre les trois types de bac a marqué l'évolution de ces cinq dernières années. Depuis 1995, année où il atteignait son point culminant en regroupant 37,2 % des bacheliers d'une génération, la part du bac général ne cesse de diminuer au profit des deux autres filières. C'est aussi depuis 1995 que la proportion de bacheliers dans une génération stagne aux alentours de 61 % après un siècle et demi d'expansion sans précédent. La massification aurait-elle atteint ses limites ?

A quelques jours des épreuves, les candidats se pencheront sûrement sur les taux de réussite de leurs anciens. Toutes séries confondues, il était de 78,3 % l'année dernière. Après le record historique de 1998 (78,9 %), la session 1999 a interrompu la progression constante du succès des lycéens observée depuis 1993.

Difficile de parler du bac sans

évoquer le serpent de mer de la réforme. Cette session 2000 ne connaît aucun bouleversement majeur quant à son organisation et à la nature des épreuves. Alors que Claude Allègre entendait introduire une dose de contrôle continu pour un certain nombre de disciplines dès 2001, le départ du très controversé ministre de l'éducation nationale a mis un coup d'arrêt à ce projet. Jack Lang n'entend pas toucher, au moins jusqu'à la session 2002, à ce qu'il a lui-même comparé par le passé à un « monument historique ». Si le nouveau locataire de la Rue de Grenelle a « préservé l'esprit » de la réforme des lycées initiée par son prédécesseur, la refonte du bac, dont la seule évocation déchaîne les passions, ne fait pas partie, pour l'heure, de ses priorités.

Enfin, le bac 2000 ne déroge pas à la règle de la petite histoire : son doyen est un candidat âgé de soixante et onze ans dans l'académie de Rouen, et son cadet un élève âgé de quatorze ans dans l'académie de Versailles.

Sandrine Blanchard

Les protestants lancent « 2 000 débats » à Lyon

LYON

de notre envoyé spécial

Lyon, capitale du protestantisme : c'est le défi que l'Église réformée de France (ERF) a tenté de relever, samedi 3 et dimanche 4 juin, en célébrant à sa façon son « jubilé » pour l'an 2000. Le mot ne fait pas vraiment partie de la culture protestante. Il aurait même une furieuse tendance à réveiller les vieilles oppositions. Pourtant, les jeunes de l'ERF ont interpellé leurs aînés en ces termes : « Les cathos font quelque chose. Pourquoi ne ferions-nous rien ? » Les réformés ont donc finalement décidé de lancer « 2 000 débats » pour l'an 2000, qui se prolongeront toute l'année dans les églises locales.

Le coup d'envoi a été donné, samedi 3 juin, à l'issue du synode national de l'ERF (Le Monde du 2 juin). Dans une ville de vieille tradition catholique, le temps d'un soir, le centre historique a été joyeusement envahi par 2 000 protestants venus de toute la France. L'archevêque de Lyon et primat des Gaules, M^{gr} Louis-Marie Billé, avait cédé sa cathédrale, la primatiale Saint-Jean. Une troupe de comédiens protestants d'Albi l'avait investie pour y présenter une sorte de mystère dans la tradition du Moyen Âge. Des personnages vêtus de blanc évoquaient les figures de l'Ancien Testament et plusieurs épisodes de la vie de Jésus, devant un public très œcuménique où figuraient, côte à côte, M^{gr} Billé et le pasteur Michel Bertrand, président de l'ERF.

Entre Saône et Rhône, des animations qui restaient bien dans la tradition protestante s'offraient aux badauds : chant choral au grand temple de Lyon, café théologique, spectacles, poésie... Le chapiteau des 2 000 débats était dressé à proximité de la place Bellecour, portes grandes ouvertes pour attirer les passants. Les organisateurs s'étaient fixé pour but de tenir un marathon de cinq heures de 19 heures à minuit, sur les grands enjeux du monde et de la

société. « L'économie va-t-elle mieux ? » ; « L'Église doit-elle interpellier l'État ? » ; « Quel droit de vote pour les étrangers ? » ; « Quelles familles pour aujourd'hui ? »

Devant une assistance sage et plutôt unanime, Rémy Warnery, président de la commission couple-famille-société de l'ERF, déplore qu'on ne sache « plus très bien où l'on en est, avec ces familles décomposées et recomposées ». Dans l'assistance, une femme réagit : « Le divorce ne crée pas forcément des familles décomposées. Je suis moi-même divorcée, et j'ai pu reconstruire une famille... » L'intervenant en profite pour rappeler que, pour l'Église réformée, le divorce est « un échec », mais pas « un péché ». Il se félicite de la réforme du droit de la famille d'Elisabeth Guigou, parce qu'elle est préparée par « une large concertation » : « Ce sont des valeurs où nous, protestants, nous nous retrouvons... »

« UNITÉ PLURIELLE »

Cette concertation, les délégués de l'Église réformée avaient pu la mettre en pratique au cours de leur synode lyonnais. Ils ont adopté trois vœux, l'un demandant une remise « substantielle » de la dette des pays du tiers-monde, un autre concernant les conséquences des essais nucléaires en Polynésie française. Dans le troisième vœu, les réformés ont demandé à la Fédération protestante d'appuyer la pétition lancée par le député (UDF) Jean-François Mattéi contre la brevetabilité des nouvelles découvertes sur le génome humain.

A la clôture de synode, Michel Bertrand confiait que la pratique du débat et de la « pluralité » étaient des valeurs protestantes, bien avant d'être revendiquées par la gauche. Et que le premier ministre, Lionel Jospin, avait peut-être puisé dans sa culture protestante la notion d'« unité plurielle ».

Xavier Ternisien



600 000 CD. C'est tous les jours la Saint Travolta.

digit fr

POUR TOUTES LES EMOTIONS.

Les dernières nouveautés du marché multimédia, directement chez vous ■ Tous les DVD, Jeux, Cd-Roms, Consoles, Livres Informatiques et Accessoires ■ Plus de 600 000 CD Musique sur le site www.digital.fr ■ Livraison Express en 48h en Colissimo™ Recommandé* ■ Des spécialistes multimédia à votre disposition pour vous conseiller et vous guider au 0820 08 9000**

*France métropolitaine uniquement **0,78F TTC/MN

digital.fr, une activité du groupe Lagardère Médias

CATALOGUE EGLEMENT DISPONIBLE EN KIOSQUE

Sang contaminé : le volet « non ministériel » examiné par la chambre d'accusation de Paris

Elle doit opter pour un procès correctionnel ou devant une cour d'assises

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris examine, à partir du lundi 5 juin, le dossier du volet qualifié de « non ministériel » de l'affaire

faire du sang contaminé. Le 20 mai 1999, la juge d'instruction Marie-Odile Bertella-Geffroy avait ordonné le renvoi de trente personnes mises en

examen devant une cour d'assises, mais le parquet général avait requis la requalification des poursuites.

LA CHAMBRE D'ACCUSATION de la cour d'appel de Paris doit examiner à huis clos, du lundi 5 au vendredi 9 juin, le dossier d'instruction du volet « non ministériel » de l'affaire du sang contaminé. Trente personnes ont été mises en examen dans ce dossier, dont d'anciens membres des cabinets ministériels de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, déjà jugés par la Cour de justice de la République.

En mars 1999, à l'issue d'un procès d'un mois devant cette juridiction spéciale, M. Fabius, ancien premier ministre, et M^{me} Dufoix, ancienne ministre des affaires sociales, avaient bénéficié d'une relaxe. M. Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, avait été condamné pour « atteinte involontaire à la vie d'autrui et atteinte à l'intégrité physique », mais dispensé de peine.

Au terme de près de six ans d'instruction, la juge parisienne Marie-Odile Bertella-Geffroy avait décidé, le 20 mai 1999, du renvoi des mis en examen du volet « non ministériel » devant une

cour d'assises, estimant qu'une partie des faits relevait du crime d'empoisonnement (*Le Monde* du 22 mai 1999). Mais cette analyse n'était pas partagée par le parquet général de la cour d'appel, qui requérait par écrit, le 9 février, la requalification de l'ensemble des poursuites, notamment en « homicide involontaire » ou « non assistance à personne en danger », qui relèvent d'un tribunal correctionnel (*Le Monde* du 26 février).

La chambre d'accusation, qui devrait mettre sa décision en délibéré, doit donc décider si elle renvoie les mis en examen devant une cour d'assises ou devant un tribunal correctionnel.

Saisie sur la base de plaintes de victimes du sang contaminé, M^{me} Bertella-Geffroy avait initialement procédé à la mise en examen de trente personnes pour « empoisonnement » et « complicité d'empoisonnement ». Il s'agit, outre les membres de cabinets, d'anciens responsables de centres de transfusion sanguine, d'autres fonctionnaires de la direction générale de la santé et de médecins

spécialistes de l'hémophilie. Ils se sont vu reprocher d'avoir, entre 1983 et 1985, contribué à freiner la mise à disposition pour les hémophiles de produits chauffés non contaminés par le virus du sida, d'avoir retardé la mise en place du

M^{me} Bertella-Geffroy avait initialement procédé aux mises en examen pour « empoisonnement » et « complicité d'empoisonnement »

dépistage systématique du VIH dans les dons du sang pour favoriser la firme française Diagnostics Pasteur et d'avoir collecté dans les milieux à risques, comme la prison.

La magistrate avait cependant

dû tenir compte d'un arrêt de la Cour de cassation du 2 juillet 1998, qui avait restreint le champ de la qualification juridique d'empoisonnement, et à partir duquel il était jugé que « la seule connaissance du pouvoir mortel de la substance administrée ne suffit pas à caractériser l'intention homicide ».

Prenant acte de cette décision, M^{me} Bertella-Geffroy avait ainsi maintenu la qualification d'empoisonnement pour certains des mis en examen, dont Michel Garretta, ancien directeur du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), estimant « que les circonstances particulières ayant présidé à l'écoulement des produits antihémophiliques contaminés [justifiaient] le maintien de cette qualification », car elles demeuraient, à ses yeux, « révélatrices de l'intention homicide ». Mais elle avait requalifié les faits, notamment en « homicides involontaires » et « blessures involontaires », pour la majorité des autres mis en cause.

Jean Michel Dumay

Trois personnes ont péri dans le chavirement d'une barge-restaurant

Le propriétaire devrait être poursuivi

LE PROPRIÉTAIRE du restaurant dont la barge a chaviré, samedi 3 juin, à Villeperrot (Yonne), en causant la mort de trois personnes, devait être présenté devant un juge d'instruction, lundi 5 juin, et poursuivi sur la base de qualifications qui « restent à déterminer », a indiqué le substitut du procureur au tribunal de grande instance de Sens, Hervé Machi. Trente-cinq personnes ayant pris place sur l'embarcation, qui ne pouvait en accueillir que huit, équipage compris, le parquet semble considérer que « la surcharge [serait] à l'origine de l'accident ».

A l'exception du pilote, le propriétaire du restaurant le Manoir de l'Onde, situé sur la rive gauche de l'Yonne, les passagers appartenaient tous à une même famille, originaire de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) et Draveil (Essonne). Ils étaient venus fêter au bord de l'eau l'anniversaire de leur grand-mère, âgée de quatre-vingts ans, qui a trouvé la mort dans l'accident. Un homme de cinquante-sept ans et un garçon de huit ans

se sont également noyés. Les autres passagers ont pu regagner la rive par leurs propres moyens. Quinze d'entre eux ont été dirigés vers les hôpitaux de Sens et d'Auxerre, dix-sept autres ont consulté sur place un psychologue ; tous ont pu regagner leur domicile dimanche soir.

La barge était une embarcation à fond plat entourée d'une rambarde, équipée d'un petit moteur, sur laquelle étaient disposées des chaises et des tables. Elle a remonté le cours de l'Yonne sur près d'un kilomètre, et c'est au moment où elle effectuait un demi-tour que le moteur a calé. L'embarcation s'est mise à pencher dangereusement. « Tout le monde a dû se porter du même côté », a estimé un gendarme. La barge s'est alors retournée. Large d'une centaine de mètres et profonde de cinq à sept mètres, l'Yonne ne présente pas de courant à cet endroit ni de remous particulier. Le temps était chaud et orageux, mais l'eau de la rivière relativement fraîche, proche de quinze degrés.

10,3 millions de francs pour « Sida : 48 heures pour un vaccin »

L'OPÉRATION « Sida : 48 heures pour un vaccin », lancée vendredi 2 juin sur TF 1, a, selon la chaîne, permis de récolter quelque 10,3 millions de francs. Les téléspectateurs peuvent continuer à verser des dons jusqu'au 11 juin en s'adressant par téléphone au 0 810 70 2000, par Minitel sur le 3615 TF 1 ou encore via le site Internet www.tfl.fr. Les sommes récoltées par cette opération permettront de renforcer le financement des travaux des équipes de recherche afin de faire progresser la mise au point d'un vaccin contre le sida. Elles seront également utilisées pour améliorer les actions menées dans le domaine de la prévention et de l'aide aux malades.

En 1999, TF 1 avait déjà relayé une campagne d'appels aux dons puis, avec « Ensemble contre le sida » (ECS), une campagne de sensibilisation à la prévention, de juin à août. La dernière opération conjointe des chaînes hertziennes remonte à novembre 1998 avec une soirée consacrée au disque « Ensemble » (Canal+, M 6, TF 1, France 2 et France 3). ECS avait au total récolté cette année-là 99 millions de francs de dons.

L'ancienne attachée parlementaire de M. Paillé mise en examen

CAROLINE FIORITO, l'ancienne attachée parlementaire de Dominique Paillé, député (UDF) des Deux-Sèvres, a été mise en examen, mardi 30 mai, pour « complicité, recel d'abus de biens sociaux » par le juge d'instruction parisien Marc Brisset-Foucault. Placée en détention provisoire à l'issue de sa présentation au parquet, elle a été remise en liberté vendredi 2 juin. La justice la soupçonne d'avoir perçu indûment 550 000 francs, sous forme de salaires, du groupe de santé Cegedim. L'appartement de M. Paillé, par ailleurs administrateur de la Cegedim, a été perquisitionné par les policiers chargés des investigations. Les enquêteurs semblent s'interroger sur le rôle éventuel joué par le parlementaire UDF, spécialisé dans les questions de santé, auprès de la Cegedim afin que sa collaboratrice puisse bénéficier de cette rémunération suspecte. Le président de Cegedim, Jean-Claude Labrune, a, pour sa part, été mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » et placé sous contrôle judiciaire.

Racisme : le président du tribunal de commerce de Nice condamné

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL de commerce de Nice, Henri Bouquet de Jolinières, a été condamné, jeudi 25 mai, par le tribunal de police, à 3 000 francs d'amende pour injure non publique à caractère raciste. Lors de son élection, le magistrat avait déclaré : « La chambre du conseil a pour principale activité de juger des bougnoules n'ayant qu'une dizaine de salaires pour toucher les Assedic ». SOS Racisme, la Ligue des droits de l'homme et le MRAP avaient dénoncé, au moment du procès, « le racisme ordinaire ». Le jugement est conforme aux réquisitions du procureur, Eric de Montgolfier, qui avait estimé le magistrat indigne d'exercer sa fonction. M. Bouquet de Jolinières ne fera pas appel. Il est sous le coup d'une procédure disciplinaire qui peut aller du blâme à la révocation. - (Corresp)

DÉPÊCHES

DROGUES : les saisies mondiales de psychotropes et drogues synthétiques ont bondi de 400 % en 1999, tandis que celles des autres drogues, dures et douces, a augmenté de 11 %, ont affirmé lundi 29 mai à Bruxelles (Belgique) l'Organisation mondiale des douanes et Interpol. Les services douaniers ont en particulier relevé un « raz de marée » des saisies de substances psychotropes, parmi lesquelles méthamphétamines (multiplication par 6 000 des comprimés saisis de 1995 à 1999), ecstasy (dix fois plus de saisies depuis 1994) et amphétamines (seize fois plus). L'Europe est devenue le premier fournisseur mondial d'ecstasy.

JUSTICE : le citoyen britannique Andrew James Smith, recherché par la justice américaine en France, a été interpellé par les gendarmes à Lyon le 22 mai et placé sous écrou extraditionnel, nous a indiqué son avocat, M^e Marie-Pierre Stasi. M. Smith est poursuivi pour l'usage frauduleux d'une carte de crédit dans un palace de New York (*Le Monde* daté 16-17 avril).



Participez à l'une des plus importantes opérations boursières de l'année avec Deutsche Bank :

Votre diagnostic de portefeuille sans frais,
Des avantages intéressants à la souscription Deutsche Telekom,
L'exonération totale des frais de souscription chez Deutsche Bank*.

Osez la gestion privée, contactez nous.

www.deutschebank.fr

* Offre soumise à conditions : souscription minimale au Conseil Finance Deutsche Bank.

Le prospectus d'information visé par la COB (visa n°00-902) le 29 mai 2000 est disponible sans frais sur demande au siège de Deutsche Bank S.A. - 92040 Paris La Défense - ou par appel au n° Azur ci-dessus. Le visa de la COB est assorti d'un avertissement.

La crise de légitimité n'épargne plus la démocratie locale

Les attentes à l'égard des élus de proximité n'ont jamais été aussi fortes. Pourtant, la sous-représentation des femmes, des jeunes, des Français issus de l'immigration ou des salariés du secteur privé accentue le décalage. A l'approche des échéances municipales, les vocations s'épuisent

LILLE

de notre envoyée spéciale

Quelques semaines se sont écoulées depuis la mort de Riad Hamlaoui, un Algérien de vingt-

REPORTAGE

A Lille, comment faire coïncider représentation électorale et réalité civile ?

cinq ans tué, dans la nuit du 15 au 16 avril, par un policier qui le soupçonnait de vol de voiture. Des habitants de Lille-Sud font visiter de bonne grâce leur quartier. La voiture furète entre les rues basses et les tours qui forment l'horizon quotidien de ces hommes, depuis Français « issus de l'immigration » – « pourquoi le préciser ? », demandent-ils – âgés d'une trentaine d'années.

PROFIL

FARID SELLANI
MOINS « NAÏF »

Farid Sellani était « jeune et naïf » quand il est entré en politique. Elu à l'âge de vingt ans sur la liste de Pierre Mauroy aux élections municipales de 1995, il pensait « pouvoir faire de belles choses ». « J'ai grandi à Lille-Sud, j'ai connu toutes les galères du monde. Je n'ai que le bac, mais ça ne m'empêche pas de faire de la politique. J'ai une vision du terrain que les élus n'ont pas et n'auront jamais. »

Il affirme avoir toujours tenu le même discours : la politique so-

ils sont tout à la fois déçus, amers et furieux contre leurs élus. « On les avait prévenus avant la mort de Riad. Le climat était très tendu. On sentait venir le meurtre. Aucun élu n'est venu, ni avant ni après. Aucune manifestation n'a été déclenchée par la mairie pour Riad. On ne nous entend pas. Pour eux on est des "beurs", on n'a rien à dire... » Ils se coupent la parole, pressés de vider leur sac. « Quand un homme politique vient ici, c'est pour remobiliser son électoral. On commence à comprendre, maintenant, que notre pouvoir, c'est notre carte d'électeur. Cette fois, ils ne nous auront pas comme ça... » Le flot ne tarit pas. « Les hommes politiques, c'est tous des fils de notables. Pourquoi est-ce que la population des quartiers n'aurait pas accès aux postes-clés ? Il y a des génies à Lille-Sud... »

Lille, dirigée depuis 1973 par Pierre Mauroy, se targue pourtant d'être une pionnière de la démoc-

ratie locale. Elle en a d'ailleurs été sacrée championne de France, en janvier 1999, par l'hebdomadaire L'Express. La dizaine de mairies décentralisées et les conseils de quartier mis en place dès l'arrivée de M. Mauroy aux commandes sont les pièces maîtresses du dispositif. Mais, pour Salah Djebien, membre du conseil de quartier de Lille-Sud, « les conseillers de quartier sont choisis parmi les militants ou sympathisants du PS. Les associations tenues par eux sont subventionnées, pas les autres. Ces gens-là tuent la démocratie ».

LES LIMITES D'UN SYSTÈME

Le président du conseil de quartier de Lille-Sud, Jean-Claude Sabre, s'est déclaré « trop débordé » pour répondre à nos questions. Passé les précautions oratoires, les conseils de quartier ne satisfont pas, non plus, les élus lillois. L'absentéisme des conseillers, dont une moitié est choisie par les

ciale dans les quartiers populaires de Lille est « un échec total ». « La population n'y est pas associée. On ne peut pas se contenter d'envoyer les enfants au ski l'hiver et à la mer l'été. On ne fait qu'acheter la paix sociale. » Ce discours tranché passe mal : « Je suis jeune, fils d'immigré, originaire de Lille-Sud. Je ne parle pas comme eux, je parle cru et franc. Et ils ne m'écoutent pas. »

Arrivé bientôt au terme de son premier mandat de conseiller municipal, M. Sellani se sent « abandonné ». « J'ai le sentiment d'avoir été manipulé. Ils ont voulu faire de moi l'Arabe de service, mais ils ont échoué. » S'il est déçu, il n'est pas pour autant découragé. En froid avec Martine Aubry,

depuis qu'en 1997 il l'a qualifiée publiquement de « vendeuse de rêves », il espère que la prochaine échéance électorale permettra de remettre les compteurs à zéro.

Le jeune élu ne veut pas qu'on puisse lui reprocher de se marginaliser : « Je suis ouvert à toutes les discussions. » Il tient surtout à exprimer sa « reconnaissance » à ceux qui lui ont donné sa chance. Et il ajoute : « Des choses formidables ont été faites dans cette ville. C'est une grande capitale régionale, reconnue sur le plan européen. On a le TGV, le Musée des beaux-arts... » Simplement, M. Sellani ne veut pas qu'on oublie les quartiers.

G. D.

groupes politiques du conseil municipal et l'autre par le maire, est élevé. On y parle d'ailleurs plus de stationnement, de feux rouges ou de plaques d'égout que des grands enjeux municipaux.

Le maire a compris les limites de son propre système. En 1995, il a confié à Michel Falise, ancien recteur de l'université catholique de Lille, la direction du conseil communal de concertation (CCC). Composé de personnalités du monde économique, social, culturel, associatif, sportif, ce conseil doit être, selon son animateur, un lieu de dialogue entre les pouvoirs publics municipaux et la société lilloise. « On parle de "participation", de "proximité", mais ces mots sont vagues. Souvent, la participation, c'est "grande bouche et petites oreilles". A mon petit échelon, je veux faire avancer la démocratie, c'est-à-dire mettre les citoyens dans le coup. » Les élus ont de la sympathie pour cette innovation. De là à tenir compte des avis, parfois dérangeants, du conseil... M. Falise n'ignore pas, par ailleurs, le risque de « notabilisation » : « Il faut constamment veiller à renouveler et démultiplier la base. Une ville, c'est un ensemble extraordinairement complexe. »

« UN VÉRITABLE STATUT »

La plupart des élus lillois reconnaissent, avec leur maire, le décalage entre le conseil municipal et la société civile, en n'omettant pas de saluer la présence de nombreuses femmes dans l'équipe. Ils veulent oublier que le maire est entouré de treize adjoints, pour seulement quatre adjointes... Malgré les paroles rassurantes, le malaise n'est jamais loin. Jean-Louis Brochen, adjoint (divers) chargé de l'action culturelle, élu en 1995,

est entré en politique « par curiosité ». « Je suis un très mauvais élu. Je consacre l'essentiel de mon temps à ma profession d'avocat. Mon mandat m'occupe le matin, le soir et le week-end. Pour pouvoir exercer sérieusement, il faut être retraité, fonctionnaire ou détenteur d'une fortune personnelle. Les indemnités ne permettent pas de suivre. » Le constat est unanime, la solution

« Recherche candidats désespérément »

En 2001, le maire de Lille, Pierre Mauroy, a prévu de passer le relais à Martine Aubry. Cela ne l'empêche pas de garder un œil attentif, et quelque peu préoccupé, sur la préparation des élections municipales. En son beffroi de Lille, l'édile se désespère : « Si cela continue, je vais être obligé de faire passer une petite annonce dans La Voix du Nord : "Maire recrute retraités ou fonctionnaires pour participer à liste aux municipales de 2001." » Enfin quoi !, se demande en substance l'ancien premier ministre, où sont les jeunes loups ou louves d'antan prêt(e)s à tuer père, frère, tante ou cousin pour être élus ?

toute trouvée : « un véritable statut de l'élu », avec couverture sociale, indemnité comparable au salaire habituel et droit au retour dans le poste quitté pour quelques mois ou quelques années. « La société civile ne sera jamais représentée en politique sans statut de l'élu. Beaucoup plus de gens pourront alors donner leur énergie à la chose publique », plaide Patrick Kanner, ad-

joint (PS) à la solidarité, qui ajoute que « l'association des citoyens doit être une préoccupation permanente des élus ».

« Une meilleure représentation de la société permettrait d'être plus en accord avec la réalité quotidienne », concède Martine Filleul, fidèle de Martine Aubry, présidente du conseil de quartier du faubourg de Béthune, « laboratoire » de la ministre de l'emploi et de la solidarité. « On est toujours un peu de son histoire, parfois on s'enferme dans des stéréotypes », continue-t-elle. Pour M. Brochen, la ville est l'« échelon où le décalage peut le plus rapidement diminuer ». Là encore, les élus sont unanimes : la proximité géographique compenserait déjà largement l'éloignement social. « Les élus locaux ne sont pas radicalement coupés du réel. La proximité les empêche », confirme M. Falise.

Les permanences d'élus et les « incessants porte-à-porte » sont alors évoqués. Même après les élections ? Pierre de Saintignon, adjoint (PS) à l'emploi et ancien conseiller de M^{me} Aubry, reconnaît la nécessité de « multiplier les débats en amont pour consulter la population ». Il se risque à parler de « démocratie directe ». Mêmes souhaits dans la bouche de M. Brochen : « Il faut se rapprocher du terrain », plaide-t-il. Le manque de temps est évoqué. Le statut de l'élu remis sur le tapis. Face à ces questions, les élus semblent démunis. M. Brochen admet : « Je ne comprends pas le désintérêt des jeunes pour la chose publique. Mes fils, pas exemple, ne militent pas. Leurs préoccupations sont musicales, pas politiques. »

Gaëlle Dupont

Et si on pouvait s'offrir une voiture pour moins de 50 000 F ?



Juin 2000
le mois qui frappe !

Les mille et un tracas du renouvellement

À L'HEURE de la loi anticumul et de la parité, le désintérêt des couches les plus dynamiques de la « société civile », la désaffection des jeunes pour les joutes électorales locales prennent un tour préoccupant pour les états-majors politiques. Quel que soit le parti, la composition des listes pour les élections de 2001 consiste, en partie, à gérer la pénurie de nouveaux postulants.

« Pour la première fois, aux prochaines municipales, dans plusieurs grandes villes, on ne sait pas qui on va mettre en tête de liste », admet Jean-Jacques Jegou, délégué général de l'UDF. Au RPR, « on n'a pas de vides, mais on n'a pas toujours le candidat idéal », concède Bernard Accoyer, responsable des élections. Au PS, on louvoie : « Les Français aspirent à être représentés par des hommes ou des femmes issus de leur territoire de vie. Ils n'attendent plus d'être gouvernés par un élu d'envergure nationale. » Explication partielle à une carence réelle.

Pour les partis moins installés, les problèmes sont d'un autre ordre. Maire (Vert) de Bègles (Gironde), Noël Mamère assure qu'il n'a « pas de difficultés » à convaincre des femmes et des jeunes de figurer sur sa liste. Le député de Gironde avoue néanmoins que, « dans certaines villes où les Verts ont fait de très gros scores aux dernières européennes, ils ne comptent que deux ou trois mili-

tants ». On les croyait moins touchés par la crise de la représentation qui frappe les élus « d'en haut ». Pourtant, les « élus d'en bas » – maires, conseillers généraux ou régionaux – constatent avec angoisse que le fossé avec la société civile se creuse. La moyenne d'âge des maires reste de cinquante-cinq ans ; près d'un tiers sont des retraités, un sur cinq des agriculteurs, pour à peine 16,6 % des salariés du privé ; 7,6 %, seulement, sont des femmes (voir l'infographie page 15). « L'idée que nous devenions une caste qui ne parvient plus à se diversifier commence sérieusement à me tarauler les tripes », confie un dirigeant du RPR.

« Beaucoup de grosses pointures du secteur économique que nous avons approchées réservent leur ré-

ponse », constate de son côté M. Accoyer. Avec le retour de la croissance, les espoirs de faire carrière dans le privé détourneraient davantage encore jeunes et cadres d'un engagement électoral. « Les personnes que j'aimerais enrôler sur ma liste aux municipales, explique, pour sa part, Bettina Laville, tête de liste (PS) à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), ont trop de centres d'intérêt par ailleurs : enfants, loisirs. Ils manquent de temps. »

ATTENTES CROISSANTES

« Plus un seul jeune n'a envie de passer trois heures à signer des papiers dans un bureau d'élu », relève Pierre Mauroy, à Lille. Jean-François Copé, maire (RPR) de Meaux, ajoute même : « Les partis ne savent pas gérer les ambitions individuelles. Un jeune qui a envie de s'investir devrait avoir légitimité à devenir tête de liste. Aujourd'hui, un trentenaire doit souvent attendre dix ou quinze ans avant de pouvoir prétendre à une carrière. »

La gauche, au surplus, est « lâ-

chée » par les associations. « Pour les municipales de 1983 et de 1989, nous avons puisé des candidats dans les milieux associatifs proches du PS », souligne Alain Claeys, trésorier du PS. Ce vivier, aujourd'hui, s'est tari. »

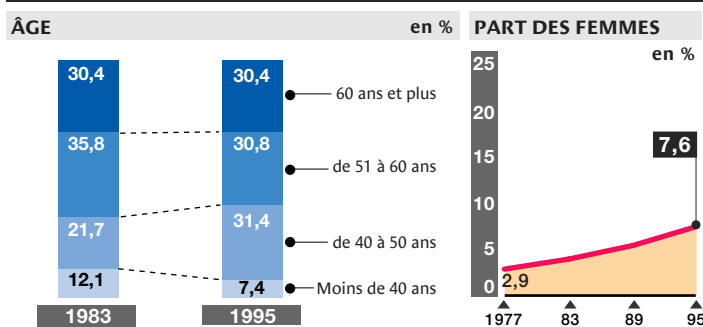
Pourtant, les attentes des électeurs sont de plus en plus fortes. Ce qui accroît encore le sentiment de décalage entre « gouvernants » et « gouvernés ». Maire (PS) de Châteaubriant (Loire-Atlantique), Martine Buron constate : « L'élu est entré dans une logique de temps plein pour assurer ses fonctions, et les gens le savent bien puisqu'ils sont demandeurs. Alors ils réfléchissent à deux fois avant de s'engager. » « Avant, remarque M. Jegou, maire (UDF) du Plessis-Trévisé (Val-de-Marne), les gens trouvaient sympa le toubib retraité ou l'instit dans le rôle du maire. Maintenant, ils demandent des gestionnaires. » « Qu'est-ce qu'on se fait engueuler !, raconte Bernard Stasi, qui a été maire d'Epernay pendant vingt-quatre ans. Les électeurs sont devenus de plus en plus emmerdants. »

Université Paris X - Nanterre

Formations de science politique 2000/2001

-➤ LICENCE
-➤ MAITRISE
-➤ DESS de politiques publiques locales
-➤ DESS de droit de la vie politique
-➤ DEA de politique comparée et sociologie politique
-➤ Renseignements & inscriptions :
Bâtiment F (entresol) 200, avenue de la République
92000 Nanterre - Tél : 01 40 97 77 59 / 77 33
e-mail : ufr-droit@u-paris10.fr

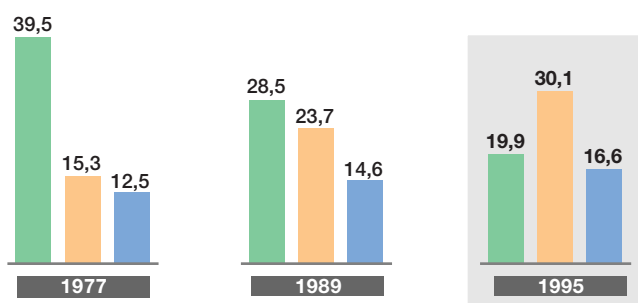
Le maire, un homme de plus de 50 ans



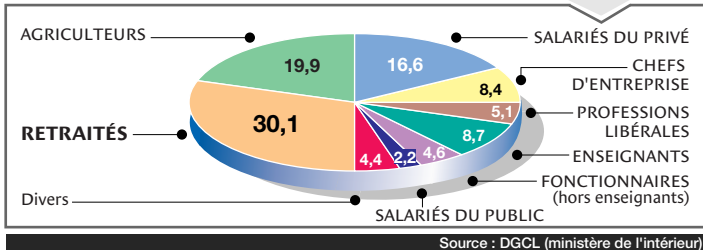
CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Evolution des trois principales catégories, en %

AGRICULTEURS RETRAITÉS SALARIÉS DU PRIVÉ



• Détail pour 1995 (dernières élections), en %



Le profil des maires évolue très lentement. La proportion de femmes, marginale en 1977, reste faible, malgré une place plus importante dans les conseils municipaux (22 % en 1995). Le nombre d'hommes de 40 à 50 ans a augmenté, mais les retraités sont désormais la première catégorie représentée parmi les maires.

Le conseil régional plus sensible aux évolutions

Un lent processus de rajeunissement et de féminisation

● Conseils régionaux

- élus en 1998 :

moyenne d'âge : 54 ans ;

femmes : 8 % ;

activités les plus représentées :

retraités (16,3 %), enseignants

(8,6 %), agriculteurs (6,5 %).

- élus en 1992 :

moyenne d'âge : 60 ans ;

femmes : 5,4 % ;

activités les plus représentées :

retraités (19,5 %), médecins

(8,2 %), agriculteurs (7 %).

● Conseils régionaux

- élus en 1998 :

moyenne d'âge : 51 ans ;

femmes : 25 % ;

activités les plus représentées :

enseignants (10 %), retraités

(7,3 %), médecins (5 %).

- élus en 1992 :

moyenne d'âge : 57 ans ;

femmes : 12,5 % ;

activités les plus représentées :

enseignants (10 %), retraités (9 %),

médecins (5,5 %).

des listes de candidats

Les maires ont le sentiment d'« un vrai blocage » : « Dans un pays devenu urbain où tout le monde est bac plus deux, analyse Alain Lamassoure, maire (UDF) d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques), jusqu'à sa démission, le 25 mai, pour cause de cumul de mandats, nous avons gardé le personnel et les institutions politiques d'une France rurale et peu alphabétisée. »

La fracture a des effets sur l'exercice quotidien de la démocratie locale. Le décalage entre « le monde politique, plus âgé, plus masculin, plus fonctionnaire que la société, se fait sentir sur des questions de société comme le cannabis, sujet tabou parmi les politiques, remarque Bernard Roman, député (PS) du Nord. Il n'y a pas un lycée dans lequel le cannabis ne circule pas. Trente à trente-cinq pour cent des jeunes de moins de vingt et un ans en ont consommé l'année dernière. Cette question n'est pas évoquée dans le monde politique. »

A contrario, là où les jeunes participent à la vie politique locale, les élus constatent l'émergence de

nouveaux débats. Qu'il s'agisse de rendre les trottoirs plus accessibles aux rollers, d'ouvrir un cybercafé dans la ville, ils créent un appel d'air. « Historiquement, les tarifs des transports en commun ont toujours été favorables aux retraités. Les jeunes élus du conseil ont attiré notre attention sur le fait que les moins de vingt-cinq ans font désormais partie des classes les plus défavorisées », relève Marie-Noëlle Lienemann, maire (PS) d'Athis-Mons (Essonne). « Il nous faut des jeunes issus de l'immigration qui soient décoiffants pour mettre fin aux non-dits collectifs, notamment en matière de discrimination raciale », estime M^{me} Lienemann.

Quant aux femmes, constate M^{me} Buron, leur présence est une garantie de « plus de concertation ». Sans doute parce que, plus jeunes dans le « métier », elles ont un autre rapport au pouvoir et qu'elles ne sont pas, assure M^{me} Buron, « obsédées par la volonté de marquer leur territoire ».

B. J.

TROIS QUESTIONS À...

ROSE-MARIE LAGRAVE

1 Vous êtes directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, auteur d'un article, « Une étrange défaite, la loi constitutionnelle sur la parité », à paraître dans la revue *Politix*. L'exclusion du jeu politique des femmes, jeunes, Français d'origine étrangère ou salariés du privé est-elle le même symptôme d'une crise de la représentativité ?

Oui, mais les femmes, les jeunes, les immigrés ne doivent pas être représentés en tant que tels, porteurs d'intérêts particuliers. Ces nouveaux entrants devraient apporter une diversité sociale, une pluralité de façons de dire ou de faire qui cassent le jeu bien réglé d'un monde politique trop souvent clos sur lui-même.

2 Comment expliquez-vous l'intérêt encore faible des femmes pour l'exercice d'un mandat, en particulier local ?

Pourquoi présumer d'un tel dé-

sintérêt ? Aux échelons locaux, justement, dans les associations, les initiatives locales, les municipalités, elles font preuve d'un extraordinaire dynamisme. Mais elles stagnent au bas de l'échelle, comme dans le monde du travail. Pour sortir de l'impasse, il faut miser sur l'éducation. A la sortie de l'école, certains adolescents ont déjà intégré le fait qu'ils n'étaient pas capables, tout comme les femmes qui disent : « La politique, ce n'est pas pour moi. »

3 Pourquoi, selon vous, la loi sur la parité ne remédie-t-elle pas à l'absence des femmes dans le champ politique local ?

C'est la sous-représentation des femmes à l'Assemblée nationale qui a suscité le combat pour la parité. La lutte s'est déroulée entre hommes et femmes déjà inclus dans le monde politique, sans réflexion préalable sur les dysfonctionnements de la démocratie représentative.

Propos recueillis par
Béatrice Jérôme

Grâce au mode de scrutin proportionnel, les régions offrent un reflet moins déformé de la société

« LES CONSEILS régionaux sont les collectivités qui ont la plus grande proximité avec le terrain », répond sans hésiter Jean-Pierre Raffarin, président (DL) de Poitou-Charentes et de l'Association des régions de France (ARF), à l'évocation de l'insuffisante représentativité des assemblées locales. Les régions font, il est vrai, bien meilleure figure que les départements pour refléter les évolutions de la société (lire ci-contre). Aux dernières élections, en 1998, 25,31 % des conseillers régionaux étaient des femmes. Le chiffre a doublé entre 1992 et 1998. La moyenne d'âge est inférieure de cinq ans à celle des conseillers généraux. Cela grâce au mode de scrutin proportionnel, qui permet « un métissage plus complet des listes », selon M. Raffarin.

Pour le prochain scrutin, en 2004, la parité sera obligatoire. Reste à savoir quelle place sera réservée aux femmes dans les exécutifs. Aujourd'hui, deux femmes seulement président un conseil régional - Anne-Marie Comparini (UDF) en Rhône-Alpes et Lucette Michaud-Chevry (RPR) en Guadeloupe - et une quarantaine sont vice-présidentes (sur plus de 280 vice-présidents). Au même titre que les autres assemblées locales, les conseils régionaux sont confrontés à une faible mixité professionnelle, ce que le président de

l'ARF juge « très préoccupant : la culture professionnelle est un élément très important. Il est difficile de prendre des décisions sans connaître le milieu concerné ».

Les statistiques sont plus alarmantes dans les assemblées départementales, dont le fonctionnement, voire l'existence, sont actuellement remis en cause : 92 % des conseillers élus en 1998 étaient des hommes. Anne d'Ornano (UDF, Calvados) est la seule femme présidente de France ; 66 des 898 vice-présidents sont des femmes. Pour M^{me} d'Ornano, également maire de Deauville, « les femmes pourraient être élues, mais elles ne veulent pas y aller. Le travail est très prenant. Il faut être soit célibataire, soit veuve, comme moi. La fonction est aussi moins stimulante. Les maires n'ont plus le droit d'avoir de l'imagination ».

Comme la plupart des élus, M^{me} d'Ornano juge encore plus préoccupant le décalage entre secteur privé et secteur public. Quant à la moyenne d'âge, elle regrette qu'elle soit « tirée vers le haut par les aînés. Une limite d'âge serait une bonne chose. A cause de leur âge, les élus départementaux ne comprennent plus rien à la ruralité qu'ils prétendent défendre. Ils opposent ville et campagne, alors que le phénomène des "rurbains" le montre : les deux territoires s'interpénètrent », affirme Alain Claeys,

conseiller général (PS) de la Vienne.

« A l'assemblée des présidents de conseils généraux, on se croirait au Sénat », confirme Philippe Martin, quarante-six ans, président (PS) du conseil général du Gers et un des plus jeunes présidents de conseils généraux. Il entre dans le vif du sujet : « On peut se demander si le département à une pertinence... » et répond par l'affirmative. « A nous de faire des efforts pour renverser la tendance. Les régions ont l'air plus modernes. Nous devons montrer que nous sommes capables de nous renouveler. »

« A l'assemblée des présidents de conseils généraux, on se croirait au Sénat »

Philippe Martin

Difficile, tant le mode de scrutin uninominal à un tour favorise l'élection de « notables » - le mot est prononcé au sein même de l'Assemblée des départements de France. Les hommes - et les quelques femmes - bien implantés

dans leur canton sont plus facilement élus que de jeunes inconnu(e)s. Les conseillers sont donc souvent maires d'une commune de leur canton, qui reste un lieu stratégique. Selon l'association Elles aussi, qui milite pour la parité dans les instances élues, si plus de femmes sont maires, autant deviendront presque automatiquement conseillères générales.

Claudy Lebreton, successeur (PS) de Charles Josselin à la tête du département des Côtes-d'Armor, juge carrément le canton « archaïque » et prône « un renouvellement total » du mode d'élection des conseillers généraux, afin d'aboutir à une meilleure représentation sociologique et socio-professionnelle : « Il faut que les hommes et les femmes politiques soient issus de la société, faute de quoi ils apparaissent comme un syndicat de défense d'intérêts catégoriels. Il faut réhabiliter les politiques. Les élus locaux sont en première ligne. » Dans la dernière enquête auprès des conseillers généraux réalisée par la Fondation nationale des sciences politiques, en 1993, 85 % se déclaraient satisfaits du mode de scrutin aux cantonales, 51 % se disaient même « très satisfaits ». Aucune enquête auprès des élus départementaux et régionaux n'a eu lieu depuis cette date.

G. D.

Internet 24h/24 (énergie)

Madrid-Séville (train à grande vitesse)

Décompression (paquebot de croisière)

Pablo, 26 ans, créateur de start-up

MORE AND MORE PEOPLE NEED ALSTOM*

Découvrez les solutions innovantes qu'un leader mondial vous apporte chaque jour dans l'énergie et le transport.
www.alstom.com

Menace sur l'utopie freudienne

LA vieille dame est partout. Elle fait partie des meubles, croit-on, et du vocabulaire. Elle éclaire ou pimente les titres des journaux, s'affiche à la télévision, se glisse dans les romans, les films, les mots de tous les jours. Qui ignore, aujourd'hui, le terme de libido ? De lapsus ? De fantasme ? Qui n'a pas saisi l'importance de la sexualité, de la place des parents, des traumatismes de la petite enfance ? La psychanalyse est partout – ou, du moins, son écho. Elle infiltre, « non sans méprise, jusqu'au plus intime des manières de penser », souligne Alain Vanier, dans l'avant-propos du livre collectif *Où en est la psychanalyse ? Psychanalyse et figures de la modernité*.

Née il y a un peu plus d'un siècle, à Vienne, dans les lieux déclinants du vieil Empire austro-hongrois, la psychanalyse – que Sigmund Freud, en 1896, avait d'abord nommée « psycho-analyse » – vise à l'exploration, par la parole, des profondeurs de l'inconscient. S'éloignant des méthodes de l'époque, catharsis et hypnose, utilisées dans le traitement des hystériques par son maître français, le neurologue Jean-Martin Charcot, à l'hôpital de la Salpêtrière, et par son confrère viennois, le docteur Joseph Breuer, avec qui il écrit, en 1895, les fameuses *Études sur l'hystérie*, Sigmund Freud invente un procédé nouveau, basé sur la « libre association ». Il devine et comprend le rôle majeur de la sexualité dans la vie psychique et dans la genèse des névroses. A l'inverse de Charcot, qui pense que l'hystérie est une névrose fonctionnelle, sans rapport avec l'utérus, Freud a l'intuition qu'il existe des liens entre l'hystérie et la sexualité. Ce sont ces liens, douloureux et terribles, que disent, par leurs cris, leurs gestes, leurs mimiques, les « folles de la Salpêtrière ». Un langage, un mystère, celui de l'inconscient, qu'il s'agit désormais d'entendre.

Contrairement aux autres psychothérapies, dont la plupart s'appuient sur la suggestion, la psychanalyse fait du patient un sujet – et non pas un simple malade, soumis au savoir extérieur, supérieur, du médecin-guérisseur. Tandis que l'analyste, « soustrait à [son] regard », s'assied derrière, sur un fauteuil, l'analysant, que l'on a « fait s'étendre commodément sur un divan », est censé exprimer tout ce qui lui passe par la tête. La séance se déroule « à la manière d'un entretien entre deux personnes en état de veille », ajoute Freud, dans un texte de 1906. Au fil des années, la méthode s'affine, se précise, s'enrichit. La notion-clé de transfert et de contre-transfert, essentiels dans la cure psychanalytique, est introduite progressivement par le savant viennois et son disciple de Budapest, Sandor Ferenczi.

Conçue dans le giron de la médecine, la psychanalyse, présentée par Freud lui-même comme une « nouvelle science », a partie liée avec la psychiatrie et la psychologie, autant qu'avec la philosophie ou l'art. Salvador Dalí, Luis Bunuel, Max Ernst ou André Breton ne sont-ils pas, à leur manière, les premiers héritiers de Freud – ce découvreur de l'inconscient ? Les surréalistes vont tenter, eux aussi, d'éclairer le côté nocturne de la nature et de l'âme », selon la belle formule de Thomas Mann. Les séances d'« écriture automatique », au cours desquelles sont jetées, sur le papier ou sur la toile, d'énigmatiques ou provocantes arabesques, témoignent de ces jaillissements enfouis – chers, déjà, au Rimbaud des *Illuminations* ou au Klimt de *Danaé*. Si c'est « en tant que neurologue » que Freud tient à présenter le résultat de ses travaux, la science n'en est pas moins sérieusement bousculée, dans sa finalité même, par l'invention de la psychanalyse. « La spécificité de l'entreprise freudienne, écrivait, en 1976, François Châtelet, est de prendre le « pathologique » pour objet « normal », (...) de poser l'irréductible individualité du cas à traiter. » « Dès lors, non seulement s'efface peu à peu la différence de la maladie et de la santé (...), mais encore se transforme le concept de « guérison ». Car ce n'est

Née il y a un peu plus d'un siècle dans le vieil empire austro-hongrois, la psychanalyse a bouleversé les pratiques médicales en plaçant le sujet et la parole au centre de la thérapie afin d'ouvrir les portes de l'inconscient. Avant les Etats généraux de la psychanalyse, qui se tiendront en juillet à Paris, « Le Monde » publie une enquête en six volets sur l'état de cette « nouvelle science », comme la qualifiait Freud. A l'heure du Prozac et des thérapies de groupe, la psychanalyse vit des jours difficiles



pas du tout la même chose d'être guéri selon Freud, c'est-à-dire de pouvoir vivre avec sa névrose, insiste le philosophe, et de l'être selon Durkheim, c'est-à-dire d'être normalisé, de calquer ses représentations individuelles sur des représentations collectives. » Le débat, déjà vif, n'a rien perdu de son actualité, qui oppose les tenants d'une psychiatrie « remédicalisée », selon l'expression du professeur Jean Guyotat (*Le Monde* du 21 mars), dont l'objectif premier est de résorber les symptômes, de faire taire la souffrance, et les fidèles de l'approche psychanalytique, qui prônent la prise en compte du patient comme personne, les troubles et la souffrance faisant partie de son histoire, de sa vie propre, de son langage.

C'est en mars 1910, à Nuremberg, lors du deuxième congrès international de psychanalyse, présidé par le psychiatre suisse Carl Gustav Jung, qu'est créée, sur proposition de Freud et de Ferenczi, l'International Psychoanalytical Association (IPA), aujourd'hui implantée dans plus d'une trentaine de pays. Soucieux de sortir la psychanalyse du « ghetto viennois », Freud insiste, en effet, sur la nécessité de tisser « des liens avec des milieux scientifiques moins restreints ». Il redoute de voir la psychanalyse montrée du doigt comme une « science juive » – ce dont ne se priveront pas les nazis allemands et leurs affidés européens – et évoque, dès cette époque, le « danger » qui guette le mouvement psychanalytique. En 1933, alors que sort sur les écrans *Le Testament du docteur Mabuse*, chef-d'œuvre prémonitoire de Fritz Lang, les électeurs allemands portent Adolf Hitler au pouvoir. A Berlin, vingt mille livres sont brûlés sur la place publique – dont ceux de Freud, accusé de nourrir « l'exaltation des instincts corrupteurs de l'âme ».

TANDIS que l'instauration des lois antijuives vide l'Allemagne et une partie de l'Europe de ses psychanalystes, Freud lui-même est contraint, en 1938, de quitter l'Autriche pour Londres – où il s'éteint un an plus tard. Quatre de ses sœurs mourront dans les camps d'extermination. L'Europe de l'Est de l'après-guerre persécutera, à son tour, ceux que le dogme communiste considère comme les représentants d'une « science bour-

geoise ». Il a fallu attendre la chute du mur de Berlin, en 1989, pour que l'œuvre de Freud et de ses héritiers commence à refaire, légalement, une timide apparition dans les bibliothèques et librairies de Moscou, de Budapest, de Sofia ou de Bucarest.

Dérangeante, subversive, la psychanalyse éveille la méfiance. Et pas seulement dans le Berlin des années 30 ou le Moscou de l'ère soviétique. « Je me souviens de mes premières lectures de Freud comme d'un éblouissement », raconte Clémence, une provinciale de quarante-sept ans, aujourd'hui professeur d'université dans le sud-est de la France. Elle avait quinze ans, en 1968, quand elle a dévoré les *Trois essais sur la théorie de la sexualité*. Pour l'adolescente, fille d'émigrés espagnols, élevée dans les principes rigides et puritains du catholicisme « le plus traditionaliste », la psychanalyse est une bombe. « Je découvrais que la sexualité des enfants existait, que les gens pensaient au désir et que ce n'était pas un péché ! et qu'il y avait, en plus, différentes formes de plaisirs sexuels ! », se souvient l'ex-rebelle des sixties. Le sexe, le sexe, le sexe ! « Mon père ne s'y est pas trompé », sourit Clémence. « Cache tes livres dans ta chambre, me disait-il. Tu es un petit frère et une petite sœur, quand même ! » Il prenait Freud pour un auteur pornographique. L'histoire aurait-elle amusé ou agacé le locataire du 19, Berggasse, à Vienne, lui dont les découvertes continuent, d'un siècle à l'autre, de susciter autant d'aversions que d'enthousiasme, et de provoquer passions et malentendus ?

Alors que, dans les années 30, on comptait en France moins d'une quinzaine de psychanalystes, leur nombre avoisinerait aujourd'hui les cinq mille. Cette floraison, signe indéniable d'une expansion de l'activité psychanalytique – vers la province, notamment –, n'est pas forcément une preuve de bonne santé. La « cure-type », décrite par Freud, est en net recul. A l'heure du Prozac et des thérapies courtes, chères à nos sociétés dépressives et stressées, la psychanalyse au long cours ne fait plus recette. Quant au mouvement psychanalytique, éclaté en une vingtaine de groupes et groupuscules, il a pris les allures

de thodes comportementalistes et aux progrès de la psychopharmacologie, risque-t-elle de sonner le glas de ce que les militants de la psychanalyse appellent « l'utopie freudienne » ? Certains balayent la menace : « La psychanalyse n'est pas plus démodée que la littérature ou les mathématiques », assure Leslie Kaplan, dont le récent roman, *Le Psychanalyste* (POL), s'est vendu à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires. D'autres le craignent, qui dénoncent, comme Alain Vanier, les « nouveaux discours qui se réclament toujours plus de la science » et risquent de prendre la place de la psychanalyse « dans le champ des savoirs référentiels qui soutiennent nos institutions ». A l'orée du XXI^e siècle, Freud et les siens sauront-ils rebondir et forger la relève ?

CELA n'a rien d'étonnant. Européenne de naissance, la psychanalyse l'est restée, peu ou prou. Pratiquement inconnue en Afrique et dans les pays arabo-musulmans, inexistant en Chine, embryonnaire en Méditerranée, mais en déclin sensible aux Etats-Unis, elle ne prospère véritablement qu'en Amérique du Sud, ce miroir de l'Europe, où les premières générations de psychanalystes – freudiens, lacaniens ou jungiens – se sont massivement installées. En Russie, comme dans les pays de l'ex-Europe de l'Est, où l'idéologie pavlovienne a régné sans partage pendant un demi-siècle, le réveil est très lent. Tous pays confondus, on estime à environ 25 000 le nombre des psychanalystes sur l'ensemble de la planète. Universelle en théorie, la psychanalyse a du mal à franchir les frontières. C'est une difficulté que d'autres « guérisseurs d'âme » n'ont pas. La montée en puissance des neurosciences – dont l'un des chefs de file, Jean-Pierre Changeux, professeur au Collège de France, a présidé le Comité national d'éthique de juin 1992 à mars 1999 –, ajoutée au regain du cognitivisme, des mé-

Les haines vivaces qui opposent les membres des multiples chapelles du freudisme français ne sont pas pour rien dans l'indifférence, voire le discrédit, dont souffre la psychanalyse auprès du grand public

d'une morne nébuleuse. Les haines, vivaces, qui opposent les membres des multiples « chapelles » du freudisme français ne sont pas pour rien dans l'indifférence, voire le discrédit dont souffre la psychanalyse auprès du grand public. La Société psychanalytique de Paris (SPP, créée en 1926) et l'Association psychanalytique de France (APF), affiliées à l'IPA, rassemblent ceux qu'on surnomme les « freudiens orthodoxes », tandis que les « lacaniens », issus de l'ex-Ecole freudienne de Paris (EFP, fondée en 1964 et dissoute en 1980 par Jacques Lacan), ont essaimé en différents groupes et courants. Toutes ces associations « sont affaiblies par les scissions, les conflits, la sclérose institutionnelle », souligne l'historienne Elisabeth Roudinesco, au point que de nombreux thérapeutes ne cherchent plus à y adhérer ou n'hésitent pas au contraire à être membres de deux (voire trois) institutions à la fois.

Le risque – voire la menace – vient autant du mouvement psychanalytique lui-même que des nouveaux défis, scientifiques et sociaux, auxquels sont confrontés les héritiers de Freud. « L'intelligence des hommes du XX^e siècle s'est ouverte non seulement à l'énergie de la matière et à la recherche de sa maîtrise, mais aussi à celle de la puissance inconsciente de la libido. Le sentiment de la responsabilité n'en est que plus grand », notait en 1939, dans sa thèse de médecine, publiée sous le titre *Psychanalyse et pédi-*

thodes comportementalistes et aux progrès de la psychopharmacologie, risque-t-elle de sonner le glas de ce que les militants de la psychanalyse appellent « l'utopie freudienne » ? Certains balayent la menace : « La psychanalyse n'est pas plus démodée que la littérature ou les mathématiques », assure Leslie Kaplan, dont le récent roman, *Le Psychanalyste* (POL), s'est vendu à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires. D'autres le craignent, qui dénoncent, comme Alain Vanier, les « nouveaux discours qui se réclament toujours plus de la science » et risquent de prendre la place de la psychanalyse « dans le champ des savoirs référentiels qui soutiennent nos institutions ». A l'orée du XXI^e siècle, Freud et les siens sauront-ils rebondir et forger la relève ?

Catherine Simon
Dessin : Nuvish

★ *Où en est la psychanalyse ? Psychanalyse et figures de la modernité*, éditions Erès, janvier 2000. *Dictionnaire de la psychanalyse*, d'Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, Fayard, 1997. « Une théorie de la civilisation », article publié en 1976 par *Le Magazine littéraire* ; réédité en hors-série, *Freud et ses héritiers*, en mars 2000. *Pourquoi la psychanalyse ?* d'Elisabeth Roudinesco, Fayard, 1999.

PROCHAIN ARTICLE :
Freud des villes,
Freud des champs

La France grégaire

par Alain Finkielkraut

ON commençait à s'en nuier. Le Pen, fatigué, ne faisait plus de calembours... Minée par ses déchirements internes et par l'embellie économique, l'extrême droite se dégonflait. Bousquet assassiné, Papon condamné, Autant-Lara décédé, on avait beau fouiller - il n'y avait plus personne dans le placard. « *N'est pas héros qui veut*, dit Sartre dans *Les Mots*. *Ni le courage ni le don ne suffisent. Il faut qu'il y ait des hydres et des dragons. Je n'en voyais nulle part.* »

Enfin Renaud Camus vint. Les vigilants qui scrutaient désespérément le désert des Tartares furent récompensés de leur attente. L'Ennemi était bien vivant. Le Mal en personne interrompait à nouveau la morosité des jours. La France pensante unanime se mobilisa donc avec héroïsme contre la France moisie et sa défense des valeurs traditionnelles. Unanime ? Pas tout à fait. Puisqu'il y avait procès, une discrète pétition demanda que l'accusé pût se défendre. Cette prière exorbitante déclencha la colère des Justes. « *Il est urgent de dire*, déclarèrent-ils solennellement, *que les propos de Renaud Camus sont des opinions criminelles qui n'ont, comme telles, pas droit à l'expression.* » On n'argumente pas avec l'infâme, on ne fait pas un procès à Hitler écrivain, on l'écrase.

Hitler, vraiment ? Il est certes choquant d'affirmer que « nous ne sommes plus désormais que des commensaux ordinaires parmi nos anciens invités » et que peut-être devons-nous fonder, par nostalgie, et par désir de nous comprendre encore, « une amicale des Vieux Français », comme il y eut en Russie les « Vieux Russes ».

Mais pourquoi tronquer la phrase et le raisonnement d'un ouvrage devenu indisponible ? Constatant que « *la France sera bientôt un quartier comme un autre du village universel* », Renaud Camus précise dans la même page : « *Les lois que, personnellement, j'aurais voulu voir appliquer aux groupes et surtout aux individus d'autres cultures et d'autres races qui se présenteraient chez nous, ce sont les lois de l'hospitalité. Il est trop tard désormais. Elles impliquaient que l'on sût de part et d'autre qui était l'hôte, et qui l'hôte. A chacun ses devoirs, ses responsabilités, ses privilèges.* »

On peut avoir de l'hospitalité une conception moins vieux jeu, moins collet monté, moins restrictive. Est-ce là, cependant, une opinion criminelle ? Est-ce contribuer ou consentir à « *l'installation de la pire* » que de « *laisser s'insinuer de tels propos* » ? Il faudrait, en ce cas, exclure de toute urgence la pensée de Lévi-Strauss du droit à l'expression. Ecrire, en effet, comme l'auteur du *Regard éloigné* que, en dépit « *des fins morales élevées qu'elle s'assigne, la lutte contre toutes les formes de discrimination participe du mouvement qui entraîne l'humanité vers une civilisation mondiale, destructrice de ces vieux particularismes auxquels revient l'honneur d'avoir créé les valeurs esthétiques et spirituelles qui donnent son prix à la vie* », c'est faire du Renaud Camus avant Renaud Camus. Au travail, vigilants ! Ils sont partout. *La Campagne de France* n'est que la partie émergée d'un immense iceberg.

Il y a plus grave, c'est vrai, dans le *Journal* de Renaud Camus que la nostalgie de la distinction séculaire entre celui qui accueille et celui qui est accueilli. Il y a notamment la navrante tristesse de voir et d'entendre l'expérience française « *avoir pour principaux porte-parole et organes d'expression une majorité de juifs, Français de première ou de seconde génération bien souvent qui ne participent pas directement de cette expérience...* »

Je sais bien que Renaud Camus fait le pari dangereux mais légitime

de s'interroger, la plume à la main, sur lui-même comme sur le monde, sans précaution ni censure. Je sais aussi que son *Journal* ne livre pas une doctrine arrêtée mais une pensée en mouvement qui tâtonne, questionne, se conteste elle-même. Je n'ai par surcroît aucune raison de mettre sa parole en doute quand il affirme qu'il ne juge jamais les êtres sur leur appartenance et que lui « *répugne absolument tout ce qui pourrait ressembler à une humiliation infligée à qui-conque du fait de caractères ou d'actions qui ne relèvent pas de son libre arbitre* ». Et puis, en le lisant dans le texte et non dans les articles des autres, j'ai constaté que, de Sarajevo à Mandelstam, ses choix politiques, ses références culturelles, ses goûts, ses amitiés, ses admirations le situaient à mille lieues de l'esprit franchouillard. Il n'empêche : blessé par les accents de mélancolie barrésienne, j'aurais partagé l'indignation générale si j'avais senti mes contemporains moins excités de combattre la peste brune que désolés par l'égarément d'un écrivain singulier et rare. Tel, hélas, n'a pas été le cas.

Enfin Renaud Camus vint. Les vigilants qui scrutaient désespérément le désert des Tartares furent récompensés de leur attente. L'Ennemi était bien vivant

« *Un écrivain, Renaud Camus ? Impossible. La place est prise : par moi* », disent les uns, tandis que les autres sont trop accaparés par leur œuvre, par l'époque ou par la vigilance pour lire un auteur dont les mots nous aident parfois à mieux nommer les choses et à mieux les percevoir, mais que la critique officielle n'a pas élevé au grade de Grand Dérangeant. Dommage, car en lisant Renaud Camus, ces amis du genre humain auraient peut-être appris à se lire. Ils ont raison, en effet, d'être antiracistes, antifascistes, antiacadémiques mais, comme il est dit dans *Le Château de Seix*, ils ont raison par conformisme : « *Mieux vaut que le conformisme ait raison que tort, évidemment, et qu'il soit vertueux que criminel. Mais la raison et la vertu ne sont pas très solidement établies quand elles n'ont pour fondement que le conformisme de toute une société.* »

Cela fait longtemps, en effet, que le pétainisme n'est plus le ciment de la France grégaire mais l'alibi dont les maîtres de l'heure ont besoin pour s'apparaître à eux-mêmes comme des parias ou des insurgés. Et il a fallu, en l'occurrence, moins de courage que d'opportunisme pour se joindre à la curée. Quant à ceux qui, très sincèrement et sans s'être donné la peine de lire autre chose que des citations, ont cru faire acte de résistance en dénonçant dans la prose de Renaud Camus le rugissement de la bête immonde, ils confondent l'exercice du devoir de mémoire avec la soif d'une politique absolue vouée à l'éradication du Mal. Depuis qu'il s'enchant de penser si bien, ce pays fait peur.

Alain Finkielkraut est professeur à l'École polytechnique.

Renaud Camus, moraliste scandaleux ?

par Alexandre Albert-Galtier

C'EST avec stupeur et consternation que les lecteurs de Renaud Camus ont suivi les accusations d'antisémitisme qui ont été portées contre lui à la suite de la publication de *La Campagne de France*. Certains de ces lecteurs, qui apprécient depuis plus de vingt ans les quelque quarante livres que Renaud Camus a publiés, s'interrogent : aurions-nous été abusés ? Lisons-nous et admirons-nous un auteur antisémite ou raciste sans le savoir ?

L'antisémitisme se définit par l'hostilité à l'égard des juifs et la volonté de faire prendre contre eux des mesures d'exception. Il est évident que Renaud Camus n'a jamais appelé à aucune mesure d'exception. Il est aussi évident qu'il n'a jamais, y compris dans les passages cités dans *Le Monde* et *Libération*, exprimé d'hostilité à l'égard des juifs.

Renaud Camus s'ingénie souvent à se faire l'avocat du diable. Pourquoi ? Parce que, d'une page à l'autre de son *Journal*, il s'essaie à pousser les prises de position, parfois jusqu'à l'erreur ou à l'absurde. Ce faisant, il accomplit sa tâche d'écrivain moraliste. « *L'affaire Renaud Camus* » a deux faces : l'une est celle que les journalistes ont donnée de cet écrivain à travers quelques citations brûlantes hors contexte, l'autre est du ressort de l'analyse littéraire.

Les journalistes font leur métier en attirant l'attention du public sur des propos qui peuvent paraître scandaleux. Mais le devoir d'information devrait les inviter à ajouter une phrase de ce genre : « *Ces propos de La Campagne de France sont d'autant plus troublants que leur auteur, Renaud Camus, est connu pour ses engagements courageux.* » Le devoir d'information exige qu'on signale au public combien cette affaire a dès le départ des résonances paradoxales : un écrivain libéral qui tient des propos qui scandalisent. La littérature est rarement une affaire simple.

Sur le plan littéraire, *La Campagne de France* est le plus beau des volumes du *Journal* de Renaud Camus. Les textes sur Jean Puyaubert, sur le livre retrouvé de Valéry Larbaud, sur la tentation du suicide, les interrogations sur Poussin, l'innocence de la sexualité, l'adieu à Domenico, la lumière de Plieux sont des pages d'anthologie. Il eût été bien plus simple de dénoncer des propos scandaleux dans un mauvais livre. Or ce n'est pas le cas. Par la diversité des tons, par la juxtaposition des registres, des plus familiers aux plus lyriques, par la richesse du style, le livre de Renaud Camus est une œuvre littéraire remarquable.

Les pages fustigées de *La Cam-*

Nul ne peut reprocher à un écrivain de se livrer à nu dans son journal. C'est son laboratoire

pagne de France appartiennent au genre du journal intime qui nécessite un certain recul pour être apprécié à sa juste valeur. Dans le *Journal*, les partis pris de Renaud Camus sont exprimés avec d'autant plus de vigueur que chaque prise de position est suivie ou précédée de son propre renversement et parfois même de sa contradiction. Renaud Camus n'épargne rien ni personne, à commencer par lui-même. Ici, il insiste sur une vision essentialiste de l'identité française (p. 58-59), là, il souligne la relativité du « *discours nationaliste* », discours d'un autre âge (p. 54). L'exemple est significatif de la complexité de la pensée de Renaud Camus. Il adopte tour à tour plusieurs positions comme pour les éprouver. Ce faisant, n'accomplit-il pas son travail de moraliste, cherchant, à coups d'erreurs parfois, à distinguer le bien et le mal ? Pour qui connaît ses écrits, c'est là une pratique courante. Pour qui lit ces pages hors de leur contexte, ce sont des affirmations déroutantes. « *J'écris tout ceci à toute allure (...), de cette façon se laissant entendre plus fort et plus nettement la pulsion,*

et peut-être le préjugé, s'ils ne sont pas une seule et même force » (p. 60). Nul ne peut reprocher à un écrivain de se livrer à nu dans son journal. C'est son laboratoire.

Renaud Camus n'est pas naïf : il sait qu'il s'avance sur un terrain miné. Il aurait aimé le faire à travers le prisme de la fiction. Les hasards de la publication ont placé ce débat en porte-à-faux autour de son *Journal*. En fait, les passages incriminés sont à rapprocher d'un ouvrage inédit de Renaud Camus intitulé *L'ombre gagne*. Il fut refusé par POL, jugé trop dangereux. Une voix, dont on sait simplement par

teau de Plieux est un engagement symbolique et emblématique : contre les pires résistances, créer un lieu de rencontre entre le passé et l'avenir au travers des interrogations posées par l'art contemporain. Vaisseaux Brûles, son site Internet, est l'aboutissement de toutes les aventures formelles antérieures : aventures textuelles et exploration des différentes voies littéraires.

Engagement, enfin, contre le discours ferme où l'on est condamné pour crime d'intention ou de pensée sans avoir la possibilité d'être jugé, sans même que les faits par-

tisme, c'est utiliser une arme bien forte, disproportionnée par rapport à ce qu'il dit. C'est aussi utiliser un terme qui doit garder tout son sens et toute sa force pour les véritables cas d'antisémitisme. Quel pouvoir restera-t-il à ce mot quand il aura été galvaudé ?

En matière littéraire les leçons du passé nous apprennent la prudence. Ce sont vers les antécédents illustres de Renaud Camus qu'il faut conduire les lecteurs néophytes qui s'interrogent sur la réalité de son œuvre et sur sa démarche d'artiste.

De Montaigne, Renaud Camus a retenu ces leçons : chaque homme porte en soi la forme entière de l'humaine condition, l'universel commence par soi-même, les essais sont un exercice salutaire, une obligation de l'esprit.

Avec Saint-Simon, il partage le sentiment d'appartenir à un monde qui disparaît et la nécessité de résister, même s'il sait que sa cause est perdue.

A Voltaire, il emprunte son humour et son sens polémique qui se manifeste par une extraordinaire jubilation dans les variations sur les registres de la langue. Il partage surtout avec Voltaire son souci pour la recherche de la vérité et son sens de la justice.

Comme Chateaubriand, avec une incroyable indépendance, une sorte de culot historique, il a l'audace de toiser le siècle, de le juger poliment mais fermement.

Gide enfin : Renaud Camus l'égale par le courage et la prodigieuse curiosité pour les formes nouvelles explorées dans chaque ouvrage avec les risques que cela suppose, et la volonté de chercher la vérité même au prix de l'opprobre ou de l'incompréhension de ses compatriotes et de ses contemporains.

Alexandre Albert-Galtier est professeur associé de littérature française à l'université d'Oregon.

Sur le plan littéraire, « La Campagne de France » est le plus beau des volumes du « Journal ». Il eût été bien plus simple de dénoncer des propos scandaleux dans un mauvais livre. Or ce n'est pas le cas

le titre qu'elle n'accède pas aux lumières de la connaissance, parle : elle dit le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie. Elle dit aussi l'indicible, l'innommable, l'ordure et, hélas, la banalité. *L'ombre gagne* sera publié et les clameurs d'indignations reprendront. Les procès Baudelaire et Flaubert nous ont appris que les causes perdues ont la vie dure, longue et obstinée.

Comment un homosexuel peut-il écrire des diatribes homophobes ? Comment un défenseur de la justice peut-il rapporter des propos racistes ? Il faut essayer de repenser la démarche générale de cet écrivain. Renaud Camus rappelle la nécessité du jugement moral. Il prône un discours simple sur la sexualité (c'est une des formes de la socialité et, à ce titre, elle constitue donc un discours ordinaire et non pas un tabou). Le châ-

viennent au jugement : une des figures de ce discours ferme est l'accusation d'antisémitisme. Plus de cinquante ans après la Shoah, Renaud Camus veut-il transgresser le tabou qui s'est érigé autour du discours sur l'antisémitisme ? Il est certes revenu sur le mot « *race* ». Il a expliqué l'acception classique, peu usitée, dans laquelle il utilise ce terme, et il a clairement regretté les malentendus que l'expression inappropriée de « *race juive* » pouvait susciter.

Malheureusement, une fois le terme « antisémitisme » lancé, tous les arguments sont bons. Renaud Camus prétend qu'il n'est pas antisémite : voilà la preuve qu'il est antisémite, et si ce n'est la preuve, c'en est l'indice. De telles accusations ne sont guère recevables et n'honorent pas leurs auteurs. Accuser Renaud Camus d'antisémi-



ALFRED DUNHILL

Facet Elegance

Montre Facet Elegance en acier poli : 4950 FF (version plaquée or : 6950 FF)
15, rue de la Paix, Paris - 51, rue François 1er, Paris - 9, La Croisette, Cannes
Galerie du Métropole, Monte-Carlo - liste des revendeurs agréés au 01 47 22 20 00

2000 en France
@tits
les partenaires
de l'université
de tous les savoirs :

sanofi-synthelabo

Télérama (www.telerama.fr),
Le Monde, Flammarion,
France Culture,
France Info, France
Inter, Radio Bleue.

l'université de tous
les savoirs :

retrouvez les conférences
en audio et texte sur
www.telerama.fr ;

des entretiens du lundi
au vendredi de 11h30 à
12h00 sur France Culture.

2000 UNIVERSITÉ DE TOUS LES SAVOIRS

Claude Lefort, philosophe

Dans la démocratie sont dissous les repères derniers de la certitude

Le caractère du pouvoir est lié à celui de l'obéissance, c'est-à-dire à un certain mode de croyance. Les régimes démocratiques sont ceux dans lesquels le lieu de l'autorité politique est tacitement reconnu comme « vide »

Dans le cadre de l'Université de tous les savoirs, organisée par la Mission 2000, le philosophe Claude Lefort, ancien directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, auteur de nombreux livres de philosophie politique, dont le dernier, *La Complication, retour sur le communisme*, a paru en 1999, a prononcé, mardi 30 mai, une conférence sur « le pouvoir », dont nous publions les principaux extraits.

Qu'appelle-t-on pouvoir ? Pour répondre, il faudrait énoncer un critère qui permette aussitôt de trancher un nœud de représentations dont chacun porte la marque d'une expérience collective. Si l'on veut bien admettre que le pouvoir ne peut se réduire à la domination, à la puissance, au commandement ou à l'autorité, ce n'est pas toutefois sans raison qu'on en reconnaît le signe soit à la capacité de décider des affaires publiques, soit à celle de disposer des moyens de coercition, soit à celle de commander, soit à celle d'incarner ou de représenter quelque puissance au-dessus des hommes ou bien d'en participer, soit à celle de posséder un savoir-faire qui échappe à l'intelligence commune. Bref, il peut être associé à l'image du prince, du gouvernant, du guerrier, du prêtre ou du magicien. Dans tous les cas, le caractère du pouvoir est lié à celui de l'obéissance, et l'obéissance elle-même implique un certain mode de croyance (...).

Le mérite d'un des plus éminents inspirateurs de la sociologie et en particulier de la science politique, Max Weber, est d'avoir mis en évidence divers modes de légitimité de pouvoir. Je rappelle la distinction qu'il établit entre trois types de pouvoir : le premier, « traditionnel », est justifié par la vertu qu'on prête à sa conformité aux coutumes dont l'ancienneté accrédite l'autorité ; le second est le pouvoir charismatique, dont l'autorité est fondée sur la grâce personnelle extraordinaire d'un individu - chef de guerre, souverain plébiscité, grand démagogue, chef d'un parti politique ; le troisième s'impose en vertu de la légalité, c'est-à-dire de la croyance à la validité d'un statut et à une compétence fondée sur des règles établies rationnellement : c'est le pouvoir qu'exerce le serviteur de l'Etat moderne. Weber précise, il est vrai, que ces trois pouvoirs peuvent, dans la réalité, se combiner à des degrés divers. Cette réserve ne peut dissimuler que sa typologie est tacitement guidée par l'observation de la démocratie moderne. (...)

Sur des aires distinctes, Scandinavie, Mélanésie, Polynésie, Nord-

Ouest américain, au cours d'une longue durée, les hommes ont conçu leurs relations sur le mode de l'échange par dons. Marcel Mauss, dans son *Essai sur le don*, en tire un premier enseignement qui contredit les thèses des économistes classiques : dans des sociétés dites primitives, il n'y a rien qui ressemble à une économie naturelle. Pas d'échanges de biens entre des individus ; les partenaires sont des collectifs. Ce ne sont pas seulement des biens plus ou moins précieux qui sont échangés, mais des fêtes, des festins, des politesses, des services militaires, des femmes. Le phénomène n'a pas seulement une signification économique, c'est un « phénomène social total ». Il est politique en ce sens qu'il est constitutif d'une forme de société. Il l'est aussi au sens courant du terme, car il révèle un art politique, celui d'un chef qui cherche à soumettre son partenaire à l'obligation de rendre plus qu'il n'a reçu, s'il ne veut pas perdre la face (...).

Le cas de la Chine mérite l'attention car il montre sous un jour très singulier la conjonction d'un pouvoir sacré en théorie absolu, celui de l'empereur, « fils du Ciel », et d'un pouvoir essentiellement civil, exercé par des fonctionnaires recrutés sur la base d'examen littéraires. Etienne Balazs, dans une série d'essais réunis sous le titre significatif de *La Bureaucratie céleste*, a mis en évidence la pérennité en Chine du phénomène bureaucratique au cours d'une histoire millénaire. A la base de la pyramide sociale, une immense paysannerie, aux niveaux intermédiaires, une couche d'artisans et de marchands peu importante ; au sommet, une bureaucratie dont les membres assument toutes les fonctions d'administration et de contrôle de l'ensemble social sous l'autorité de l'empereur. L'Etat est paternaliste et autoritaire. L'historien l'appelle successivement « Etat-providence tentaculaire » et « Etat totalitaire ».

Qu'en est-il du pouvoir dans l'Etat moderne ? Ne marque-t-il

pas un progrès dans la domination de l'homme sur l'homme ? A entendre Tocqueville, c'est d'être devenu purement social que le pouvoir a gagné sa plus grande force : « On n'a jamais vu dans les siècles passés de souverain si absolu et si puissant qui ait entrepris d'administrer par lui-même et sans le secours de pouvoirs secondaires toutes les parties d'un grand empire. Il n'y en eut point qui ait tenté d'assujettir indistinctement tous ses sujets aux détails d'une règle uniforme, ni qui soit descendu auprès d'eux pour les régenter et les conduire. » Ce jugement lui est inspiré par le contraste que forme la société démocratique et la société aristocratique d'Ancien Régime. Dans cette dernière, les hommes étaient toujours insérés dans une communauté, pris dans des réseaux de dépendance personnelle ; une longue chaîne reliait le paysan au roi. Or ils sont devenus, sous l'effet du progrès de l'égalité des conditions, des individus qui ne voient plus au-dessus d'eux que l'Etat ou que la Société (« notion autrefois obscure »).

Tocqueville découvre, sous le transfert de la souveraineté du monarque au peuple, la précipitation d'un processus de centralisation administrative qu'avait inauguré la politique des rois, soucieux qu'ils étaient d'abaisser la no-



uelle espèce de despotisme permet d'éviter la question que pose la nature du pouvoir monarchique dans l'Ancien Régime. En fait, il marquait déjà une rupture avec toutes les anciennes formes de royauté sacrée. S'il en retenait quelques traits, comme Marc Bloch l'a admirablement montré dans *Les Rois thaumaturges*, il n'était pas un symbole du Tout : il était un symbole de l'Un. Conservant toujours la trace de sa première prétention à figurer le Christ ou Dieu même sur Terre, il donnait avec l'image de son corps mortel lié à son corps immortel, celle d'un corps politique, la nation et celle d'une terre sacrée dans les frontières limitées. Conjuguant une puissance spirituelle avec une puissance temporelle, il ne pouvait pourtant pas les confondre dans sa personne. A son pouvoir se heurtait celui du prêtre. Sa capacité d'incorporer la loi ne le mettait pas en mesure de s'affranchir d'une autorité suprême.

De toutes les formes de sociétés connues, la démocratie se distingue certes par l'abandon de la croyance à l'implication des rapports humains dans l'univers, mais non moins par l'abandon de la croyance à une loi divine dont le détenteur de l'autorité serait le représentant. Cela ne veut pas dire que le « lieu » du pouvoir ne procure plus à la nation le signe d'un « dehors ». Mais, dès lors qu'il n'est pas nommable, figurable, dès lors que nul ne saurait occuper la position d'un grand médiateur et d'un grand juge, ce lieu est tacitement reconnu comme un « lieu vide ». L'écart du symbolique et du réel n'est pas seulement maintenu : le symbolique se soustrait au figuratif.

Ne nous arrêtons donc pas à l'idée d'une société dans laquelle les lois sont toutes relatives aux nécessités changeantes de son organisation. Que le pouvoir n'appartienne à personne, ce n'est pas un fait acquis, c'est le produit d'une obligation inconditionnelle, c'est-à-dire à défaut de laquelle le régime serait détruit. Le dispositif juridique en vertu duquel l'exercice de l'autorité publique dépend du suffrage requiert une compétition périodiquement renouvelée entre les partis, le maintien d'une opposition dans les assemblées représentatives, et la garantie des droits civils ne fait que tirer les conséquences de cette obligation.

En quoi la démocratie moderne se montre-t-elle essentiellement différente de la démocratie antique ? Dans celle-ci est également affirmé le principe que le pouvoir ne saurait être approprié par quiconque, toutefois, ce pouvoir se voit assigné à l'Assemblée des citoyens ; c'est un pouvoir communautaire qui s'édifie à la faveur d'un effacement de la division sociale. Phénomène que signalent tant le système de rotation des charges publiques et l'échange de

positions entre les gouvernants et les gouvernés que le principe de l'unanimité lors des décisions prises à l'Assemblée du peuple. Ne confondons donc pas l'idée d'un pouvoir qui n'appartient à personne avec l'idée qu'il désigne un lieu vide.

La première peut être formulée et se traduire dans cette autre formule : le pouvoir appartient à la communauté des citoyens. L'autre ne peut l'être car, la souveraineté du peuple étant affirmée, c'est tacitement qu'il est admis que la nation n'est pas substantiellement une, qu'à proprement parler elle n'est pas réductible à une communauté, puisque l'exercice du pouvoir reste toujours dépendant du conflit politique et que celui-ci atteste et entretient le conflit des intérêts, des croyances et des opinions dans la société. Pour la même raison le pouvoir politique ne renvoie pas à un « dehors » qui soit assignable aux dieux ou à un ordre de l'univers et il ne renvoie pas à un « dedans » qui soit tout positif.

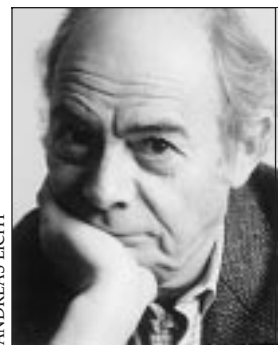
Encore faut-il préciser que là où s'indique un lieu vide, il n'y a pas de condensation possible entre le pouvoir, la loi et le savoir, ni d'assurance possible de leur fondement. Celui-ci est matière à un débat interminable : débat qui se reporte sur les fins de l'action politique, sur le légitime et l'illégitime, sur le vrai et le faux ou le mensonger, enfin, sur la domination et la liberté. La démocratie est ce régime dans lequel sont dissous les repères derniers de la certitude.

Claude Lefort

Programme des conférences

Juin. Le 6, **Thierry Leterre-Robert**, *La démocratie électronique*. Le 7, **Pascal Boniface**, *Sport, politique et société*. Le 8, **Serge Tisseron**, *Propagande, publicité, information et désinformation*. Le 9, **Michel Rocard**, *Le service public et ses missions*. Le 10, **Brigitte Stern**, *Etats et souverainetés*. Le 11, **Habib Ouane**, *Régulation et rôle des Etats*. Le 12, **Christian Stoffaës**, *La déréglementation*. Le 13, **Olivier Cayla**, *La responsabilité de l'Etat*. Le 14, **Françoise Champion**, *Le sens de la laïcité*. Le 15, **Stanislas Dehaene**, *Les bases cérébrales de la pensée mathématique*. Le 16, **Yves Hellegouarch**, *Le théorème de Fermat*. Le 17, **Jean-Yves Girard**, *Les fondements des mathématiques*. Le 18, **Yves Meyer**, *Les ondelettes et la révolution numérique*. Le 19, **Eva Bayer**, *Théorie des nœuds*.

Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, 75003 Paris. 18 h 30 en semaine, 11 heures samedis et dimanches.



ANDREAS LICHT

CLAUDE LEFORT

■ Né le 21 avril 1924 à Paris, agrégé de philosophie et docteur ès lettres et sciences humaines, Claude Lefort a été jusqu'en 1989 directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess) après avoir été professeur à l'université de Caen. Il fut, avec Cornelius Castoriadis en 1949, parmi les fondateurs du groupe Socialisme ou barbarie. Grand lecteur de Machiavel et de Merleau-Ponty, il a publié *Eléments d'une critique de la bureaucratie* (1979), *La Brèche* (avec Edgar Morin et Cornelius Castoriadis, 1968), *Le Travail de l'œuvre Machiavel* (1976), *Un homme en trop, essai sur l'archipel du Goulag* (1976), *Les Formes de l'histoire* (1978), *Sur une colonne absente, écrits autour de Merleau-Ponty* (1978), *L'Invention démocratique* (1981), *Essais sur la politique* (1986), *Ecrire* (1992), *La Complication, retour sur le communisme* (1999).

Charles Pasqua, président du RPF, au « Grand Jury RTL- "Le Monde"-LCI »

« Nous ferons tout ce que nous pourrons pour qu'un référendum sur le quinquennat soit un échec »

« Jacques Chirac a-t-il été sensible à vos arguments contre le quinquennat ?

— De deux choses l'une : ou le président de la République considère qu'il s'agit d'une modification mineure - ce qui n'est pas du tout mon avis, bien entendu - et, à ce moment-là, il doit nous expliquer quel est l'intérêt de cette modification ; ou bien il considère - il aurait dû considérer - qu'en réalité il s'agit d'une modification extrêmement importante des institutions, et il aurait dû s'y opposer, quelles que soient les conséquences de cette attitude, et non pas se déterminer en fonction de « la modernité » ou de « l'air du temps ».

— Lorsque je l'ai vu, je lui ai dit que les arguments avancés en faveur du quinquennat ne résistent pas à un examen sérieux. Le quinquennat n'empêchera pas la cohabitation, contrairement à ce qui est dit. S'il était adopté, le quinquennat entraînerait, à terme, inévitablement, une modification profonde des institutions, soit avec certaines formes de retour au ré-

gime des partis - en tous les cas la prédominance du Parlement -, soit avec le passage au régime présidentiel.

— Le fait de se contenter de modifier la durée du mandat du président de la République peut paraître à certains anodin. Il ne l'est pas. On peut discuter sur le renouvellement ou non du mandat présidentiel ; moi, je suis partisan d'un mandat de sept ans non renouvelable, qui dégage le président de la République de tout souci concernant sa réélection au cours des deux dernières années de son mandat et qui lui permet de se consacrer à l'essentiel.

— Lorsque j'ai vu le président de la République, je l'ai trouvé en quelque sorte, comment dirai-je, pas résigné, le mot est un peu excessif, mais enfin s'accommodant de ce passage au quinquennat.

— Il s'y est rallié par nécessité ? — Ou par convenance, comme l'on voudra. Je lui ai dit que je n'imaginai pas qu'on puisse procéder à une telle réforme, touchant au cœur des institutions, sans reve-

nir devant le peuple. La Constitution de 1958 a été adoptée par référendum, la modification de 1962 l'a été également par référendum.

— Il est bien évident que s'il y a un référendum, j'occuperai au premier rang la place de ceux qui feront campagne contre la réforme. Il faut déconnecter la durée du mandat présidentiel de celle des membres des assemblées parlementaires, en tous les cas de l'Assemblée nationale. Ce dont un gouvernement et, à plus forte raison, le chef de l'Etat ont le plus besoin, c'est de durée. A un chef de l'Etat qui vient d'être élu, il faut un an pour prendre ses marques ; si le mandat est de cinq ans, il aura deux ans pour commencer à engager les réformes qu'il juge indispensables, et puis, les deux années suivantes, il fera campagne pour sa réélection ? Ce n'est pas sérieux.

— Philippe de Villiers, votre vice-président, dit que le référendum sera une « claque » pour M. Chirac et M. Jospin...

— Je ne m'exprimerai pas tout à fait comme cela, mais, en tout cas,

nous ferons tout ce que nous pourrons pour que ce soit un échec.

— Ce sera une campagne pour ou contre l'exécutif ?

— Oui, puisque nous serons en face de l'exécutif à deux têtes. Ce sera la campagne contre les responsables de la cohabitation, par rapport à M. Chirac et M. Jospin.

— Pensez-vous que la campagne sur le quinquennat pourrait contribuer à les faire sanctionner, plus tard, tous les deux ?

— Ce peut être une étape. En tous les cas, ce sont eux qui l'auront choisie, pas moi. Dans cette affaire-là, oui : Chirac, Jospin, même combat.

— Que pensez-vous des idées de Joschka Fischer sur l'Union européenne ?

— En réalité, dans la proposition de M. Fischer, il y a un seul point intéressant, celui qui consiste à dire : « Il faudrait se mettre d'accord sur la notion de subsidiarité, définir ce qui doit et ce qui peut rester au niveau de la responsabilité des Etats et ce qui peut, éven-

tuellement, passer à un autre niveau. »

— Que mettriez-vous dans le pot commun ?

— Je sais déjà ce que je n'y mettrais pas. Dans le pot commun, je ne mettrais pas l'huile d'olive, ni le fromage au lait cru, ni le chocolat, et je dirais à la Commission de Bruxelles de cesser de nous emmerder !

— Il faudrait peu de choses pour que l'Union européenne marche mieux. Il suffirait de faire en sorte que ses institutions jouent leurs rôles. Le Conseil européen, composé des chefs d'Etat et de gouvernement, est la seule institution réellement légitime, puisque ses membres sont élus directement. En dessous d'eux, il y a le conseil des ministres, qui ne joue pas du tout le rôle d'un conseil des ministres ; jusqu'à une date récente, il jouait le rôle d'une assemblée législative. Ensuite, il y a la Commission, qui se prend de plus en plus pour un gouvernement fédéral.

— La conférence des chefs d'Etat et de gouvernement est une

structure qui, manifestement, est de nature confédérale, tandis que la Commission se veut une structure fédérale. Il suffirait de faire en sorte que le Conseil européen ait à sa disposition, appellons cela la Commission, mais alors réformée, ou le conseil des ministres, mais qui se comporte réellement comme un conseil des ministres.

— Toujours à l'unanimité ?

— C'est indispensable ! D'ailleurs, je constate que la règle de l'unanimité ne nous a pas empêchés de progresser dans un certain nombre de domaines, de même qu'elle n'a pas empêché les coopérations privilégiées, comme on dit aujourd'hui. Je vois mal comment, demain, un peuple accepterait que ses droits vitaux soient sacrifiés parce qu'il y a une majorité d'autres Etats pour avoir une autre démarche que la sienne ! »

Propos recueillis par Anita Hausser, Patrick Jarreau et Olivier Mazerolle

L'Italie, entre la réforme et la restauration

« C'EST THERMIDOR ! », s'était écrit un sénateur des Démocrates de gauche (DS, ex-PCI). Et de fait, tous les ci-devant de la Démocratie chrétienne se sentent pousser des ailes après le résultat calamiteux du référendum du 21 mai en Italie, où la participation n'a pas dépassé 33 %. Parmi les sept questions posées, l'abrogation des 25 % de sièges au Parlement répartis à la proportionnelle était la plus spectaculaire. Son rejet, faute de quorum, est un coup dur pour les Démocrates de gauche qui forment les gros bataillons de la majorité actuelle, pour les tenants du système majoritaire qui en espéraient enfin la stabilité gouvernementale, pour les partisans de la II^e République italienne où la modernisation des institutions devait conduire à un bipartisme policé.

Au contraire, il constitue la troisième victoire consécutive, après les européennes et les régionales, pour Silvio Berlusconi. Elle offre un bol d'air inattendu aux centristes de tout poil qui craignaient, à juste titre, de faire les frais d'une réforme électorale favorisant les grandes coalitions. On ose à peine parler de « partis centristes » tant ces petites formations, issues de l'éclatement du système politique italien consécutif à l'opération Mani Pulite, sont faibles, organisées autour de personnalités dont l'ambition première est de céder leurs quelconques voix au plus offrant pour faire l'appoint d'une improbable coalition gouvernementale.

Parmi ces petits partis se trouvent nombre d'héritiers de la Démocratie chrétienne, qui a dominé l'Italie pendant plus de quarante ans. Certains se trouvent dans la majorité de centre-gauche ; d'autres ont fait alliance avec Silvio Berlusconi ; d'autres encore soutiennent aujourd'hui le gouvernement de Giuliano Amato, mais en attendant de passer de l'autre côté si les perspectives de succès sont plus encourageantes... Un système électoral majoritaire les aurait obligés à choisir leur camp ; le maintien de la proportionnelle leur donne un espoir. Mieux, il les incite à rêver à la reconstitution d'un grand parti du centre, une nouvelle mouture de la Démocratie chrétienne que le vieux patriarche Giulio Andreotti, récemment blanchi de tout soupçon de collusion avec la Mafia, s'est empressé d'encourager. Sergio D'Antoni, dirigeant du syndicat chrétien, est prêt à prendre la tête d'un mouvement pour une « Troisième République » dont la démocratie chrétienne rénovée serait le pivot.

L'ILLUSION DE L'OLIVIER

Silvio Berlusconi considère le réveil des tentatives centristes avec sérieux, mais sans inquiétude excessive. Il sait qu'il a le vent en poupe. Quelle que soit la loi électorale, l'alliance qu'il a passée avec la Ligue du Nord et l'Alliance nationale (AN) de l'ancien néo-fasciste Gianfranco Fini a toutes les chances d'emporter les élections législatives, qu'elles aient lieu rapidement – comme il le réclame – ou à l'expiration normale de la législature, au printemps 2001. Il sait aussi que la reconstitution d'un grand parti démocrate-chrétien ne constitue pas une véritable menace. Son mouvement, Forza Italia (FI), a occupé tout l'espace politique laissé libre par la décomposition de la DC au cours des années 90 et il a été admis au Parti populaire européen (PPE), le sanctuaire des démocrates-chrétiens européens. Il a fait mieux : avec la Ligue du Nord, il a repoussé les ex-communistes de leurs places fortes dans le nord du pays. Il se dit aujourd'hui prêt à négocier avec le gouvernement une nouvelle loi électorale, mais il n'en a pas vraiment besoin. Quel que soit le système, il est donné vainqueur.

Comment en est-on arrivé là, six ans après la déconfiture peu glorieuse du premier gouvernement du Cavalier qui n'avait duré que sept mois ? Après l'expérience Prodi, portée par une coalition de centre-gauche – l'Olivier – dans laquelle le parti le plus puissant s'était effacé derrière un professeur au-dessus de tout soupçon, issu lui aussi de la Démocratie chrétienne ? Que sont devenus les beaux discours sur la II^e République, l'apprentissage d'une culture de la stabilité (politique et économique), la fin du « *trasformismo* », cette spécialité nationale qui voyait une proportion significative de parlementaires terminer la législature dans le camp opposé à celui où ils

l'avaient commencée ? Tout se passe comme si l'Olivier avait été un faux-semblant pris pour un nouveau départ. Une illusion qui n'aura pas duré une législature. En 1996, le centre-gauche n'avait été vainqueur que par défaut. Il n'était pas plus majoritaire dans le pays qu'il ne l'est aujourd'hui mais il avait profité de la désunion du centre droit et de la Ligue du Nord. Le gouvernement Prodi était censé durer toute une législature – une première à Rome – afin de remplir les deux fonctions pour lesquelles il avait été formé : amener l'Italie dans l'euro et donner une légitimité aux héritiers du PCI, non seulement comme parti de gouvernement mais comme facteur de modernisation de la vie politique italienne.

Avec toutes les réformes économique-financières qu'il supposait, le premier objectif a été atteint au-delà de tout espoir. Le bilan du second est beaucoup plus douteux. En tant que président d'une commission mixte Sénat-Chambre des députés (la Bicamerale), le chef des Démocrates de gauche, Massimo D'Alema, a échoué dans sa tentative de réformer la Constitution ; en tant que chef du gouvernement, il est tombé après une cuisante défaite aux élections régionales qui ont montré la gauche en retrait dans tout le pays.

Loin d'inaugurer une ère nouvelle, le gouvernement D'Alema a été tristement banal. Non seulement les Démocrates de gauche n'ont pas

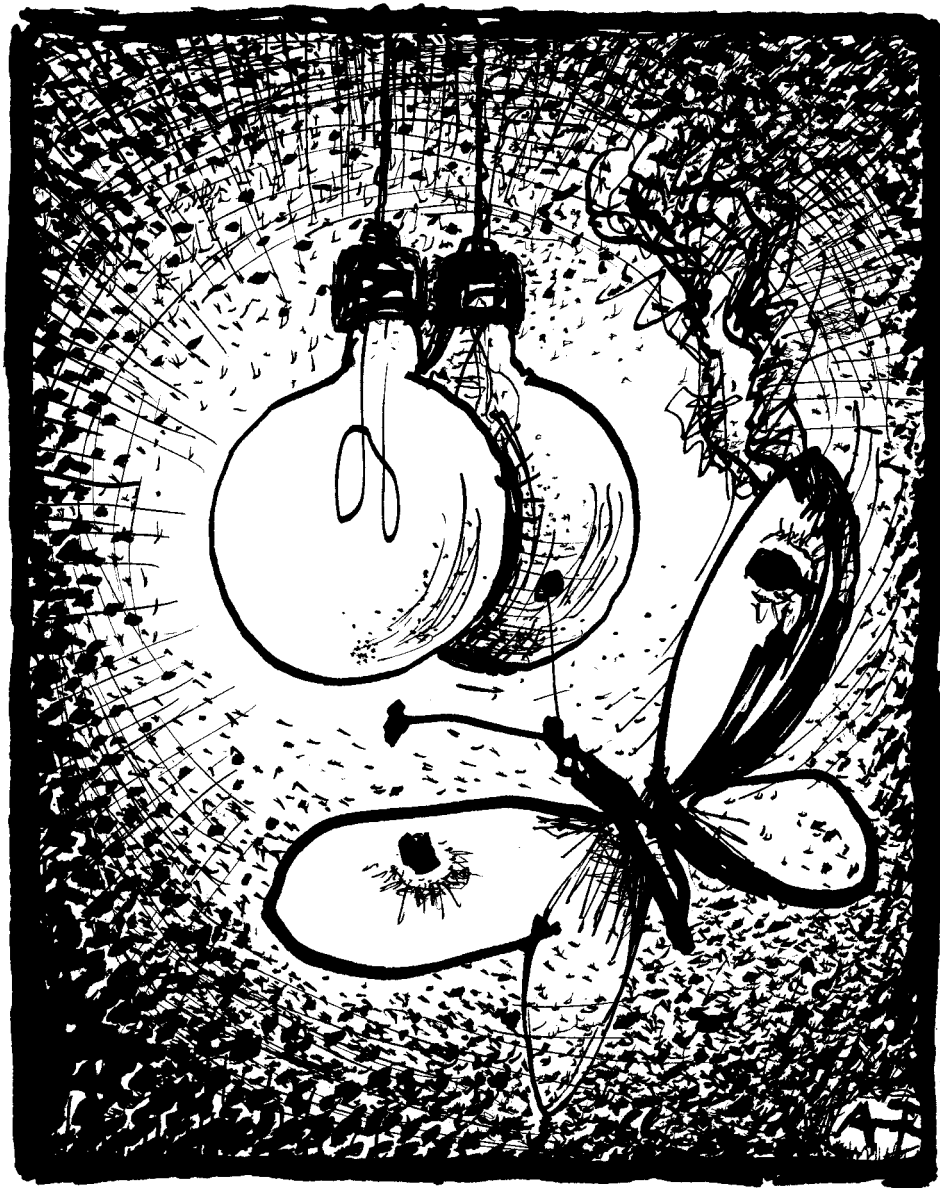
réussi à asseoir leur hégémonie sur le centre-gauche, mais ils semblent à court de stratégie. Ils se maintiennent parce qu'ils ont hérité des structures du PCI mais celles-ci sont un peu verrouillées et les militants sont désorientés.

Le parti se cherche une identité, après avoir espéré préserver une double nature, un « *parti chauve-souris* », mi-oiseau, mi-souris, dit un ancien dirigeant socialiste : une greffe sociale-démocrate sur une organisation communiste. Dans cette tentative, il a échoué. De même qu'il n'est pas parvenu à imposer un leader malgré les dirigeants de valeur qu'il a suscités. Le centre-gauche doit chercher ses chefs de file du côté des anciens collaborateurs du frère ennemi, Bettino Craxi, comme Giuliano Amato, un homme par ailleurs parfaitement honorable, quand il n'en est pas réduit à vouloir réitérer l'« opération Prodi » de 1996, avec un technocrate apolitique. On pense aujourd'hui au gouverneur de la banque centrale, Antonio Fazio, un catholique intransigeant voire intégriste, comme porte-drapeau de la gauche !

On comprend, dans ces conditions, que les électeurs traditionnels de la gauche soient un peu déboussolés tandis que les couches nouvelles de petits entrepreneurs se laissent séduire par Silvio Berlusconi, un des leurs qui a réussi.

Daniel Vernet

Bestiaire par André François



Le papillon Frondeur, inconstant, ce tendre touche-à-tout de nuit comme de jour cueille l'insolence au risque de se brûler les ailes.

Vincent Pachès

La révolution doctrinale de l'armée française

Suite de la première page

Davantage que durant les décennies passées, quand le « front » des opérations était identifié de longue date, établi et plus ou moins stable, l'appareil militaire, pas seulement en France, doit apprendre à se plier à des circonstances brutales, soudaines et inopinées qui sont autant de risques encore sous-jacents avant de devenir des menaces déclarées et d'exploser en affrontements formels, directs ou indirects. Le passage d'une phase à l'autre reste flou, mais oblige à être réactif.

Pour faire face, l'armée de terre doit aligner plusieurs modules de forces à la fois, à partir d'un tronc commun, et entretenir entre eux un nouvel équilibre stratégique. Selon le contexte et selon les enjeux, il faut concevoir des formations dites de « coercition », susceptibles de contrer des agressions

extrêmes ou majeures, mais, en même temps, il faut prévoir des unités plus légères, capables, dans un cadre national ou sous mandat international, de maîtriser au mieux des situations de tension. Dans l'un comme dans l'autre des cas, le but est de parvenir à endiguer une escalade de la violence, avant qu'elle n'éclate, avec des personnels aguerris dans l'ordre de la prévention des crises, y compris pour tout ce qui a trait au domaine – complexe et subtil – du maintien de l'ordre, de la sécurisation des populations et, au besoin, de la remise en route de l'action administrative et économique dans un pays souvent dévasté.

En cela, les responsables militaires, qui parlent de « révolution doctrinale », n'ont pas tort d'observer que la guerre n'est plus l'ultime avatar de la politique. La stratégie la plus pertinente est désormais de pouvoir – par l'interopérabilité des forces, leurs performances et leurs compétences opérationnelles, la manœuvre sur le terrain, le contrôle de l'espace et la maîtrise des mouvements de populations – stabiliser une situation de crise en attendant la médiation éventuelle des politiques. Toute autre option, qui ferait ap-

pel à des mercenaires, comme d'aucuns y pensent, pour pallier les défaillances des casques bleus en certains points chauds de la planète, irait à l'encontre du but recherché.

MUTATION RADICALE

De retour d'une inspection au Kosovo, où la contribution française à la KFOR peut être considérée comme une opération-laboratoire à sa façon, François Lamy, député PS de l'Essonne et rapporteur de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, constate cette mutation radicale des missions qui seront de plus en plus fréquemment attribuées aux militaires.

Autant de tâches nouvelles et singulières qui ont commencé à modifier l'enseignement dispensé dans les écoles militaires. C'est d'abord la forte implication du contingent français – avec des effectifs danois et pakistanais à ses côtés – dans la « problématique », dit M. Lamy, du contrôle de foule : légionnaires, après un apprentissage de quelques semaines, et gendarmes, dont c'est le métier, y participent, les premiers se substituant aux seconds lorsque la violence dégénère et que les

combats de rue prennent le pas sur les troubles au maintien de l'ordre.

C'est ensuite le soutien apporté à la reconstruction d'un pays ravagé par la guerre civile, quand les armées sont sollicitées de se tenir à la disposition de multiples intervenants, étatiques ou non, censés réanimer la vie politique, économique et sociale sur place. C'est enfin la part prise dans les opérations dites « *psychologiques* » : sur le modèle chinois, les armées occidentales affichent désormais leur ambition de justifier la légitimité de leur action par médias et opinions interposés, face à des « *propagateurs de polémiques et de fausses nouvelles* », selon le général Loup Francart, qui consacre un livre à *La Guerre du sens*.

L'armée française s'est lancée dans cet *aggiornamento* doctrinal à un moment délicat pour elle. Elle sait qu'elle est condamnée à s'intégrer dans des mécanismes internationaux – « onusiens », atlantiques, européens ou montés pour la circonstance – qui risquent de placer le commandement national en porte à faux et de porter atteinte à sa marge de manœuvre.

Jacques Isnard

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0 803 022 021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Une nouvelle ère stratégique

La fin de la guerre froide n'avait guère bouleversé le débat stratégique entre les Etats-Unis et la Russie. Cette dernière avait hérité de l'arsenal nucléaire de l'URSS. Même idéologiquement et politiquement réconciliés, Washington et Moscou restaient face à face, alignant, chacun, plusieurs milliers de têtes nucléaires – largement de quoi détruire l'autre. La logique relevait toujours de cette délicate philosophie de la dissuasion dite MAD (*Mutual Assured Destruction*) : tu ne m'attaques pas, car tu sais qu'en retour je te détruirais. Plutôt mal que bien, les interminables négociations sur le désarmement nucléaire se poursuivaient ; elles laissaient entrevoir, avec START-3, un abaissement parallèle des engins de destruction atomique des deux parties. Le débat stratégique ronronnait sur une petite musique pas très différente de celle de la guerre froide.

Ce n'est plus vrai. Dix ans après l'implosion de l'URSS, le débat stratégique est en passe de changer, radicalement. Bill Clinton en a officiellement soumis les nouveaux termes, samedi 3 et dimanche 4 juin à Moscou, à un Vladimir Poutine qui les a rejetés. Le président américain a dit à son hôte que les Etats-Unis ne craignaient plus aujourd'hui les missiles de la Russie. Ce qui leur fait peur, c'est d'être la cible d'un de ces Etats que l'on qualifie de parias à Washington, la Corée du Nord, l'Irak ou l'Irak, tous bientôt capables, en ces temps de haute prolifération atomique, de tirer sur l'Amérique détestée un missile équipé d'une tête nucléaire. Pour y faire face, a poursuivi M. Clin-

ton, les Etats-Unis veulent se doter d'un bouclier stratégique, c'est-à-dire d'une batterie de missiles antimissiles. Ils y tiennent tellement qu'ils se disent prêts à l'étendre aux Russes et aux Européens.

Poli, M. Poutine a répondu qu'il trouvait très exagérée la nouvelle frayeur américaine mais qu'il voulait bien, tout de même, y réfléchir avec les Etats-Unis et la prendre en considération. Ce qu'il juge pire que le mal, en revanche, c'est le remède évoqué, le bouclier antimissile. Or, en cette affaire, Moscou n'est pas seul. Les Russes, les Chinois, mais aussi les Européens y voient une rupture dangereuse dans l'architecture stratégique actuelle, faite de ce cocktail prudent, et éprouvé, de désarmement et de dissuasion. Se prémunir contre les missiles, c'est être moins vulnérable à une réplique, donc être tenté d'user, le premier, du feu nucléaire.

La sanctuarisation du territoire américain diminue le poids, politique et militaire, des arsenaux nucléaires russe et chinois, incitant Moscou et Pékin à muscler leur force de frappe pour être certain de pouvoir percer le bouclier des Etats-Unis. L'Allemagne et la France l'ont dit à M. Clinton : l'introduction des systèmes antimissiles va déclencher une course aux armements nucléaires. Les Européens sont contre, comme les Russes. Si les Etats-Unis passent outre, ils se retrouveront en opposition avec leurs alliés au sein de l'OTAN et avec leur cher « partenaire » russe.

D'une façon ou d'une autre, c'est une nouvelle ère stratégique qui s'annonce, un échiquier autrement plus complexe que celui de la guerre froide.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fournier

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (*Editoriaux et analyses*) ;

Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ;

Michel Kajman (*Débats*) ; Eric Fottorino (*Enquêtes*) ;

Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Anne Chemin (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;

Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Genre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le Requiem d'Hindemith

MANUEL ROSENTHAL, invité à diriger l'Orchestre national, a donné, pour la première fois en France, le *Requiem pour ceux que nous aimons*, de Paul Hindemith. Cet ouvrage de premier ordre, Hindemith l'a écrit sur le poème de Walt Whitman, « *Quand les lilas fleuriront pour la dernière fois dans nos jardins...* » Ce choix indique à lui seul le sens profond de l'œuvre. Whitman songeait en composant ses vers aux morts de la guerre de Sécession. Hindemith a pensé aux morts de 1939-1945.

Le thème exposé dans le prélude symphonique, répété comme un souvenir obsédant, un thème large, triste et sans la moindre emphase, dit bien ce qu'il importait de dire. Puis le baryton solo chante un *lamento* soutenu par l'orchestre, et cède bientôt la place à une explosion du chœur, elle-même suivie d'un solo du soprano. C'est alors un nouveau chœur nettement rythmé

et un dialogue, fait de courtes phrases auxquelles répond la masse vocale, se poursuit jusqu'à l'achèvement de la première partie.

La seconde débute par une méditation confiée à la soliste, à laquelle répond bientôt le baryton ; duo très expressif, très humainement douloureux. Après un *fugato* amorcé par l'orchestre, développé ensuite avec le concours des voix, un chant de flûte s'élève et s'achève dans un tutti. Et tout cela, qui offre des parties aériennes, diaphanes, d'une tendresse élégiaque, va se résoudre en un chœur ponctué d'un glas. Page d'une plénitude magnifique, mais dont l'instrumentation ne couvre jamais les voix. Œuvre d'une rare puissance, et dont l'élevation de pensée est, autant que la réalisation, hors de pair.

René Dumesnil
(6 juin 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

TÉLÉCOMMUNICATIONS

La troisième génération de téléphonie mobile, qui permettra d'accéder à Internet à partir d'un portable, suscite un débat politique. ● AU ROYAUME-

UNI, l'attribution des nouvelles licences a donné lieu à des enchères, qui ont permis à l'Etat de toucher 250 milliards de francs. L'Allemagne a choisi la même voie. ● LE GOUVER-

NEMENT et l'Autorité de régulation des télécommunications tentent de concilier l'intérêt du budget et l'équilibre financier des opérateurs. Lionel Jospin tranchera ce débat mardi. ● LE

SUCCÈS de la téléphonie mobile nécessite de dégager toujours plus de fréquences. Une conférence mondiale a décidé, le 1^{er} juin, de dégager de nouvelles capacités. ● LA DEUXIÈME

GÉNÉRATION de mobiles (le GSM) n'a pas encore atteint ses limites. De nouvelles licences vont être prochainement attribuées dans les départements d'outre-mer.

La « cagnotte » du téléphone pourrait atteindre 100 à 150 milliards de francs

Lionel Jospin doit trancher, mardi 6 juin, entre les différentes méthodes d'attribution des nouvelles licences de mobiles. Une mise aux enchères, comme au Royaume-Uni, est exclue car elle risquerait de pénaliser les groupes français

LES ENJEUX du téléphone mobile sont devenus hautement politiques. C'est le premier ministre lui-même qui devrait trancher, mardi soir, entre les différentes méthodes possibles d'attribution des licences de troisième génération, dite UMTS (Universal Mobile Telecommunications Standard), dont la caractéristique sera de marier le téléphone sans fil et Internet. Un sujet a priori technique et rébarbatif, mais qui a enflammé la classe politique après l'attribution de licences du même type par le Royaume-Uni : la procédure des enchères, que personne n'avait jamais envisagée en France, y a rapporté 250 milliards de francs à l'État (*Le Monde* du 29 avril). Quant à l'Allemagne, le Trésor devrait engranger 400 milliards de francs, cet été, à l'issue d'une procédure du même type. Une « cagnotte » qui ne peut laisser aucun gouvernement indifférent, mais qui a de quoi inquiéter les industriels, pour peu qu'ils n'aient pas les poches assez profondes.

Une fausse sortie de Christian Pierret, secrétaire d'État à l'industrie, qui a estimé le 31 mai être « personnellement presque assuré que le gouvernement ne choisira pas

les enchères classiques [comme en Grande-Bretagne] ». Des prises de position indignées contre les enchères de la part de Martin Bouygues, président du groupe qui porte son nom, et de Jean-Marie Messier, président de Vivendi. Une colère froide de Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, à l'idée de voir échapper cette manne budgétaire : jusqu'au tout dernier moment, la cacophonie était à son comble.

PROCÉDURE MIXTE

Le compromis qui se dessine consiste à renoncer aux enchères, mais à faire payer les licences au prix fort. L'Autorité de régulation des télécommunications (ART) rappelle que, si elle a, de par la loi, une responsabilité directe dans la définition des modalités d'attribution, c'est au gouvernement de définir le volet financier. Elle ne peut que lui conseiller un « prix raisonnable ». Pour le définir, l'ART a consulté activement des banques-conseils, des analystes financiers et les opérateurs. Si l'ART a bien compris que le prix des licences doit être très nettement supérieur au chiffre tenu secret qu'elle avait proposé au mois de mars 2000 (es-

timé à une vingtaine de milliards de francs), elle ne veut pas céder sur les modalités d'attribution : ses membres tiennent à une sélection par dossier.

Pour concilier les deux impératifs, l'ART a donc réfléchi à un dispositif qui comprend un droit d'entrée pour les opérateurs et des redevances annuelles. L'exemple de l'Italie, qui a également choisi une procédure mixte, permet d'évaluer entre 100 et 150 milliards de francs la somme que le budget de l'État pourrait en retirer. Les derniers schémas étudiés par le gouvernement et l'ART tablent sur un prix de licence compris entre 30 et 40 milliards de francs pour chacun des quatre opérateurs. Le droit d'entrée, d'environ 15 milliards de francs, pourrait être instauré par décret et versé en deux fois, en 2001 et 2002.

Le ministre de l'économie a déjà trouvé une destination à ces sommes dont le budget ne devait initialement pas bénéficier. Elles « contribueront, pour l'essentiel, à la réduction des déficits sous forme de dotation complémentaire au fonds de réserve des retraites. Elles ne seront en aucun cas affectées aux dépenses de fonctionnement de

l'Etat », avait-il déclaré lors d'un débat à l'Assemblée nationale mardi 16 mai.

Certains membres du gouvernement auraient volontiers abandonné la tradition française de sélection sur dossier (« concours de beauté ») en faveur d'enchères pures. Mais le gouvernement s'est heurté à l'hostilité de l'ART. Renonçant à un affrontement frontal avec cet organisme farouchement indépendant, qui l'aurait obligé à légiférer et à risquer un débat au sein de sa majorité, le gouvernement a finalement demandé à l'ART de revoir sa copie et d'inventer un dispositif « à la française ». A la mi-mai, Lionel Jospin, a expliqué qu'il fallait à la fois « veiller aux intérêts patrimoniaux de l'Etat » et ne pas « handicaper les grandes entreprises ». François Hollande, le secrétaire général du Parti socialiste, s'était prononcé, lundi 15 mai, en faveur d'« enchères accompagnées » ou « encadrées », terme qui ne veut rien dire. L'appétit des opérateurs pour les licences UMTS et l'importance du marché français (quatrième européen) sont tels que toute procédure d'enchère aurait inévitablement conduit à des sommes proches des sommets at-

teints au Royaume-Uni. C'est pourquoi l'ART refuse d'abandonner la procédure de « concours de beauté », qui permet de choisir à partir de critères plus diversifiés que le seul critère financier. L'ART ne cache pas sa volonté de « protéger les intérêts nationaux et européens », même si officiellement M. Pierret, le secrétaire d'État à l'industrie, affirme que « l'appel à candidatures sera ouvert et transparent pour tous, Français ou non ». Officieusement, il s'agit de s'assurer que les trois opérateurs français existants disposent d'une nouvelle licence de troisième génération.

MARGE DE MANŒUVRE

France Télécom, premier opérateur mobile en France, avec 11 millions d'abonnés, ne veut pas gaspiller ses ressources financières en France. L'Etat, encore actionnaire majoritaire de l'opérateur, doit veiller à lui laisser une marge de manœuvre pour conduire son expansion sur les marchés étrangers. France Télécom vient d'acquiescer l'opérateur britannique Orange pour 283 milliards de francs, auxquels il faut ajouter le paiement de la licence décrochée par Orange au

Royaume-Uni, soit 41 milliards de francs. Désireux de s'implanter également en Allemagne, France Télécom a décidé de faire le « maximum » pour obtenir une licence UMTS lors des enchères qui se dérouleront cet été.

Le problème est tout autre pour SFR, filiale de Vivendi, et Bouygues Telecom. Ces deux opérateurs n'ont pas les moyens financiers de se développer sur les marchés européens. Ils doivent donc consolider leurs positions sur leur marché domestique. « Vivendi et Bouygues Telecom n'auraient pas eu les moyens financiers de participer à une mise aux enchères », confie un proche du dossier. D'autant qu'ils devront faire face à un quatrième opérateur, qui sera obligé de chasser sur leurs terres pour se constituer rapidement une base de clientèle. Le candidat déclaré à la quatrième licence, le consortium rassemblant Suez-Lyonnaise et l'opérateur espagnol Telefonica, est un puissant concurrent. Suez-Lyonnaise peut mobiliser à lui seul près de 9 milliards d'euros (60 milliards de francs).

Christophe Jakubyszyn et Enguérand Renault

De nouvelles fréquences pour les réseaux du futur

ALORS que les gouvernements européens attribuent les premières licences UMTS, leurs représentants regroupés au sein de la World Radiocommunication Conference 2000 (WRC 2000, conférence mondiale sur les radiocommunications), se sont mis d'accord à Istanbul sur l'extension des fréquences dévolues à la technologie UMTS. Le dégagement des fréquences utilisables par les opérateurs de télécommunications nécessite une planification à long terme. Les fréquences de troisième génération de téléphonie mobile attribuées actuellement ont été définies en 1992.

La WRC avait identifié des fréquences comprises entre 1 885 et 2 200 mégahertz. Mais, à l'époque, peu de spécialistes pouvaient anticiper le formidable succès de la téléphonie mobile. Selon des études sectorielles, d'ici à 2010, la troisième génération de téléphonie mobile devrait compter plus d'1 milliard d'abonnés dans le monde et générer près de 548 milliards de dollars de revenus. Il faut donc dès à présent penser à dégager de nouvelles fréquences pour satisfaire les besoins futurs.

Ces nouvelles ressources radio se situent dans les bandes comprises entre 806-960 mégahertz, 1 710-1 885 mégahertz et 2 500-2 690 mégahertz. Si l'organisme international définit les nouvelles disponibilités du spectre radio, c'est aux gouvernements nationaux d'attribuer de nouvelles licences. Ces derniers auront le choix de la date (attendue vers 2010) et des modalités d'attribution.

Une disponibilité accrue des fréquences radio permettra de faire une place à de nouveaux opérateurs. Ceux qui n'auront pas réussi à obtenir une licence UMTS dans l'année en cours s'y intéressent donc fortement. Mais avant de penser à une nouvelle phase d'attribution de licences, les gouvernements devront commencer par engager des procédures de dégagement des fréquences. Car, dans de nombreux pays, ces fréquences sont utilisées par l'armée ou d'autres organismes publics.

E. R

Les DOM excitent les convoitises des opérateurs

ALORS que tous les opérateurs sont mobilisés sur la question des licences de téléphonie mobile de troisième génération (UMTS), l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) se prépare à attribuer de nouvelles licences de deuxième génération (GSM) en France. Plus précisément dans les quatre départements d'outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane.

Jusqu'à présent, le marché de la téléphonie mobile outre-mer était partagé en deux : la Réunion à la seule Société réunionnaise du radiotéléphone (SRR, filiale de SFR), et les Caraïbes au seul Améris (filiale de France Télécom). Ces deux sociétés dis-

posent de licences régionales attribuées en 1995 pour SRR et 1996 pour Améris. Le marché des DOM n'était, jusqu'à présent, pas considéré comme stratégique.

Mais, dans les DOM comme dans la métropole, le marché explose. SRR compte aujourd'hui 150 000 abonnés à la Réunion, et Améris totalise 238 000 abonnés dans les Caraïbes. Ces départements abritent au total une population de 2 millions de personnes. De quoi exciter les appétits d'éventuels concurrents. C'est pourquoi Bouygues Télécom, Saint Martin & Saint Barthélémy Tel Cell, Informatique et Télématique ainsi que Dauphin Télécom ont saisi l'ART pour demander de nouvelles fréquences GSM.

Pour répondre à cette attente, l'ART a mis en route, lundi 5 juin, un « appel à commentaires » destiné à recueillir les avis des opérateurs téléphoniques désireux d'entrer sur le marché et ceux des autorités locales. A la suite de cette consultation, l'ART devrait décider du nombre de nouvelles licences à attribuer, en fonction de la viabilité économique des projets et de la quantité de fréquences attribuables. Si elle l'estime souhaitable, l'ART lancera alors une procédure d'appel à candidature en septembre-octobre pour attribuer des licences d'ici à la fin de l'année.

Les données du problème sont compliquées par le fait qu'aux côtés des deux licences régionales de SRR et d'Améris les trois opérateurs nationaux – SFR, Itinéri et Bouygues Télécom – détiennent des licences nationales couvrant de fait les DOM. Mais ils ne disposent pas des fréquences correspondantes et ne sont donc pas opérationnels. Selon le texte de l'ART, « même si cela n'est pas encore concrétisé, la possibilité de déployer un réseau GSM pour Bouygues Télécom dans les quatre DOM, pour SFR aux Antilles et en Guyane et pour France Télécom à la Réunion, leur est néanmoins ouverte, dès lors qu'elles auront sollicité et obtenu l'attribution des fréquences nécessaires ».

Yves Gobelet, directeur général adjoint chargé de la stratégie et du développement de Bouygues Télécom, indique que le groupe a déjà décidé de déployer ses services GSM dans les Caraïbes d'ici à la fin de l'année. En revanche, la décision d'aller s'implanter à la Réunion a été reportée. « Main-

tenant que nous avons rempli nos devoirs de couverture dans la métropole, les Caraïbes sont une extension logique de notre licence nationale », explique M. Gobelet. De son côté, France Télécom étudie la possibilité d'aller chasser sur les terres de SFR à la Réunion. Quant à ce dernier, « il étudie le dossier d'un déploiement dans les Caraïbes. Si l'ART offre de nouvelles fréquences, nous avons vocation à en obtenir », explique Pierre Bardon, directeur général de SFR. De fait, en cas d'attribution de fréquences supplémentaires, les trois géants nationaux devraient bénéficier d'une espèce de droit de priorité. Dans son document, l'ART indique « envisa-

« Le développement de la téléphonie mobile participe au développement de l'économie locale. Il est important d'y associer un acteur local »

ger d'accorder dans l'immédiat à Bouygues Télécom des fréquences GSM 900 et 1 800 mégahertz là où cette attribution sera possible ». Cela n'est pas du goût d'autres prétendants, comme Outremer Telecom, un opérateur de téléphonie fixe affilié à la société Informatique Télématique, qui espère se développer dans la téléphonie mobile. Dirigé par Jean-Michel Hégésippe, ce groupe propose déjà des transmissions de données et des services téléphoniques entre les Caraïbes et la Métropole. Il est par ailleurs candidat à des licences de boucles locales radio dans les DOM. « Le développement de la téléphonie mobile participe au développement de l'économie locale. Il est important d'y associer un acteur local », plaide M. Hégésippe. « Il y a de la place pour trois opérateurs. Car, avec des infrastructures légères nécessitant un investissement de 120 millions de francs, le service peut être rentable à partir de 70 000 ou 80 000 abonnés, dont la moitié en prépayé », argumente-il.

E. Re.

L'industrie des fonds spéculatifs résiste aux déboires de ses stars

Plusieurs grandes figures historiques du monde des « hedge funds », comme l'Américain George Soros, ont récemment connu de sérieux revers. Mais la relève est assurée par de jeunes financiers

Au cours des dernières semaines, quelques grands noms de l'industrie des *hedge funds* – fonds de couverture ou fonds spéculatifs – ont connu de sérieux revers. L'annonce, fin avril, par le milliardaire américain George So-

ros, de la conversion de son fonds Quantum en fonds moins risqué et du départ de son premier lieutenant, Stanley Druckenmiller, a fait l'effet d'une douche froide sur les investisseurs. D'autres stars, tels Julian Robertson,

Louis Bacon ou Paul Tudor Jones, ont, pour leur part, choisi de renoncer. Les spécialistes expliquent ces déboires par le gigantisme de ces fonds et par le changement d'environnement aussi bien économique que technolo-

gique des marchés. La relève est toutefois assurée par de jeunes financiers qui montent leur propre *hedge fund*. L'heure est à la spécialisation, qu'il s'agisse des domaines d'intervention ou des techniques de gestion.

LONDRES

de notre correspondant à la City
Les *hedge funds* sont de retour ! Affirmation à première vue paradoxale après les déboires des célèbres fonds de couverture – ou fonds spéculatifs –, comme le Soros Fund Management et le Tiger Management de Julian Roberston, les lourdes pertes subies par Warren Buffett et Michael Steinhardt et le départ à la retraite de Louis Bacon et de Paul Tudor Jones. Pourtant, aux Etats-Unis comme en Europe, les signes de l'essor se multiplient, fécondé par la mondialisation, le boom de la Bourse et l'emballlement économique.

L'annonce, le 28 avril, par le milliardaire américain George Soros de la conversion du fonds de couverture Quantum en fonds moins risqué et du départ de son premier lieutenant, Stanley Druckenmiller, a fait l'effet d'une douche froide pour des investisseurs nourris, depuis deux décennies, au biberon de la réussite. La démission, le 2 juin, de Duncan Hennes n'a fait que renforcer le malaise : cet ancien d'Arthur Andersen et de Bankers Trust avait été recruté à l'été 1999 comme directeur général, poste qui n'avait jamais existé auparavant, pour « mettre de l'ordre dans la maison ».

Les milieux financiers, la Bourse et la presse ont réagi au diapason. Fustigeant les erreurs de ces « fonds macro » avec d'autant plus

de passion qu'ils avaient porté aux nues leurs succès depuis des décennies. Ainsi, Soros, l'« homme qui avait cassé la Banque d'Angleterre » est devenu le « spéculateur qui a perdu la main ».

A l'origine de la déconfiture des grands fonds spéculatifs, de mauvais calculs sur l'évolution des titres de haute technologie de la part de gestionnaires peu versés dans les arcanes de la nouvelle économie.

COURSE AU GIGANTISME

Pour les experts, cette erreur de jugement est la conséquence directe de la taille trop grande de ces véhicules d'investissement. Engagés dans une course au gigantisme, les fonds Quantum ou Tiger étaient devenus des mécaniques trop lourdes, incapables de manœuvrer rapidement dans des marchés plus instables que jamais. Comme l'indique un spécialiste londonien du secteur, « dans un monde de basse inflation, de réduction des nombres des devises causée par l'avènement de l'euro et du manque de rendement du marché obligataire, ces fonds généralistes attrape-tout, qui fondaient leurs stratégies sur les interactions entre les grands marchés, n'ont plus leur place ». S'ajoute la présence intimidante de stars comme Druckenmiller ou Nick Roditi refusant toute contestation de la part de leurs jeunes traders. Engoncés dans leur habitudes, sûrs de leur flair, aveuglés par leurs

triumphes passés, ces arrogantes vedettes ont sous-estimé l'effet de la fièvre high-tech. « Je suis un dinosaure », a confié, philosophe, M. Druckenmiller, quarante-sept ans, en quittant définitivement le 32^e étage du siège de Soros Fund Management à l'angle de la VII^e Avenue et de la 57^e Rue.

Le monde des *hedge funds* ne ressemble pas pour autant à Jurassic Park. Loin de là. Les institutionnels, comme les départements de gestion de fortune des grandes banques d'affaires sont montés en selle, jetant leur énorme puissance financière dans cette industrie. Après Deutsche, Schroder, Barclays, Mercury et Lazard, c'est le tour d'ABN Amro d'exploiter cette niche de marché qui rapporte des commissions plus élevées – de l'ordre de 20 % – que celles produites par les autres produits d'épargne. La relève est par ailleurs assurée par de jeunes financiers qui montent leur propre *hedge fund*.

L'heure est à la spécialisation : titres technologiques, arbitrage sur les devises exotiques, entreprises vulnérables aux fusions-acquisi-

tions amicales. Echaudés par les récentes crises asiatique, russe et brésilienne, les nouveaux venus se tournent de préférence vers les marchés mûrs – zone euro, Royaume-Uni, Etats-Unis – délaissant sans états d'âme les marchés émergents en rebond. Quitte à offrir un rendement inférieur à celui réalisé lors de la décennie précédente par les « anciens ». Preuve du développement de la culture financière *hedge fund*, les multimillionnaires de la Toile, désireux de diversifier leur portefeuille, s'intéressent à ces placements dits « alternatifs ».

LA TRANSPARENCE DE RIGUEUR

L'Europe d'ailleurs rattrape le temps perdu sur les Etats-Unis, berceau de cette industrie apparue dans les années 50. Sur un total mondial de 5 000 fonds, le Vieux Continent recense désormais près de 300 compagnies de ce type.

Soros et consorts agissaient dans le plus grand secret par peur, disaient-ils, de mettre en danger la confidentialité de leur stratégie d'investissement et de leurs mo-

dèles mathématiques. A la suite de la déroute, en 1998, du fonds Long Term Capital Management, la transparence est de rigueur. S'inscrivant dans une perspective à long terme, les institutionnels se montrent exigeants. La présence d'un directeur général chargé de l'intendance, la désignation d'auditeurs indépendants, la mise en place de strictes procédures de contrôle sur les opérations de ces entités offrant un effet de levier élevé sont désormais exigées. Les banques, qui avaient eu les yeux de Chimène pour Soros, ont restreint l'accès au capital. L'intérêt des agences de notation financière, le lancement d'un indice, HedgeIndex, baromètre permettant de mesurer le rendement de plusieurs centaines de fonds, et la prolifération de sites de consultant ont également redoré le blason du secteur. Les gérants espèrent que cette normalisation d'une industrie qui ne fait plus peur permettra d'éviter un renforcement de la réglementation à l'échelle internationale.

M. R.

LVMH restructure le groupe Desfossés International

FILIALE À 100 % de LVMH (groupe Bernard Arnault), dont il est le pôle « media », Desfossés International devient DI Group, structure destinée aux acquisitions réalisées depuis 1999 et aux futures diversifications. Un fonds d'investissement spécifique est créé. Spécialisée dans l'information économique et financière (*La Tribune*, *Investir hebdo* et *magazine*, *Défis*), la société dirigée par Fabrice Larue s'est diversifiée dans le secteur culturel. Outre Radio-classique, rachetée en 1999 à la Sagem, elle édite *Le Monde de la musique*, *Jazzman* et, depuis peu, *Connaissance des arts*. DI Group gère le Salon des entrepreneurs, Victoire multimédia, et va se renforcer dans la télévision après un accord avec CanalSat pour la création d'un service d'informations financières sur le câble. Le nouveau groupe représente un chiffre d'affaires d'un milliard de francs et emploie 600 salariés. DI Group regroupe ses équipes commerciales et publicitaires dans une régie commune confiée à Jean-Jacques Schardner, actuel directeur général d'*Investir*.

TROIS QUESTIONS À...

ANTOINE BERNHEIM

1 Vous êtes le président de *hedgefundnews.com*, un site d'informations sur les fonds de couverture basé à New York. Comment expliquez-vous la déroute des fonds spéculatifs stars comme le Quantum de Soros ?

Dans les années 90, après la chute du mur de Berlin, l'avènement de la mondialisation a fait l'affaire des gestionnaires à la Soros capables d'identifier les grandes tendances globales – par exemple en matière de changes, de privatisations, de désinflation – et de pousser sur l'accélérateur dans les secteurs ou les régions où existaient des opportunités. C'étaient les mieux armés en capacités humaines, financières et intellectuelles pour tirer profit de ces changements. La révolution des communications, la rapidité de la diffusion de l'information et la facilité d'exécution des ordres par Internet ont bouleversé la donne. La volatilité du marché qui a résulté de ce phénomène a été un facteur de difficulté pour les très grands fonds.

2 Quel a été l'effet de la volatilité plus grande des marchés ?
Ce phénomène désavantage les

fonds trop gros qui ne peuvent pas facilement manœuvrer et qui restent collés à leurs positions. Or, si vous devenez trop visibles, il y a beaucoup de gens qui essaient de vous prendre à contrepied. Les capitaux de l'industrie sont investis dans un nombre de fonds beaucoup plus grand et les cinq plus gros qui, il y a dix ans, représentaient 54 % du total, ne représentent plus aujourd'hui que 20 %. Il y a eu une croissance continue du nombre de *hedge funds*, de l'ordre de 20 % par an depuis dix ans. Ce phénomène résulte du désir de nombreux managers de se mettre à leur propre compte et de la présence de capitaux prêts à investir dans de jeunes talents.

3 Quelle a été l'influence de l'euro dans les déboires des grands *hedge funds* ?

Les opportunités de profits sur les monnaies de la future zone euro s'étaient réduites bien avant l'avènement de la monnaie unique. La convergence des politiques monétaires ne date pas du 1^{er} janvier 1999. Le problème est que la majorité des *hedge funds*, Soros en tête, se sont trompés en pariant sur une hausse de l'euro.

Propos recueillis par
Marc Roche

La vogue de la techno

LONDRES

de notre correspondant à la City
« Il n'y a rien de très glamour à dénicher une bonne start-up, pas trop chère, de préférence protégée par une barrière à l'entrée ou une petite société confrontée à des problèmes de croissance » : l'allusion au « sex-appeal » des *hedge funds* spécialisés dans les valeurs de haute technologie déplaît à William von Muiffing. Tout au plus, le directeur-général du Lazard European Opportunities Fund, spécialisé dans les valeurs de l'Internet, reconnaît-il que la volatilité du secteur du multimédia, les difficultés de valorisation de sociétés en gestation et au chiffre d'affaires incertain et l'afflux d'argent frais créent des... « opportunités ».

Les fonds de couverture « high tech » sont à la mode. Ces véhicules d'investissement sont à l'image des start-up de cette ruée vers l'or qui ne fait que commencer : petits, flexibles, musclés. Ainsi le fonds Lazard ne « pèse » que 300 millions de dollars. A titre de comparaison, à l'apogée de sa gloire, le portefeuille de Quantum était estimé à plus de 20 milliards de dollars. M. von Muiffing s'est entouré de gestionnaires à son image : jeunes, travailleurs et bourlingueurs de l'informatique.

Sa tâche n'est pas aisée. En Europe, les compagnies dot.com sont surévaluées en raison de leur petit nombre. Les travaux de recherche sur les PME qui flambent en Bourse ou sont mûres pour une cotation ne sont pas faciles à dénicher. De plus, les experts ont du mal à substituer à l'approche sectorielle traditionnelle une analyse géographique plus adaptée à la mondialisation et aux opérations transfrontalières de fusions-acquisitions. Le monde de la haute technologie, par ailleurs, doit être constamment segmenté. Au sein d'un même portefeuille, il faut équilibrer les risques entre les créateurs d'Internet, les fabricants de semi-conducteurs, le hardware, les portails, les fournisseurs de contenu. Enfin, M. von Muiffing mélange les investissements dans des valeurs en ligne avec des placements à cheval entre vieille et nouvelle économie, comme les télécoms et les médias. « L'important pour un fonds techno est de se protéger avec des titres techno au lieu de se lancer dans les arbitrages financiers », souligne-t-il. Plus entrepreneur que moi...

M. R.

Il est naturel
d'être attiré par le Nord.

Costa CROISIÈRES

Le Costa Romantica
St Petersburg
Sourire du Nord

Partez par la mer à la rencontre du charme nautique.
Costa Croisières vous propose des croisières de haute qualité dans les plus beaux ports du monde.
Costa Croisières s'est associée au meilleur des cuisiniers pour vous offrir une cuisine d'exception.
Le Costa Romantica propose de 11 à 16 nuits le Costa Romantica (croisière de 7 jours).
Les croisières de Costa Croisières sont conçues pour offrir le meilleur des croisières.

McCANN - LI. 092 990022 - Pix Marc Daniél / Hawley Lloyd

Pour lutter contre les ententes, l'OCDE prône une coopération accrue entre les pays

Les cartels coûtent des milliards de dollars à l'économie mondiale

L'OCDE a publié, lundi 5 juin, un rapport sur les « ententes injustifiables ». Longtemps sous-estimés, ces cartels, à l'image de celui des vita-

mines, coûtent très cher à l'économie mondiale. L'institution prône un renforcement des lois et une meilleure coopération entre les pays. A

l'heure de la mondialisation, les autorités de la concurrence n'ont pour l'instant pas le droit de travailler ensemble.

« **NOS CONCURRENTS** sont nos amis. Nos clients sont l'ennemi. » C'est en ces termes qu'un des membres justifia, auprès des autorités, la mise en place d'un cartel dans la lysine, un acide aminé utilisé dans de nombreuses préparations. Les cinq principaux producteurs mondiaux s'étaient entendus pour fixer ensemble les prix et se répartir des quotas de vente, par producteur et par pays. Cela permit de gonfler les « prix des ventes mondiales d'un montant supérieur à 1,8 milliard de dollars [2 milliards d'euros] », rapporte l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans son étude intitulée « Ententes injustifiables » et publiée lundi 5 juin. Pour l'institution économique internationale, il importe de renforcer la lutte contre les ententes. Un premier programme a été signé en 1998 entre les pays membres de l'OCDE. Son action, selon l'organisation, doit être élargie.

Les ententes « représentent une perte majeure et, jusqu'à ce jour, invisible pour l'économie mondiale », insiste-t-elle. Les exemples de ces distorsions de concurrence abondent. Une entente mondiale mise au jour dans l'acide citrique, un produit qui sert à la conservation des aliments, s'est traduite par un gonflement des prix de 30 % et un surcoût estimé à 1,5 milliard de dollars. Les principaux fabricants d'électrodes au graphite ont constitué un cartel entre 1992 et 1997. Jusqu'à sa découverte, cette entente a permis la création d'une rente de monopole de 7 milliards de dollars. En Espagne, les quatre principaux producteurs de sucre ont fermé leur marché pendant

des années. Avant que la justice n'intervienne, le prix du sucre espagnol était de 5 à 9 % plus cher que dans le reste de l'Europe. Dernièrement, un cartel des vitamines a été découvert. Créé par les principaux groupes pharmaceutiques mondiaux, il avait pour but d'empêcher toute guerre des prix et de se répartir les marchés. L'enquête, menée sous la direction de la justice américaine, estime que cette entente a engendré des majorations de 500 millions de dollars sur le seul marché américain.

MALENTENDU DANS LE PUBLIC

Au-delà des préjugés difficiles à évaluer pour l'économie, un combat contre les cartels permettrait aussi, selon l'OCDE, de donner une première réponse « aux problèmes réels ou imaginaires nés des préoccupations croissantes de l'opinion publique résultant de la mondialisation ». Pour conforter les bienfaits de la libéralisation de l'économie, il importe, rappelle l'organisation, « de démontrer qu'avec la législation de la concurrence la mondialisation peut réduire la puissance des entreprises dominantes ».

S'attaquer aux cartels n'est pas chose très aisée, souligne l'OCDE.

Les théories économiques et les opinions ont varié à leur sujet selon les époques. Au début du siècle, certains Etats encourageaient les ententes. D'autres estimaient qu'à défaut de pouvoir les interdire il fallait les réglementer. C'est seulement dans les années 50 que les ententes sont apparues injustifiables. Mais ces évolutions ont créé un certain malentendu dans le public. La confusion s'est encore aggravée « par des exemples occasionnels d'incohérence, quand les personnes et les gouvernements qui dénoncent les ententes en général décident d'ignorer le préjudice causé dans les cas particuliers », écrit le rapport.

Ces hésitations se retrouvent dans les différentes législations. Certains pays condamnent sévèrement les ententes, d'autres pas. « Une sous-estimation du sérieux des ententes injustifiables conduit les législateurs et les tribunaux à fixer des amendes qui, parce qu'elles sont trop faibles, ne peuvent avoir un caractère dissuasif », relève l'OCDE. L'institution demande un durcissement des lois, afin de rendre vraiment les cartels non rentables. A l'image de ce qui se fait aux Etats-Unis ou dans les principaux pays européens. Ainsi, les membres du

cartel des vitamines se sont vu infliger des amendes dépassant le milliard de dollars. Deux dirigeants du groupe suisse Hoffmann-La Roche ont même été condamnés à des peines de prison.

La véritable arme pour lutter contre les cartels, aux yeux de l'OCDE, reste la mise en place d'une coopération réelle entre les autorités de la concurrence des différents pays. Face à des groupes prêts à créer des ententes mondiales pour se partager les marchés, les moyens sont éparpillés. A la différence des autorités judiciaires, des impôts ou des douanes, qui peuvent travailler ensemble, les autorités de la concurrence de chaque pays sont isolées. Au nom de la confidentialité des affaires commerciales, elles n'ont pas le droit de s'échanger des informations et encore moins de collaborer ensemble à des enquêtes. Cette dispersion est une aubaine pour les groupes décidés à profiter de tous les interstices de la loi pour se créer des situations de rentes, souligne l'OCDE. A l'heure de la mondialisation, il paraît urgent, aux yeux de l'institution, de remédier à ces failles.

Martine Orange

Les juges mettent en cause la « relativité de la chose jugée »

Pour la chambre commerciale de la Cour de cassation, un décret déclaré illégal doit perdre toute effectivité

LA CHAMBRE commerciale de la Cour de cassation a rendu, le 26 avril 2000, un arrêt important concernant le droit de la faillite. L'arrêt vise une règle particulière de ce droit. Lorsqu'une entreprise fait l'objet d'une procédure de faillite, et à mesure que des créances lui sont payées, ces sommes sont consignées à la Caisse des dépôts et consignations : l'article 173 du décret d'application de la loi de 1985 pose très clairement que les créanciers de l'entreprise en faillite ne peuvent pas les saisir.

Or, dans une première affaire, un créancier avait entendu saisir des sommes ainsi consignées. Le représentant de la société en faillite s'y est naturellement opposé, en évoquant l'article 173 du décret.

Puisqu'il s'agit d'un problème d'exécution, le juge de l'exécution, qui est un juge appartenant au tribunal de grande instance, est saisi du litige. Mais celui-ci, par un jugement du 5 novembre 1997, sursoit à statuer, c'est-à-dire suspend la procédure et reporte le jugement. Cela permet à une partie de saisir le Conseil d'Etat pour qu'il statue sur la légalité de l'article 173 du décret de 1985.

L'ARTICLE 34 DE LA CONSTITUTION

L'arrêt du Conseil d'Etat est rendu le 9 février 2000. Son raisonnement est le suivant : l'article 173 diminue les droits des créanciers, y compris les créanciers qui financent la continuation de l'activité de l'entreprise en faillite et accroissent ses chances de redressement, alors que la loi avait posé par principe qu'en contrepartie, ces créanciers-là doivent pouvoir exercer leurs droits sur le patrimoine de l'entreprise et donc notamment procéder à des saisies.

Le décret pose donc une exception par rapport à la règle légale, dans l'hypothèse particulière où les sommes sont déposées à la Caisse des dépôts. Ce faisant, le décret affecte le régime de la propriété et des obligations. Or, l'article 34 de la Constitution réserve à la loi l'édiction de règles dans de telles matières, considérées comme essentielles, et interdit au pouvoir réglementaire d'intervenir. Donc, l'article 173 du décret de 1985 est déclaré illégal par l'arrêt du Conseil d'Etat.

Cela signifie que dans ce litige, l'article 173 ne peut plus être opposé par le représentant de la société en faillite. Mais si l'on applique les règles ordinaires, la déclaration d'illégalité n'a de portée que sur le litige à propos duquel le Conseil d'Etat a été saisi. Si la question se pose à l'identique

dans un autre litige, la déclaration d'illégalité du Conseil d'Etat n'a pas de portée. Cela découle d'un principe procédural essentiel : la relativité de la chose jugée, visée à l'article 1351 du Code civil mais dont la portée est générale. Elle signifie que le contenu d'une décision ne peut avoir d'effet sur les tiers et ne peut donc être évoqué efficacement dans un autre litige opposant d'autres parties.

Mais la Cour de cassation raisonne de façon contraire. En effet, l'article 173 était évoqué dans une seconde affaire. Par son arrêt du 26 avril 2000, la chambre commerciale, auprès de laquelle le représentant de la société en faillite arguait de la violation de la disposition, répond : « L'article 173 du décret du 27 décembre 1985 a été déclaré illégal par le Conseil d'Etat le 9 février 2000 et cette déclaration d'illégalité, même décidée à l'occasion d'une autre instance, s'impose au juge civil qui ne peut faire application de ce texte illégal. »

L'IMPÉRATIF DE LÉGALITÉ

Ainsi, une fois qu'un texte est déclaré illégal, il devrait l'être pour tous et pour tout litige. L'impératif de légalité est donc préféré au principe de relativité de chose jugée.

La chambre commerciale rejoint ainsi les positions exprimées par la première chambre civile (arrêt du 19 juin 1985) et la chambre sociale (arrêt du 7 décembre 1993) de la Cour de cassation mais aussi celle de la Cour de justice des Communautés européennes (arrêt du 15 octobre 1980).

Si cette solution prospère, cela produira un fort effet dans l'organisation du système juridique lui-même. En effet, on distingue des décrets illégaux, strictement encadrés, notamment parce que les recours en annulation doit être fait dans les deux mois après l'adoption du texte, annulation par voie dite d'action, qui a une portée générale. En second lieu, le système prévoit les déclarations d'illégalité, qui ne sont produites qu'à l'occasion d'un litige, par voie dite d'exception, et qui en principe ne dépassent pas ce cadre. Si les déclarations d'illégalité cessent d'être ainsi limitées, cela veut dire que, sans aucune restriction de temps, un décret déclaré illégal perd toute effectivité dans le système juridique.

L'exception d'illégalité aurait alors la même portée d'une annulation par voie d'action. Ainsi, la perspective d'élimination des textes illégaux en vigueur dans le système juridique s'accroît. Cela correspond à l'impératif de l'Etat de droit.

Marie-Anne Frison-Roche
professeur de droit
à l'université Paris-Dauphine

Voyages d'affaires : attention danger !

LES OPÉRATEURS téléphoniques le constatent avec désespoir : prendre l'avion pour des raisons professionnelles reste socialement valorisant. C'est pour cela que les téléconférences sont si peu utilisées par les entreprises. Prononcé, comme il se doit, avec désinvolture, le « demain, je prends l'avion pour... » produit toujours son petit effet.

L'importance de celui-ci dépend de deux paramètres : la distance parcourue et la durée totale du déplacement. Plus vous allez loin dans un laps de temps restreint, plus vous avez de chances d'impressionner votre entourage. Non seulement votre hiérarchie vous fait suffisamment confiance pour la représenter au bout du monde, mais vous n'êtes pas homme (ou femme) à perdre votre temps en vaines palabres. Tel un César moderne, vous voyagez, atterrissez, décidez et redécouvrez.

Signe de l'importance que conserve le mythe : vous ne faites pas partie des « nouveaux bourgeois » du *Nouvel Observateur* (du 4 au 10 mai) si vous n'avez pas accompli au mois cinq voyages intercontinentaux dans l'année pour des raisons professionnelles.

De son côté, le *Financial Times* (27 et 28 mai) vient de consacrer une page entière aux « cosmocrates », ces cadres qui passent leur vie entre les studios d'enregistrement de Londres et ceux de Los Angeles ou les jeunes informaticiens taiwanais qui empruntent régulièrement China Airlines pour rejoindre la Silicon Valley.

LES VENTS SEMBLENT TOURNER

Pourtant, outre-Atlantique, les vents semblent tourner. Dans son dernier numéro (mai-juin 2000), *HR World*, la revue américaine des directeurs des ressources humaines, sous-titrée « gérer la force de travail mondiale », met en garde ses lecteurs : les entreprises sous-estiment le stress et la fatigue que provoquent des voyages d'affaires internationaux trop fréquents. Trop d'entreprises croient encore qu'un cadre est opérationnel dès sa descente d'avion. Pur fantasme. « Les organisations ignorent le facteur

fatigue. L'épuisement provoqué par le voyage affecte souvent la qualité des décisions prises pendant un voyage intercontinental », explique Cary Cooper, professeur britannique de psychologie organisationnelle.

« Supposons qu'un cadre voyage de l'Europe vers le Japon. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'il participe immédiatement à une réunion après douze heures d'avion. Si vous ne lui donnez pas le temps de récupérer et de s'adapter, il peut prendre de mauvaises décisions et ne pas être à même de saisir la bonne information, ce qui revient à annihiler l'objet même du voyage », poursuit M. Cooper.

LIMITER LES DÉPLACEMENTS

Par ailleurs, rappelle le journal, des voyages trop fréquents peuvent avoir des répercussions néfastes sur la vie de famille ou la vie sociale. « Des organisations comme la Banque mondiale, dont la moitié des effectifs effectuent de nombreux voyages, ont des taux moyens de divorce et même de suicide plus élevés que la moyenne », affirme Elisabeth Marx, spécialisée dans les problèmes interculturels.

C'est pourquoi la revue conseille aux entreprises de limiter les déplacements au strict nécessaire, de donner à leurs collaborateurs le temps de récupérer, et même de les encourager à voyager avec leur conjoint, en « les autorisant à intégrer un week-end de détente dans leur planning ».

Mais ces mesures sont-elles suffisantes ? Dans un autre article de la même revue, John Spengler, professeur à l'université de Harvard, souligne que les risques de contracter une infection sont plus élevés en avion que dans n'importe quel autre espace clos. « Il n'y a pas d'autre environnement où les gens vivent dans une telle promiscuité, pour une durée aussi longue en respirant le même air. Ainsi il est beaucoup plus facile pour les maladies de se répandre », conclut-il. Les téléconférences auraient-elles, malgré les apparences, de beaux jours devant elles ?

Frédéric Lemaître

ESEC

- cinéma
- vidéo
- numérique
- effets spéciaux

assistants de réalisation et assistants de production - assistants de post-production en montage analogique et virtuel - assistants aux effets spéciaux numériques en technologie 2D.

Diplôme homologué par l'État
2 années d'études

www.esec.edu
01 43 42 43 22

21, rue de Citeaux 75012 Paris
enseignement supérieur libre

Trouvez vos fournisseurs en cliquant des doigts

Negopartner.com est un des premiers sites français qui propose aux entreprises une nouvelle façon de sélectionner leurs fournisseurs.

Negopartner.com aide gratuitement les acheteurs à formaliser leurs besoins en ligne et leur permet de recevoir des offres de la part des fournisseurs les mieux qualifiés dans les meilleurs délais.

negopartner.com

Trouvez vos fournisseurs en cliquant des doigts

negopartner
www.negopartner.com

« Marianne » fait appel à ses lecteurs pour financer sa différence

Privé de publicité pour cause de « mal-pensance », l'hebdomadaire de Jean-François Kahn est contraint d'augmenter son prix et de mobiliser ses acheteurs pour préserver son originalité. Une formule remaniée devrait sortir le 26 juin

« **JE ME SUIS TROMPÉ.** Je suis un grand naïf. Je pensais qu'on pouvait faire un journal différent en attirant la publicité. » A soixante et un ans et avec, derrière lui, une longue expérience d'homme de presse avec trois créations ou reprise de titre, Jean-François Kahn avoue encore de surprenantes découvertes. Ou feint de s'en émouvoir comme un jeune éditeur débutant.

Trois ans après sa création, l'hebdomadaire *Marianne*, qu'il a fondé, en avril 1997, « sans un sou d'avance », avec une équipe de proches et de fidèles, est une réussite incontestée auprès du lectorat : 150 000 acheteurs réguliers au numéro – la meilleure vente en kiosques parmi tous les news (*Le Nouvel Observateur*, *L'Express*,

Le Point) –, 40 000 abonnés, 20 000 ventes groupées et 9 000 à l'export. Au total, une diffusion de près de 220 000 exemplaires restée stable en 1998 et 1999, sans campagne de promotion démesurée ni petits cadeaux aux abonnés. L'objectif visant à imposer un journal différent, « en réaction à une uniformisation du discours médiatique », comme le souligne « JFK » pour stigmatiser la « pensée unique », a été largement atteint, voire dépassé.

L'équilibre financier, lui, est loin d'être assuré. Depuis son lancement, *Marianne* n'a cessé de perdre de l'argent. Peu, sans doute, au regard des masses financières brassées dans la presse à l'heure d'Internet ; mais beaucoup pour un actionariat composé, outre de

ses principaux dirigeants, d'amis et de soutiens. A deux reprises, le journal a déjà dû être recapitalisé. Bien que les deux titres soient indépendants, la reprise risquée de *L'Événement du jeudi*, pour partie par Marianne Finances, a mobilisé des fonds qui semblent aujourd'hui faire défaut.

LES FRILOSITÉS DES AGENCES

A force de réduction des coûts, le journal a certes diminué ses pertes, chiffrées entre 3 et 4 millions de francs en 1999. Le passage récent des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) aux Messageries Lyonnaises de presse (MLP) devrait représenter un gain de 6 à 7 millions de francs dans la diffusion.

Dès l'origine, *Marianne* a bou-

versé les conventions. Avec son prix modique – une pièce de 10 francs –, l'hebdomadaire était supposé attirer un public très large et, par sa diffusion massive, conquérir les annonceurs. Malgré des tentatives répétées de séduction, les publicitaires renâclent et la publicité rentre au compte-gouttes, bien moins, en tout cas, que les dix pages par numéro censées garantir l'équilibre.

Cet ostracisme ne proviendrait pas des dirigeants des grandes sociétés eux-mêmes, qui peuvent en vouloir à l'hebdomadaire d'avoir, dès le premier numéro, épinglé Serge Dassault ou de multiplier les prises de position contre le Medef. Sur un marché en pleine expansion, le journal de « JFK » ne franchit pas le premier obstacle des ré-

gies, des responsables d'agence et des prescripteurs.

Dans une étude de 200 pages, Publicis, la régie du titre, énumère les raisons de cette mise à l'écart. A force de dénoncer les effets néfastes de la mondialisation et des concentrations, de pourfendre les « dérives ultralibérales de la société du "tout-fric" », *Marianne* se serait, d'elle-même, exclue du système censé l'alimenter.

Jusque dans la forme et la maquette, les publicitaires décèlent « une sorte d'objet non identifié », par trop différent des autres news, avec qui, par surcroît, *Marianne* n'est pas rattachée dans les groupements publicitaires. Pis, enfin, le profil des lecteurs ne serait pas dans la norme : plutôt des patrons de PME, des commerçants et des artisans, l'élite ouvrière et intellectuelle « non conformiste » – et sans doute philiphobe – que les cadres et les professions libérales des « CSP++ », cibles privilégiées de la réclame sur papier glacé.

REFUSER LA « NORMALISATION »

« Nous nous réjouissons plutôt de compter sur cette autre clientèle qui dispose elle aussi d'un certain pouvoir d'achat. Pour nous, c'est une chance. Pour les publicitaires, c'est un prétexte. En réalité, face à un manichéisme simpliste, nous rencontrons de vraies difficultés à imposer l'originalité de notre pensée auprès de l'establishment » – sous-entendu parisien –, analyse Jean-François Kahn. Dès lors, les conclusions de l'étude de Publicis sont sans appel : si *Marianne* veut pouvoir compter sur la publicité, il lui faut changer de ligne éditoriale et se plier aux exigences du marché, ou « se rallier à l'archaïsme des idées dominantes », comme le stigmatise « JFK ».

La tentation d'une certaine « normalisation » a sans doute effleuré quelques-uns des membres d'une équipe réputée pour la diversité des profils, des parcours et des courants idéologiques. Jean-François Kahn a fini par trancher : plus que jamais, *Marianne* doit rester fidèle à ses principes. A plusieurs reprises depuis un premier éditorial publié le 17 avril, il a ouvert le débat de l'« indépendance » en prenant les lecteurs à témoin. Sur quatre pages, dans l'édition du 5 juin, le directeur du journal joue « cartes sur table » en apportant ses réponses aux doutes et aux interrogations formulés dans le courrier de lecteurs manifestant leur attachement au titre.

La conclusion est connue. *Marianne* va augmenter son prix et passer soit à 13 francs – l'équivalent de deux euros en 2002 –, soit à 15 francs, hypothèse plus vraisemblable pour dégager de la marge. Le prix des abonnements reste, lui, inchangé. En contrepartie, une formule légèrement remaniée, prévue pour le 26 juin, proposera huit pages supplémentaires dans une tonalité plus « coups de cœur » que « coups de gueule », plus constructive et « positive » que critique et « négative », en réponse aux méfiances des publicitaires.

Pour son directeur, « le pari n'est pas trop risqué », surtout si le nombre d'abonnements atteint la barre des 60 000. En l'absence de fonds propres et de capitaux disponibles, l'entreprise reste fragile. Pour l'heure, l'ouverture à de nouveaux investisseurs n'est pas programmée. Après le remaniement de *Marianne* en III, il faudra songer à l'étape suivante pour assurer la relève.

Michel Delberghé

Remous internes à l'AFP après la diffusion de photos de Sid Ahmed Rezala

L'AGENCE FRANCE-PRESSE (AFP) est en ébullition. Pour trois photos, mais pas n'importe lesquelles. Ces trois clichés de Sid Ahmed Rezala dans sa prison au Portugal auraient été acquis par l'agence dans des conditions assez rocambolesques. Ce qui suscite de nombreuses protestations des syndicats et des élus du comité d'entreprise.

Selon la Société des journalistes (SDJ), un des codétenus du présumé « tueur des trains » aurait proposé au bureau de l'AFP de Lisbonne d'acheter une pellicule de photos et des lettres de Rezala à sa famille. Par le biais d'une avocate, l'AFP aurait finalement acheté la pellicule de photos avant de mettre sur le « fil », à destination de ses clients, trois de ces clichés, le 15 mai : un montrant Sid Ahmed Rezala en train de balayer les couloirs de la prison ; sur un autre, il était entouré de deux codétenus ; sur le troisième, on le voyait endormi.

Selon la direction de la photographie de l'AFP, « un doute est apparu sur l'identité réelle de la personne présentée comme Rezala sur la

deuxième photo, qui a été annulée vingt-quatre heures après sa diffusion ». Toutefois, malgré cette précaution tardive, *Le Parisien* a publié le cliché. Selon le SDJ, la troisième image « pouvait avoir été prise à l'insu de Rezala, en violation des lois régissant le droit à l'image ». La SDJ souligne que « l'AFP a néanmoins vendu en exclusivité au Figaro Magazine l'intégralité de la pellicule, y compris les photos présentant un caractère litigieux. Deux d'entre elles, parmi les plus contestables, ont servi à illustrer un texte présenté comme une interview du détenu ». L'hebdomadaire a publié, dans son numéro du samedi 20 mai, des photos du jeune homme illustrant un entretien recueilli par le journaliste Aziz Zemouri (*Le Monde* du 20 mai).

« DÉRIVE MERCANTILE »

Réunis mercredi 31 mai, les élus du comité d'entreprise ont dénoncé « la dérive mercantile de la direction de l'Agence dans le traitement de l'information constatée à travers l'affaire des photos de Sid Ahmed Rezala dans sa prison au

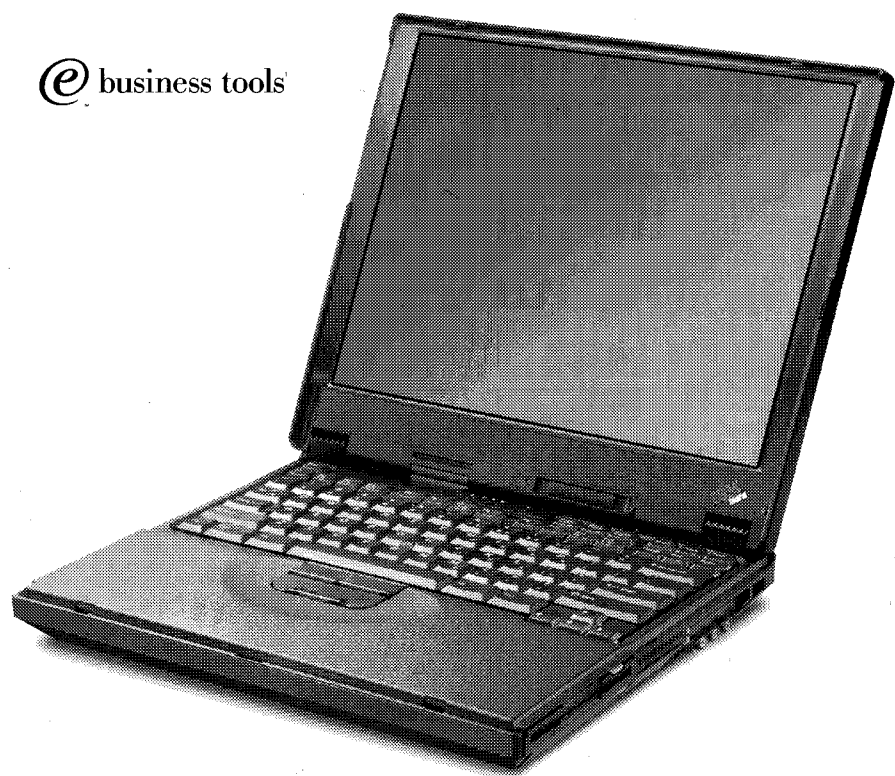
Portugal. Le PDG et le directeur de l'information ont défendu devant le CE le bien-fondé de cette opération commerciale réalisée en vendant des photos obtenues dans des conditions douteuses, tout en reconnaissant qu'elles étaient inutilisables sur les fils de l'agence ». Les élus du CE estiment que l'AFP « n'aurait jamais dû acheter et revendre ces photos ». Ils estiment que cette dérive « met gravement en cause la crédibilité [de l'AFP] en tant qu'agence mondiale généraliste ». « Ces pratiques, courantes dans la presse à scandales, sont, selon eux, indignes et contraires aux missions et au statut » de l'agence.

De son côté, le Syndicat national des journalistes CGT estime que cette transaction suscite plusieurs questions, notamment sur l'identité de l'intermédiaire, le montant exact de la vente – *La Lettre de L'Expansion* évoque 500 000 francs – ou encore le contenu de l'accord préalable entre l'AFP et le Figaro Magazine (*Le Monde* daté 4-5 juin).

Nicole Vulser

Un portable d'exception à un prix exceptionnel

@ business tools



Sur ce portable, vous bénéficiez gratuitement de l'offre de service exclusive IBM ThinkPad Express* pendant un an :

enlèvement, réparation et restitution gratuits de votre ThinkPad où que vous soyez en France métropolitaine.

THINKPAD 390

12 990 F^{HT}2

(15 536 F^{TT}C)

au lieu de

~~16 150 F^{HT}3~~

- Processeur Intel® Pentium® II 400 MHz
 - Ecran matrice active TFT 14,1"
 - Mémoire 64 Mo
 - Disque dur 6,4 Go
 - Modem 56 K
 - Lecteurs de CD-Rom 10-24X et de disquette amovibles
 - Baie modulaire
 - Haut-parleurs intégrés
 - Carte son
 - Norton Anti-Virus
 - Suite bureautique complète Lotus
 - Windows 98
 - Garantie ThinkPad Express pendant 1 an
- Réf. 390H0FR
1 980,31 Euros^{HT} - 2 368,45 Euros^{TT}C



EQUIPEZ-VOUS **MAINTENANT!**

0 810 200 810*

ibm.com/shop/fr

ou contactez votre revendeur



TABLEAU DE BORD

AGENDA

- MARDI 6 JUIN**
- **UNION EUROPEENNE** : indice de confiance des Onze (zone euro) en mai, taux de chômage des Onze en avril.
 - **FRANCE** : conjoncture Insee auprès des ménages en mai.
- MERCREDI 7 JUIN**
- **UNION EUROPEENNE** : prix à la production des Onze en avril.
 - **GRANDE-BRETAGNE** : comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre (BoE).
 - **ALLEMAGNE** : commandes à l'industrie en avril.
- JEUDI 8 JUIN**
- **UNION EUROPEENNE** : réunion du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.
 - **JAPON** : prix de gros en mai.
 - **ALLEMAGNE** : publication de la production industrielle d'avril et des chiffres du chômage de mai.
- VENREDI 9 JUIN**
- **ETATS-UNIS** : prix à la production de mai.
- LUNDI 12 JUIN**
- **EUROPE** : les marchés seront fermés le lundi de Pentecôte en Autriche, au Benelux, au Danemark, en Finlande, en France et en Suisse.

- AGENDA**
- **AIR INDIA** : le gouvernement indien a lancé un appel d'offres, dimanche 4 juin, pour recruter un « conseil global » sur la privatisation d'Air India (*Le Monde* du 3 juin). Ce conseil sera également chargé de choisir un partenaire stratégique pour Air India à partir d'une liste restreinte.
 - **BA/KLM** : les compagnies aériennes britanniques British Airways (BA) et néerlandaise KLM tiennent des discussions préliminaires en vue d'une éventuelle fusion, écrit le *Wall Street Journal Europe* dans son édition de lundi.
 - **OLYMPIC AIRWAYS** : la société Speedwing, filiale de British Airways qui devait gérer la compagnie aérienne grecque Olympic Airways jusqu'à la fin 2001, va la quitter « sous dix jours », a annoncé samedi le ministre grec des transports, Christos Verelis.
 - **BERTELSMANN** : le géant allemand des médias regroupe toutes ses activités de commerce sur Internet dans une nouvelle société, Bertelsmann e-Commerce Group, dont la direction est confiée à Andreas Schmidt, d'AOL.
 - **VIVENDI** : le groupe allemand RWE n'est pas intéressé par une coopération ou par des prises de participation croisées avec le français Vivendi dans le secteur de la distribution d'eau, a indiqué, lundi, dans le quotidien allemand *Handelsblatt*, Christoph von Roehl, patron de la division environnement de RWE.

- AGENDA**
- **MERLONI** : le groupe d'électroménager italien (marques Indesit, Ariston, Scholtes) a annoncé, samedi 3 juin, avoir acquis le premier groupe russe d'électroménager, Stinol, pour 126 millions d'euros.
 - **POMAGALSKI** : le leader mondial du transport par câble (remontées mécaniques, télécabines...) a cédé la majorité de son capital à Michel Seeber, président du holding industriel italien Seeber
 - **SEGA** : le fabricant de consoles de jeux vidéo japonais a développé avec l'américain Motorola un téléphone portable doté de l'accès Internet et offrant des services de jeux vidéo,

AFFAIRES

- INDUSTRIE**
- **MONSANTO** : un agriculteur canadien, poursuivi en justice par le groupe américain pour avoir semé des graines de colza génétiquement modifiées et « brevetées par la compagnie », devait comparaître, lundi 5 juin, devant la Cour fédérale du Canada.

- **MERLONI** : le groupe d'électroménager italien (marques Indesit, Ariston, Scholtes) a annoncé, samedi 3 juin, avoir acquis le premier groupe russe d'électroménager, Stinol, pour 126 millions d'euros.

- **POMAGALSKI** : le leader mondial du transport par câble (remontées mécaniques, télécabines...) a cédé la majorité de son capital à Michel Seeber, président du holding industriel italien Seeber

- **SEGA** : le fabricant de consoles de jeux vidéo japonais a développé avec l'américain Motorola un téléphone portable doté de l'accès Internet et offrant des services de jeux vidéo,

VALEUR DU JOUR

Sony enrayer sa chute

APRÈS avoir plongé de plus de 40 % depuis mars, l'action Sony entamerait-elle sa remontée ? Le titre s'est envolé de 8,07 %, à 11 120 yens, lundi 5 juin, à la Bourse de Tokyo, contribuant ainsi au net rebond de l'indice Nikkei, qui a progressé de 2,39 %. Après avoir pâti de résultats en baisse de près de 32 % au cours de son dernier exercice, l'action avait déjà relevé la tête en fin de semaine. Jeudi, le groupe avait annoncé qu'il avait augmenté de 50 % sa production de puces électroniques en juin pour faire face à une demande plus forte que prévue de sa console de jeux électroniques Play Station 2.

Lundi, c'est une autre nouvelle qui a été saluée par les investisseurs. Le numéro deux mondial de l'électronique a annoncé qu'il allait demander à ses actionnaires, lors d'une assemblée générale le 29 juin, de l'autoriser à augmenter le nombre d'actions en circulation. Le groupe peut déjà émettre 1,3 milliard de titres : cette limite devrait être portée à 3,6 milliards. L'opération devrait accroître la liquidité du titre et faciliter les achats d'actions par les grands fonds d'investissements et les particuliers.

« Cette mesure fait partie de la stratégie de Sony pour augmenter sa capitalisation », a expliqué à l'agence Bloomberg Kazushige Hata, analyste chez ING Barings Securities. Toutefois, pour beaucoup d'observateurs, Sony devrait diviser la va-

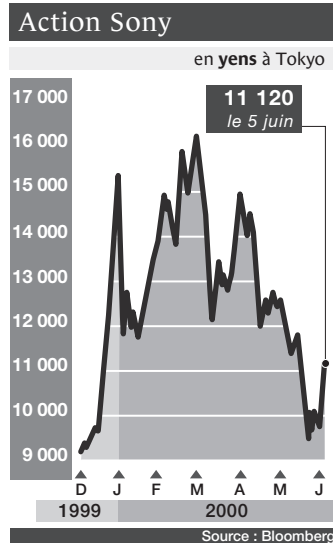
leur nominale de ses actions pour les rendre plus accessibles aux particuliers. Un lot d'actions Sony coûte environ 1,1 million de yens, soit plus de 10 000 euros. Déjà la valeur nominale des titres Sony a été divisée par 2 le 19 mai.

Le géant de l'électronique cherche par tous les moyens à faire remonter son titre. Le plongeon de l'action Sony est pénalisant pour le groupe. En quelques semaines, la capitalisation boursière de Sony a fondu de 50 milliards de dollars. En augmentant le nombre de titres en circulation, le groupe chercherait à réaliser plus facilement des acquisitions par échanges d'actions. Le groupe a l'ambition de participer au mouvement de restructurations dans le secteur des technologies de l'information.

Joël Morio (avec Bloomberg)

leur nominale de ses actions pour les rendre plus accessibles aux particuliers. Un lot d'actions Sony coûte environ 1,1 million de yens, soit plus de 10 000 euros. Déjà la valeur nominale des titres Sony a été divisée par 2 le 19 mai.

Le géant de l'électronique cherche par tous les moyens à faire remonter son titre. Le plongeon de l'action Sony est pénalisant pour le groupe. En quelques semaines, la capitalisation boursière de Sony a fondu de 50 milliards de dollars. En augmentant le nombre de titres en circulation, le groupe chercherait à réaliser plus facilement des acquisitions par échanges d'actions. Le groupe a l'ambition de participer au mouvement de restructurations dans le secteur des technologies de l'information.



leur nominale de ses actions pour les rendre plus accessibles aux particuliers. Un lot d'actions Sony coûte environ 1,1 million de yens, soit plus de 10 000 euros. Déjà la valeur nominale des titres Sony a été divisée par 2 le 19 mai.

Le géant de l'électronique cherche par tous les moyens à faire remonter son titre. Le plongeon de l'action Sony est pénalisant pour le groupe. En quelques semaines, la capitalisation boursière de Sony a fondu de 50 milliards de dollars. En augmentant le nombre de titres en circulation, le groupe chercherait à réaliser plus facilement des acquisitions par échanges d'actions. Le groupe a l'ambition de participer au mouvement de restructurations dans le secteur des technologies de l'information.

EUROPE

FRANCFORT DAX 30	LONDRES FT100	PARIS CAC 40
8064 7818 7572 7326 7080 6834	6738 6589 6440 6292 6143 5994	6673 6544 6414 6285 6156 6027
▲ 6 M. ▲ 18 A. ▲ 5 J.	▲ 6 M. ▲ 18 A. ▲ 5 J.	▲ 6 M. ▲ 18 A. ▲ 5 J.

Europe 12h 30	Indices sélection	cours 05/06	Var. % 02/06	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	5357,33	- 1,31	9,23
EUROPE	STOXX 50	5084,73	- 1,38	7,22
EUROPE	EURO STOXX 324	440,33	- 0,99	5,79
EUROPE	STOXX 653	391,60	- 0,82	3,19
PARIS	CAC 40	6602,95	- 1,06	10,82
PARIS	MIDCAC	2681,28	0,69	17,44
PARIS	SBF 120	4441,96	- 0,97	9,61
PARIS	SBF 250	4202,39	0,22	10,27
PARIS	SECOND MARCHÉ	2839,60	0,22	16,53
AMSTERDAM	AEX	670,84	- 1,04	- 0,08
BRUXELLES	BEL 20	2903,83	0,29	- 13,07
FRANCFORT	DAX 30	7360,77	- 1,05	5,79
LONDRES	FTSE 100	6599,10	- 0,41	- 4,78
MADRID	STOCK EXCHANGE	11064,80	- 0,69	- 4,95
MILAN	MIBTEL 30	46799,00	- 0,91	8,86
ZURICH	SPI	7827,50	- 0,18	3,40

AMÉRIQUES

NEW YORK Dow Jones	NEW YORK Nasdaq	EURO / DOLLAR
11287 10988 10690 10392 10094 9796	5048 4671 4294 3918 3541 3164	0,972 0,956 0,940 0,923 0,907 0,891
▲ 6 M. ▲ 18 A. ▲ 2 J.	▲ 6 M. ▲ 18 A. ▲ 2 J.	▲ 6 M. ▲ 18 A. ▲ 5 J.

Amérique 9h 57	Indices sélection	cours 02/06	Var. % 01/06	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10794,76	1,34	- 6,11
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1477,26	1,96	0,55
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3813,38	6,44	- 6,29
TORONTO	TSE INDEX	9747,67	2,05	15,85
SAO PAULO	BOVESPA	16222,48	5	- 5,09
MEXICO	BOLSA	364,06	6,97	- 9,35
BUENOS AIRES	MERVAL	501,37	6,05	- 8,92
SANTIAGO	IPSA GENERAL	100,79	0,34	- 29,52
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6908,62	0,76	27,51

ASIE - PACIFIQUE

TOKYO Nikkei	HONGKONG Hang Seng	EURO / YEN
20833 19868 18903 17938 16973 16008	18301 17382 16462 15543 14623 13704	104,3 102,5 100,8 99 97,3 95,5
▲ 6 M. ▲ 18 A. ▲ 5 J.	▲ 6 M. ▲ 18 A. ▲ 5 J.	▲ 6 M. ▲ 18 A. ▲ 5 J.

Zone Asie 9h 57	Indices sélection	cours 05/06	Var. % 02/06	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	17201,79	2,39	- 9,15
HONGKONG	HANG SENG	15861,68	3,78	- 6,49
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1985,96	3,96	- 19,91
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	100,78	4,10	- 22,49
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3105,10	0,28	- 1,50
BANGKOK	SET	24,98	4,21	- 28,09
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4650,28	4,42	- 7,10
WELLINGTON	NZSE-40	2027,53	1,72	- 8,12

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 a débuté la séance du lundi 5 juin sur une hausse de 0,08 %, à 6 678,77 points. La Bourse de Paris avait terminé en hausse, vendredi, pour la cinquième séance consécutive, grâce à l'élan donné par les marchés américains après la publication des statistiques de l'emploi aux Etats-Unis. Le CAC 40 avait progressé de 1,12 % pour terminer à un niveau record de 6 673,52 points.

FRANCFORT

A LA BOURSE de Francfort, l'indice DAX a ouvert en hausse, lundi, de 0,23 %, à 7 456,22 points. La Bourse de Francfort avait clôturé en hausse vendredi, soutenue par la progression des valeurs technologiques et la hausse de Wall Street. L'indice DAX avait gagné 2,29 %, à 7 438,95 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIÉ de la Bourse de Londres a ouvert en baisse lundi, reculant de 0,25 %, à 6 609,3 points. La Bourse de Londres avait terminé en hausse, vendredi, de 2,40 %, à 6 626,4 points, grâce à la progression affichée par les marchés américains en début de séance.

TOKYO

A LA BOURSE de Tokyo, l'indice Nikkei a clôturé sur un bond de 2,4 % lundi. Sous l'impulsion des marchés américains, il est repassé au-dessus des 17 000 points pour finir à 17 201,79 points.

NEW YORK

WALL STREET a accueilli favorablement vendredi 2 juin la légère hausse du taux de chômage américain en mai, l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq gagnant 6,44 %, à 3 813,28 points et l'indice Dow Jones 1,34 %, à 10 794,76 points. L'indice Standard & Poor's 500 a avancé de son côté de 1,96 %, à 1 477,26 points.

TAUX

LES RENDEMENTS de l'obligation assimilable du Trésor français émise à dix ans s'inscrivaient en baisse à 5,25 % lundi matin, tandis que celui du bund allemand de même échéance se situait à 5,09 %. Vendredi, outre-Atlantique, le rendement moyen du bon à dix ans se détendait à 6,14 %, contre 6,19 % jeudi et celui de l'obligation du Trésor à trente ans se relâchait à 5,93 %, contre 5,94 %. Ces rendements évoluent à l'inverse du prix des obligations et se situent à leurs niveaux les plus bas depuis la fin avril.

MONNAIE

L'EURO se maintenait au-dessus de 0,94 dollar lundi sur le marché des changes, tandis que le dollar remontait légèrement face au yen, malgré l'annonce vendredi d'une augmentation du chômage aux Etats-Unis. La devise européenne s'échangeait à 0,9443 dollar, contre 0,9460 dollar vendredi à New York. Face à la devise japonaise, l'euro se traitait à 102,16 yens contre 102,16 yens vendredi. Le dollar cotait 108,19 yens.

VALEUR DU JOUR

Plongeon de l'indice avancé de la conjoncture au Japon

L'INDICATEUR avancé de la conjoncture, censé préfigurer l'évolution de l'économie japonaise dans les six mois à venir, a fortement chuté, à 28,6 points au mois d'avril, après avoir atteint 70 points en mars, a indiqué l'Agence de planification économique (EPA), lundi 5 juin. L'indicateur est tombé pour la première fois depuis quatorze mois sous le niveau des 50 points, qui sépare théoriquement les phases de croissance de celles de récession. L'indicateur avancé est basé sur une série de données financières telles que les indices des matières premières et le nombre de nouveaux projets résidentiels.

FMI : le directeur général du Fonds monétaire international, Horst Köhler, a indiqué vendredi 2 juin aux dirigeants chinois lors d'une visite à Pékin que « la Chine devait poursuivre ses réformes pour renforcer son secteur financier et doper sa compétitivité internationale », selon un communiqué du FMI. M. Köhler a indiqué combien l'entrée future de la Chine au sein de l'Organisation mondiale du commerce offrirait des possibilités pour ce pays. Il a toutefois souligné que le FMI attendait une « plus grande ouverture » de l'économie de la Chine.

ESPAGNE : le taux de demandeurs d'emploi en Espagne a reculé en mai au niveau le plus bas depuis février 1980, tombant à 9,16 % de la population active contre 9,51 % en avril, a indiqué vendredi le ministère du travail. Le nombre de chômeurs inscrits dans les agences pour l'emploi s'élevait à 1 531 169 fin mai, a ajouté un communiqué du ministère du travail. Sur les douze derniers mois, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 7,15 %, soit 117 951 personnes.

ITALIE : les commandes à l'industrie italienne ont bondi de 18,9 % en mars par rapport à mars 1999, tandis que le chiffre d'affaires de l'industrie a progressé de 13,6 % sur la même période, a annoncé vendredi l'Institut national italien des statistiques (Istat).

FRANCE : la Caisse des dépôts et consignations (CDC) prévoit une croissance de 0,8 % en France au deuxième trimestre et de 0,7 % au troisième, selon les projections de son indicateur avancé publié lundi. Le résultat de la croissance annoncé

par l'Insee, soit + 0,7 % au premier trimestre, bien que légèrement inférieur aux prévisions (entre + 0,8 % et + 0,9 %), ne modifie pas fondamentalement les estimations de l'indicateur et « confirme toujours la bonne santé de l'économie française », souligne la CDC dans un communiqué.

SUÈDE : près de la moitié (49 %) des Suédois sont hostiles à la monnaie unique européenne, selon un sondage Sifo publié dimanche, trois mois après que le Parti social-démocrate (au pouvoir) se fut prononcé en faveur de l'entrée du royaume dans la zone euro par voie de référendum. Seulement 33 % des personnes interrogées se sont dites favorables à une adhésion à la 3^e phase de l'Union économique et monétaire (UEM), tandis que 18 % demeurent indécises.

RUSSIE : la lutte contre la pauvreté est « l'un des devoirs prioritaires du gouvernement russe », a déclaré le président russe Vladimir Poutine, dans une interview au quotidien économique *Il Sole 24 Ore* publiée dimanche.

TURQUIE : l'inflation a augmenté en Turquie 62,7 % en mai en glissement annuel, contre 63,8 % en avril, avec une hausse des prix à la consommation de 2,2 % en mai par rapport à avril, a annoncé samedi l'Institut des statistiques d'Etat (DIE).

ÉGYPTE : le Fonds koweïtien pour le développement économique va accorder à l'Égypte des prêts représentant au total 500 millions de dollars, sur cinq ans, pour financer des projets de développement, a-t-on appris dimanche de source diplomatique koweïtienne au Caire.

INDONÉSIE : la dette publique indonésienne avait atteint 134 milliards de dollars au début 2000, soit 83 % du PIB, mais elle reste « gérable », a estimé la Banque mondiale dans un rapport reçu samedi à Djakarta.

PÉTROLE : l'Opep pourrait déclencher dès cette semaine son mécanisme d'ajustement de l'offre, adopté en mars, et qui prévoit une augmentation de la production de 500 000 barils par jour si les prix dépassaient 28 dollars pendant vingt jours consécutifs, selon l'hébdomadaire *Pétrostratégies* publié lundi.

Le ministre du pétrole du sultanat d'Oman, Mohammad ben Hamad al-Romhi, a appelé samedi à la stabilisation du marché pétrolier, se prononçant pour un prix de 26 dollars pour le baril de pétrole brut.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANCE.....	6,55957	EURO.....	0,15245
ALLEMAGNE.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371	1,37603	FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371	9,76780
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324

Cours de change croisés						
05/06 12h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR.....	0,92739	0,94425	0,14395	1,50905	0,59979
YEN.....	107,83000	101,81500	15,51500	162,71000	64,67500
EURO.....	1,05904	0,98217	0,15245	1,59870	0,63530
FRANC.....	6,94690	6,44375	6,55957	10,48480	4,16730
LIVRE.....	0,66267	0,61455	0,62550	0,09535	0,39740
FRANC SUISSE.....	1,66725	1,54625	1,57405	0,24000	2,51600

Taux d'intérêt (%)				Matif			
Taux 02/06	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Cours 12h 30	Volume 05/06	dernier prix	premier prix
FRANCE.....	4,16	4,09	5,26	5,51	Notionnel 5,5		
ALLEMAGNE..	4,13	4,46	5,10	5,35	JUN 2000.....	112106,00	87,57
GDE-BRETAG.	5,65	6,14	5,07	4,41	Euribor 3 mois		
ITALIE.....	4,13	4,42	5,47	5,82	JUN 2000.....	6	95,53
JAPON.....	0,06	0,03	1,68	2,18			
ÉTATS-UNIS..	6,47	5,87	6,13	5,93			
SUISSE.....	2,56	3,10	4,08	4,46			
PAYS-BAS.....	4,10	4,42	5,25	5,48			

Matières premières		
En dollars	Cours 02/06	Var. % 01/06
MÉTALX (LONDRES)	\$/TONNE	
CUIVRE 3 MOIS.....	1738,50	- 0,09
ALUMINIUM 3 MOIS.....	1444,50	- 0,24
PLOMB 3 MOIS.....	429	- 0,46
ETAIN 3 MOIS.....	5340	- 0,28
ZINC 3 MOIS.....	1119	- 0,62
NICKEL 3 MOIS.....	9020	- 1,26
MÉTALX (NEW YORK)	\$/ONCE	
ARGENT A TERME.....	5,06	+ 2,12
PLATINE A TERME.....	135804,00
GRAINES DENRÉES	\$/BOISSEAU	
BLÉ (CHICAGO).....	272	+ 0,28
MAIS (CHICAGO).....	232,75	+ 1,84
SOJA TOURTEAU (CHG.)	181,50	+ 1
SOFTS	\$/TONNE	
CACAO (NEW YORK).....	848
CAFÉ (LONDRES).....	925	+ 2,21
SUCRÉ BLANC (PARIS).....

VALEURS EUROPÉENNES

● Les valeurs technologiques, des médias et des télécoms ont fortement rebondi vendredi 2 juin. L'action du fabricant d'ordinateurs **Psion** s'est envolée de 13,3 % A Francfort, le concepteur de logiciels de gestion **SAP** s'est adjugé près de 6 % en fin de séance. **Reuters** a bondi de 16 % et la chaîne de télévision payante **BSkyB** de près de 10 %. Le britannique **Colt Telecom** a gagné 10,6 %, **Vodafone** 6,3 % et **British Telecom** 5,9 %. **Deutsche Telekom** a progressé de 5,7 %, tandis que sa filiale Internet T-Online s'appréciait de 8,28 %. **Telefonica** et de sa filiale **Terra Networks** se sont appréciés respectivement de 4,64 % et 8,13 %.

● L'action **Algroup** a progressé vendredi de 1,97 %, à plus de

1 089 francs suisses, à la suite de l'annonce jeudi de la fusion entre le groupe suisse et le groupe canadien Alcan.

● Le titre **DaimlerChrysler** a fini vendredi sur un recul de 1,03 %, le marché craignant que le nouveau programme de promotions du constructeur aux Etats-Unis ne pèse sur ses résultats. Le groupe a démenti que ce soit le cas.

● L'action **Fimmeccanica** a terminé vendredi en hausse 2,72 %, à 1,51 euro alors que s'est achevée vendredi l'offre publique de vente du groupe industriel public. Dans le cadre de l'opération, l'Etat prévoit de céder une majorité de sa participation pour ne conserver au final qu'un peu plus de 30 % du capital.

05/06 12h 29

AUTOMOBILE

Code pays	Cours en euros	% Var. 02/06
AUTOLIV SDR	SE	28,94 - 0,62
BASF AG	BE*	46,40 + 0,43
BMW	DE*	33,40 - 1,18
CONTINENTAL AG	DE*	19,75
DAIMLERCHRYSLER	DE*	59,05 + 1,99
FIAT	IT*	28,31 + 1,54
FIAT PRIV.	IT*	18,50 - 0,54
MICHELIN /RM	FR*	36,10 + 0,28
PEUGEOT	FR*	226,30 + 1,53
PIRELLI	IT*	2,78 + 0,36
RENAULT	FR*	48,48 - 1,12
VALEO /RM	FR*	56,50 + 4,44
VOLKSWAGEN	DE*	43,30 + 0,70
► DJ E STOXX AUTO P		227,86 + 0,95

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	14,67 + 2,80
ABN AMRO HOLDIN	NL*	24,83 - 0,20
ALL & LEICS	GB	9,81 + 0,33
ALLIED IRISH BA	GB	16,80
ALPHA BANK	GR	43,03 - 2,03
B PINTO MAYOR R	PT*	24,45 + 0,78
BANK AUSTRIA AG	AT*	51,40 + 1,48
BANK OF IRELAND	GB	10,72
BANK OF PIRAEUS	GR	20,24 - 1,16
BK OF SCOTLAND	GB	10,05 + 1,78
BANKINTER R	ES*	53
BARCLAYS PLC	GB	27,53 + 0,88
BAYR.HYPO-UVER	DE*	69,80 - 0,71
BCA AG.MANTOVAN	IT*	8,28 + 1,47
BCA FIDEURAM	IT*	16,70 - 2,79
BCA INTESA	IT*	4,14 - 1,19
BCA LOMBARDA	IT*	9,07 - 0,87
MONTE PASCHSI SI	IT*	3,91 - 1,26
BCA P.BERG.-CV	IT*	18,96 + 0,11
BCA P.MILANO	IT*	7,26 - 0,68
B.P.VERONA E S.	IT*	10,39 - 0,10
BCA ROMA	IT*	1,19 - 0,83
BBVA R	ES*	15,62 - 1,26
ESPIRITO SANTO	PT*	25,11 - 0,36
BCO POPULAR ESP	ES*	34,20 - 0,58
BCO PORT ATLANT	PT*	4,16 - 0,95
BCP R	PT*	5,31 + 0,19
BIPOP CARIRE	IT*	101,50
BNL	IT*	3,49 - 1,13
BNP /RM	FR*	100,90 + 2,23
BSCH R	ES*	10,91 + 0,28
CCF /RM	FR*	158 + 0,83
CHRISTIANIA BK	NO	5,50 + 0,22
COMIT	IT*	5,08 - 0,78
COMM.BANK OF GR	GR	54,20 - 3,36
COMMERZBANK	DE*	38,70 - 2,52
CREDIT LYONNAIS	FR*	48,01 + 0,52
DEN DANSKE BK	DK	133,98
DNB HOLDING -A	NO	3,92 - 0,61
DEUTSCHE BANK N	DE*	85,40 - 0,93
DEXIA	BE*	146,70 + 0,82
DRESDNER BANK N	DE*	44,90 - 0,44
EFG EUROBANK	GR	29,32 - 2,18
ERGO BANK	GR	21,19 - 1,72
ERSTE BANK	AT*	44,35 + 0,80
FOERENINGSSB A	SE	15,37 - 0,39
HALIFAX GROUP	GB	10,72 - 0,59
HSBC HLDG	GB	12,27 + 0,92
KBC BANCASSURAN	BE*	45,82 + 0,70
LLOYDS TSB	GB	11,60
NAT BANK GREECE	GR	48,64 - 0,12
NATEXIS BQ POP.	FR*	75,15 + 1,55
NORDIC BALTIC H	SE	7,12 - 1,65
ROLO BANCA 1473	IT*	19,01 + 0,05
ROYAL BK SCOTL	GB	17,87 + 1,55
SAN PAOLO IMI	IT*	16,12 + 0,69
S-E-BANKEN -A	SE	11,84 + 0,51
STANDARD CHARTER	GB	13,71
STE GENERAL -A/-	FR*	66,55 + 3,98
SV HANDEB -A	SE	16,65 - 0,41
SWEDISH MATCH	SE	3,18 + 0,38
UBS N	CH	150,04
UNICREDITO ITAL	IT*	4,85 - 1,02
UNIDANMARK -A	DK	85,75
XIOSBANK	GR	19,94 - 0,81
► DJ E STOXX BANK P		329,34 - 0,19

PRODUITS DE BASE

ACERINOX R	ES*	39,42 + 2,12
ALUMINIUM GREEK	GR	42,43 + 2,22
ANGLO AMERICAN	GB	47,99 + 0,30
ARJO WIGGINS AP	GB	4,05
ASSIDOMAN AB	SE	17,76 - 1
BEKAERT	BE*	56,20 + 1,44
BILLITON	GB	3,90 + 2,95
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	41,68 - 0,07
BUNZL PLC	GB	5,30 + 0,91
CORUS GROUP	GB	1,52 - 1,04
ELVAL	GR	8,35 - 2,93
ISPAT INTERNATI	NL*	9,70
JOHNSON MATTHEY	GB	12,99 + 2,40
MAYR-MELNHOF KA	AT*	50,54 - 0,12
METSA-SERLA -B	FI*	8,65 + 0,58
HOLMEN -B	SE	26,79 - 1,54
OUTOKUMPU	FI*	11,80 - 0,84
PECHINEY-A	FR*	44,35 + 2,42
RAUTARUUKKI K	FI*	5,36 + 1,13
RIO TINTO	GB	15,82 + 0,92
SIDENOR	GR	10,06 - 1,74
SILVER & BARYTE	GR	32,66 - 2,52
SMURFIT JEFFERS	GB	2,08 - 1,52
STORA ENSO -A	FI*	10,20 - 1,92
STORA ENSO -R	FI*	9,75 - 2,21
SVENSKA CELLULO	SE	21,89 - 0,54
THYSSEN KRUPP	DE*	18 - 0,28
UNION MINIERE	BE*	39,13 + 1,37
UPM-KYMMENE COR	FI*	28,07 + 0,75
USINOR	FR*	12,79 + 1,83
VIOHALCO	GR	13,29 - 2,18
VOEST-ALPINE ST	AT*	30,69 + 1,79
► DJ E STOXX BASI P		168,73 + 0,28

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES*	43,51 + 3,97
AKTOR SA	GR	10,83 - 0,54
UPONOR -A	FI*	20
AUMAR R	ES*	15,90 + 0,63
ACESA R	ES*	10,45 - 1,51
BLUE CIRCLE IND	GB	6,94 - 0,91
BOUYGUES /RM	FR*	717 - 1,24
BPB	GB	5,58 - 0,29
BUZZI UNICEM	IT*	9,47 - 0,32
CIMPOR R	PT*	16,44 - 2,95
COLAS /RM	FR*	195 - 1,07
GRUPD DRAGADOS	ES*	8,09 - 0,12
FCC	ES*	23,98 - 0,08
GROUPE TCM	FR*	88,60 - 1,45
HANSON PLC	GB	7,95 + 0,81
HEIDELBERGER ZE	DE*	61,50 - 2,38
HELLTECHNODOR	GR	25,43
HERACLES GENL R	GR	26,16 + 0,74
HOCHEFTEF ESSEN	DE*	33 + 0,92
HOLDERBANK FINA	CH	1269,63 + 1,89
IMERYS /RM	FR*	130,80 + 2,67
ITALCEMENTI	IT*	10,22
LAFARGE /RM	FR*	83,45 - 0,65
MICHANIKI REG.	GR	10,21 - 2,96
PILKINGTON PLC	GB	1,47 + 2,22
RMC GROUP PLC	GB	13,63 - 0,93
SAINT GOBAIN /R	FR*	151,50 - 0,98
SKANSKA -B	SE	39,29 - 0,76
TAYLOR WOODROW	GB	2,43 + 0,66
TECHNIP /RM	FR*	118 + 1,03
TITAN CEMENT RE	GR	43,32 + 0,65
WIENERB BAUSTOF	AT*	24,63 + 1,15
WILLIAMS	GB	6,25 + 0,26
FERRIVAL AGROM	ES*	6,71 - 0,30
► DJ E STOXX CNST P		231,01 - 0,45

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR /RM	FR*	45 - 1,85
ADIDAS-SALOMON	DE*	66
AIR FCE	FR*	18,05 + 3,32
AIRTOURS PLC	GB	5,41 + 1,81
ALITALIA	IT*	2,13 - 0,93
AUSTRIAN AIRLIN	AT*	14,21
AUTOGRIILL	IT*	11,45 + 0,44
BANG & OLUFSEN	DK	38,86
BENETTON GROUP	IT*	2,12
BRITISH AIRWAYS	GB	6,30 - 1,01
BULGARI	IT*	14,06 + 5,32
CLUB MED /RM	FR*	136,80 - 1,37
COMPASS GRP	GB	12,67 + 0,64
DT.LUFTHANSA N	DE*	25,90 - 1,71
ELECTROLUX -B	SE	17,94 + 2,39
EM.TV & MERCHAN	DE*	78,50 - 1,07
EMI GROUP	GB	10,96 + 1,93
EURO DISNEY /RM	FR*	0,78 - 2,50
GRANADA GROUP	GB	10,11 - 1,10
HERMES INTL	FR*	145 + 0,07
HPI	IT*	1,32 - 2,22
KLM	NL*	25,90 + 3,81
HILTON GROUP	GB	4,38 + 2,24
LVMH /RM	FR*	455 + 0,44
MOULINEX /RM	FR*	6,25 - 0,32
PERSIMMON PLC	GB	3,07

CHIMIE

AIR LIQUIDE /RM	FR*	151 + 0,33
AKZO NOBEL NV	NL*	42,90 + 1,63
BASF AG	DE*	46,40 + 0,43
BAYER AG	DE*	42 + 0,48

BOC GROUP PLC	GB	15,50 - 1,12
CELANESE N	DE*	20,85 - 0,24
CIBA SPEC CHEM	CH	67,39 + 0,95
CLARIANT N	CH	402,44 + 0,48
DEGUSSA-HUELS	DE*	32,90 + 0,61
DSM	NL*	34,72 + 1,97
EMS-CHEM HOLD A	CH	4790,51 - 0,20
ICI	GB	8,89 + 1,65
KEMIRA	FI*	5,44
LAPORTE	GB	8,21 - 2,29
LONZA GRP N	CH	562,02
RHODIA	FR*	17,65 - 0,62
SOLVAY	BE*	73,60 + 2,15
TESSENDERLO CHE	BE*	43,50 + 1,92
► DJ E STOXX CHEM P		355,71 + 0,60

CONGLOMÉRATS

CGIP /RM	FR*	51 - 0,49
CHRISTIAN DIOR	FR*	257,10 - 1,04
DIETEREN SA	BE*	275,90
GAZ ET EAUX /RM	FR*	67,85 + 5,36
GBL	BE*	256,20 - 2,21
GEVAERT	BE*	39,61 + 0,28
HAGEMEYER NV	NL*	24,82 + 0,68
INCHCAPE	GB	4,16 - 5,11
INVESTOR -A	SE	14,95
INVESTOR -B	SE	15,19 + 0,40
MYTILINEOS	GR	10,93 - 2,25
NORSK HYDRO	NO	40,78
UNAXIS HLDG N	CH	264,48 + 0,36
ORKLA -A	NO	18,05 - 1,32
SONAE SCPS	PT*	47,30 - 0,84
TOMKINS	GB	3,09 + 0,52
VEBA AG	DE*	55,50 - 1,77
► DJ E STOXX CONG P		329,98

TÉLÉCOMMUNICATIONS

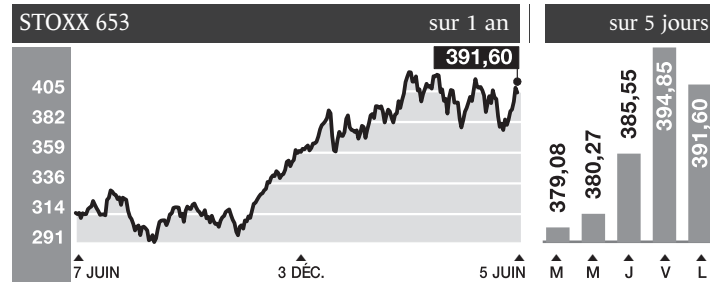
EIRCOM	IR*	3,10
BRITISH TELECOM	GB	16,40 - 0,97
CABLE & WIRELES	GB	19,95 + 0,97
DEUTSCHE TELEKO	DE*	71,40 - 1,92
ENERGIS	GB	48,41 + 4,31
EQUANT NV	DE*	46,80 - 5,45
EUROPOLITAN HLD	SE	16,74 - 4,44
FRANCE TELECOM	FR*	165,20 - 2,25
HELLENIC TELE (GR	25,86 - 1,19
KONINKLIJKE KPN	NL*	105,70
MANNESMANN N	DE*	285 - 3,39
PANAFON HELLENI	GR	13,23 - 2,51
PORTUGAL TELECO	PT*	12,40 + 2,06
SONERA	FI*	61,80 + 0,82
SWISSCOM N	CH	377,01 - 2,47
TELE DANMARK -B	DK	78,38
TELECEL	PT*	18,25 + 1,96
TELECOM ITALIA	IT*	15,28 + 0,33
TELECOM ITALIA	IT*	6,87 + 0,44
TELEFONICA	ES*	23,36 + 0,56
TIM	IT*	11,84 - 0,25
VODAFONE AIRTOU	GB	5,22 - 2,69
E.BISCOM	IT*	181,90 - 1,70
LIBERTEL NV	NL*	16,90 - 0,29
► DJ E STOXX TCOM P		1209,91 - 1,10

SERVICES FINANCIERS

3I	GB	21,24 + 1,53
ALMANIJ	BE*	43,70 + 0,46
ALPHA FINANCE	GR	58,75 - 0,03
AMVESCAP	GB	14,11 + 1,38
BPI R	PT*	3,60 - 3,23
BRITISH LAND CO	GB	6,70 - 6,47
CANARY WHARF GR	GB	5,79 + 0,28
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,21 + 7,78
CLOSE BROS GRP	GB	14,65 + 1,78
COBEPA	BE*	60,60 + 1
COMPART	IT*	1,39 + 0,72
CONSORTI DISC-BR	DE*	107,39 - 0,56
CORP FIN ALBA	ES*	28,10 - 1,40
CS GROUP N	CH	208,21 + 0,46
EUROFRANCE /RM	FR*	479,70 + 0,99
FORTIS (B)	BE*	28,49 + 0,46
FORTIS (NL)	NL*	28,60 + 0,70
GECINA /RM	FR*	108,40 + 0,84
HAMMERSON	GB	7,12 + 1,14
ING GROEP	NL*	65,75 + 0,23
REALDANMARK	DK	34,57
LAND SECURITIES	GB	12,72 - 1,49
LIBERTY INTL	GB	7,82 + 4,77
MEDIOBANCA	IT*	9,12 + 0,71
MEPC PLC	GB	8,67 - 0,18
METROVACESA	ES*	17,56 - 1,57
PROVIDENT FIN	GB	11,47 + 0,28
RODAMCO CONT. E	NL*	41,85 + 0,12
RODAMCO NORTH A	NL*	41,95 - 0,47
SCHRODERS	GB	16,19
SIMCO N /RM	FR*	79,80
SLOUGH ESTATES	GB	5,81 + 0,55
UNIBAL /RM	FR*	138 - 0,36
VALLHERMOSO	ES*	6,80 + 1,34
WCM BETEILIGUNG	DE*	27,40 - 3,86
WOOLWICH PLC	GB	5,14 + 2,56
DIREKT ANLAGE B	DE*	38,50 - 0,77
► DJ E STOXX FINS P		263,27 + 0,07

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECO	GB	5,02 - 1,88
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,28 + 3,17
BASS	GB	11,53 - 0,69
BAGG OE BRAU-BE	AT*	44,50 - 1,11
BRAU-UNION	AT*	44,83 - 0,04
CADBURY SCHWEPP	GB	6,70 + 0,96
CARLSBERG -B	DK	36,71
CARLSBERG -A	DK	34,63
DANISCO	DK	39,79
DANONE /RM	FR*	131 - 47,60
DELTA HOLDINGS	GR	17,63 - 1,82
DIAGEO	GB	8,70 - 2,33
ELAIS OLEAGINO	GR	25,39 - 3,11
ERID.BEGH.SAY /	FR*	99,10 + 0,56
HEINEKEN HOLD.N	NL*	34,85 - 1,27
HELLENIC BOTTLI	GR	17,77 + 6,49
HELLENIC SUGAR	GR	18,09 + 1,58
KERRY GRP-A	GB	22
MONTEDISON	IT*	1,81 - 0,55
NESTLE N	CH	2056,07 - 0,89
KONINKLIJKE NUM	NL*	46,66 + 0,04
PARMALAT	IT*	1,31 - 2,02
PERNOD RICARD /	FR*	59,20 - 1,50



VALEURS FRANÇAISES

● L'action Air France progressait de 1,49 %, à 17,73 euros, dans les premiers échanges, lundi 5 juin. La participation de la compagnie aérienne dans Amadeus, la centrale de réservation de voyages, est « stratégique », a affirmé son PDG, Jean-Cyril Spinetta, à l'hebdomadaire Investir. ● Le titre France Télécom était en baisse de 0,3 %, à 168,5 euros, lundi matin. L'opérateur Orange, dans le giron du groupe français, n'exclut pas une fusion avec le néerlandais KPN Mobile et le finlandais Sonera, selon le Sunday Business. ● L'action Equant avançait de 1,67 %, à 48,8 euros, lundi matin. Le groupe reste un allié de choix pour un éventuel partenaire stratégique malgré ses résultats décevants, a estimé son PDG, Didier Delepine, au journal Les Echos. ● Thomson-CSF, qui s'inscrivait en fort recul de 2,75 %, à 41,77 euros, lundi matin, préparera une OPA de 500 millions de sterlings sur le constructeur britannique de navires de guerre Vosper Thornycroft, selon la presse dominicale londonienne. ● Le titre Vivendi perdait 0,17 %, à 118,6 euros, lundi matin. Dans un entretien au Figaro, Jean-Marie Messier, son président, a confirmé son intérêt pour Platco, la plate-forme qui doit rassembler toutes les activités audiovisuelles de Rupert Murdoch, à condition que Stream, le concurrent de Canal+ en Italie, en soit exclu.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 5 JUIN Cours relevés à 12 h 30 Liquidation : 23 juin

Table of French stock market data including B.N.P. (T.P.), CR LYONNAIS(TP) L, RENAULT (T.P.), SAINT GOBAIN(T.P.), THOMSON SA (T.P.), ACCOR, AEROSPATIALE MATR., ACF, AIR FRANCE GPE NO, AIR LIQUIDE, ALCATEL, ALSTOM, ALTRAM TECHNO., ATOS CA, AXA, BAIL INVESTIS, etc.

Table of international stock market data including GUYENNE GASCOGNE, HAVAS HEDTIVE FILI, HAVAS ADVERTISING, IMERY(S)EXIMETAL, IMMUEBLES DE FCE, INFOGRAMMES ENTER., INGENICO, ISIS, KAUFMAN ET BROAD, KLEPIERRE COMP.FI., LABINAL, LAFARGE, LAGARDERE, LAPEYRE, LEBON (CIE.), LEGRAND, LEGRAND ADP, LEGRIS INDUST., LIBERTY SURF, LOCINDUS, L'OREAL, LMVH MOET HEN., MARINE WENDEL, METALEUROP, MICHELIN, MONTUPET SA., MOULINEX, NATEXIS BQ POP., NEOPOST, NORBERT DENTRES., NORD-EST, NRI, OLIPAR, PECHINEY ACT ORD., PENAULLE POLY.CB., PERNO-RICARD, PEUGEOT, PINALOT-PRINT.RED., PLASTIC OMIN (LY), REBLY COINTREAU, RENAULT, REXEL, RHODIA, RHODIA (M), RHOCHETTE (LA), ROYAL CANIN, RUE IMPERIALE (LY), SADE (NY), SAGEM S.A., SAINT-GOBAIN, SAINT-LEGER, SAINT-LEGER (S), SANOFI SYNTHELABO., SCHNEIDER ELECTRI., SEITA, SELECTIBANQUE, SELIC, SIEL, SIMCO, SIKOS, SIMON, SOCIETE GENERALE, SODEXHO ALLIANCE., SOCEPARC (FIN), SOCFER-ALLIBERT., SOPHIA, SOPRA, SPIR COMMUNIC., SPIR TELEPERFORMAN., SUEZ LYONN.DES EAU, TCFI, TECHNIP, etc.

Table of international stock market data including AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, CROWN CORK ORD., DE BEERS, DU POINT NEMOURS., ERICSSON, FORD MOTOR, GENERAL ELECTOR., GENERAL MOTORS., HITACHI, I.B.M., ITO YOKADO., MATSUSHITA, MC DONALD'S., MERK AND CO., MITSUBISHI CORP., MORGAN J.P., NIPP. MEATPACKER., PHILIP MORRIS., PROCTER GAMBLE, SEGA ENTERPRISES, SCHLUMBERGER., SONY CORP.#RGA., SUMITOMO BANK., etc.

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent. DERNIÈRE COLONNE RM (1) : Lundi euro mardi; % variation 31/12; Mardi daté mercredi; montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi; paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi; compensation; Vendredi daté samedi; nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 5 JUIN Cours relevés à 12 h 30

Table of new market data including ABEL GUILLEM., AB SOFT, ACCESS COMM., ADL PARTNER, ALGORIEL#, ALPHAMEDIA, ALPHA MOS, ALTAMIR & CI, ALTAMIR BS 9, ALDETA, ALTI, A NOVO, ARTPRICE COM., ASTRA, ATN, AUTOMA TECH., AVENIR TELECOM., AVENIR TELECOM., BARBERA BUI., BELVEDERE, BIODOME, BOURSE DIREC., BRMTE TECHNO., BVPE EX DT S., CAC SYSTEMES., CAST., CERE, CHEMUNEX, CMT MEDICAL, COALA, COHERIS ATIX., COIL, CONSODATA #., CONSODATA NO., CONSORS FRAN., CROSS SYSTEM., CRYO INTERAC., CRYO INTERAC., CYBER PRES.P., CYRANO #., DESK #., DESK BS 98., DEVOTEAM #., DMS #., D INTERACTIV., DIOSODS., DURAND ALLIZ., DURAN DUBOI., DURAN BS 00., EFFIK #., EGIDE #., EMMEJCE 1/1., ESKER #., EUROFINIS SCI., EURO.CARGO S., FABMSTAR #., FIMATEX., FIP SYSTEM., FLOREANE MED., GAUDRIOT., GENERIX #., GENESYS #., GENESYS NV 0., GENSET., GENSET NV JO., GL TRADE #., GUILLENOT #., GUYANOR ACTI., HF COMPANY., HIGH CO., HIMALAYA, HOLOGRAM IND., IDP, IDP BON 98 (.), ICE & XAO., ILOC #., IMECOM GROUP., INFOSOURCES #., INFOSOURCE B., INFOTEL #., INTEGRA NET., INTEGRA ACT., INTERCALL #., IPSOS #., JOLIEZ-REGOL., JOLIEZ-REGOL., KALISTO ENTE., LACIE GROUP., LEXIBOOK #., LINADATA SER., MEDIDEP #., MEDIDEP ACT., METROLOGIE G., MILLE AMIS #., MILLE AMIS N., MONDIAL PECH., MULTIMANIA., NATUREX., NETS., NETGEM., NETVALUE #., GROUPE NEURO., NICOX., NICOX NOUV.0., OLITEC., OXIS INTR RG., PERFECT TECH., PHONE SYS.NE., PICOGIGA #., PROSODIE #., PROSODIE BS., PROLOGUE SOF., PROXIDIS ACT., QUANTEL, QUANTUM APPL., R21 SANTE., RECIF #., REPONSE #., REGINA RUBEN., RIBER #., RIGIFLEX INT., SAVEURS DE F., GUILLENOT BS., SELF TRADE., SERP RECYCLA., SILICOMP #., SOFT COMPUTI., SICI TEL SICI., STACI #., STELAX., SYNELEC #., SYSTAR NOM., TRES.SER.SERV., TELECOM CITY., TETE DS LES., THERMATECH #., ASSUR.BQ.POP., ASSYSYSTEM #., AUBAY TECHNO., BENETEAU CA#., BOIRON (LY)#., BOIZEL CHANO., BONDELLE., BQUE TARNEAU., BRICE., BRICORAMA #., BRUFFO PASQ., BRUCALO GRIL., CA. MIDI CC., CA. PARIS I., CA. LOIRE/H., C.A.PAS CAL., CECEMID #., CERG-FINANCE., CIE FIN.ST-H., CNM CA., COFITEM-COFI., CRA.G.SUD RH., CROMETAL #., DECAN GROUPE., DU PAREIL AU., ENTRELEC CB., ETAM DEVELOP., EUROPEX.TINC., EUROPEENNE C., EXEL INDUSTR., EXPAND S.A., EXPLOIT.PARC #., FACTOREM., FINACOR., FINATEX(EX.L.), FINIFINO., FLO (GROUPE) #., FOCAL (GROUPE) #., GENERALE LOC., GEODIS., GFI INDUSTRI., GO SPORT., etc.

Table of new market data including HOLOGRAM IND., IDP, ICE & XAO., ILOC #., IMECOM GROUP., INFOSOURCES #., INFOSOURCE B., INFOTEL #., INTEGRA NET., INTEGRA ACT., INTERCALL #., IPSOS #., JOLIEZ-REGOL., JOLIEZ-REGOL., KALISTO ENTE., LACIE GROUP., LEXIBOOK #., LINADATA SER., MEDIDEP #., MEDIDEP ACT., METROLOGIE G., MILLE AMIS #., MILLE AMIS N., MONDIAL PECH., MULTIMANIA., NATUREX., NETS., NETGEM., NETVALUE #., GROUPE NEURO., NICOX., NICOX NOUV.0., OLITEC., OXIS INTR RG., PERFECT TECH., PHONE SYS.NE., PICOGIGA #., PROSODIE #., PROSODIE BS., PROLOGUE SOF., PROXIDIS ACT., QUANTEL, QUANTUM APPL., R21 SANTE., RECIF #., REPONSE #., REGINA RUBEN., RIBER #., RIGIFLEX INT., SAVEURS DE F., GUILLENOT BS., SELF TRADE., SERP RECYCLA., SILICOMP #., SOFT COMPUTI., SICI TEL SICI., STACI #., STELAX., SYNELEC #., SYSTAR NOM., TRES.SER.SERV., TELECOM CITY., TETE DS LES., THERMATECH #., ASSUR.BQ.POP., ASSYSYSTEM #., AUBAY TECHNO., BENETEAU CA#., BOIRON (LY)#., BOIZEL CHANO., BONDELLE., BQUE TARNEAU., BRICE., BRICORAMA #., BRUFFO PASQ., BRUCALO GRIL., CA. MIDI CC., CA. PARIS I., CA. LOIRE/H., C.A.PAS CAL., CECEMID #., CERG-FINANCE., CIE FIN.ST-H., CNM CA., COFITEM-COFI., CRA.G.SUD RH., CROMETAL #., DECAN GROUPE., DU PAREIL AU., ENTRELEC CB., ETAM DEVELOP., EUROPEX.TINC., EUROPEENNE C., EXEL INDUSTR., EXPAND S.A., EXPLOIT.PARC #., FACTOREM., FINACOR., FINATEX(EX.L.), FINIFINO., FLO (GROUPE) #., FOCAL (GROUPE) #., GENERALE LOC., GEODIS., GFI INDUSTRI., GO SPORT., etc.

SECOND MARCHÉ

LUNDI 5 JUIN Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of second market data including ALES GPE EX., ALGECO #., ALTEN #., APRIL S.A.(.), ARKOPHARMA #., AMÉRIQUE 2000., ASIE 2000., NOUVELLE EUROPE., SAINT-HONORÉ CAPITAL C., SAINT-HONORÉ CAPITAL D., ST-HONORÉ CONVERTIBLES., ST-HONORÉ FRANCE., ST-HONORÉ MAR. EMER., ST-HONORÉ PACIFIQUE., ST-HONORÉ TECH. MEDIA., ST-HONORÉ VIE SANTÉ., ST-HONORÉ WORLD LEAD., AMÉRIQUE 2000., ASIE 2000., NOUVELLE EUROPE., SAINT-HONORÉ CAPITAL C., SAINT-HONORÉ CAPITAL D., ST-HONORÉ CONVERTIBLES., ST-HONORÉ FRANCE., ST-HONORÉ MAR. EMER., ST-HONORÉ PACIFIQUE., ST-HONORÉ TECH. MEDIA., ST-HONORÉ VIE SANTÉ., ST-HONORÉ WORLD LEAD., etc.

Table of second market data including AMÉRIQUE 2000., ASIE 2000., NOUVELLE EUROPE., SAINT-HONORÉ CAPITAL C., SAINT-HONORÉ CAPITAL D., ST-HONORÉ CONVERTIBLES., ST-HONORÉ FRANCE., ST-HONORÉ MAR. EMER., ST-HONORÉ PACIFIQUE., ST-HONORÉ TECH. MEDIA., ST-HONORÉ VIE SANTÉ., ST-HONORÉ WORLD LEAD., AMÉRIQUE 2000., ASIE 2000., NOUVELLE EUROPE., SAINT-HONORÉ CAPITAL C., SAINT-HONORÉ CAPITAL D., ST-HONORÉ CONVERTIBLES., ST-HONORÉ FRANCE., ST-HONORÉ MAR. EMER., ST-HONORÉ PACIFIQUE., ST-HONORÉ TECH. MEDIA., ST-HONORÉ VIE SANTÉ., ST-HONORÉ WORLD LEAD., etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 2 juin

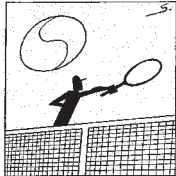
Table of SICAV and FCP data including AGIPI, 3615 BNP, BNP ACTIONS EURO., BNP ACTIONS FRANCE., BNP ACT. MIDCAP EURO., BNP ACT. MIDCAP FR., BNP ACTIONS MONDE., BNP ACTIONS PEA EURO., BNP ÉP. PATRIMOINE., BNP ÉPARGNE TRÉSOR., BNP ÉPARGNE TRÉSOR., BNP MONÉTAIRE C., BNP MONÉTAIRE D., BNP MONÉ PLACEMENT C., BNP MONÉ PLACEMENT D., BNP MONÉ SÉCURITÉ., BNP MONÉ TRÉSORIE., BNP OBLIG. CT., BNP OBLIG. LT., BNP OBLIG. MONDE., BNP OBLIG. MT C., BNP OBLIG. MT D., BNP OBLIG. REVENUS., BNP OBLIG. SPREADS., BNP OBLIG. TRÉSOR., BNP SECT. IMMOBILIER., BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT, www.bpm.fr, CDC Asset Management, MULTI-PROMOTEURS, NORD SUD DÉVELOP. C., NORD SUD DÉVELOP. D., etc.

Table of SICAV and FCP data including CAISSE D'ÉPARGNE, OPTALIS SÉRÉNITÉ C., OPTALIS SÉRÉNITÉ D., PACTE SOL LOGEM., PACTE SOLTIERS MONDE., UNIVAR C., UNIVAR D., CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT, EUROCO SOLIDARITÉ., LION 2000 C/3 11/06/99., LION 2000 D/3 11/06/99., SICAV 5000., SILVAFRANCE., SILVARENTE., SLIVINTER., TRILION., FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, ACTILION DYNAMIQUE C*, ACTILION DYNAMIQUE D*, ACTILION ÉQUILIBRE C*, ACTILION ÉQUILIBRE D*, ACTILION PEA ÉQUILIBRE., ACTILION PRUDENCE C*, ACTILION PRUDENCE D*, INTERLION., LION ACTION EURO., LION TRIMES. N3., FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, CM EURO PEA., CM FRANCE ACTIONS., CM MID. ACT. FRANCE., CM MONDE ACTIONS., CM OBLIG. LONG TERME., CM OPTION DYNAM., CM OPTION DYNAM., CM OBLIG. COURT TERME., CM OBLIG. MOYEN TERME., CM OBLIG. QUATRE., FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, CM OPTION MODÉRATION., etc.

Table of SICAV and FCP data including LCFE DE ROTHSCHILD, AMÉRIQUE 2000., ASIE 2000., NOUVELLE EUROPE., SAINT-HONORÉ CAPITAL C., SAINT-HONORÉ CAPITAL D., ST-HONORÉ CONVERTIBLES., ST-HONORÉ FRANCE., ST-HONORÉ MAR. EMER., ST-HONORÉ PACIFIQUE., ST-HONORÉ TECH. MEDIA., ST-HONORÉ VIE SANTÉ., ST-HONORÉ WORLD LEAD., AMÉRIQUE 2000., ASIE 2000., NOUVELLE EUROPE., SAINT-HONORÉ CAPITAL C., SAINT-HONORÉ CAPITAL D., ST-HONORÉ CONVERTIBLES., ST-HONORÉ FRANCE., ST-HONORÉ MAR. EMER., ST-HONORÉ PACIFIQUE., ST-HONORÉ TECH. MEDIA., ST-HONORÉ VIE SANTÉ., ST-HONORÉ WORLD LEAD., etc.

SPORTS Après avoir éliminé Amélie Mauresmo, dimanche 4 juin, l'Américaine Monica Seles, tête de série n° 3, devait affronter en quarts de finale Mary Pierce, dernière Française en lice dans les Inter-

nationaux de France 2000. ● **AMÉLIE MAURESMO** a été battue (7-5, 6-3) au terme d'une partie qui n'a pas tenu toutes ses promesses. ● **MARY PIERCE** a fait forte impression devant la Suédoise



Asa Carlsson, dominée en deux sets (6-2, 6-1). ● **LA SENSATION** a été provoquée par la jeune Espagnole Marta Marrero, dix-sept ans, issue des qualifications et quart de finaliste après sa victoire de-

vant la Paraguayenne Rosanna de Los Rios. ● **CHEZ LES HOMMES**, Evgueni Kafelnikov a atteint les quarts de finale après avoir joué sa 3^e partie en cinq sets, depuis son entrée dans le tournoi.

Mary Pierce affrontera Monica Seles pour venger Amélie Mauresmo

Vainqueur en deux sets (7-5, 6-3), l'Américaine a confirmé sa récente victoire en finale à Rome et s'est ainsi qualifiée pour les quarts de finale. Elle y retrouvera Mary Pierce, qui l'avait durement battue à Hilton Head et s'est débarrassée sans problème de la Suédoise Asa Carlsson (6-2, 6-1)

LA BALLE STOPPÉE NET dans son élan retombe quelques centimètres derrière le filet, dans la partie de terrain adverse. C'est fini. Monica Seles trépigne, Amélie Mauresmo courbe l'échine puis va se réfugier sous une serviette. Dimanche 4 juin, la Française, tête de série n° 13 du tournoi a été éliminée en huitième de finale des Internationaux de France par l'Américaine, tête de série n° 3, au terme d'un match très attendu, très dense mais finalement assez décevant (7-5, 6-3).

su neutraliser le jeu épineux de sa rivale. Mais, dès les premières minutes, elle a semblé habitée par le trac. Elle a eu beau vouloir envoyer valser l'Américaine, elle est ensuite restée sur sa réserve, comme intimidée par ses chances d'avancer encore dans le tournoi.

Alors, les fautes directes ont succédé aux beaux points. Le jeu de jambes était entravé par le stress, et le coup droit trop souvent emprunté. Plus expérimentée, Monica Seles a su profiter du trouble de son adversaire. « C'est une occasion man-



Mary Pierce est la seule Française qualifiée pour les quarts de finale.

Petit poucet

Agée de dix-sept ans, Marta Marrero s'est qualifiée pour les quarts de finale, dimanche 4 juin. Issue des qualifications, pour son premier tournoi du Grand Chelem, elle a battu une autre qualifiée, la Paraguayenne Rosanna De Los Rios. Espagnole, donc élevée sur la terre battue, Marta Marrero a profité d'un tableau dégagé après la défaite au 1^{er} tour de l'Américaine Lindsay Davenport (tête de série n° 2). Marta Marrero écume les petits tournois avec beaucoup de certitude et un jeu inlassable. En 21 matches disputés de Tarente (Italie) à Gelos (France), elle n'en a perdu que 4. En quart de finale, la petite terreur affronte sa compatriote Conchita Martinez (n° 5).

Annoncé comme le choc de la journée, la partie programmée en toute fin d'après-midi était la revanche de la finale du tournoi de Rome disputée entre les deux joueuses, le 21 mai. C'était alors leur première rencontre, Monica Seles l'avait emporté, surprenant Amélie Mauresmo, qui avait juré qu'on ne l'y reprendrait pas de si tôt.

Dimanche, la Française est entrée dans la partie dès le premier jeu. Tonitruante et toujours aussi spectaculaire dans ses accélérations, elle a

quée, a expliqué Amélie Mauresmo. Je lui ai laissé trop de points en faisant des fautes directes. » Amélie Mauresmo quitte Paris consternée. Pourtant, son tournoi 2000 recèle des trésors de satisfaction. Au fil de ses trois premiers matches, la Française, aujourd'hui âgée de 20 ans, s'est montrée plus sereine devant l'événement. L'intensité de son jeu prend une belle allure et sa concentration trouve ses points de fixation. Le travail effectué avec Alexia Dechaume-Balleret, son entraîneur,

récemment retirée du circuit, est une des clefs de la métamorphose, tout comme l'attitude de son entourage, rasséréné.

MOINS DE QUATRE HEURES

Désormais, Mary Pierce est la seule Française en lice aux Internationaux de France. Elle rencontrera en quarts de finale Monica Seles qu'elle avait sèchement battue dans son chemin vers la victoire, à Hilton Head, il y a quelques semaines. La voici de nouveau au premier plan. Elle, qui avançait en tapinois dans le tableau tant ses matches ne durait

que peu de temps, sans trop de péripiéties, se retrouve maintenant au centre des conversations.

Car Mary Pierce commence à faire forte impression dans le tournoi. Dimanche, elle a battu la Suédoise Asa Carlsson en une petite heure, ne lui laissant que trois jeux. En quatre rencontres, la Française n'a perdu que treize jeux et passé moins de quatre heures sur les courts. Elle sert à merveille, volleye avec gourmandise, s'amuse comme une folle sur le court et quand son coup droit est précis, il est impressionnant.

A Paris, Mary Pierce rappelle qu'elle a un talent inhabituel. Elle a 25 ans, elle fut finaliste à Roland-Garros en 1994 (battue par Arantxa Sanchez). Elle connaît le chemin de la finale mais va-t-elle pouvoir s'y engager ? Le public l'y encourage, sans hésiter. Dimanche, sur le court Suzanne-Lenglen, la Française s'est réconciliée avec une assistance qui l'a souvent chahuté par le passé. Elle n'avait jamais été à pareille fête avec une foule qui lui a prouvé une affection presque inédite. « Je me suis bien amusée avec lui et je sens qu'il s'amuse aussi en regardant mes

matches et qu'il apprécie le tennis que je joue en ce moment », a-t-elle dit. Pourtant, elle n'est pas dupe et se méfie de ce brusque revirement de tendresse à son égard, un peu comme le public se méfie de ses brusques changements d'humeur et de performances : « Ce que j'aimerais savoir, c'est si ce sont de vrais fans, s'ils sont derrière moi. C'est dans les moments difficiles que l'on a le plus besoin d'encouragements. Dans les moments faciles, quand on est bien et que l'on joue bien, c'est facile. Je préférerais avoir la réponse à mes interrogations le plus tard possible », a plaisanté Mary Pierce, très détendue.

Elle s'en est expliquée : « Je mets ma vie entre les mains de Dieu. J'ai toujours été croyante, j'étais à l'école catholique. Quand j'ai commencé à sortir avec Roberto mon petit ami [une vedette du baseball américain], il m'a peut-être un peu réveillée. Le fait d'être avec lui, sa famille et surtout sa mère me rassure. Mais il faut que cela vienne de moi-même. »

Que lui apporte sa foi, dans son métier de joueuse ? Elle dit qu'elle pourrait en parler des heures, elle résume qu'elle est tout simplement plus en accord avec elle-même et que la défaite n'est plus si épouvantable : « Je me donne à 100 %, j'essaie de faire de mon mieux, dit-elle. J'ai beaucoup appris. » Dans le décolleté de sa robe « bain de soleil », elle arborait, dimanche, un chapelet, porté en collier. Elle a déjà échangé quelques mots avec Michael Chang, l'Américain, réputé très croyant sur le circuit. Quart de finaliste à Roland-Garros, Mary Pierce veut aussi croire en ses chances.

Bénédicte Mathieu

Evgueni Kafelnikov use ses adversaires et ravit son public

IL Y A du funambule dans cet homme-là et une propension à se faire aimer du public en rendant passionnant le plus agaçant des matches-marathon sur terre battue. Dimanche 4 juin, Evgueni Kafelnikov, vainqueur du tournoi en 1996 et tête de série n° 4, s'est qualifié pour les quarts de finale de Roland-Garros en s'imposant devant l'Espagnol Fernando Vicente, 36^e joueur mondial (5-7, 6-3, 5-7, 7-6 [7/4], 8-6) en un peu plus de trois heures et demie de jeu.

Comment le Russe a-t-il gagné ? Sur les nerfs et sur l'expérience. Evgueni Kafelnikov a été mené 0-3 dans la cinquième manche. Revenu tant bien que mal au score, il a ensuite cédé du terrain, rendu impatient par l'opiniâtre tennis de Fernando Vicente et s'est retrouvé mené 2-5. L'Espagnol allait conclure. C'était sans compter sur la malice et l'application de son adversaire. « Kafel » a mieux servi, a mieux volleyé et a consciencieusement patienté dans les échanges de fond du court pour mieux trouver la brèche et revenir dans la partie à la faveur des coups de barre de son

adversaire. C'est là toute la beauté des cinquièmes sets.

Seulement voilà, au risque d'épuiser les spectateurs, Evgueni Kafelnikov semble prendre goût à l'exercice du match-marathon. Trois des quatre parties, qu'il a jouées jusqu'ici sur les courts de la porte d'Auteuil sont allés au terme des cinq sets. C'est comme ça qu'il a finalement battu le Croate Ivan Ljubicic (6-4, 6-4, 3-6, 3-6, 6-4), l'Argentin Mariano Zabaleta (6-2, 3-6, 6-7 [6-8], 6-4, 6-4) et, donc, Fernando Vicente. Il s'est beaucoup « aidé » pour y parvenir, dimanche, commettant 126 fautes directes. Seul le Français Sébastien Grosjean ne lui a pris qu'un set, le 2 juin, lors du 3^e tour (6-3, 6-1, 5-7, 6-4).

« Cela finit par être difficile, parfois agaçant et en même temps, c'est une façon très intense de se sortir d'un match », a confié le Russe. Il est vrai qu'il n'a pas peur du travail. A 26 ans, il détient le record des matches joués en 1999 : 136 rencontres, simples et doubles confondus avec 82 victoires pour 54 défaites. En 1994, 1995, 1996 et 1998, il avait déjà décro-

ché la timbale du stakhanoviste. Aujourd'hui, dans une période de suspicion quant à la nature réelle des performances, personne ne semble tenir à lui contester cette position de surhomme.

FERRERO IMPRESSIONNANT

Kafelnikov joue sans trop se poser de questions, pour une fois. Le n° 4 mondial a parfois l'humeur massacrante, souvent le tennis admirable mais pratiquement jamais l'esprit calme. En quarts de finale, il rencontrera Gustavo Kuerten, tête de série n° 5. Dimanche, sur le Central, le Brésilien a fait un festival contre l'Equatorien Nicolas Pietrangeli (6-3, 6-4, 7-6 [7/4]). Gustavo Kuerten semble avoir oublié les douleurs au dos qui l'avaient trassé, deux jours auparavant.

L'autre quart de finale du bas du tableau opposera l'Espagnol Alex Corretja, tête de série n° 10, à son compatriote Juan-Carlos Ferrero (n° 16). Vainqueur du Suisse Roger Federer, Alex Corretja a fait belle impression (7-5, 7-6 [9/7], 6-2). Il est fidèle à la deuxième semaine

des Internationaux de France depuis trois ans. En 1998, il avait été finaliste, battu par son ami Carlos Moya, et il s'est hissé en quarts de finale en 1999. Alex Corretja s'est montré plus solide et surtout plus expérimenté que le jeune Suisse, champion du monde junior 1998. Celui-ci a tenu deux balles de set dans la deuxième manche mais n'a pu contenir son trac et les attaques de son adversaire sur son coup droit.

Juan-Carlos Ferrero a réjoui le public en jouant à merveille son rôle d'asticoteur et d'empêcheur de jouer au tennis en rond. Battu 6-2, 6-2, 3-6, 6-3, l'Australien Mark Philippoussis, pourtant auteur d'un parcours impressionnant, n'a pu prendre la mesure d'un adversaire virevoltant et omniprésent qui a trouvé la juste clef pour éliminer le vainqueur de Pete Sampras au 1^{er} tour. Juan-Carlos Ferrero l'a fait courir et a été d'une patience d'ange dans les échanges. Il suffisait d'y penser.

B. M.

SIMPLE MESSIEURS

Troisième tour

A. Squillari (Arg.) b. K. Kucera (Sloq) 6-1, 6-4, 4-6, 6-4 ; Y. El Aynaoui (Mar.) b. J. Stollenberg (Aus.) 6-4, 5-5, ab. ; L. Hewitt (Aus.) b. A. Savitt (Hon.) 6-1, 6-4, 6-0 ; A. Costa (Esp.) b. T. Enqvist (Sue.) 5-7, 7-6 (7/2), 6-1, 3-6, 6-4 ; M. Norman (Sue.) b. S. Sargsian (Arm.) 6-4, 6-1, 6-2 ; A. Medvedev (Ukr.) b. A. Calleri (Arg.) 6-3, 3-6, 6-4, 6-3 ; M. Safin (Rus.) b. T. Haas (All.) 7-6 (7/2), 6-3, 6-3 ; C. Pioline (Fr.) b. A. Portas (Esp.) 6-4, 6-3, 6-3.

Huitième de finale

G. Kuerten (Bré.) b. N. Pietrangeli (Eq.) 6-3, 6-4, 7-6 (7/4) ; E. Kafelnikov (Rus.) b. F. Vicente (Esp.) 5-7, 6-3, 5-7, 7-6 (7/4), 8-6 ; A. Corretja (Esp.) b. R. Federer (Sui.) 7-5, 7-6 (9/7), 6-2 ; J.-C. Ferrero (Esp.) b. M. Philippoussis (Aus.) 6-2, 6-2, 3-6, 6-3.

SIMPLE DAMES

Troisième tour

A. Sanchez (Esp.) b. M. Serna (Esp.) 7-5, 6-4 ; B. Schett (Aut.) b. G. Casoni (It.) 6-2, 6-1 ; A. Huber (All.) b. M. Grzybowska (Pol.) 6-2, 6-2 ; V. Williams (EU) b. E. Lott (Fr.) 6-2, 6-2 ; C. Martinez (Esp.) b. S. Farina (It.) 6-1, 6-0 ; A. Sugiyama (Jap.) b. S. Pflitschke (Aut.) 6-4, 6-1 ; R. De Los Rios (Par.) b. A. Coetzer (Afs.) 7-5, 6-7 (4/7), 6-4 ; M. Marrero (Esp.) b. A.-G. Sidot (Fr.) 7-6 (7/10), 6-2.

Huitième de finale

M. Hingis (Sui.) b. R. Dragomir (Rou.) 6-3, 0-6, 6-1 ; C. Rubin (EU) b. N. Zvereva (Blé.) 6-4, 7-5 ; M. Seles (EU) b. A. Mauresmo (Fr.) 7-5, 6-3 ; M. Pierce (Fr.) b. A. Carlsson (Sue.) 6-2, 6-1 ; A. Sanchez b. B. Schett 0-6, 6-4, 6-2 ; V. Williams b. A. Huber 7-6 (7/4), 6-2 ; C. Martinez b. A. Sugiyama 5-7, 6-3, 6-4 ; M. Marrero b. R. De Los Rios 4-6, 6-0, 6-4.

**A CONSOMMER D'URGENCE
JUSQU'AU JOUR DU BAC.**

**RÉVISIONS
EXPRESS**

**www.club-internet.fr
> BAC 2000**

**CLUB
internet**

A court de souffle, les Bleus se sont donné des frayeurs face aux surprénants Japonais

Au tournoi Hassan-II, les hommes de Roger Lemerre, tenus en échec (2-2), sont passés grâce aux tirs au but

Epuisés par une rude préparation physique, les joueurs de l'équipe de France, engagés dans le tournoi Hassan-II, sont venus à bout du Japon,

dimanche 4 juin, à Casablanca (Maroc), à l'issue de la séance de tirs au but, après que leurs adversaires ont mené deux fois au score. Il leur

reste une semaine pour retrouver leur meilleure forme et débiter l'Euro 2000 par une victoire aux dépens du Danemark, le 11 juin.

CASABLANCA

de notre envoyé spécial

Roger Lemerre était d'humeur revêche, dimanche 4 juin. Le sélectionneur en avait contre la presse. Comme d'habitude. « *Qu'allez-vous chercher en parlant de doute et de tension ?* », a vitupéré le timonier de l'équipe de France à l'issue du match nul (2-2) concédé au Japon, à Casablanca, dans le cadre de la première journée de la coupe Hassan-II. « *Vous ne respectez pas les résultats obtenus lors des éliminatoires du championnat d'Europe, ni le travail effectué depuis notre arrivée au Maroc, le 1^{er} juin et encore moins notre statut de champions du monde* », a poursuivi d'une voix blanche le successeur d'Aimé Jacquet.

La vérité est pourtant toute simple et n'augure en rien des performances à venir lors de l'Euro 2000 : éreintés par une semaine de préparation physique, les Bleus ont fort logiquement souffert devant une sélection japonaise plus vive et surtout plus motivée comme en témoignait la déception de leurs joueurs au terme de la séance de tirs au but qui a tourné en leur défaveur (2-4). Au cours de cette partie rébarbative, les

Français avaient pour premier souci d'éviter les contacts pour ne pas risquer une blessure. A ce titre, l'objectif a été atteint et, mardi 6 juin, les remplaçants n'auront plus qu'à conclure l'expédition contre le Maroc pour emporter le trophée comme en 1998, avant le Mondial.

Malgré toutes les réserves, ce deuxième France-Japon de l'histoire, après le succès (4-1) obtenu en 1994, aura livré un certain nombre d'enseignements et confirmé une évidence qui risque de gêner les prochaines nuits de Roger Lemerre. Didier Deschamps est apparu une nouvelle fois bien loin de sa forme optimale. Diminué par une blessure aux adducteurs, le capitaine des Bleus a été remplacé à la mi-temps par Patrick Vieira dont le volume du jeu et la tonicité ont impressionné. « *Cela fait longtemps qu'il devrait être titulaire à la place de Deschamps* », confie-t-on de ses partenaires en requérant l'anonymat. Mais la révolution attendra.

Pour Roger Lemerre, qui n'a pas pu ne pas s'apercevoir des difficultés de son milieu de terrain, il serait inconvénient de remettre en cause la légitimité de son précieux relais sur

la pelouse à moins d'une semaine du championnat d'Europe. Et si la tentation devenait trop forte, il se heurterait à la désapprobation des autres cadres de l'équipe et notamment à celle de Zinedine Zidane, très lié avec Didier Deschamps depuis leur aventure commune à la Juventus Turin.

L'EXPLOIT DE ZIDANE

« *Peut-être aurait-il été plus sage que je ne dispute pas cette partie, a déclaré le joueur de Chelsea, dimanche soir. Je ne me suis pas entraîné depuis quelques jours. J'avais une petite appréhension dans les duels. En revanche, je serai pleinement rétabli pour le premier match de l'Euro face au Danemark, dimanche.* »

Plus réjouissante pour Roger Lemerre aura été la prestation de Zinedine Zidane. Même en réalisant une performance sans relief, le meneur de jeu a égalisé à un partout à la 61^e minute à la suite d'un exploit technique digne de son exceptionnel talent avant d'initier le second but signé Youri Djorkaeff à un quart d'heure de la fin. « *C'est un être et un footballeur merveilleux* », s'est enthousiasmé le sélectionneur. « *Il suf-*

fit de lui donner le ballon et Zizou s'occupe du reste », affirme Christophe Dugarry.

Reste l'éternel débat : l'animation offensive. Titularisé à la pointe de l'attaque, David Trezeguet n'a pas convaincu. Emprunté et maladroit dans ses prises de balles, il a semblé tétanisé par la pression qui guette les buteurs en panne d'inspiration. A sa décharge, il convient d'ajouter que le schéma tactique de Roger Lemerre ne relève pas d'une limpidité éclatante. A l'inverse de la plupart de ses confrères, le sélectionneur français impose une formule (un avant-centre soutenu par des joueurs de couloirs chargés de revenir au milieu sitôt le ballon perdu) sans disposer des hommes adéquats. Ni Sylvain Wilford (à gauche) ni Youri Djorkaeff (à droite) n'ont le profil de l'emploi. Robert Pires ferait l'affaire mais Roger Lemerre préfère l'aligner à droite alors que sa position privilégiée se situe à gauche.

« *Après ce match, il y a une petite ambiguïté, a concédé Roger Lemerre. Je n'ai pas de réserve à formuler si ce n'est que j'ai eu peur et ce n'est pas un bon sentiment. Il y a un doute sur notre degré de vivacité. Sur la détermination de l'équipe, je suis tranquille même si, face à ces Japonais, on a eu tort de croire que ce serait facile.* »

Sur l'organisation de sa formation, le « patron » des Bleus a été nébuleux : « *Le dispositif est ce qu'il est et il s'agit de le respecter. Mais les joueurs ont toute liberté d'improviser sur le terrain. Ça ne m'appartient pas. Jamais je ne leur retirerai ce privilège.* » Donc Christophe Dugarry avait raison. Un seul mot d'ordre : donner le ballon à Zinedine Zidane et le monde des Bleus sera sans nuage.

Elie Barth

■ **Premier adversaire de la France dans l'Euro 2000**, le 11 juin, le Danemark a fait match nul (2-2) face à la Belgique, samedi 3 juin, à Copenhague. La République tchèque a été dominée par l'Allemagne (3-2), samedi à Nuremberg. Les Pays-Bas ont battu la Pologne (3-1), dimanche 4 juin, à Lausanne (Suisse). Dans les autres matches amicaux de ce week-end pré-européen, la Norvège a battu l'Italie (1-0) à Oslo (le gardien italien Gianluigi Buffon, blessé à la main gauche, est forfait pour l'Euro). L'Angleterre est venue à bout de Malte (2-1), samedi à La Valette. La Slovaquie a battu l'Arabie saoudite (2-0), à Ljubljana. La Suède et l'Espagne ont fait match nul (1-1), à Göteborg. La Roumanie a battu la Grèce (2-1), à Bucarest. Vendredi, le Portugal avait dominé le pays de Galles (3-0).

Frédéric Potet

Il est encore adolescent lorsque son club, le FC Tours, dépose le bilan. L'AS Cannes lui ouvre alors les portes de son centre de formation, avant de le lancer en division 1 à l'âge de dix-sept ans. Deux saisons plus tard, le Milan AC de Silvio Berlusconi – considéré alors comme le « plus grand club du monde » – l'emrôle en échange de 26 millions de francs et un salaire mensuel de 300 000 francs. Le football français s'offusque de voir partir vers l'étranger un joueur si jeune ; quantité d'autres suivront. Perdu dans un monde trop grand pour lui, le jeune homme est relégué sur le banc des remplaçants, ne participant qu'à six matches lors de la saison 1995-1996.

« LES MEILLEURS OUVRIERS »

Sans le flair avisé d' Arsène Wenger, Patrick Vieira n'aurait peut-être jamais connu le sacre mondial avec les Bleus. En le recrutant en août 1996, le coach d'Arsenal sait qu'il vient d'engager un joueur doté d'une marge de progression importante. La défense des *Gunners* est composée de trentenaires inamovibles, guettés par l'usure de l'âge. Le travail de sape de Patrick Vieira, associé à Emmanuel Petit au milieu du terrain, sera d'un précieux secours à Tony Adams et ses acolytes. Les deux Français sont promus « meilleurs ouvriers du football anglais » par la presse britannique. Une réputation de *bad boy* colle toutefois aux crampons de Patrick Vieira, en raison de sa propension à écoper de cartons jaunes.

Attaché à Londres, où il a rencontré sa fiancée originaire des Bermudes, l'international meurt aujourd'hui d'envie de retourner en Italie. La Juventus Turin lui fait les yeux doux. Patrick Vieira sait que sa prestation à l'Euro 2000, s'il est titulaire avec l'équipe de France, pourrait accélérer son départ vers le calcio. Le footballeur aux pas d'arpenteur a l'habitude des grands écarts.

L'équipe de France masculine de volley-ball confirme sa renaissance

En point de mire, une qualification pour les JO

LILLE

de notre envoyé spécial

Mais où s'arrêteront-ils ? Dans l'immédiat, rien n'apparaît pouvoir entraver la route des volleyeurs de l'équipe de France. Au point que le retour dans le gotha olympique, après huit années d'absence, peut être considéré comme du domaine du possible. C'est que, coup sur coup, l'équipe de France vient de dominer des ténors mondiaux comme Cuba et la Russie dans le cadre de la première phase de la Ligue mondiale, une compétition pas si éloignée d'un championnat du monde.

Vendredi 2 juin à Liévin (Pas-de-Calais) et samedi 3 juin à Gravelines (Nord), les Bleus se sont imposés à deux reprises – 3 sets à 1 à chaque fois – face à des Russes, vice-champions d'Europe et vainqueurs de la Coupe du monde en 1999. Les 27 et 28 mai, à Grenoble (Isère) et à Lyon (Rhône), les Français avaient dominé – 3-1 et 3-2 – des Cubains, deuxièmes de la Ligue mondiale et de la Coupe du monde et troisièmes des derniers championnats du monde, en 1998.

« *Nous sommes sur la bonne voie* », se félicite Pierre Laborie, l'entraîneur d'un groupe France. « *Nous n'avions plus eu un tel groupe depuis 1986* », confirme André Glaive, le directeur technique national (DTN). A cette date – c'était la génération des Fabiani, Blain, etc. – les Bleus s'étaient hissés au 6^e rang mondial, avant d'être sacrés vice-champions d'Europe, en 1987.

Après les Jeux olympiques de Barcelone, en 1992, le groupe avait volé en éclats. Et « *le fond du trou* », comme le dit André Glaive, avait été atteint en 1995 : « *Éliminés du championnat d'Europe, non qualifiés pour les Jeux olympiques, nous étions au 25^e rang européen.* » Confiée, fin 1995, au Russe Vladimir Kondra, l'entreprise de remise à flot a porté ses premiers fruits dès 1997, avec une 4^e place aux championnats d'Europe. En 1999, alors que Vladimir Kondra avait passé la main à son adjoint Pierre Laborie, les Bleus ont fini à la 6^e place de l'Euro, décrochant leur qualification pour l'édition 2001.

En 2000, de l'avis de tous, l'équipe a franchi un palier supplémentaire. Pas tant au niveau

physique, ou technique, « *où nous n'avons rien à envier aux autres depuis deux ou trois ans* », comme l'assure Christophe Meneau, le capitaine et l'un des anciens du groupe (il était aux JO de 1988 et 1992) qu'au niveau psychologique. « *En 1999, l'équipe avait du mal à enchaîner deux bons matches, ou à reprendre un mental de gagnant dans les moments difficiles. Là, il y a une confiance collective plus forte* », note André Glaive.

« AUCUNE ÉQUIPE SUPÉRIEURE »

« *Nous avons pris conscience que nous avions un potentiel et cela se sent au niveau sérénité sur le terrain* », confirme Renaud Herpe. « *Avant, battre les Russes, nous n'y pensions même pas. Là, nous nous disons qu'il n'y a aucune équipe qui nous est supérieure. Nous bossions autant. Nous sommes là physiquement. C'est cette mentalité qui a changé et cela commence à payer* », poursuit Christophe Meneau.

« *Les joueurs se sentent forts et je crois qu'ils le sont* », relève Pierre Laborie. Reste à savoir si cet étalage de force dans une Ligue mondiale, qui est certes loin d'être finie (il reste huit matches à jouer, dont quatre contre les Pays-Bas, troisième adversaire du groupe) n'intervient pas trop tôt. L'objectif des Bleus est bien de se qualifier pour les JO de Sydney.

Selon Pierre Laborie, « *tout le monde a compris que nous ne pouvons pas rater cet événement* ».

Pour cela, il faudra vaincre les Pays-Bas (champions olympiques en titre), le Canada et la Chine Taïpeh, du 25 au 27 juillet, à Castelnau-le-Lez (Hérault). Car il n'y aura pas de droit à l'erreur : seul le premier ira à Sydney.

Si la France devait confirmer son bon début de compétition, une participation à la phase finale de la Ligue mondiale (10 au 16 juillet à Rotterdam) pourrait donc s'avérer délicate à gérer. « *Nous ne pensons qu'à la qualification pour les JO. S'il faut aller en phase finale de la Ligue, cela ne changera pas grand chose*, assure Christophe Meneau. *Et puis, cette phase finale de la Ligue, nous avons envie d'y aller, nous sentons que nous y avons notre place.* »

Philippe Le Cœur

La nouvelle envergure de Patrick Vieira

CASABLANCA

de notre envoyé spécial

Les Britanniques disent de ce type de joueurs qu'ils ont un « gros moteur » à la place du cœur. Avec ses jambes interminables, pareilles à deux bielles en mouvement, Patrick Vieira aurait fait un splendide coureur de demi-fond. Il est footballeur professionnel à un poste où l'on demande de courir beaucoup, celui de milieu de terrain. Dimanche 4 juin, à Casablanca (Maroc), face au Japon, le match du joueur d'Arsenal, rentré sur le terrain après le repos, n'est pas passé inaperçu. Eclipsant la première mi-temps terne du capitaine Didier Deschamps, sa prestation aura ouvert un nouveau débat au sein de l'équipe de France : comment le sélectionneur, Roger Lemerre, pourra-t-il, désormais, continuer de se priver de Patrick Vieira parmi ses titulaires ?

A vingt-trois ans, le footballeur est loin d'avoir l'expérience de son illustre devancier. La science tactique de Didier Deschamps a peu d'équivalent au monde. Le recordman des sélections françaises (94) demeure, en outre, le meilleur messager des consignes de Roger Lemerre. Si les insuffisances physiques du patron des Bleus apparaissent de plus en plus flagrantes au fil des matches, il est fort à parier qu'elles sauteraient moins aux yeux si Patrick Vieira n'avait pas pris une envergure nouvelle depuis la Coupe du monde 1998. A Arsenal, certains pensent qu'il deviendra le capitaine de l'équipe londonienne d'ici deux ans, lorsque le défenseur Tony Adams se retirera de la scène. Le public du stade Highbury a fait de lui son chouchou cette saison, lui dédiant – fait rare – une chanson, en détournant les paroles de la rengaine italienne « *Volare* » (« *Viei-ra, Viei-ra, he comes from Senegal, he plays for Arsenal* », « *Viei-ra, Viei-ra, il vient du Sénégal, il joue pour Arsenal* »).

Né à Dakar en 1976, arrivé à Dreux avec sa mère et ses deux frères au début des années 80, Patrick Vieira en sait plus qu'on ne croit sur les réalités du football profession-

Pour organiser la Coupe du monde 2006, le Maroc guette les humeurs de la FIFA

CASABLANCA

de notre envoyé spécial

Les organisateurs du tournoi Hassan-II ont eu raison d'inviter l'équipe de France de football. En posant le pied à Casablanca, plusieurs champions du monde ont manifesté leur soutien à la candidature du Maroc pour la Coupe du monde 2006. Le fils d'émigrés algériens Zinedine Zidane a confié que « *le moment est venu pour le Maghreb d'accueillir* » l'épreuve. Natif d'Accra (Ghana), Marcel Desailly a indiqué qu'il lui semblait « *légitime que l'Afrique organise la Coupe du monde* ». Même le Normand à la longue chevelure blonde, Emmanuel Petit, a appor-

té sa voix au Maroc, prenant le risque de ternir son image en Angleterre, nation qui fait également partie des candidats. « *Ma fiancée a longtemps vécu à Marrakech, a expliqué le milieu de terrain d'Arsenal. Je suis devenu un supporteur officiel du Maroc.* »

Parmi les cinq pays en course pour la 18^e édition du Mondial de football – Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre, Brésil et Maroc –, le royaume saharien de 26 millions d'habitants occupe une place particulière. Il s'agit pour lui de la troisième candidature d'affilée, après ses échecs aux Coupes du monde 1994 (Etats-Unis) et 1998 (France). Il est également le seul des candidats en lice à n'avoir jamais hébergé d'événements sportifs de cette dimension. L'Allemagne, l'Angleterre et le Brésil ont déjà accueilli l'épreuve dans le passé alors que l'Afrique du Sud peut se targuer d'avoir organisé une Coupe du monde de rugby (1995).

Ce constat n'effraie pas le président du comité de candidature local, Driss Benhima. « *Le Maroc est parfaitement en mesure de respecter le cahier des charges exigé par la Fédération internationale, mais il est évident qu'il n'offrira jamais les mêmes garanties, en matière de savoir-faire, que l'Angle-*

terre ou l'Allemagne, explique cet ancien ministre des transports et du tourisme, aujourd'hui président de l'Office national d'électricité. *Toute la question est de savoir si la FIFA doit effectuer son choix à partir d'un raisonnement de type "conseil d'administration d'une grande entreprise" ou comme le ferait le gouvernement d'un Etat. Car quelle est la vocation de la FIFA ? S'agit-il de faire du profit sur un événement en maximisant son organisation, ou de vouloir développer le football en d'autres endroits de la planète ?* »

« STADES BON MARCHÉ »

Un chantier sans précédent attend le Maroc si la FIFA lui donne raison, le 6 juillet à Zurich. Six ou sept nouveaux stades devront sortir de terre. Quatre – dont une enceinte géante de 80 000 places à Casablanca, dessinée par l'architecte français Paul Andreu – ont déjà reçu l'assurance de financements grâce à la vente, par l'Etat marocain, d'un réseau de téléphone GSM à l'opérateur espagnol Telefonica. La facture totale des travaux s'élèvera à 600 millions de dollars. « *Nous ferons appel aux pays arabes et à la coopération internationale*, indique Driss Benhima. *Nos stades seront bon marché. La plupart seront en effet*

semi-enterrés, selon la technique du remblai-déblai qui permet d'utiliser moins de béton. »

L'autre projet d'envergure consistera à faire passer la capacité hôtelière de 90 000 à 160 000 lits. Le Maroc prévoit la construction de centres de vacances appelés « bivouacs balnéaires » qui seraient installés à proximité des plages. Des navettes aériennes et maritimes avec l'Espagne sont également envisagées. « *Notre ambition est de faire venir 1,5 million d'Européens pendant la Coupe du monde, comme l'a fait la France en 1998* », précise Driss Benhima.

A un mois de la décision de la FIFA, les responsables du comité de candidature marocain restent suspendus aux propos du président Sepp Blatter, son président. A plusieurs reprises, ce dernier a confié qu'il lui semblait normal que ce soit « *au tour de l'Afrique d'organiser la Coupe du monde* ». La montée de l'insécurité en Afrique du Sud et le manque de certitude sur la stabilité politique de ce pays dans les six années à venir ont pu faire croire aux Marocains que le discours présidentiel leur était destiné. Inch'Allah, dit-on au Maroc.

F. P.

Des sentiers inédits, des nuits sous les étoiles, des rencontres rares...

NOMADE

avec AVENTURE

180 randonnées & découvertes du Maroc à la Mongolie

Doc : 01 46 33 71 71

www.nomade-aventure.com

Michael Schumacher perd une victoire et gagne des soucis

En s'imposant, au Grand Prix de Monaco, après une panne fatale au pilote allemand de Ferrari, l'Écossais David Coulthard (McLaren-Mercedes) obtient sa seconde victoire de la saison et prend la deuxième place au classement des pilotes

Le pilote écossais de l'écurie McLaren-Mercedes, David Coulthard, a emporté, dimanche 4 juin, le Grand Prix de Monaco. Parti en deuxième position, il a profité d'une défaillance technique de la Ferrari de Michael

Schumacher, contraint à l'abandon (rupture de l'échappement gauche entraînant un bris de suspension) après avoir occupé très facilement la tête de la course pendant 55 tours. Au classement du championnat du monde

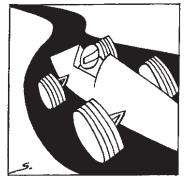
des conducteurs, l'Allemand conserve néanmoins la tête devant le vainqueur du jour. Le double champion du monde en titre, le Finlandais Mika Häkkinen (McLaren), ralenti par des ennuis mécaniques, a pris la 6^e place et fi-

gure au 3^e rang du classement des pilotes. Après la bonne prestation de Jean Alesi aux essais et en début de course, l'Allemand Nick Heidfeld (Prost-Peugeot) a terminé 8^e. Un nouveau départ pour l'écurie française ?

MONACO

de notre envoyé spécial

C'est la dure loi du Grand Prix de Monaco. Sur ce circuit de 3,370 km tracé dans les rues de la Principauté, où il est pratiquement impossible de doubler et la moindre erreur de pilotage fatale aux pilotes, il ne suffit pas de décrocher la pole position pour remporter cette manche mythique du championnat du monde de formule 1.



FORMULE 1

Michael Schumacher, le pilote allemand de l'écurie Ferrari et enfant chéri du public italien, venu en voisin et en nombre ce week-end à Monaco, l'a appris à ses dépens. Parti impérieusement en tête de cette 53^e course printanière en laissant son principal rival Mika Häkkinen (McLaren Mercedes), quatre positions derrière, il a dû abandonner au 55^e tour de course après que son bolide fut subitement devenu boiteux. Ce n'est pas cette année que Michael Schuma-

cher accrochera à son palmarès une cinquième victoire en principauté où il s'était déjà imposé en 1994, 1995, 1997 et 1999.

Il pouvait seulement se consoler en constatant qu'il n'était pas le seul à rentrer plus tôt que prévu à son stand. Une heure après le départ, la course avait pris des allures d'hécatombe : sur les 22 pilotes qualifiés, seuls 9 ont réussi à franchir la ligne d'arrivée. Dans cette loterie aux contours citadins, c'est finalement l'Écossais David Coulthard (McLaren Mercedes), jusque-là 3^e au classement des pilotes derrière son coéquipier finlandais et double champion du monde en titre, Mika Häkkinen, qui a emporté, sans grand panache, sa première victoire dans ce Grand Prix devant le Brésilien Rubens Barrichello (Ferrari), parti en 6^e position.

Pourtant, ce Grand Prix de Monaco se présentait comme une autoroute pour Michael Schumacher, actuel leader du championnat du monde. Il lui suffisait simplement de bien gérer sa course. La veille, il avait déjà survolé de bout en bout les essais qualificatifs en donnant

une grande leçon de pilotage à tous ses rivaux. Comme une formalité, le double champion du monde décrochait la 25^e pole position de sa carrière en moins d'une demi-heure, distançant David Coulthard et Mika Häkkinen qui n'obtenaient que les 3^e et 5^e places. « J'étais concentré à 99 %. Je ne me suis pas donné à 100 % », déclarait-il après le verdict. La grande surprise de ces essais qualificatifs venait surtout de Jarno Trulli et Heinz-Harald Frentzen, les deux pilotes de Jorda-Mugen Honda qui réussissaient à jouer les trouble-fêtes en s'intercalant aux 2^e et 4^e places. A partir de cette grille inédite, il ne restait donc plus à Michael Schumacher que de tracer son sillon sur les 78 tours de ce Grand Prix.

LES REGRETS DE FERRARI

Pour l'occasion, « Schumi » s'était même fait confectionner sur mesure un nouveau casque afin que les attardés puissent l'identifier plus facilement et faire la différence avec son coéquipier Rubens Barrichello... Des regrets, l'écurie Ferrari peut en nourrir. Malgré un faux dé-

part, puis un arrêt de la course dès le 1^{er} tour pour un accrochage entre son frère Ralf Schumacher (Williams-Honda) et le Britannique Eddie Irvine (Jaguar) dans le virage du Loew's, Michael Schumacher n'a rien lâché. Départ impeccable, trajectoires au millimètre et meilleur temps à tous les tours. Dès la 8^e boucle, il prenait le large en reléguant Trulli à 8 s et Häkkinen à 13 s. Avec près d'une seconde à chaque tour, le pilote allemand prenait ses aises. La partie était gagnée à 50 tours de la fin. Il suffisait que la mécanique ne le trahisse pas.

Mais le Grand Prix de Monaco ne serait pas aussi mythique s'il n'était émaillé chaque fois de rebondissements. Quelques tours avant Schumacher, Jean Alesi, le pilote français de chez Prost-Peugeot, avait dû abandonner pour cause de transmission défaillante. Parfait connaisseur du circuit monégasque, 7^e sur la ligne de départ, le Français fondait beaucoup d'espoirs dans ce Grand Prix. « Le résultat d'aujourd'hui est une grande déception, disait-il dimanche soir. La voiture s'est comportée parfaitement et je

contrôlais bien les concurrents qui me suivaient. J'attendais le moment opportun pour attaquer mais ma transmission a cassé. Je pense que les trois départs pourraient être à l'origine de cette panne. »

Quant à Mika Häkkinen, arrivé 6^e de ce Grand Prix, il peut simplement remercier l'Allemand Heinz-Harald Frentzen d'avoir « tiré tout droit » au virage de Sainte-Dévote dans le 69^e tour (Ralf Schumacher en avait fait autant au 37^e tour, se blessant sans gravité au mollet gauche). Une faute qui permit au pilote finlandais de finir dans les points sans pour autant inquiéter son rival allemand.

Le leader du championnat du monde ne s'y est d'ailleurs pas trompé. Pour remettre un peu de pression avant le Grand Prix du Canada, dans quinze jours, il déclarait, à la fin de la course : « Je suis bien sûr déçu, mais pas trop. C'est vrai que j'aurais pu prendre dix points, mais celui que l'on présente comme mon principal rival [Mika Häkkinen] aurait pu le faire aussi. »

Daniel Psenny

Cyclisme : Stefano Garzelli gagne in extremis le Tour d'Italie

L'ITALIEN Stefano Garzelli, remplaçant de Marco Pantani à la tête de l'équipe Mercatone Uno, a enlevé, dimanche 4 juin, la 83^e édition du Tour d'Italie, qui s'est terminée, à Milan, par la victoire au sprint de l'Italien Mariano Piccoli, au terme de la 21^e étape.



CYCLISME

Francesco Casagrande (Vini Caldirola), qui portait encore le maillot rose de leader à la veille de l'arrivée, s'est classé deuxième à 1 min 27 s du vainqueur, devant Gilberto Simoni (Lampre) et Andrea Noè (Mapei), tous italiens.

Agé de vingt-six ans et professionnel depuis 1997, Stefano Garzelli gagne pour la première fois de sa carrière une grande course à étapes. Le coureur lombard comptait notamment à son palmarès le Tour de Suisse 1998. Stefano Garzelli a bâti son succès la veille de l'arrivée dans le contre-la-montre montagneux de Sestriere, qui s'est révélé fatal à Francesco Casagrande.

LES RÉSULTATS

GRAND PRIX DE MONACO (7^e épreuve du championnat)

Classement : 1. David Coulthard (GB/McLaren-Mercedes), les 262,860 km en 1 h 49 min 28 s 213 (moy. : 144,072 km/h) ; 2. Rubens Barrichello (Bré./Ferrari) à 15 s 889 ; 3. Giancarlo Fisichella (It./Benetton-Supertec) à 18 s 522 ; 4. Eddie Irvine (GB/Jaguar-Cosworth) à 1 min 05 s 924 ; 5. Mika Salo (Fin./Sauber-Petronas) à 1 min 20 s 774 ; 6. Mika Häkkinen (Fin./McLaren-Mercedes), à 1 tour ; etc...

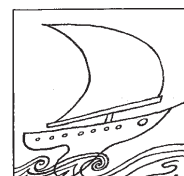
Championnat du monde des pilotes : 1. M. Schumacher (All.), 46 points ; 2. D. Coulthard (GB), 34 ; 3. M. Häkkinen (Fin.), 29 ; 4. R. Barrichello (Bré.), 22 ; 5. G. Fisichella (It.), 14 ; 6. Ralf Schumacher (All.), 12 ; 7. Jacques Villeneuve (Can.) et Heinz-Harald Frentzen (All.), 5 ; 9. Jarno Trulli (It.), 4 pts ; 10. Eddie Irvine (GB), Jenson Button (GB) et M. Salo (Fin.), 3 pts ; etc. Championnat du monde des constructeurs : 1. Ferrari, 68 points ; 2. McLaren-Mercedes, 63 ; 3. Williams-BMW, 15 ; 4. Benetton-Supertec, 14 ; 5. Jordan-Mugen Honda, 9 ; 6. BAR-Honda, 6 ; 7. Jaguar et Sauber-Petronas, 3 pts ; 8. Arrows-Supertec, 1.

Francis Joyon, seul et libre dans la Transat anglaise

PLYMOUTH (Grande-Bretagne)

de notre envoyée spéciale

Il est des navigateurs en solitaire plus seuls que d'autres. Francis Joyon est de ceux-là.



VOILE

Dimanche 4 juin, au départ de la Transat anglaise, il semblait goûter l'isolement dans lequel sa nature farouchement indépendante l'a plongé. Dans la fièvre des derniers préparatifs, le staff technique de ses concurrents s'affairait. Colossal dans son minuscule cockpit, Francis Joyon, lui, attendait, souriant et soulagé de prendre enfin le large. Son trimaran tout blanc (*Eure-et-Loir*) a quitté le dernier bassin de Queen Ann's Battery. A son bord, un seul « assistant » impromptu pour la manœuvre de sortie : Jean-Luc Van den Heede.

Pour Francis Joyon, les véritables histoires de bateaux ont recommencé il y a deux mois lorsqu'il a racheté la « plate-forme » du trimaran Banque populaire. Le temps pressait. Il a fallu le doter d'un mât (récupéré sur *Pierre-1^{er}*, l'ancien trimaran de Florence Arthaud), d'un jeu de voile, d'un équipement électronique. Mais Joyon connaît les bateaux « dépareillés ». Il a bricolé son premier catamaran, *BPO*, à partir des morceaux de différents multicoques, et il n'aurait manqué le départ de la Transat anglaise pour rien au monde.

Cette course lui a procuré ses plus belles sensations, les plus fortes aussi. En 1992, il s'y était classé troisième sur le vieux trimaran *BPO* (ex-*Paragon*). En 1996, sur *Banque populaire*, il a filé vers Newport par la route la plus au nord jamais empruntée dans l'épreuve. Près des bancs de Terre-Neuve, à 400 milles (740 km) de l'arrivée, il devançait de plus de 300 milles (360 km) son premier poursuivant, lorsqu'il a chaviré. « C'était une erreur de jeunesse, sourit le navigateur (quarante-quatre ans). J'avais sous gennaker [la plus grande voile d'avant]. J'étais dans la cabine, plongé dans la météo. J'aurais dû avoir les écouteurs en main. Je n'ai pas senti le bateau accélérer. » Pour son sponsor, la déception est de taille, même si Joyon récupère le bateau qu'il classe deuxième, un

mois et demi plus tard, dans la transat en équipage Québec-Saint-Malo.

Spécialiste des « options » atypiques, il tente un nouveau coup de poker dans la dernière Route du rhum en 1998, en piquant vers le Sud pour trouver la route des alizés, délaissée de longue date par les concurrents de l'épreuve : une idée peu payante, même s'il finit par réaliser une traversée ultra-rapide de l'Atlantique. Ses rapports avec son partenaire se dégradent entre-temps. Joyon vit mal son statut de « porte-parole d'un groupe bancaire », devine que sa « personnalité ne convient pas » et le fait sentir. Il part naviguer en famille. Cette escapade de deux mois lui coûtera son sponsor. A son retour, Lalou Roucayrol, équipier et préparateur principal de son trimaran, a été choisi pour lui succéder à la barre d'un multicoque neuf : *Banque populaire II*.

Autodidacte de la mer formé dans les convois, Joyon « retrouve le goût de la voile pour le plaisir ». Il fait un essai avec Paul Vatine pour la Transat en double Le Havre-Carthagène, avant de renoncer « pour privilégier ses projets personnels ». Sa compagne et quelques amis l'aident. Joyon redevient coureur, préparateur mais aussi plongeur, prêt à enfilier sa tenue d'homme-grenouille pour caréner son bateau.

Avec l'Eure-et-Loir, son département d'origine, Francis Joyon a reconstruit un partenariat à son goût. Le conseil général a donné la base des fonds ; lui a sollicité les entreprises du département. Le budget est encore déficitaire mais Francis Joyon se sent « à nouveau libre ».

Son rôle d'outsider le comble. Même si son bateau a vieilli, il connaît la route de Newport. « C'est un peu un retour aux sources mais avec un petit potentiel de victoire, disait-il avant le départ. Sans être extraordinaire, ma chance de gagner existe. » Dimanche, ses rivaux gardaient un œil vigilant sur sa silhouette gigantesque et ses voiles fatiguées.

Patricia Jolly

■ Le classement provisoire (lundi 5 juin, au matin) : Multicoques : 1. Jean-Luc Nélias (Belga) ; 2. Alain Gautier (Foncia). Monocoques : 1. Michel Desjoyeaux (PRB) ; 2. Thierry Dubois (Solidaires).

91, avenue des Champs-Élysées, 5 juin, Soudain, la sérénité.

Imaginez un lieu inspiré par la nature, conçu pour votre bien-être. Daniel Jouvance vous invite à découvrir par trois étapes un espace inédit de 600 m² où l'art et la beauté fusionnent.

cosmétique . diététique . thalassothérapie

Daniel Jouvance

Espace Mer Daniel Jouvance. 91 avenue des Champs-Élysées. Paris tél. : 01 47 23 48 00

Les pluies s'estompent

MARDI. La perturbation pluvieuse qui a traversé le pays s'évacue vers l'est. L'anticyclone centré sur l'Atlantique reprend un peu de vigueur. Il dirige sur le pays un flux d'ouest à nord-ouest. Malgré des passages nuageux encore conséquents, de nombreuses régions retrouveront des éclaircies mais dans une atmosphère plus fraîche.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Sur les pays de Loire, la journée sera bien ensoleillée. Sur la Bretagne et la Basse-Normandie, les passages nuageux seront plus nombreux. Il fera entre 15 et 20 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - La matinée sera très nuageuse et quelques gouttes sont encore possibles. L'après-midi, de belles éclaircies se développeront. Il fera entre 16 et 19 degrés.

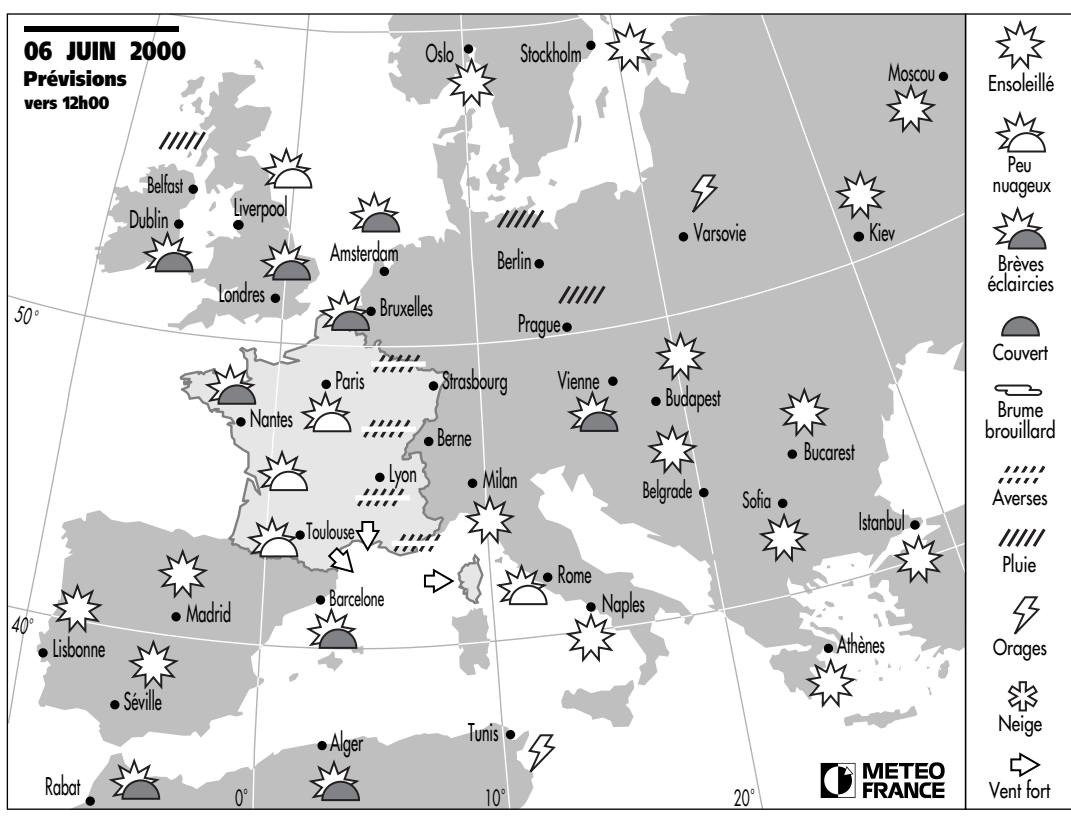
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le matin, le ciel sera couvert et faiblement pluvieux. L'après-midi, quelques rayons de soleil perceront la

couche nuageuse, mais des averses sont possibles. Les températures atteindront 18 à 20 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur l'Aquitaine et Poitou-Charentes, le soleil brillera. Sur Midi-Pyrénées, la matinée sera chargée avec des pluies. L'après-midi, le soleil fera de belles apparitions. Il fera 17 à 20 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur le Limousin et l'Auvergne, le ciel très nuageux le matin laissera place à de belles périodes ensoleillées l'après-midi. Sur les Alpes, les nuages seront bien présents et quelques orages éclateront. Les températures atteindront 17 à 22 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Sur la Côte d'Azur et la Corse, le ciel sera très chargé et des ondées orageuses se produiront. Ailleurs, on profitera de belles périodes ensoleillées l'après-midi, mais la tramontane soufflera fort avec des rafales jusqu'à 90 ou 100 km/h. Il fera entre 22 et 26 degrés.



Publicité

http://www.ebookers.com/fr

L'été, les prix des voyages fondent, sur

ebokers.fr

Vous êtes déjà là-bas

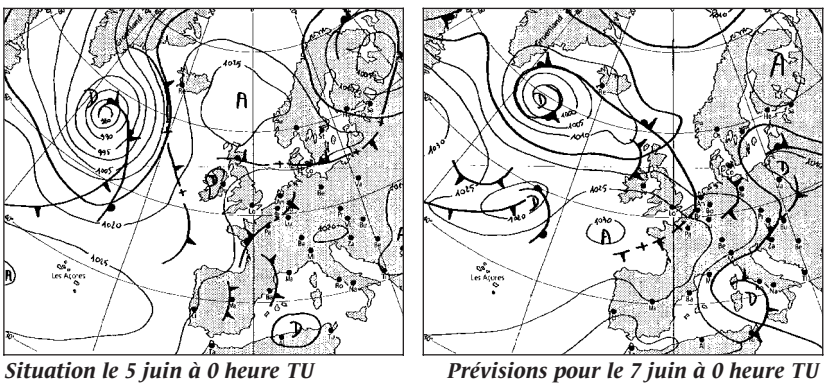
© 2000 ebookers.com plc. Licence L1056191001

PRÉVISIONS POUR LE 06 JUIN 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AJACCIO	18/26 N	NANCY	11/19 N
BIARRITZ	11/15 S	NANTES	7/16 S
BORDEAUX	9/17 S	NICE	19/25 N
BOURGES	11/18 S	PARIS	10/16 S
BREST	9/15 N	PAU	8/14 S
CAEN	10/14 N	PERPIGNAN	12/21 S
CHERBOURG	9/15 N	RENNES	8/18 N
CLERMONT-F.	11/18 N	ST-ETIENNE	11/17 S
DIJON	12/18 N	STRASBOURG	13/20 N
GRENOBLE	14/18 N	TOULOUSE	9/18 S
LILLE	9/16 N	TOURS	9/17 S
LIMOGES	9/15 S	FRANCE outre-mer	
LYON	13/19 N	CAYENNE	24/29 P
MARSEILLE	17/25 N	FORT-DE-FR.	25/29 S
		NOUMEA	20/24 C

PAPEETE	24/29 S	KIEV	19/28 S	VENISE	18/27 S	LE CAIRE	21/31 S
POINTE-A-PIT.	25/30 P	LISBONNE	15/27 S	VIENNE	16/24 N	NAIROBI	15/26 S
ST-DENIS-RÉ.	20/24 S	LIVERPOOL	8/16 S	AMÉRIQUES		PRETORIA	7/21 S
EUROPE		LONDRES	10/16 N	BRASILIA	15/26 S	RABAT	14/25 N
AMSTERDAM	10/15 N	LUXEMBOURG	9/17 C	BUENOS AIR.	9/16 C	TUNIS	20/31 P
ATHENES	23/30 S	LONDRES	4/24 S	CARACAS	25/30 S	ASIE-OCCÉANIE	
BARCELONE	15/20 N	MILAN	19/29 S	CHICAGO	9/18 S	BANGKOK	26/33 C
BELFAST	9/14 P	MOSCOW	9/20 S	LIMA	16/20 S	BEYROUTH	22/26 N
BELGRADE	16/34 S	MUNICH	11/19 P	LOS ANGELES	15/23 S	BOMBAY	28/31 P
BERLIN	13/20 P	NAPLES	21/29 S	MEXICO	13/23 S	DIAKARTA	27/28 S
BERNE	12/18 P	OSLO	6/18 S	MONTREAL	13/18 C	DUBAI	26/37 S
BRUXELLES	9/15 N	PALMA DE M.	17/23 C	NEW YORK	13/15 P	HANOI	26/37 S
BUCAREST	17/34 S	PRAGUE	10/21 P	SAN FRANCIS.	11/19 S	HONGKONG	27/30 P
BUDAPEST	18/32 S	ROME	17/25 S	SANTIAGO/CHI	-2/15 S	JERUSALEM	19/27 N
COPENHAGUE	7/13 P	SEVILLE	16/33 S	TORONTO	12/18 C	NEW DEHLI	28/32 P
DUBLIN	8/14 N	SOFIA	16/27 S	WASHINGTON	12/17 P	PEKIN	23/35 S
FRANCFORT	11/20 C	ST-PETERSB.	9/16 N	AFRIQUE		SEOUL	20/28 S
GENEVE	14/22 P	STOCKHOLM	6/13 S	ALGER	16/27 N	SINGAPOUR	27/32 C
HELSINKI	8/16 S	TENERIFE	16/20 S	DAKAR	20/23 C	SYDNEY	7/15 S
ISTANBUL	19/27 S	VARSOVIE	14/24 P	KINSHASA	22/28 C	TOKYO	20/25 S



ASTRONOMIE

PRINCESSE pour les Chinois, voutour pour les Arabes, instrument à cordes pour les Anciens et pour les astronomes du monde entier, tant la vision occidentale des dieux s'est imposée à tous les observateurs célestes de la planète. A l'instar de la plupart des constellations boréales, la constellation de la Lyre tire son nom de la mythologie grecque où cet instrument de musique symbolisant l'inspiration poétique est lié au mythe d'Orphée, le poète par excellence.

L'histoire raconte que, le jour même de sa naissance, le dieu Hermès, fils de Zeus et de Maïa, se défit des bandelettes dans lesquelles il était emmaillotté et s'en alla voir le monde.

Rendu en Thessalie, il subtilisa une partie du troupeau que son demi-frère Apollon gardait, immola deux bêtes, cacha le reste du bétail à l'autre bout de la Grèce et retourna, comme si de rien n'était, dans la caverne du mont Cyllène où il était né. Devant l'entrée de cette grotte, Hermès trouva une tortue sur la carapace de laquelle il tendit, en guise de cordes, les intestins des bœufs qu'il avait sacrifiés. La première lyre était fabriquée.

Lorsqu'Apollon mit enfin la main sur son voleur, enchanté par les sons de cet instrument, il laissa le bétail à Hermès - qui inventa plus tard la flûte de Pan - en échange de la lyre.

Habitants célestes : la Lyre

sur Terre à la condition de ne pas se retourner pour la voir tant qu'il n'aurait pas quitté le royaume des morts. La fin est connue. Orphée n'y résista pas, se retourna et perdit à jamais sa bien-aimée.

De retour parmi les vivants, il demeura inconsolable, ne regarda plus aucune femme et exclut le beau sexe des mystères qu'il instaura. A l'issue d'une de ces réunions secrètes où les hommes laissaient leurs armes à la porte, un groupe de femmes thraces, que le comportement « misogyne » d'Or-

phée avait mis en colère, s'emparèrent des glaives et massacrèrent le poète et ses fidèles. Orphée fut mis en pièces et, de lui, on ne retrouva que la tête et la lyre, que Zeus porta au ciel.

FACILE À REPÉRER

Petite en dimensions, coincée entre Hercule, le Dragon, le Cygne et l'Aigle, cette constellation n'en est pas moins une des plus faciles à repérer en raison de la présence, en son sein, de la cinquième étoile la plus brillante de nos nuits, Véga,

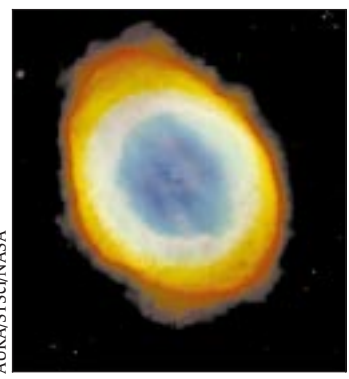
qui constitue, avec Deneb (du Cygne) et Altaïr (de l'Aigle), l'un des sommets du Triangle d'été.

Située à seulement 25 années-lumière de nous, Véga la bleutée surmonte quatre autres étoiles remarquables car elles forment un parallélogramme presque parfait.

C'est entre les deux étoiles de ce quadrilatère les plus éloignées de Véga qu'il faut chercher, avec un instrument, l'autre curiosité de la constellation de la Lyre, M 57 ou la nébuleuse de l'Anneau, autre grande animation des soirs d'été pour les astronomes amateurs. M 57 se présente comme le prototype quasi parfait de ce que les spécialistes nomment une nébuleuse planétaire, bien que ce phénomène n'ait strictement rien à voir avec une planète.

Il s'agit d'une coquille de gaz en expansion qui entoure une étoile en fin de vie passant du stade de géante rouge à celui de naine blanche. La forme en anneau est due au fait que nous avons la chance de nous situer exactement au-dessus de l'un des pôles de l'étoile en question, qui, elle, ne brille que très faiblement.

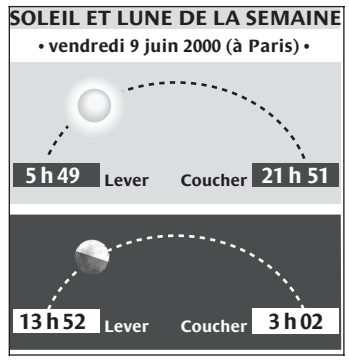
Dans quelques milliards d'années, lorsque notre Soleil bienveillant se sera à son tour métamor-



M 57, la nébuleuse de l'Anneau, vue par le télescope spatial Hubble

phosé en géante rouge, carbonisant notre petite bille bleue au passage, et aura ensuite expulsé une partie de sa matière dans une nouvelle nébuleuse planétaire, il y a fort à parier que, pour des extraterrestres situés exactement au-dessus du pôle de notre étoile, le spectacle sera aussi joli que celui que nous livre - pour quelques milliers ou dizaines de milliers d'années encore - la nébuleuse de l'Anneau.

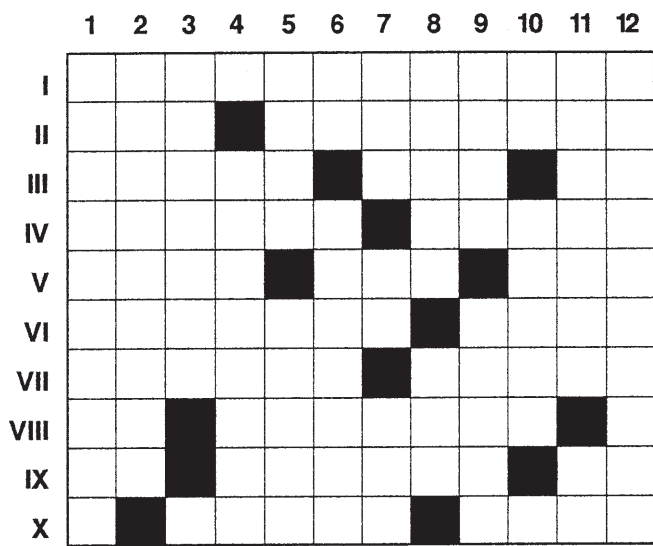
Pierre Barthélémy



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 134

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT

I. La situation est meilleure, une fois trouvé. - II. Bout de terre. Un sur sept cent quinze millions. - III. Ondule le lac Léman. Bien attrapée. Personnel. - IV. Des renforts qui sont passés à l'attaque. Ecrit sur un fil. - V. Voyage en solitaire. Pour assurer un meilleur coup. Coule en Roumanie. - VI. Ce ne sont que des bêtises. Sortir. - VII. Débris. Présente beaucoup d'intérêts quand elle ne détériore pas. - VIII. En Suisse et à Paris. Appropriés. - IX. Deux points. Agitateur en pra-

rie. Romains. - X. Courbée à l'extrémité. Respirés avant de revenir.

VERTICALEMENT

I. Relèvement pas toujours apprécié. - II. Travaille à la chaîne. - III. Sorties de route ou pour la garder. - IV. Grande répugnance. - V. Drogue douce, libre à la vente. Emplis de senteurs du large. - VI. Préposition. Rétrécissement intérieur. - VII. Poussait hier au rouge. D'un auxiliaire. Annonce la sortie. - VIII. Sous les pieds ou par-

dessus tête. Avait fait le plein de godillots. - 9. Garniture académique. Trop salées mais souvent savoureuses. - 10. Négation. Nénuphar sur le Nil. - 11. Débrouiller les affaires. Personnel masculin. - 12. Au tout dernier moment.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 133

HORIZONTALEMENT

I. Plateau-repas. - II. Latitudes. PC. - III. Usa. Agricole. - IV. Maxime. Nanan. - V. Agile. Relata. - VI. SNE. Epi. Agir. - VII. Se. ESO. Itr (tri). - VIII. Isis. Læss. - IX. Saucier. Et. - X. Réfutés. Site.

VERTICALEMENT

1. Plumassier. - 2. Lasagnes. - 3. Ataxie. ISF. - 4. Ti. Il. Esaü. - 5. Etamées. Ut. - 6. Auge. Pouce. - 7. UDR. Ri. Is. - 8. Reine. Ile. - 9. Escalators. - 10. Onagre. - 11. Aplati. Set. - 12. Scénariste.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 174

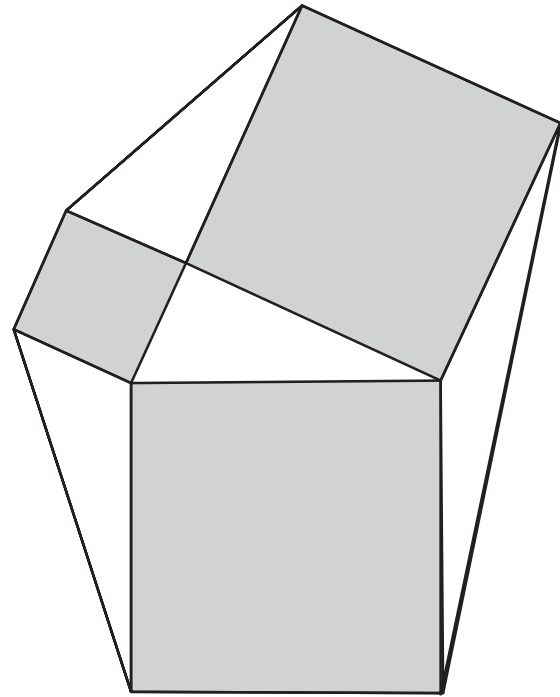
Remembrement

DE COMBIEN de façons peut-on diviser ce terrain en deux terrains d'un seul tenant et d'aires égales en suivant les lignes tracées sur le plan ?

On précise que les trois quadrilatères en gris sont des carrés.

Elisabeth Busser
et Gilles Cohen
© POLE 2000

Solution dans Le Monde du 13 juin



Solution du n° 173 paru dans Le Monde du 30 mai

C'est Béatrice, la coupable. Si André était coupable, les déclarations (A1), (A2) et (A3) seraient fausses. (C3) serait donc vraie, et du même coup les trois affirmations de Claude. Contraire à l'énoncé : André

n'est pas coupable. Si Claude était coupable, (A1) et (A3) seraient vraies, donc (A2) fausse. Donc (B1), (B2) et (B3) vraies. Contraire à l'énoncé : Claude n'est pas coupable. Il ne reste que la culpabilité de Béatrice : (A2), (A3), (B1), (C2) et (C3) sont fausses, les autres vraies.

ARTS PREMIERS L'exposition « Art papou » à la Vieille Charité à Marseille rassemble plus de trois cents objets empruntés à une vingtaine de musées dans le monde et à

quelques collectionneurs privés. Un formidable cabinet de curiosités que l'on doit aux Austronésiens, peuples de la mer, qui seraient arrivés en Nouvelle-Guinée en - 5 000, et aux

Papous. Dans une aire géographique limitée et morcelée, des cultes très divers se sont développés. ● L'EXPOSITION très bien agencée ne procède pas par affirmations définitives, mais

suggère des parallèles et permet d'aller au-delà du plaisir irrésistible de l'étrange. ● ETHNOLOGUE, cinéaste et collectionneuse, Marie-José Guigues côtoie les Papous depuis

1992 et témoigne des dangers qui menacent leurs cultures. « La transmission des pratiques cérémonielles, l'art de fabriquer des masques ou de danser, tout s'efface », dit-elle.

Le grand art des Papous et des Austronésiens

En réunissant 300 objets de très grande qualité, l'exposition « Art papou » à la Vieille Charité à Marseille rend hommage à de prodigieux sculpteurs et pose, surtout, avec beaucoup de nuances et de précisions, des questions de classement et d'interprétation essentielles

ART PAPOU, Musée d'Arts africains, océaniques, amérindiens, Centre de la Vieille Charité, 2 rue de la Charité, 13002, Marseille. Tél. : 04-91-14-58-38. Du mardi au dimanche de 11 heures à 18 heures. Entrée : 18 F. Jusqu'au 30 août. Catalogue sous la direction d'Alain Nicolas, 350 pages, 400 ill., 240 F (36,64 €) jusqu'au 30 juin, 300 F (45,80 €) par la suite.

Les sous-titres sont parfois essentiels. *Art papou*, le titre de l'exposition marseillaise, est simple et semble annoncer qu'il existerait un art qui pourrait être tenu pour papou. Sous-entendu : pour authentiquement et indubitablement papou. Ce serait donc l'expression d'un peuple, ou d'un ensemble de

Un progrès dans l'exposition

Comment réunir dans les mêmes espaces les objets et les informations nécessaires à leur compréhension ? Comment réunir approche ethnographique et regard esthétique, trop souvent jugés incompatibles ? En construisant d'ingénieuses vitrines à double fonction. D'un côté, ce sont des vitrines transparentes d'un type assez habituel, mais de très grande taille en raison des dimensions des masques et des statues. De l'autre, sont aménagées de petites cabines où il est possible soit d'écouter la lecture d'un mythe, d'un récit d'explorateur ou d'un morceau de musique papou, soit de consulter sur ordinateur la documentation de l'exposition. Un effort particulier a été réalisé afin de permettre au regard de tourner - virtuellement - autour des pièces et de les examiner très en détail. Il suffirait de légères améliorations - réglage du son surtout - pour que le résultat soit parfait. En l'état, il est d'ores et déjà très supérieur à ce qui se fait d'ordinaire.

populations qui auraient assez de caractéristiques communes pour être désignées de la sorte.

Vient le sous-titre : *Austronésiens et Papous de Nouvelle-Guinée*. Voilà qui introduit une limitation géographique et une distinction ethnographique et historique. Limite : on s'en tiendra à l'île de Nouvelle-Guinée et à celles qui l'environnent, Nouvelle-Bretagne, Bougainville,

archipels des Trobriand, de la Louisiade, de l'Amirauté. Distinction : il faut séparer Papous et Austronésiens. Les Papous sont les habitants autochtones de la région, qui s'y seraient établis il y a 60 000 ans, alors que le niveau des eaux était plus bas de 80 mètres et que l'Australie et la Nouvelle-Guinée n'étaient qu'un seul et même continent, bien avant que la montée de la mer crée le détroit de Torres. Les premières traces de chasseurs-cueilleurs remontent aux alentours de - 50 000 ans.

Les Austronésiens, quant à eux, ont quitté la région de Taïwan vers - 5 000 et se sont dirigés vers le sud. Ils ont atteint les îles d'Océanie, Madagascar, l'île de Pâques et les côtes de Nouvelle-Guinée, y achevant une migration de grande ampleur. Il ne semble pas que les contacts entre Austronésiens et Papous aient été guerriers, mais plutôt pacifiques et commerciaux, les uns étant des peuples de la mer et du cabotage, les autres des peuples des hautes terres et des forêts humides.

PLUS DE HUIT CENTS DIALECTES

Première conclusion, la notion d'art papou est donc bien trop grossière. Il est nécessaire de distinguer ce qui relève du papou ou de l'austronésien. Sans doute, mais comment ? La linguistique peut se révéler d'une grande aide, dans la mesure où langues des uns et des autres sont totalement différentes. Des enquêtes linguistiques et des comparaisons permettent ainsi de déterminer l'origine d'une population qui peut ne plus compter que quelques centaines de sujets regroupés sur une petite île ou isolés au fond d'une vallée à l'écart des pistes. Cette parcellisation due au relief est d'ailleurs facteur de multiplication des dialectes : plus de huit cents d'entre eux ont été dénombrés en Nouvelle-Guinée, huit cents qu'il faut regrouper afin de reconstituer autant que possible des ensembles cohérents.

C'est ce principe de classement d'origine linguistique que l'exposition met en œuvre de manière aussi visible que possible. L'une des galeries de la Vieille Charité est consacrée aux Austronésiens, les deux autres aux Papous. Dans chaque vitrine, deux opérations s'accomplissent simultanément : au nom de la linguistique, des objets de provenances parfois éloignées sont rapprochés puisqu'ils sont issus d'ethnies de même origine ; et, inversement, des proximités stylistiques et symboliques, quand elles apparaissent, confirment l'hypothèse avancée à



GÉRARD BONNET/MAAOA-MARSEILLE

GÉRARD BONNET/MUSEUM OF ETHNOGRAPHY-BUDAPEST



GÉRARD BONNET/MAAOA-MARSEILLE



partir de l'analyse sémantique. Le regard confirme ce que l'ouïe a permis de supposer.

Confirme ou infirme : l'exposition est d'autant plus captivante qu'elle ne procède pas par affirmations définitives - imprudentes dans un champ d'études si mouvant - mais suggère des cousinages, propose des parallèles, esquisse des généalogies. Permet d'y voir un peu plus clair et d'aller au-delà de la surprise ravie, de la stupeur, du plaisir irrésistible de l'étrange et de l'exotique.

Il est effet une façon beaucoup plus commode de visiter les salles, une tentation à laquelle nul ne peut prétendre ne pas céder, si attentif soit-il : la tentation de l'émerveillement. Alain Nicolas, commissaire de l'exposition, a composé un formidable cabinet de curiosités, riche de plus de trois cents objets empruntés à une vingtaine de musées répartis sur la planète entière et à quelques heureux collectionneurs privés. D'une salle à l'autre, le regard se heurte à tant de formes folles, à tant d'inventions sculptu-

rales inimaginables, à tant d'assemblages admirablement unifiés, à tant d'idées plastiques et chromatiques que la stupeur est, ici, la moindre des réactions. On le sait pourtant. On se souvient du culte que Breton - et Tzara - rendaient aux œuvres de cette partie du monde. On en a vu dans les musées des Pays-Bas, d'Allemagne et, plus rarement, de France. Rien n'y fait, rien ne protège contre la fascination qu'exerce, par exemple, ces têtes de bois évidées et peintes auxquelles des opercules nacrés font de terribles yeux verts ou bleus.

Leurs auteurs étaient des Austronésiens, dits du groupe Nouvelle-Irlande, une île étroite et tout en longueur légèrement à l'est de la Nouvelle-Bretagne. Leurs objets relèvent des rites appelés *malangan*, ce qui signifierait « esprit » ou « appartenant aux esprits ». Ces rites initiatiques et funéraires ne se pratiquent que dans la partie nord de l'île et dans celle de Tabar. A l'inverse, dans l'île de Lihir, toute proche, ils n'avaient pas cours. Pourquoi ? La science des ethnologues ne va guère plus loin que la question. Il faut admettre qu'au sein d'une population apparemment homogène et dans une aire

géographique limitée des cultes et des styles divers se sont développés. Sinon, comment, dans les îles Vitu, existerait-il deux types de masques, les uns en tapa blanc tendu sur armature de bois, au long nez triangulaire et aux grandes dents, les autres en bois sculpté et peint de motifs géométriques et symétriques, la bouche close, le nez réduit à un léger relief ?

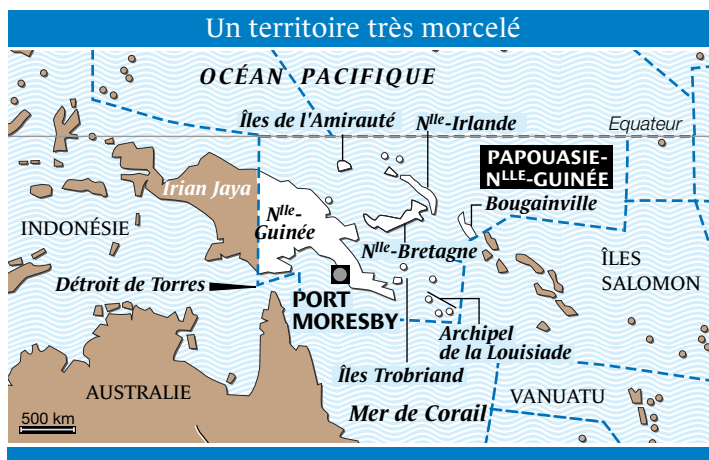
De telles interrogations, chaque vitrine en suscite. Tel objet, dans le musée qui le possède, est réputé avoir été collecté dans tel lieu. Cartel et archives en font foi. Pour autant, aucun air de famille ne le relie à d'autres de même provenance. Faut-il alors suspecter les archives ? Celui qui a collecté l'objet ? Supposer des déplacements, des échanges entre populations de navigateurs ? Ou des influences stylistiques ? Classée parmi les Austronésiens de Nouvelle-Irlande Nakanai figure une large pièce de tapa polychrome ornée de motifs en crochets terriblement proches de ceux que sculptent dans le bois les Yimas, Papous établis le long du fleuve Sepik. Qu'en conclure ?

INTERPRÉTATION MALAÏSÉE

Dans plusieurs cas, l'interprétation de l'objet lui-même est malaïsée. Sur un bouclier rond collecté dans la baie de l'Astrolabe, chez les Papous Bogadjim, sont gravés en croix quatre membres terminés chacun par des doigts. Au centre de la croix un triangle rouge entoure un cercle. Un deuxième cercle et une sorte de feuilles sont gravés entre les membres. S'il s'agit d'une figuration humaine, elle relève d'une abstraction de l'anatomie que Picasso a seul expérimentée en Occident. Quant à sa symbolique, elle laisse perplexes : alors que la tête est le motif principal de toutes ces cultures - songez aux crânes surmodèles -, elle est ici absente, énigmatiquement.

A défaut de comprendre, il reste à contempler la pièce, légèrement teintée de rouge. Comme tant d'autres dans l'exposition, si nombreuses et variées qu'il serait vain de les énumérer, elle exprime la puissance de création d'un homme - et à travers lui d'un groupe qui, en un temps que l'on ne peut situer, au sein d'un système de croyances mal connues, a affirmé qu'il était là, qu'il était ainsi, qu'il voyait ainsi le monde. Des décennies plus tard, très loin, d'autres hommes observent son œuvre et, sans la comprendre autant qu'ils le voudraient, en perçoivent l'irrésistible intensité.

Ph. D.



Marie-José Guigues, collectionneuse, ethnologue et cinéaste

« Il leur reste des éléments de la tradition, mais pour combien de temps ? »

« **MON PREMIER** voyage date de 1992. Du dernier, je suis revenue la semaine dernière. Entre-temps, il y en a eu six. Durant le premier, on ne sait ni poser les questions ni obtenir des réponses. Les Papous ne répondent pas, car pourquoi répondre à un étranger de passage ? La deuxième fois, ils m'ont dit : « Tu es revenue ! » Sous-entendu : tu t'intéresses vraiment à nous. A partir de là, j'ai pu entrer dans les maisons et dans les jardins. Vivre avec les femmes des villages, à leur rythme, leur parler, apprendre comment un objet se fabrique et pour quelle fonction. Je ne cesse d'essayer de me rapprocher des gens, bien que je sois et femme et occidentale.

« **En une décennie, la situation de ces populations a-t-elle changé ? Ou rencontre-t-on toujours des Papous tels qu'on les imagine ?**

« On en rencontre, dans les montagnes, dans les villages à l'écart. Mais l'évolution est rapide et radicale. Par exemple dans l'attitude des femmes. En Papouasie, selon la tradition, un homme qui

veut se marier achète une fille à son père ou, si ce dernier est mort, à un oncle maternel. Il négocie un prix. Autrefois, un prix exprimé en cochons et en nourriture. Aujourd'hui, ce peut être une voiture d'occasion, des pneus neufs, une arme... A l'heure actuelle, une fille vaut approximativement 5 500 francs.

« Mais, en 1997, survient un événement sans précédent. Dans les hautes terres, deux clans se font la guerre - comme d'habitude puisque la lutte tribale est la principale occupation des hommes. Un guerrier est tué. Aussitôt l'économie traditionnelle entre en jeu. Le clan du mort demande compensation : tant de cochons, tant de dollars et une fille d'une vingtaine d'années, nommée Myriam Wilngal. Le clan de l'assassin accepte. Mais la fille refuse. Elle dit non, elle se cache dans le *bush*, puis s'enfuit jusqu'à Port Moresby, où elle veut devenir sténodactylo. Elle y rencontre un étudiant en droit et lui raconte son histoire. Il lui conseille de la rendre publique, et l'histoire paraît dans la presse australienne.

« Les deux clans jurent alors ensemble de tuer la fille pour venger l'outrage à la tradition. Trop tard : il a eu lieu et d'autres femmes commencent à parler de leur condition, du mariage forcé, de la première grossesse à quatorze ans, des douze grossesses en moyenne par femme, de la vie passée à jardiner et à porter des légumes et du bois dans le *bilum*, le filet des Papous. J'ai entrepris de les interviewer. Les premières m'ont parlé secrètement. Aujourd'hui, elles s'expriment à visage découvert. Elles veulent conduire, elles veulent un métier, elles veulent gérer leur argent.

« **Cette évolution est-elle perceptible partout ou principalement dans les villes, à Port Moresby surtout ?**

« Port Moresby, ce printemps, m'a paru une ville moins dangereuse qu'auparavant. Ceux que l'on appelle *raskles* - la racaille - ont été chassés du centre par la police et repoussés à la périphérie. Jusqu'en 1997, en raison de la criminalité, le couvre-feu régnait de 22 heures à 6 heures et il n'était

pas question de ne pas le respecter. De très nombreux jeunes hommes quittent les villages pour la capitale, sans idée de retour. Ils rompent la communication entre les générations, ils refusent d'écouter les vieux. Seuls les intéressent l'argent et la violence. Que voient-ils en ville ? Des magasins de télévisions, de montres, de CD : la richesse. Une richesse inaccessible pour eux. Donc, ils volent, parce qu'ils découvrent le mode de vie des Occidentaux.

« **Jusqu'à dans les villages ?**

« Les chercheurs d'or et les missionnaires y ont introduit des groupes électrogènes. Ils ne fonctionnent que quelques heures par jour, mais cela suffit pour regarder les chaînes de télévision australiennes. Les mêmes ont aussi établi des pistes pour de petits avions, le seul moyen de communication rapide en Nouvelle-Guinée. On voit des Papous d'autrefois, emplumés, un os dans le nez, monter dans ces petits avions. Ils regardent. Ils voient les Occidentaux, leurs montres, leurs vêtements, leurs chaussures... Pour-

quoi n'en auraient-ils pas autant ? Ils voient aussi des touristes, des groupes d'Australiens qui remontent le fleuve Sepik à bord de bateaux panoramiques et climatisés. A travers les vitres, au frais,

« **Les Blancs regardent les Papous qui font semblant de danser ou de pêcher devant eux. C'est une abomination** »

les Blancs regardent les Papous qui font semblant de danser ou de pêcher devant eux. C'est une abomination.

« **Que reste-t-il des pratiques religieuses dans ce contexte ?**

« Elles sont menacées. En 1997, je me suis rendue dans la région de Maprik, où sont les plus belles maisons des esprits de Nouvelle-

Guinée, lieux de culte et de tradition. La carte, qui datait de 1993, en signalait sept. Il n'en restait que cinq. L'une avait été attaquée et brûlée par la police parce que les *raskles* en avaient fait une cache pour la drogue. L'autre avait été incendiée par des Papous convertis au catholicisme qui prétendaient en finir avec la sorcellerie.

« La transmission des pratiques cérémonielles, l'art de fabriquer des masques ou de danser, tout s'efface. En Nouvelle-Bretagne, j'ai pu filmer une cérémonie. Il s'agit d'employés des plantations de cacaoyers des hommes qui portent short et chemise, utilisent tronçonneuses et hélicoptères. Des Papous intégrés au monde occidental. Deux ou trois fois l'an, ils organisent des cérémonies où ils se parent de feuilles, se peignent corps et visage, construisent des masques de tapa. Il leur reste des éléments de la tradition. Mais pour combien de temps ? »

Propos recueillis par Philippe Dagen

Quand Barcelone expose la « sphère de l'intime »

Une présentation de photos, entre l'impudeur assumée et la délicatesse respectueuse

REGARDS IMPUDIQUES, Centre culturel de la Fondation La Caixa, Passeig de Sant Joan, 108, 08037, Barcelone. Tél. : 00-34-93-458-89-07. Du mardi au samedi, de 11 heures à 20 heures ; dimanche, de 11 heures à 15 heures. Jusqu'au 25 juin. Catalogue, 130 p., 3 500 pesetas. **DIGITAL DIARIES**, de Natacha Merritt, éd. Taschen, 256 p., 250 photos, 157,50 F (24,01 €).

BARCELONE
de notre envoyé spécial

Existe-t-il encore des espaces de vie privée ? C'est la question que l'on se pose en parcourant l'exposition « Regards impudiques », présentée dans le bel espace de la Fondation La Caixa, à Barcelone. Le sujet est à la mode depuis une bonne dizaine d'années. Il ne cesse en fait de grandir, au point de ne plus savoir où donner de la tête, depuis que l'Américaine Nan Goldin a décidé de transformer son journal intime en diaporama des familles – avec copains, copines et amants, chambre à coucher, salle de bains et lieux visités. Puis en œuvre artistique à partir de photographies grand format qui ont triomphé dans les expositions et les festivals.

Que Nan Goldin ait fait des émules, c'est une évidence. Que l'époque incite à rendre publique la « sphère de l'intime » – titre du festival Printemps de Cahors, en 1998 –, en est une autre, au point que Ma-

nuel Delgado, dans le catalogue de Barcelone, parle d'un « espace privé en crise ».

On ne prendra que deux exemples : c'est sur une place au cœur de Santiago du Chili, un pays plutôt raide, que l'actrice Daniella Tobar a passé quinze jours dans une maison de verre à la vue de tous (*Le Monde* du 31 janvier) ; c'est dans une maison bleue d'Oberlin, ville universitaire de l'Ohio, que six habitants ont décidé de vivre tout en étant filmés par neuf caméras, et sont visibles sur Internet (*Le Monde* du 28 avril).

EXPOSITION INSTRUCTIVE

En toute logique, l'exposition de la Caixa abrite une dizaine de sites web d'artistes autour de l'intimité. Ces sites rappellent combien l'image numérisée et fabriquée et Internet favorisent l'exploration impudique. Le sommet du voyeurisme est atteint par la belle artiste américaine Natacha Merritt (22 ans), qui publie un livre sulfureux, *Digital Diaries*, dans lequel elle dévoile « son parcours sexuel très privé » – les moindres parties de son corps, ses fantasmes, ses amants, ses ébats –, au moyen d'un appareil numérique brandi à bout de bras, transformé en œil voyeur, dont l'image s'affiche sur l'écran de l'appareil afin de partager le corps de Natacha avec le spectateur.

Mais à la Caixa, et c'est pour cela que l'exposition est instructive, la notion de l'impudique ne se limite pas à son versant sexuel et specta-



Page de garde du catalogue de l'exposition « Regards impudiques » ; image de Donigan Cumming.

culaire. De ce côté, on retiendra le beau et stimulant travail de Alicia Framis qui, dans une vidéo proche de la photo – les images filmées sont très brèves et entrecoupées de plans noirs pour intensifier la frustration et l'excitation –, montre une jeune femme allongée qui retire ses vêtements et se procure du plaisir, sous le regard du caméraman, que l'on sent concerné, et sous celui du spectateur, enfermé dans un espace noir, ce qui lui évite de papillonner. Encore que le corps de l'artiste et les sons ne concourent pas à la distraction.

Une autre Catalane séduit, Nuria Canal, qui a filmé ses copines en train de converser. De quoi ? De leur copains, de leurs *love affairs*, de la façon dont les sentiments évoluent. On retrouve ensuite dix artistes d'horizons différents, photographes ou vidéastes. Certains travaux ont été beaucoup montrés, comme celui – pénible – de Donigan Cumming sur une vieille dame qui se met à nu, dans tous les sens du terme. Ou bien le beau travail de Larry Sultan, *Pictures from Home* (images de la maison, 1983-1991), qui documente ses parents, leurs vêtements, leur cadre de vie, leurs passe-temps, à force de

couleurs et de matières kitsch (golf sur la moquette, télévision, lecture au lit), et qui montre une famille américaine, dont les désirs consuméristes visent à étouffer toute forme de dialogue, de sensibilité, d'amour.

L'impudique peut aussi se montrer délicat, retenu, respectueux. C'est bien cette association paradoxale et sophistiquée qui fait du travail de Todd Hido, *House Hunting* (1996-1997), la belle surprise de cette exposition. Les images sont douces, élégantes, contemplatives, nimbées de bleu et d'obscurité. Elles sont surtout vides de personnages, jolii pied de nez au terme d'impudeur, ces derniers étant remplacés par leurs maisons. Ces maisons semblent vivantes. On les voit de l'extérieur, d'où émerge, par les fenêtres, une lumière phosphorescente et habitée. Les vues intérieures – une télévision, un lit, un matelas – cerment des reliques souillées d'une discrète présence humaine. Il y a, dans ces photos minimalistes, une impudeur étrange, généreuse, qui offre une part de rêve à un genre souvent trivial.

Michel Guerrin

SORTIR

PARIS

Les Penseurs de l'enseignement L'Académie expérimentale des théâtres, qui fête son 10^e anniversaire, organise trois journées de rencontres publiques sur le thème « Les Penseurs de l'enseignement ». Ces rencontres réuniront des praticiens et des théoriciens du théâtre, français et étrangers, dont Peter Brook, Ariane Mnouchkine, Judith Malina, Marc Fumaroli, Yoshi Oida, Madeleine Marion, Franco Quadri, Anatoli Vassiliev...

Odéon-Théâtre de l'Europe, place de l'Odéon, 6^e. M^o Odéon. Les 6, 7 et 8 juin, de 10 heures à 13 heures, et de 14 heures à 18 heures. Entrée libre dans la limite des places disponibles et sur inscription obligatoire au 01-45-62-97-03.

Catherine Diverrès

Le Double de la bataille. Avec six danseurs et huit comédiens, la chorégraphe Catherine Diverrès, directrice du Centre chorégraphique national de Rennes, met en chantier *Le Double de la bataille*, un spectacle sur les mots et la danse, le texte dans le corps. A partir de la

question « Que représente pour vous le non-espace ? », elle fouille des thèmes brûlants : l'enfermement, la folie. Dostoïevski, Racine, Gherasim Luca l'épaulent dans sa quête. **Théâtre de la Cité internationale**, 21, boulevard Jourdan, Paris-14^e. M^o Cité-Universitaire. Jusqu'au 9 juin, 20 h 30. Tél. : 01-43-13-50-50. 110 F. **Flavio Boltrò Quintet** Un *all stars* de solistes parisiens venus de divers horizons musicaux dirigés par le trompettiste Flavio Boltrò, l'un des Italiens arrivés dans la capitale ces dernières années. Le Sunset donne à la formation la possibilité de rester plusieurs jours sous ses voûtes, ce qui ne peut être que favorable au jazz, aux musiciens et au public. Groove, hard bop, solos énergiques. Avec l'ancien soliste de l'ONJ Cugny, compagnon de Stefano di Battista et de Michel Petrucciani, on entendra le guitariste Louis Winsberg, le pianiste Eric Legnini et le batteur Stéphane Huchard. *Sunset*, 60, rue des Lombards, Paris-1^{er}. M^o Châtelet. Les 6, 7, 8 et 9 juin, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

GUIDE

REPRISE

A Woman's Face

de George Cukor, avec Joan Crawford, Melynn Douglas, Conrad Veidt. Américain, 1941, noir et blanc (1 h 45). VO : Action Christine, 6^e (01-43-29-11-30).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Ferdinando

d'Annibale Ruccello, mise en scène de Marcello Scuderi, avec Adriana Asti. Théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8^e. M^o Franklin-D.-Roosevelt. Le 6, 19 h 30 ; du 7 au 10, 21 heures. Tél. : 01-44-95-98-10. De 50 F à 130 F.

Hommage à François Coppée

Le Passant de François Coppée. Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3^e. M^o Rambuteau. Le 6, 21 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 30 F.

Ne te laisse pas tromper par des corbeaux rusés

avec Nicole Bary, Michel Cullin, Georges-Arthur Goldschmidt, Yasmine Hofmann, Peter Stephan Jungk, Jacques Lajarrige, Paul Pasteur, Sigrid Schmid-Borgenschlager, Heinz Schwarzingler, Gérald Stieg, Erika Tunner et Joachim Umlauf. *Maison des écrivains*, 53, rue de Verneuil, Paris 7^e. M^o Solferino. Le 6, 20 heures. Tél. : 01-49-54-68-80. Entrée libre dans la mesure des places disponibles.

Norma

de Bellini. June Anderson (Norma), Sonia Ganassi (Adalgisa), Johan Botha (Pollione), Giacomo Prestia (Oroveso), Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris, Bruno Campanella (direction), Yannis Kokkos (mise en scène). Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11^e. M^o Bastille. Les 6, 9, 14 et 19, 19 h 30, jusqu'au 22 juin. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 670 F.

Stagiaires de l'Opéra national de Paris

Haendel : *Acis et Galatée*, extraits. Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11^e. M^o Bastille. Le 6, 13 heures. Tél. : 08-36-69-78-68. Entrée libre.

Luc Ferrari

Exploitation des concepts 2, cycle des souvenirs.

Auditorium du centre multimédias de l'ADAC, 11, place Nationale, Paris 13^e. M^o Nationale. Le 6, 18 heures. Tél. : 01-49-77-51-72. Entrée libre.

Anne-Marie Fijal (piano)

Œuvres de Beethoven, Schumann, Liszt, Fijal.

Théâtre du Tambour-Royal, 94, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11^e. M^o Goncourt. Les 6, 7, 9 et 13, 19 h 30, jusqu'au 30 juin. Tél. : 01-48-06-72-34. De 60 F à 80 F.

Heinrich Schiff (violoncelle)

Bach : *Suites pour violoncelle seul BWV 1007, 1011 et 1009*.

Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Le 6, 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.

Ensemble orchestral de Paris

Beethoven : *Leonore III*, Symphonie n^o 9 « Avec un chœur final sur l'Ode à la

joie de Schiller ». Christine Brewer (soprano), Phyllis Pancella (alto), Donald Litako (ténor), Gregg Baker (basse), Sociedad coral de Bilbao, John Nelson (direction).

Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8^e. M^o Alma-Marceau. Le 6, 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 290 F.

Orchestre philharmonique de Radio-France

Milhaud : *La Création du monde*. Jaubert : *Elpénor, Sérénades, Saisir*. Chausson : *La Chanson perpétuelle*. Copland : *Appalachian Spring*. Véronique Dietschy (soprano), Pascal Verrot (direction).

Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. M^o Passy. Le 6, 20 heures. Tél. : 01-56-40-15-16. 100 F.

Machinations

Spéctacle musical d'Aperghis. Sylvie Levesque, Donatienne Michel-Dansac, Sylvie Sacoun, Geneviève Strosser (voix), Olivier Pasquet (ordinateur), Georges Aperghis (mise en scène).

Ircam, 1, place Igor-Stravinsky, Paris 4^e. M^o Rambuteau. Les 6, 7, 8, 9 et 10 juin, 20 h 30. Tél. : 01-44-78-48-16. De 60 F à 90 F.

Le Concert spirituel

Purcell : *Didon et Enée*, *Come Ye Sons of Arts*. Hervé Niquet (direction).

Les Halles-L'Auditorium, 5, porte Saint-Eustache, Paris 4^e. M^o Châtelet-Halles. Les 6 et 7, 20 h 30. Tél. : 01-48-24-16-97. De 90 F à 200 F.

Thomas Lehmen

Distanzas. La Ménagerie de verre, 12, rue Léchouart, Paris 11^e. M^o Parmentier. Les 6 et 7, 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. De 60 F à 80 F.

Voices Messengers

Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Les 6 et 7, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Marc Fosset, Patrick Saussois

Caveau de la Huchette, 5, rue de la Huchette, Paris 3^e. M^o Saint-Michel. Les 6 et 7, 21 h 30. Tél. : 01-43-26-65-05. De 60 F à 75 F.

Gaël Horellou Sextet

Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 6, 20 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Einsturzende Neubaute

Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11^e. M^o Voltaire. Le 6, 19 heures. Tél. : 01-43-14-35-35. 165 F.

Cox

La Boule noire, 116, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. Le 6, 19 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 70 F.

Irma la Douce

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16^e. M^o Trocadéro. Le 6, 20 h 30, jusqu'au 1^{er} juillet. Tél. : 01-53-65-30-00. 160 F.

Georges Moustaki

Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9^e. M^o Opéra. Le 6, 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 160 F à 230 F.

Bill Deraime et le Mystic Zebra

Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14^e. M^o Gaité. Le 6, 22 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Loulou Djine

L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17^e. M^o Place-de-Clichy. Le 6, 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 70 F.

Night Ark

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M^o Château-d'Eau. Le 6, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Doudou N'Diaye Rose,

Bagad Man Ha Tan

Baigneux (92). Salle des fêtes-Espace Léo-Ferré, rue Charles-Michels. Le 6, 20 h 30. Tél. : 01-42-31-60-50. De 80 F à 100 F.

L'Ensemble orchestral de Paris vers un nouveau départ

LUDWIG VAN BEETHOVEN : Symphonies n^{os} 6 et 8. Ensemble orchestral de Paris, John Nelson (direction). Théâtre des Champs-Élysées, mardi 30 mai. Prochains concerts : Neuvième symphonie, le 6 juin à Paris, au Théâtre des Champs-Élysées à 20 heures (Tél. : 01-49-52-50-50) et à Courbevoie, espace Carpeaux, le 8 juin à 20 h 35 (tél. : 01-46-67-70-00).

CONCERTS

Auditorium du Louvre

jeudi 8 juin à 12h30

Cédric Tiberghien, piano

Renaud Capuçon, violon

Quatuor Diotima

CHAUSSON, KRAWCZYK

LOC : 01 40 20 84 00

Centre culturel Calouste Guibenkian
51, Av. d'Iéna - 75116 Paris
Jeudi 8 juin - 20 heures

Pedro Carneiro, percussions

Erkki-Sven Tüür, Steven Mackey,
Hans Werner Henze, Keiko Abe,
João Pedro Oliveira,

Nebojsa Zivkovic, Joseph Schwanter

Entrée dans la limite des places disponibles
p.e. Valmalete

cit de la
musique
musée, concerts,
centre d'information

Jan Latham-Koenig
Orchestre
philharmonique
de Strasbourg

Poulenc, Satie, Janaček
Szymanowski
14 juin < 20h

Brigitte Engerer, piano
Nouvel Ensemble
instrumental
du Conservatoire de Paris

Dvorak, Tchaïkovski...
20 juin < 20h
accès libre sur réservation

Porte de Pantin
01 44 84 44 84

Le 6 juin, avec la *Neuvième symphonie*, l'Ensemble orchestral de Paris (EOP) aura achevé son marathon beethovenien en cinq volets, dont le quatrième, donné le 30 mai devant une salle qui n'était pas pleine, permettait d'entendre deux symphonies médianes, l'une célèbre, la *Sixième*, dite « Pastorale », l'autre méconnue, la *Huitième*, assez géniale, mais décidément peu apte à rassembler les foules. Toutefois, le Théâtre des Champs-Élysées n'a plus que quelques rares places à vendre pour la *Neuvième*, clôture et apothéose du cycle, qui fait en général un tabac.

Donner l'intégrale des symphonies de Beethoven n'est pas un acte de programmation révolutionnaire, surtout lorsqu'il est le fait d'une formation traditionnelle, jouant sur instruments modernes, quand aujourd'hui le Beethoven auquel le public, les discophiles et la critique font fête est majoritairement joué sur instruments anciens ou du moins par des chefs ayant revu de fond en comble leurs conceptions stylistiques.

L'EOP, créé en 1978, fait partie de ce type d'orchestres « Mozart » (autour d'une cinquantaine d'instrumentistes) dont le répertoire central (Haydn, Mozart, Beethoven, Mendelssohn) a été peu à peu récupéré par la pratique historique sans que cela semble avoir altéré d'aucune façon leur tranquillité

indifférence. Il ne fallait en effet pas compter sur les directeurs musicaux successifs de l'EOP, Jean-Pierre Waller d'abord, Armin Jordan et Jean-Jacques Kantorow ensuite, pour se pencher sur ce type de problèmes interprétatifs, ni d'ailleurs pour améliorer la qualité d'une formation sans signature stylistique et sonore dont la légitimité et le subventionnement (Ville et Etat, un luxe en regard de ce que touchent des ensembles de musique ancienne) ont été souvent mis en question. Usons d'une formule cruelle mais réaliste : dans ses meilleurs jours, l'EOP atteignait le niveau d'une formation ordinaire.

« MUSCLER L'EOP »

John Nelson ne fait pas un secret de son refus initial et réitéré de prendre en main l'EOP, après l'avoir entendu et dirigé. Lors d'un entretien (*Le Monde* du 2 juin), il a rappelé qu'il n'avait finalement accepté cette mission qu'à la condition de quelques ajustements, notamment au niveau des postes de soliste. En utilisant l'édition nouvelle de Jonathan Del Mar, publiée par l'éditeur allemand Barenreiter, Nelson a décidé non seulement de nettoyer les partitions de toutes les scorées accumulées dans les versions traditionnelles mais aussi de « muscler l'EOP », selon ses propres mots, en revoyant totalement la conception des phrasés, la nature du son des



Ensemble orchestral de Paris

Directeur musical
John Nelson

Saison 2000/2001

Abonnements

N^o Vert gratuit *

0 800 42 67 57

www.ensemble-orchestral-paris.com

cordes. L'arrivée, en janvier, du violon solo supersoliste Jean Estournet, qui pratique aussi le violon baroque, a certainement aidé le chef américain dans cette tâche.

Mais en dépit de la direction claire et vivante de John Nelson, dans ces deux symphonies de Beethoven données le 30 mai, l'orchestre demeurerait comme arrimé au sol par de trop longues années de mauvaises habitudes et le niveau trop moyen de certains solistes. On ne distribuera point nommément les bonnets d'âne mais avouons que la clarinette solo a montré (notamment dans le menuet de la *Huitième*) qu'elle n'était ni philharmonique ni très musicale.

Dans le même menuet, le basson a plusieurs fois l'occasion, au fil des reprises, de faire entendre une phrase marquée « solo » qui reste pourtant dans une confidentialité assez navrante. Si le hautbois est fin musicien, on regrettera le manque de personnalité des flûtes, le peu de raffinement des trompettes et cors.

Bref, ce n'est pas très brillant du côté des vents. Leurs accords répétés au début du merveilleux deuxième mouvement de la *Huitième*, marqués « sempre staccato », sont d'ailleurs patauds, alors qu'ils devraient être d'une énergie bondissante. L'orchestre en son ensemble manque encore de virtuosité. Le finale de cette décidément redoutable *Huitième* l'a assez montré. Dans la *Sixième*, on ne pouvait que déplorer l'absence de poésie dans les bois, le manque d'aération et d'élévation des cordes dans le mouvement lent.

Pour être au niveau que l'on attend d'une telle formation aux prétentions (aux obligations, devrait-on dire) internationales dans un tel répertoire, il faudra encore de longs mois de travail à l'EOP. Il y a quelques années, on n'y croyait plus. Aujourd'hui, l'espoir est permis.

Renaud Machart

à tous les lyonnais
loin de Lyon...

www.tlm.fr

la bonne adresse pour
garder le contact
avec l'info du
Grand Lyon.

DISPARITION

■ **WILLIAM SIMON**, ancien secrétaire américain au Trésor, est mort samedi 3 juin à l'âge de soixante-douze ans dans un hôpital de Santa Barbara. Né le 27 novembre 1927 à Paterson (New Jersey), expert financier à Wall Street, William Simon devient en février 1973 secrétaire adjoint au Trésor. En décembre 1973, Richard Nixon lui confie la direction de l'Office fédéral de l'énergie, un organisme nouvellement créé pour faire face aux conséquences du premier choc pétrolier. L'année suivante, quatre mois avant d'être contraint à la démission par le scandale du Watergate, le président républicain le nomme à la tête du Trésor, un poste que William Simon conserve sous la présidence de Gerald Ford. Après la victoire du démocrate Jimmy Carter en novembre 1976, William Simon met fin à sa carrière politique et retourne dans le privé avec succès à la tête d'une société spécialisée dans la reprise d'entreprises. Il avait annoncé en 1998 son intention de &newlin;léguer l'essentiel de sa fortune - estimée à 350 millions de dollars - à des œuvres charitables, en particulier des programmes de lutte contre le sida ou en faveur de l'éducation.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 4 juin sont publiés :

● **Outre-mer** : un décret modificatif portant réglementation des bourses d'enseignement supérieur accordées à certaines catégories d'étudiants des territoires d'outre-mer.

● **Fonction publique territoriale** : deux décrets modificatifs relatifs à certains emplois de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

« Le Monde de l'éducation » de juin

LE MONDE DE L'ÉDUCATION consacre son dossier de juin à la nouvelle génération d'enseignants. D'ici dix ans, 40 % des enseignants actuellement en poste auront été remplacés. Cette révolution sera-t-elle une chance ou une gageure pour l'éducation nationale ? Qu'est-ce qui motive les jeunes enseignants ? Quel est l'apport de cette nouvelle génération ? Comment sont-ils accueillis par les « anciens », et par les élèves ?

Par ailleurs, le grand entretien du mois nous a été accordé par Françoise Héritier, qui revient largement sur les combats des femmes et sur leurs acquis. Les enquêtes « Actualité » dévoilent, entre autres, le rapport du Céreq sur l'avenir des aides-éducateurs, et s'intéressent également aux enseignants qui s'initient aux sports de combat ou à la danse pour mieux faire face à leurs élèves... En rubrique « Pédagogie », des élèves d'établissements de la Seine-Saint-Denis s'expriment au sujet de l'enseignement et de leurs relations avec les professeurs. Les pages « Culture » analysent le succès actuel de la culture latino-américaine dans le cinéma, et portent un regard sur l'influence de l'Asie sur le théâtre français...

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

- Casablanca. Tours. Montpellier.

Jacqueline et Sahel BELDJELTI
Odile BOUSQUET
et
Alain BOUSQUET

sont très heureux d'annoncer la naissance de

Clara,

chez Myriam et Arnaud, le 1^{er} juin 2000.

Cécile et Julien FONTAINE

ont la joie de faire part de la naissance de leur fille

Clémence,

le 24 mai 2000, à Paris.

39, rue des Archives,
75004 Paris.

M. et M^{me} PICHERAL
laissent à

Pauline

le bonheur d'annoncer la naissance de

Juliette,

le 30 mai 2000, à Saint-Nazaire.

Mariages

M. et M^{me} André ZAVRIEW
ont le plaisir de faire part du mariage de leur fille

Laurence

avec

M. Charles BAKER,

qui a eu lieu à Londres, le 27 mai 2000.

Anniversaires de mariage

Arnaud PAPEGUAY
a le plaisir d'annoncer le vingt-cinquième anniversaire du mariage de ses parents,

Didier et Mimi (Marmotta),

le 6 juin 2000.

Un quart de siècle de complicité, cela se fête !

Décès

- Lyon.

M^{me} Suzanne Dubost, née Normand, son épouse,
Les familles Dubost, Calmels, Perroy, Grégoire, Bertin, Normand,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean DUBOST,

agrégé d'histoire,

professeur honoraire au lycée du Parc,
survenu le 2 juin 2000, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

La levée de corps aura lieu le mardi 6 juin, à 9 heures, à l'hôpital des Charpennes de Villeurbanne.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière de Mercuriol (Drôme).

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

- M^{me} Maria Gassier-Oscoz,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre GASSIER,

ancien attaché culturel,
professeur de la chaire d'histoire de l'art de l'Université de Neuchâtel,
officier de l'ordre du Mérite,

survenu le 28 mai 2000, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, à Marbella (Espagne).

L'inhumation aura lieu au cimetière Saint-Gilles, le mercredi 7 juin 2000, à Etampes (Essonne), dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, square Molière,
78960 Voisins-le-Bretonneux.

Estelle DUMEUNIER,
née **COULIER,**

ouvrière agricole et d'industrie, puis femme au foyer, retraitée, est décédée le 29 mai 2000, dans sa quatre-vingt-douzième année.

- M^{me} Charlotte Langlais,
M. et M^{me} Jean-Louis Langlais,
Jean-Dominique Langlais,
Marie-Céline et Jean-Noël Isaïa
et Juliette Langlais,
M. et M^{me} Jacques Perrod,
M^{me} Marinette Gramond,
ont la vive douleur de faire part du décès de

M. Julien LANGLAIS,

graphiste publicitaire,
leur époux, père, grand-père,
frère et beau-frère,

le 3 juin 2000, à Paris, dans sa quatre-vingt-huitième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Une messe sera célébrée le mardi 6 juin à 11 heures, en l'église Saint-Pierre d'Argentan (Corrèze), et sera suivie de l'inhumation.

21, rue Henri-Barbusse,
75005 Paris.

Henri LECAYE

nous a quittés le 31 mai 2000.

Toute sa famille et ses amis pensent affectueusement à lui.

- Isabelle Titard,
sa fille,
Ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Anne TITARD,
née **MITCHELL,**

en son domicile de Chantilly, le 2 juin 2000, à l'âge de soixante-douze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 7 juin, à 13 h 15, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

56, rue de Torcy,
75018 Paris.

Remerciements

- Germaine Curie, très touchée par leur sympathie, remercie toutes les personnes amies qui se sont associées à son deuil, lors de la disparition de son époux

Daniel CURIE,

professeur émérite des universités,

84, avenue Le Nôtre,
92160 Antony.

Anniversaires de décès

Bruno HANOUN,
10 mai 1968 - 5 juin 1997.

Vingt-neuf ans de vie.
Nous avons été heureux.

- Le 5 juin 1980, disparaissait le

docteur Léon VOGEL.

Souvenons-nous de cet homme tout d'affection, de générosité et de sagesse.

Sa famille et ses amis.

Commémorations

- Il y a cinquante ans disparaissait **Ludwik Rostkowski**, à l'âge de trente et un ans. Il reçut en 1998 à titre posthume la médaille des Justes pour l'aide qu'il apporta aux Juifs du ghetto de Varsovie. Dès la création du ghetto par les Allemands, il participa, avec son père, le docteur Ludwik Rostkowski Sr, et avec le concours de prêtres catholiques, à la mise en place d'une filière qui permit à de très nombreuses personnes de s'enfuir du ghetto. Cette filière a été décrite dans plusieurs ouvrages, notamment le livre de Wladislaw Bartoszewski *Celui qui est de mon pays* (Cracovie, 2^e édition 1969) et celui de Tereza Prekerowa, préfacé et traduit par Marian Apfelbaum, *Zygota, Commission d'aide aux Juifs* (éditions du Rocher, 1999). Ludwik Rostkowski fut membre actif de Zegota et de la Résistance. En 1942, il publia dans la presse clandestine « Ghetto et épidémie » où il décrivait, en tant que témoin direct, les conditions inhumaines dans le ghetto. Cet article fut repris notamment dans le livre de Hillel Seidman *Du fond de l'abîme* (Plon, Terre humaine, 1998).

Avant la guerre, Ludwik Rostkowski fut l'un des dirigeants de l'organisation estudiantine Spartacus. A la Libération, il devint rédacteur en chef du journal *La Nouvelle Démocratie* et, en tant que membre influent des sociaux-démocrates, vice-président de l'Union des étudiants démocrates de Pologne, président de la Fédération des organisations estudiantines et l'un des dirigeants de l'Union de la jeunesse polonaise. Il fut aussi le représentant de la Pologne auprès de l'organisation mondiale des étudiants à Prague, avant que les sociaux-démocrates ne commencent à disparaître de la scène politique sous la pression de la soviétisation et du stalinisme. Au moment de sa mort, il était directeur de département au ministère des affaires culturelles.

Cours

Découvrez l'informatique chez vous avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique.

ALDISA. Tél. : 01-46-10-50-32.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL
DE PHILOSOPHIE

● Séminaires

Simon Critchley : « Un sens de l'humour », 8 et 15 juin, 18 h 30-20 h 30, amphithéâtre B, 22 et 29 juin, 18 h-20 h, amphithéâtre A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Samedi autour d'un livre.

L'Événement et le Monde et *L'Événement et le Temps*, de **Claude Romano**, sous la responsabilité de François-David Sebbah, avec la participation de Jean Greisch, Jean-Luc Marion, Jacob Rogozinski, Claude Romano et François-David Sebbah, 10 juin, 9 h 30-12 h 30, amphithéâtre Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

Renseignements sur salles,
répondeur : 01-44-41-46-85

Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Conférences

**Institut d'études de l'Islam
et des sociétés du monde musulman
(EHESS)**

Conférence-débat : **M. Olivier Roy**, directeur de recherche au CNRS, « L'Iran post-islamiste : vers une nouvelle sécularisation ? », mercredi 7 juin 2000, à 18 heures, dans les locaux de l'Institut, 96, boulevard Raspail, Paris-6^e, salle du rez-de-chaussée.

Conférences-débats

**L'Association pour un judaïsme
Humaniste et Laïque (AJHL)**
11, rue de Clamart, 92100 Boulogne.
Tél. : 01-49-10-98-70

invite ses adhérents et sympathisants à son Assemblée Générale qui aura lieu le mardi 6 juin 2000, à 19 h 30, à la mairie du 3^e arrondissement, 2, rue Eugène-Spuler, métro République ou Temple. M. Albert Memmi, sociologue et écrivain, président de l'AJHL, présidera la réunion qui sera suivie d'une conférence-débat (buffet) donnée par Izio Rosenman sur le sujet « Langues juives et identités juives ».

Formations

INFORMATIQUE À DOMICILE
formation, dépannage, mise à jour
Tél. : 06-11-43-67-11 et 06-88-82-22-49.

Formation continue

Université Blaise-Pascal
Formation continue
DESS tourisme d'espaces
3^e cycle bac + 5.
Un diplôme national de haut niveau ouvert aux titulaires de bac + 4 ou bac + 2 minimum et cinq ans d'expérience professionnelle (procédure de validation d'acquis).
34, avenue Carnot, Clermont-Ferrand
Tél. : 04-73-40-62-80 -
Fax : 04-73-40-61-11

Assemblées générales

AGEREL

Association pour la gestion de la retraite des élus locaux.
Les membres de l'association Agerel sont conviés à l'assemblée générale, le **26 juin 2000, à 16 heures**.
Lieu de la réunion : salle du conseil, 18, rue de Londres, Paris-9^e.MMA.

Concours

Université Paris-I - Panthéon-Sorbonne
Préparation au concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration. Admission après examen du dossier et test d'aptitude. Renseignements et retrait des dossiers à partir du 12 juin 2000.
CIPCEA, 12, place du Panthéon, Paris-5^e.
Tél. : 01-44-07-79-35
Inscriptions définitives et début des enseignements : octobre 2000.

Soutenances de thèse

- Le mardi 30 mai 2000, à la Sorbonne, **M. Grégory Bénichou** a soutenu sa thèse de doctorat en philosophie intitulée « **Le Chiffre de la vie** », essai philosophique sur le code génétique.

Le jury, composé des professeurs B. Bourgeois, Anne Fagot-Largeault, P. Magnard, Elie Wiesel, après délibération, a décerné la mention Très Honorable, avec ses félicitations, à l'unanimité.

- **Véronique Romann-Deutsch** a soutenu, le 30 mai à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg, sa thèse de doctorat intitulée « **La prescription médicamenteuse chez la personne âgée : un audit clinique en court et moyen séjour gériatrique** ».

Le jury lui a décerné à l'unanimité le titre de docteur en médecine avec la mention Très Honorable et ses félicitations.

CARNET DU MONDE

TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
140 F TTC - 21,34 €
TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 - 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Le Monde des DEBATS

Au sommaire du numéro de juin

TECHNOLOGIE : L'homme superflu ?

Jacques Attali
Francis Fukuyama
Alvin et Heidi Toffler



Tunisie: vers l'après-Ben Ali?

Taoufik Ben Brik, Michel Wieviorka

Que devient l'extrême-droite?

Pascal Perrineau

Ville éparsse, ville dense

François Ascher / Francis Beaucire

Bibliothèques: prêt gratuit et droits d'auteurs

Max Gallo

Justice: le sens de la peine

Robert Badinter, Antoinette Chauvenet,
Denis Salas, Giovanni Tamburino
Jean-Paul Brodeur, John Braithwaite

Mensuel.

En vente 25 F chez votre marchand de journaux

Je m'abonne au *Monde des Débats* :

M. M^{me} Mlle
Nom : Prénom :
Adresse :
Ville : Code postal :
Tél. : _____ Fax : _____
 1 an (11 numéros) pour 209 F, au lieu de 275 F (prix au numéro).
Je bénéficie d'une réduction exceptionnelle de 22 %.
Étranger : 269 F TTC (40,90 euros).

Je joins mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Le Monde des Débats**
Service Abonnements
70, rue Compans 75019 Paris. Tél. 01 44 84 85 00

Date d'expiration :

Je règle par carte bancaire n° : _____

Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Date et signature :

LE MONDE diplomatique

JUIN 2000

EUROPE

Naissance de l'Union S.A.
par **Bernard Cassen**

L'adhésion coûtera cher à l'Est
par **Catherine Samary**

Un besoin de laïcité
par **Henri Pena-Ruiz**

Islam de Belgique, religion ou ethnie ?
par **Lionel Panafit**

Les musulmans pris en tenaille
par **Tariq Ramadan**

Enfances sacrifiées des ex-pays communistes
par **Philippe Demenet**

Prudente détente gréco-turque
par **Niels Kadritzke**

■ **AMÉRIQUE LATINE** : Désobéissance civile à Porto-Rico, par **James Cohen**.

■ **SANTÉ** : La stratégie criminelle des industriels de l'amiante, par **Patrick Herman** et **Anne Thébaud-Mony**.

■ **CULTURE** : Le lynchage comme art photographique, par **Anne Chaon**.

■ **SOCIÉTÉ** : La loi de la jungle, stade suprême du sport ? par **Jean-Marie Brohm**. - Succès possibles contre l'alcoolisme, par **Patrick Fouilland**.

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

Au Japon, l'individualisme trouve des défenseurs

Le « Nihon Keizai », quotidien des milieux d'affaires, critique le conformisme nippon. Il prend pour exemple le limogeage de l'entraîneur de l'équipe nationale de football, le Français Philippe Troussier, victime de son franc-parler

DANS UN PAYS où l'adage veut que « lorsqu'un clou dépasse, il faut l'enfoncer », la pression du groupe sur l'individu a longtemps semblé un trait dominant. Désormais, l'affirmation d'une individualité est prônée. Symptomatique de cette évolution des mentalités est le quotidien des milieux économiques *Nihon Keizai*. Ce journal reflète souvent dans ses colonnes l'idéologie de ces grandes entreprises qui ont élevé l'esprit de groupe au rang de doctrine de gestion. Mais il se fait aussi le dé-

fenseur de personnalités qui entendent dire ce qu'elles ont à dire et se comporter de manière hétérodoxe s'il le faut.

Commentant dans un court article de première page la controverse qu'a suscitée le renvoi par la Fédération japonaise de football de l'entraîneur de l'équipe nationale, le Français Philippe Troussier, le *Nihon Keizai* écrit que l'attitude de la Fédération est significative d'« une réaction émotionnelle de rejet du comportement d'un étranger ». En dépit des résul-



tats satisfaisants qu'il a obtenus pour former de vrais joueurs professionnels, Philippe Troussier est l'objet d'appréciations négatives moins pour son travail que pour son franc-parler et ses critiques ouvertes de la politique de la Fédération. Le quotidien voit dans le « renvoi » de Philippe Troussier (la Fédération ne prolongera vraisemblablement pas son contrat) une analogie avec le sort de la nageuse Suzu Chiba, qui a été éliminée de l'équipe japonaise pour les Jeux olympiques de Sydney.

Elle aussi, écrit le quotidien, a été sanctionnée pour avoir fait « cavalier seul » et décidé de s'entraîner aux Etats-Unis. Dans les deux cas, poursuit-il, « les performances des intéressés ne justifient en rien leur élimination et nous avons le sentiment que les appréciations qui ont été portées sur eux sont dictées par le simple rejet de personnalités qui refusent de se comporter de manière conformiste ».

Au début du XX^e siècle déjà, un étranger, l'écrivain Lafcadio

Hearn, avait été écarté par l'université impériale de Tokyo où il enseignait l'anglais au profit du romancier Soseki Natsumi qui revenait d'Angleterre. Ce renvoi avait provoqué un mouvement de protestation des étudiants. Le Japon s'était ouvert à l'étranger cinquante ans plus tôt. Aujourd'hui, à l'ère de la mondialisation, se demande le quotidien, le souffle conformiste qui sévit dans les groupes japonais, dénoncé déjà dans les années 70 par la critique Shichihei Yamamoto comme une « force aussi inconsciente qu'invisible », ne risque-t-il pas de restreindre les capacités du pays à atteindre un niveau international ?

Le conformisme n'est pas un trait atavique des Japonais. L'histoire témoigne que les comportements déviants, extravagants ou de refus font aussi partie de la tradition japonaise. Mais le militarisme puis la course à l'expansion et le « consensus » par la croissance des années 60-70 ont fortement entamé ces dispositions. Le Japon contemporain a ses marginaux et les jeunes générations sont moins sensibles aux pressions sociales. Mais la chape de conformisme qui demeure rebute beaucoup de Japonais qui ont vécu à l'étranger. La défense des deux sportifs par le *Nihon Keizai* reflète une évolution des mentalités qui influence aujourd'hui le système de valeurs jusque dans l'entreprise, en quête de créativité.

Philippe Pons

DANS LA PRESSE

LE FIGARO

Alexis Brézet

Les partisans du quinquennat reconnaissent eux-mêmes que la réforme ne changera rien au fond des choses. Elle ne modifiera pas la nature du régime. Elle n'interdira pas la cohabitation. Pour le citoyen, la dispute est à peu près aussi limpide que celle qui oppose ceux qui ouvrent leur œuf par le gros bout à ceux qui l'attaquent par le petit. Le référendum de Maastricht, dira-t-on, n'était pas non plus un modèle de clarté. Mais, sur le fond, le débat engageait l'essentiel (...) et mettait en jeu les passions. Pourtant, s'il ne préférez-vous faire court ou faire long ? Un peu maigre pour une guerre de religion. Pourtant, s'il ne s'agissait que de « moderniser » le pays, les vrais sujets ne manquaient pas. La fiscalité, l'éducation, les retraites, la justice. (...) Mais voilà : Jacques Chirac, depuis

la dissolution, n'est plus seul maître à bord. Et Lionel Jospin, ténanisé par la proximité de l'élection présidentielle, ne veut rien faire qui puisse affaiblir sa belle popularité. Cinq ans, disent-ils ? Si la réforme devait permettre à l'un ou à l'autre de s'attaquer demain aux vrais problèmes, alors va pour le quinquennat...

LIBÉRATION

Gérard Dupuy

Soit on se dirige vers une VI^e République quoique sans le dire, soit on procède à un rafistolage spectaculaire mais vain. Dans les deux cas, sous l'apparence du contraire, on se moque du peuple. Si la durée septennale du mandat présidentiel favorise les cohabitations, sa réduction à cinq ans en restreint la probabilité mais sans l'exclure. Ce gain de clarté est largement compensé par les inconvénients. Le bicéphalisme de l'exécutif, qui est déjà incongru, en deviendrait fran-

chement schizophrène. Et la fonction parlementaire ne manquera pas de s'en trouver un plus abaissée encore qu'elle ne l'est aujourd'hui. (...) Tout se passe comme si la V^e avait vécu et qu'on s'accordait largement sur ce constat de décès mais sans oser l'avouer publiquement. De là une réforme minimaliste, qui change un peu, le moins possible, pour que, comme d'habitude, rien ne change.

L'HUMANITÉ

Pierre Laurent

Apparemment, il s'agit de répondre à une simple question : oui ou non à la seule réduction de la durée du mandat présidentiel. (...) Seulement s'en tenir là serait tromper les Français. Tout le monde sait que cette modification, si elle faisait coïncider élections présidentielle et législatives, soulèverait d'autres problèmes, au premier rang desquels la dérive présiden-

cialiste, et en occulterait d'autres tout aussi importants, comme l'introduction de la proportionnelle, le renforcement du rôle du Parlement, les moyens d'un contrôle citoyen accru... Soyons clairs : la réforme des institutions est nécessaire. La démocratie française a besoin d'une nouvelle jeunesse. Le fossé qui se creuse entre les citoyens et la décision politique est trop grave pour le laisser en l'état. Dès lors la seule question qui vaille est celle-ci : cette réforme contribue-t-elle à combler ce fossé ? Et là, il faut bien le répéter : seule, sûrement pas.

RTL

Alain Duhamel

L'intéressant est évidemment de savoir pourquoi Jacques Chirac se convertit aujourd'hui. Il ne faut pas être naïf ou hypocrite : les graves raisons institutionnelles ne sont pas les seules à peser ; son intérêt électoral compte aussi dans l'af-

faire. Il est plus facile de se faire réélire pour cinq ans que pour sept à l'issue d'un septennat, surtout lorsqu'on aura soixante-dix ans l'année du vote.

FRANCE-INTER

Pierre Le Marc

Cette réforme n'est pas anodine non plus sur le plan politique pour Jacques Chirac. Car le président va devoir expliquer les raisons de son changement radical d'attitude à l'égard du quinquennat. On a parfaitement le droit de se dédire. C'est même un devoir si c'est pour la bonne cause. Et le renforcement des institutions en est une incontestablement. D'ailleurs tous ses prédécesseurs ont varié sur le sujet, en fonction de leur intérêt. Tout le problème de Jacques Chirac, ce soir, sera justement de persuader les Français que cette motivation-là - l'intérêt personnel - n'est pas celle qui l'anime pour l'essentiel.

www.web.net

Après les blocages de serveurs et les virus, le détournement de nom de domaine...



LE 29 MAI, le prestataire Internet canadien Web.net s'aperçoit que ses 3 500 clients sont privés de courrier électronique, et que les 700 sites qu'il héberge sont injoignables. Vérification faite, il ne s'agit pas d'une banale panne de serveur, mais d'un événement hors du commun : deux jours plus tôt, son nom de domaine a été volé. Un pirate s'est introduit dans le serveur de la société américaine Network Solutions Inc. (NSI), qui gère directement 85 % des noms de domaines internationaux en .com, .net et .org. Là, il change le nom et les coordonnées du responsable technique et administratif de Web.net : il choisit de s'appeler « Billy Tandoko », inscrit une adresse postale à Djakarta, un faux numéro de téléphone au Japon et un e-mail anonyme chez Yahoo ! Puis il transfère la gestion du nom de domaine chez un concurrent canadien de NSI, et enfin re-route le trafic de Web.net vers un hébergeur new-yorkais, le tout à l'insu de l'ensemble des protagonistes.

Web.net est une société héber-

geant des sites d'associations politiques, syndicales et alternatives « luttant pour la justice sociale », dont l'action ne plaît pas à tout le monde. Par ailleurs, son nom de domaine, simple et universel, est jugé hautement désirable par beaucoup d'entreprises de la Neté-

conomie, qui seraient prêtes à l'acheter très cher. Tanya Hensherow, sa directrice, ne sait donc pas si le pire est un escroc ou un ennemi politique. Une semaine après son étrange forfait, il n'a toujours pas été démasqué, et a même réussi à changer plusieurs fois ses

coordonnées fantaisistes chez NSI.

Mais le plus étonnant est que, malgré les démarches incessantes de Web.net, NSI n'a pas rétabli la situation et n'a pas expliqué son attitude. M^{me} Hensherow se perd en conjectures. Elle croit savoir que NSI a eu subi d'autres attaques ces jours derniers et espérait sans doute résoudre le problème discrètement, sans avoir à admettre que son système est aussi vulnérable, ni reconnaître sa responsabilité. Toujours selon M^{me} Hensherow, si des pirates bien équipés décidaient d'exploiter massivement cette faille de sécurité, les conséquences seraient bien pires que les blocages de serveurs ou les virus : « On touche là à l'architecture centrale du Web, au cœur du Net. Cela pourrait entraîner une pagaille généralisée. » Au bout de six jours, Web.net a réussi à rétablir partiellement son service, grâce à la bonne volonté des deux sociétés impliquées malgré elles. Elle s'appête à porter l'affaire devant la justice.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

ÉGYPTE

Un tribunal du Caire a refusé de reconnaître la légitimité d'une notification de répudiation envoyée via Internet par un Egyptien résidant à l'étranger à sa femme restée en Egypte. L'homme a engagé par la suite d'avis, mais son épouse s'était remariée entre-temps. Le juge a décidé qu'en ce domaine, un document électronique n'avait pas valeur légale.

JEUX OLYMPIQUES

Le Comité olympique français (CNOSF) a ouvert son site officiel, qui va couvrir toutes les étapes de la préparation et de la qualification des athlètes français pour les Jeux de Sydney. L'opération est réalisée en partenariat avec France Télévision, France Telecom et Sports.com. www.franceolympique.com

EXCLUSION

Dans le cadre du programme européen de lutte contre l'exclusion sociale en milieu rural, la Mutualité sociale agricole a ouvert un site web destiné à recenser les actions menées dans les quinze pays de l'UE en matière de détection, de prévention et d'assistance. www.pace-rural.org

Le Monde

A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées

LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 15 h 10

Le Grand Jury

RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

La rumeur du monde

FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

Ideaux et débats

FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

Libertés de presse

FRANCE-CULTURE
Le premier dimanche de chaque mois

A la « une » du Monde

RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 1 h 10 (heures de Paris)

La « une » du Monde

BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : _____

Signature : _____

IMPORANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05		
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom : _____			
Prénom : _____			
N° : _____ rue : _____			
Code postal : _____ ville : _____			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N° : _____ rue : _____			
Code postal : _____ ville : _____			
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{HTC}/min)

Le Monde (USPS=009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Pas vu à la télé par Luc Rosenzweig

C'EST ÉTRANGE, mais c'est ainsi : la rumeur du monde frémitt, ces derniers jours, à propos d'images que l'on n'a pas vues à la télévision, qui s'imposent au commentaire par la force de leur absence. Dans l'affaire des enfants pris en otages au Luxembourg, tout d'abord, les caméras ont été tenues à bonne distance du lieu de l'action, et l'on n'a, bien entendu, pas assisté à la mise en scène qui a permis la mise hors d'état de nuire du forcené. Le subterfuge consistant à faire passer des policiers pour une équipe de télévision, avec une arme dissimulée dans la caméra, a suscité quelques critiques dans la profession journalistique. Que fallait-il faire ? Au bout du compte le procédé semble avoir été justifié par ses résultats, des enfants indemnes et un criminel qui survivra à ses blessures. La poursuite d'une polémique sur cette ruse policière nous paraît d'ailleurs fort oi-

seuse : quel preneur d'otage, dans l'avenir, serait assez stupide pour se présenter à découvert devant une équipe de télé inconnue de lui ?

Dans un registre moins tragique nous avons été privés, en raison de l'attitude du chicanier Michel Polac, de l'émission « Ripostes » sur la Cinquième, une bagarre de chiffonniers entre l'ex-animateur de « Droit de réponse » et le diariste à scandale Marc-Edouard Nabe. Dès la semaine précédente, cette même émission de Serge Moati avait fait parler d'elle en raison de ce qui ne s'y était pas passé. Un autre diariste sentant le souffre, Renaud Camus, s'était éclipsé quelques minutes avant le début de l'enregistrement, ce qui avait provoqué le report d'une semaine de sa diffusion, finalement empêchée par voie de justice par un Michel Polac furieux que l'on ait coupé au montage quelques unes de ses in-vectives. Le public est prié de faire lui-même la part de la défense des

grands principes et celle du cabotinage d'un vieux gauchiste germanopratin.

Toujours à propos du « non vu », qui modèle l'inconscient de la télévision, on a pu assister, dimanche, à un éclairant dialogue entre Paul Amar et un Michel Rocard auquel la stature de vieux sage de la République sied fort bien. Après la diffusion d'images d'archives montrant Rocard et Mitterrand jouant la comédie de la plus parfaite harmonie, Amar s'étonne qu'un homme politique adepte du « parler vrai » puisse se laisser prendre dans ce genre de mise en scène. « Faut-il vraiment paraître vrai ? », s'interroge alors Michel Rocard, qui préfère d'évidence la vérité de l'être à celle du paraître. Imaginons, rien qu'un instant, que les responsables politiques trahissent, à chaque apparition télévisuelle, leurs véritables sentiments envers leurs supposés amis politiques ou leurs prétendus adversaires. Ce serait le chaos assuré.

LUNDI 5 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 15.10 Le Monde des idées. Thème : Dantec, l'enragé. Invités : Maurice G. Dantec et Michel Braudeau. LCI
- 21.00 Troisième âge, le temps des rêves ? Forum
- 21.15 Mots croisés. Pour ou contre le quinquennat ? Invités : François Hollande, Robert Hue, Michel Charasse, Michèle Alliot-Marie, Charles Pasqua, François Bayrou, Philippe de Villiers, Renaud Donnedieu de Vabres, Valéry Giscard d'Estaing. France 2
- 22.00 Sida en Afrique : que faire ? Forum
- 23.00 Les « Femmes de réconfort » de l'armée japonaise. Forum

MAGAZINES

- 18.20 Nulle part ailleurs. Alain Berliner. Umberto Eco. Canal +
- 18.30 L'Invité de PLS. Arlette Laguiller. LCI
- 19.00 Nature. Arte
- 20.50 Spéciale La Vie à l'endroit. La famille dans tous ses états. France 2

DOCUMENTAIRES

- 19.30 Le Temps du marché noir, 1940-1950. Odyssee
- 20.05 Sur les traces de la nature. Le singe rouge d'Afrique. [10/13]. Planète

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

20.50 La Vie à l'endroit
Créé en septembre 1997, le magazine de société de Mireille Dumas s'arrêtera définitivement fin juin. Avant une diffusion prochaine - en forme de conclusion - des meilleurs moments de « La Vie à l'endroit », Mireille Dumas a retrouvé des familles filmées il y a quelques années, afin de comprendre comment celles-ci négocient les nombreux bouleversements de société.

- 20.15 360°, le reportage GEO. Sur les lieux du crime. [1/4]. Les flics du futur. Arte
- 21.00 De Gaulle et la gauche. Histoire
- 21.25 Dietrich Fischer-Dieskau, le maître chanteur. Planète
- 23.00 Le Vaisseau spatial Terre. La belle envahissante. Odyssee
- 0.05 MacArthur, général américain. Planète
- 0.35 Jorge Luis Borges. [9/9]. Histoire
- 0.55 Le Mystère de la baleine bleue. Planète

SPORTS EN DIRECT

- 15.00 Tennis. Internationaux de France. A Roland-Garros. France 2

MUSIQUE

- 21.00 Faust. Opéra de Gounod. Par l'Orchestre de la Suisse Romande et les Chœurs du Grand-Théâtre de Genève, dir. J. Nelson. Muzik
- 22.15 La Traviata à Paris. Opéra de Verdi. Par l'Orchestre symphonique de la RAI, dir. Zubin Mehta. TV 5
- 22.40 Sanchez. *Sédone et Myrthare*. Avec Renaud Muzzolini, marimba ; Camilo Peralta, violoncelle ; Erwan Fagant, saxophones. Mezzo
- 23.00 Cecilia Bartoli. En 1998. Mezzo
- 0.10 Carmen. Opéra de Bizet. Mise en scène d'Alfredo Arias. Par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra national de Paris et la Maîtrise des Hauts-de-Seine, dir. Frédéric Chaslin. Arte

- 0.15 Eddy Mitchell. Bercy 97. Canal Jimmy
- 0.45 Jazz 6. Martial Solal à Jazz à Vienne 1997. M 6

TÉLÉFILMS

- 19.50 Le Cerveau artificiel. Peyton Reed. Disney Channel
- 22.45 Les Pédiatres. Hartmut Griesmayr [3/4]. TMC
- 23.10 Traque à Manhattan. Tom Mankiewicz. M 6

COURTS MÉTRAGES

- 20.45 Festival Laurel et Hardy. Les Joyeux Compères ■ Charles Rogers (Etats-Unis, 1934, N.). 21.05 Laurel et Hardy électriciens ■ Charles Rogers (Etats-Unis, 1935, N.). 21.20 Vive la liberté ■ Leo McCarey (EU, 1929, muet, N.). 21.40 En-dessous de zéro ■ James Parrott (EU, 1930, N.). Arte
- 22.00 Angoisse. Blanca Li. Arte
- 23.05 Festival d'Annecy. Ferment. Canal +
- 23.40 Sunset in Venice. Spiro N. Taraviras. Arte
- 23.55 Camera obscura. Stefano Arduino. Arte

SÉRIES

- 20.35 Friends. The One With the MAC and C.H.E.E.S.E (v.o.). Canal Jimmy
- 20.55 Une famille formidable. Le Grand Départ. TF 1
- 21.15 3^e planète après le Soleil. Tom, Dick and Mary (v.o.). O. Série Club

FILMS



- 20.50 Et pour quelques dollars de plus ■ Sergio Leone. Avec Clint Eastwood, Lee van Cleef (Italie, 1965, 140 min). O. M 6
- 20.50 Le Déclin de l'empire américain ■ Denys Arcand (Canada, 1985, 105 min). O. Téva
- 21.00 Il était une fois en Amérique ■ Sergio Leone (Etats-Unis, 1983, 225 min). O. France 3
- 21.00 Snake Eyes ■ Abel Ferrara (Etats-Unis, 1993, v.o., 105 min). Paris Première
- 21.00 L'Amour sorcier ■ Carlos Saura (Espagne, 1986, 100 min). Mezzo
- 21.10 L'Eau à la bouche ■ Jacques Doniol-Valcroze (Fr., 1959, N., 85 min). O. Cinétoile
- 22.10 Ni d'Ève ni d'Adam ■ Jean-Paul Civeyrac (France, 1996, 90 min). Arte
- 22.35 Epouses et concubines ■ Zhang Yimou (Chine - Taiwan, 1991, 140 min). Téva
- 22.35 La Grande Combine ■ Billy Wilder (EU, 1966, N., v.o., 125 min). O. Cinétoile
- 22.35 Les mille et une nuits ■ Pier Paolo Pasolini (It. - Fr., 1974, v.o., 130 min). O. Cinéfaz
- 22.50 Au-delà de la gloire ■ Samuel Fuller (Etats-Unis, 1979, 115 min). RTL 9
- 22.50 De beaux lendemains ■ Atom Egoyan (Canada, 1997, v.o., 110 min). O. Ciné Cinémas 3
- 23.10 Romance ■ Catherine Breillat (Fr., 1999, 99 min). O. Canal +
- 23.45 La Semaine du sphinx ■ Daniele Luchetti (Italie, 1991, 100 min). O. Ciné Cinémas 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.25 Excluf.
- 19.00 Etre heureux comme...
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo. Entretien avec Jacques Chirac, président de la République.
- 20.55 Une famille formidable. Le Grand Départ.
- 22.50 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles des mariages.
- 0.20 F 1 magazine.
- 0.55 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

- 18.50 Friends.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo. Entretien avec Jacques Chirac, président de la République.
- 21.15 Mots croisés.
- 22.40 Spéciale La Vie à l'endroit. La famille dans tous ses états.
- 0.40 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.48 Un livre, un jour.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Tout le sport.
- 20.15 Défi de famille.
- 20.45 Côté court.
- 21.00 Il était une fois en Amérique ■ Sergio Leone. O. Film. Sergio Leone. O.
- 0.45 Météo, Soir 3.
- 1.20 Les Dossiers de l'Histoire. Georges Guingouin, le premier maquisard de France.

CANAL +

- 15.15 T.V. +.
- 16.15 La Fille sur le pont. Film. Patrice Leconte. O.
- 17.15 Les Hyènes diaboliques. ► En clair jusqu'à 20.40
- 18.15 Flash infos.
- 19.05 Le Journal du sport.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.40 Armageddon. Film. Michael Bay. O.
- 23.05 Ferment.
- 23.10 Romance ■ Catherine Breillat. O. Film. Catherine Breillat. O.

PARIS PREMIÈRE

21.00 Soirée Abel Ferrara
Snake Eyes a été tourné en 1993, *The Blackout* en 1997. Ces deux films d'Abel Ferrara se répondent et se complètent dans leur vision infernale du monde du cinéma. Dans *Snake Eyes*, Harvey Keitel orchestre des délires à partir de son personnage de réalisateur de *The Mother of Mirrors*, délirés forcenés que l'on retrouve également dans *The Blackout*, avec une géniale Béatrice Dalle.

FRANCE 3

1.20 Les Dossiers de l'Histoire : Georges Guingouin
Instituteur et militant du Parti communiste, Georges Guingouin, « le premier maquisard de France », vit sa vie basculer dans le cauchemar, en 1952. Communiste convaincu mais critique à l'égard de Moscou, il est exclu du PCF, calomnié, faussement accusé d'un crime de droit commun, emprisonné, puis interné en hôpital psychiatrique... Un destin tragique.

MARDI 6 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 20.55 1948 : le coup de Prague. Forum
- 22.55 Chili, l'heure du pardon. Forum

MAGAZINES

- 14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société ; France, terre d'accueil ? Invités : Roland Romaneli, Melchior Calandri. La Cinquième
- 16.05 Saga-Cités. Un siècle de logement social [3/3] ; Demain, l'Europe du logement. France 3
- 17.30 et 20.15, 23.00 Le Journal de l'histoire. Histoire
- 18.15 Alors, heureux ? Faire son deuil. Les métiers détestés. J'ai plus de quarante ans et je vis chez mes parents. L'amour à distance. TV 5
- 18.20 Nulle part ailleurs. Canal +
- 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI
- 19.00 Archimède. Voir : Chute d'eau. Pourquoi : Volcans. Expérience : Faire des gouttes. Sciences animées : Guerre aux bactéries. Application : Mort en Méditerranée. Livre : Terre des hommes. Arte
- 19.30 et 23.55 Rive droite, rive gauche. Paris Première
- 20.50 Fréquentstar. Laurent Gerra. M 6
- 21.00 Le Gai Savoir. Les grands débats du « Gai Savoir ». Paris Première
- 22.15 Ça se discute. Jusqu'où peut-on aller par amitié ? TV 5
- 22.15 100 % 2000. Best of. TSR
- 22.35 Histoire de... Les empreintes du crime. France 2
- 23.30 Le Droit de savoir. Femmes en prison : des mères au bout de leur peine. TF 1
- 23.30 Comment ça va ? Dans la peau. EPO : Ange ou démon. Borréliose de Lyme : Quand les tiques attaquent. Comment ça marche : L'oxygénation. France 3
- 0.30 Zone interdite. Beauté, minceur et lifting. M 6

SPORTS EN DIRECT

- 13.05 Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France. Quarts de finale. France 3
- 14.35 Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France. Quarts de finale. France 2
- 15.50 Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France. TSR
- 20.30 Football. Tournoi Hassan-II. France - Maroc ou Jamaïque. Eurosport

DANSE

- 17.45 « Sarabande ». Ballet. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique de Bach. Par le Nederlands Dans Theater. Avec Urtzi Aranburu, Zane Booker, Patrick Delcroix. Mezzo

DOCUMENTAIRES

- 18.30 Le Monde des animaux. Les Animaux d'Afrique. La Cinquième
- 18.55 Chili, dans l'ombre du jaguar. Planète
- 19.40 Carmen Miranda, le Brésil à Hollywood. [2/2]. Ciné Classics
- 19.50 10 juin 1944. Histoire
- 20.05 Voyages d'Orient. La piste des caravanes. Odyssee
- 20.15 360°, le reportage GEO. Sur les lieux du crime. [2/4]. Arte

Le Monde TELEVISION

FRANCE

20.50 Ils ont filmé la guerre en couleur
Des images inédites de professionnels ou d'amateurs, montrant la guerre d'Espagne ou Hiroshima, mais aussi Hitler filmé par Eva Braun dans son repaire de Berchtesgaden, etc. Une façon, avec ces images tournées entre 1936 et 1944, de modifier la vision d'une deuxième guerre mondiale que l'on n'avait vue qu'en noir et blanc jusqu'à maintenant.

ARTE

21.40 L'autisme au pluriel
La télévision parle rarement de l'autisme, aussi faut-il saluer cette « Thema » composée de trois documentaires, trois regards sur un handicap majeur dont l'origine obscure enfère les enfants dans une forteresse de silence et de souffrances. Une maladie d'autant plus complexe qu'il existe « autant d'autismes que d'autistes ». Les téléspectateurs seront invités à interroger des spécialistes.

23.30 TF 1

Le Droit de savoir : femmes en prison
Dure prison américaine contre établissement plutôt « douce France » : telle est l'image laissée par ce documentaire. Et si 80 % des détenues américaines sont des mères, l'éventuelle déchéance de leurs droits parentaux n'est pas expliquée, ni le devenir, en France, des bébés nés en prison ou des enfants dont les mamans soutiens de famille sont incarcérées.

FILMS

- 13.10 Dune ■ David Lynch (Etats-Unis, 1984, 135 min). O. Cinéfaz
- 13.30 Palmetto ■ Volker Schlöndorff (EU, 1998, 120 min). O. Cinéstar 1
- 14.30 La Grande Combine ■ Billy Wilder (EU, 1966, N., 125 min). O. Cinétoile
- 14.55 La Semaine du sphinx ■ Daniele Luchetti (It., 1991, v.o., 95 min). O. Ciné Cinémas 3
- 15.25 Eating, ou le dernier secret des femmes ■ Henry Jaglom (EU, 1990, v.o., 110 min). O. Cinéfaz
- 16.15 A la poursuite du diamant vert ■ Robert Zemeckis (EU, 1984, v.o., 105 min). O. Ciné Cinémas 1



- 16.40 L'Ange ivre ■ Akira Kurosawa. Avec Takashi Shimura, Noriko Sengoku (Japon, 1948, N., v.o., 100 min). O. Ciné Classics
- 16.55 De beaux lendemains ■ Atom Egoyan (Canada, 1997, v.o., 110 min). O. Ciné Cinémas 3
- 17.15 Bandits, bandits ■ Terry Gilliam. Avec Craig Warnock, John Cleese (GB, 1981, v.o., 115 min). O. Cinéfaz
- 20.30 Happy Together ■ Wong Kar-wai (Hongkong, 1997, 95 min). O. Ciné Cinémas 2
- 20.55 Mogambo ■ John Ford (Etats-Unis, 1953, 120 min). TMC
- 21.00 Le crime ne paie pas ■ Gérard Oury (France, 1961, N., 155 min). O. Cinétoile
- 22.05 Miss Missouri ■ Elie Chouraqui (France, 1989, 100 min). O. Cinéstar 1
- 22.05 A la poursuite du diamant vert ■ Robert Zemeckis (EU, 1984, 105 min). O. Ciné Cinémas 2
- 22.10 Scream ■ Wes Craven (EU, 1997, v.o., 105 min). O. Ciné Cinémas 1
- 1.45 The Servant ■ Joseph Losey (GB, 1963, N., v.o., 110 min). O. Cinétoile
- 2.55 L'Aveu ■ Costa-Gavras (France, 1969, 135 min). O. Ciné Cinémas 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 15.45 Magnum.
- 16.40 Pacific Blue.
- 17.35 Sunset Beach.
- 18.25 Excluf.
- 19.00 Etre heureux comme...
- 19.05 Le Bigdil.
- 19.55 Hyper Net.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Spécial Sport. Le bétisier sport. 21.20 Football. Tournoi Hassan II.
- 23.30 Le Droit de savoir. Femmes en prison : des mères au bout de leur peine.
- 0.50 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

- 14.35 Tennis. Roland-Garros.
- 18.45 et 22.30 Un livre, des livres.
- 18.50 Friends. O.
- 19.20 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Ils ont filmé la guerre en couleurs.
- 22.35 Histoire de... Les empreintes du crime.
- 0.10 Journal, Météo.
- 0.35 Tennis. Résumé.

FRANCE 3

- 14.58 Questions au gouvernement.
- 16.05 Saga-Cités. [3/3].
- 16.35 Tiercé.
- 16.50 Les Minikeums.
- 17.45 Le Kadox.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.48 Un livre, un jour.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Tout le sport.
- 20.15 Défi de famille.
- 20.45 Côté court. En direct.
- 21.00 1,2,3... Attention magie !
- 22.55 Météo, Soir 3.
- 23.30 Comment ça va ?
- 0.25 Libre court. Apesanteurs.
- 0.45 Le Magazine olympique.

CANAL +

- 15.50 Avec Marinette. Court métrage. O.
- 16.20 Je règle mon pas sur le pas de mon père. Film. Rémi Waterhouse. O.
- 17.45 Hockey sur glace. ► En clair jusqu'à 20.40
- 18.15 Flash infos.
- 18.20 Nulle part ailleurs.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.40 L'Ame sœur. Film. Jean-Marie Bigard. O.
- 22.10 Spécial Festival d'Annecy. Les Balthus au cirque.
- 22.15 Légionnaire. Film. Peter McDonald (v.o.). O.
- 23.50 Spécial Festival d'Annecy. Bad Dolly.
- 23.55 Les Quatre Saisons d'Espigoule. Film. Christian Philibert. O.
- 1.30 La Fille sur le pont. Film. Patrice Leconte. O.

ARTE

- 19.45 Arte info, Météo.
- 20.15 360°, le reportage GEO.
- 20.45 Laurel et Hardy. Les Joyeux Compères ■ Charles Rogers. 21.05 Laurel et Hardy électriciens ■ Charles Rogers. 21.20 Vive la liberté ■ Muet de Leo McCarey. 21.40 En-dessous de zéro ■ James Parrott.
- 22.00 Court-circuit 1. Angoisse. Blanca Li.
- 22.10 Ni d'Ève ni d'Adam ■ Film. Jean-Paul Civeyrac.
- 23.40 Court-circuit 2. Sunset in Venice. Spiro N. Taraviras. 23.55 Camera obscura. Stefano Arduino.

M 6

- 19.15 Cosby Show.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Notre belle famille.
- 20.50 Et pour quelques dollars de plus ■ Film. Sergio Leone. O.
- 23.10 Traque à Manhattan. Téléfilm. Tom Mankiewicz. O.
- 0.45 Jazz 6. Martial Solal.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Décibels.
- 22.10 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la Nuit. 0.00 Du jour au lendemain. 0.35 Chansons dans la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Concert Euroradio. A la Philharmonie de Berlin, dir. Claudio Abbado : œuvres de Strauss, Pintscher, Beethoven.
- 22.30 Jazz, suivez le thème.
- 23.00 Le Conservatoire. 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

- 19.30 Classique affaires soir.
- 20.15 Les Soirées. Œuvre de Weber. 20.40 Œuvres de Chopin, Lalo, Fauré, Bloch.
- 22.40 Les Soirées... (suite). Œuvres de Beethoven, Chostakovitch.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société.
- 16.00 Les Grandes Manœuvres.
- 16.30 Alfred Hitchcock présente.
- 16.55 Gallée : Villes en limites.
- 17.15 Qu'est-ce qu'on range ?
- 17.25 100 % question.
- 17.55 Éléments déchainés.
- 18.25 Météo.
- 18.30 Le Monde des animaux.
- 18.56 C'est quoi la France ?
- 19.00 Archimède.
- 19.45 Arte info, Météo.
- 20.15 360°, le reportage GEO. [2/4].
- 20.45 La Vie en face. Vivre avec les barbelés.
- 21.40 Thema. L'autisme au pluriel. 21.45 Histoire, histoires d'autisme. 22.40 Vu d'ici. Aux portes de l'autisme. 23.40 Regarde-moi.
- 0.40 Nanou ou Gaëlle... Téléfilm. Christine François.

M 6

- 15.20 Code Quantum. O.
- 16.10 M comme musique.
- 17.25 Bugs. O.
- 18.25 Lois et Clark, les nouvelles aventures de Superman. O.
- 19.15 Cosby Show. O.
- 19.50 I-minute.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Notre belle famille. O.
- 20.40 Décrochages info, E = M 6 découverte.
- 20.50 Fréquentstar. Laurent Gerra.
- 22.50 Des iris pour un meurtre. Téléfilm. Robert Michaël Lewis. O.
- 0.30 Zone interdite. Beauté, minceur et lifting.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 In vivo. La beauté et le cerveau.
- 20.30 Accord parfait.
- 21.30 Fiction 30. Ma sœur, de Linda Lê.
- 22.10 Multipistes. TDO.
- 22.30 Surpris par la Nuit. 0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 18.00 Le jazz est un roman. Petite célébration de Jim Hall [1/2].
- 19.07 A côté de la plaque.
- 20.00 Un mardi idéal.
- 22.30 Jazz, suivez le thème.
- 23.00 Le Conservatoire. 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

- 18.30 Le Magazine.
- 20.15 Les Soirées. Symphonie de psaumes, de Stravinsky, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. L. Maazel.
- 20.40 Stendhal et la musique : du génie au bonheur. Œuvres de Haydn, Mozart, Danzi, Pergolèse, etc.
- 22.40 Les Soirées... (suite). Œuvres de R. Schumann, Schubert, Gade.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA
- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans
- Les cotes des films
- On peut voir
- A ne pas manquer
- Chef-d'œuvre ou classique
- Les symboles spéciaux de Canal +
- DD Dernière diffusion
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Adjugée-vendue !

par Pierre Georges

IL Y A DE LA ROUERIE là-dedans, du fétichisme aussi et un peu d'indécence. Barbara, les robes de Barbara, le rocking-chair de Barbara, le piano de Barbara, les gants de Barbara, les boas de Barbara, enfin bref tout un reliquaire Barbara a été vendu aux enchères, vendredi, à Cheverny. Adjugée, vendue, la dame en noir !

Ce qui n'avait pas été soldé, lors d'une première vente aux enchères de meubles et objets barbaresques, fin janvier à Vendôme, l'a été cette fois. Dispersés aux quatre vents des adjudications, ces souvenirs mis à l'encan, comme vrais morceaux de la vraie robe, ont trouvé preneur, pour un total de 1,5 million de francs, vendredi.

Car il y a toujours preneur en cette curieuse dévotion des reliques, en ce marchand pèlerinage des souvenirs. Preneur d'on ne sait trop quoi, un morceau chiffonné de mémoire, une dépouille de spectacle, une partition annotée, les simples ersatz matériels d'une vie de scène et de lumière promus objets du culte. Au motif du souvenir, on disperse les lambeaux du souvenir, sous le feu roulant des enchères. Sans autre bonne cause que celle des héritiers, comme pressés de tuer la sœur, de réaliser vivement l'héritage au prétexte de satisfaire la demande et l'attente des fidèles, avant que passion ne meure et qu'enchères ne faiblissent.

Voici donc Barbara morte en 1997 et dispersée en moins de trois ans, si l'on ose dire. Voici qu'ici ou là, accrochées sur un cintre ou épinglées dans une vitrine, en autant de musées égoïstes ou de mémoriaux particuliers, les robes de Barbara vont

être transformées en ce qu'elles ne furent jamais, des tuniques liturgiques. Bien sûr, on force là un peu le trait. Mais, sauf à y mettre tout le poids émotionnel de la mémoire chez tous ceux qui ont aimé la chanteuse, qu'est-ce vraiment qu'une robe de Barbara sans Barbara, sinon un morceau de tissu endeuillé ? Objets du culte avez-vous donc une âme ?

D'autres qu'elle, avant et après, ont été, de tous temps, et seront célébrés en cet office anti-quinquaire. Des mèches de cheveux et bicornes de Napoléon aux fourreaux de Marilyn Monroe, des binocles de Karl Marx à la cuisinière de Landru, de la limousine qui vit mourir JF Kennedy aux casques de course d'Ayrton Senna. Et ainsi de suite, à l'infini, dans la grande et universelle brocante des passions et deuils en tout genre. Toute célébrité, de quelque nature qu'ait été sa célébrité, est ainsi en situation de mourir deux fois. Une fois pour trépasser, la deuxième pour se survivre dans la procession, la course aux souvenirs.

D'autres que Barbara, des milliers d'autres, se retrouvent ainsi enchâssés dans des sortes de Panthéons personnels, individuels et plus ou moins richement dotés selon les moyens des gardiens passionnés, ou spéculateurs, du mausolée. Aux très chers disparus, les enchères reconnaissantes ! Entre « cher » justement et enchères, il y a comme une parentèle sémantique qui fait déjà le lien et le prix de ce qui est censé n'avoir point de prix. Prix et passion du souvenir qui s'exercent et se scandent au marteau des commissaires-priseurs. Que ceux et celles qui aimèrent Barbara lèvent le doigt. Adjugée-vendue !

Le patriarche de Moscou ne ferme plus la porte à une visite de Jean Paul II

Première visite du président russe, Vladimir Poutine, en Italie et au Vatican

LE PAPE À MOSCOU ? Si le billet du voyage le plus longtemps et ardemment espéré par Jean Paul II n'est pas encore arrivé à Rome, les esprits commencent à bouger. Une nouvelle invitation officielle devait être adressée par le président russe, Vladimir Poutine, en visite en Italie et au Vatican les lundi 5 et mardi 6 juin, mais la clé de ce voyage se trouve toujours au patriarcat orthodoxe de Moscou. Chef d'une Eglise de Russie en plein renouveau (80 millions de fidèles), le patriarche Alexis II a toujours été empêché par le saint-synode (« collègue » des évêques et organe directeur de l'Eglise) de répondre favorablement aux appels du Vatican et des autorités politiques de son pays.

Pour la première fois, dimanche 4 juin devant la presse à Moscou, Alexis II a entrebaillé la porte. Il n'a pas exclu qu'une prochaine rencontre entre les deux chefs d'Eglise puisse se produire, alors qu'en novembre 1999, reprochant une fois de plus à Jean Paul II son « prosélytisme », il affirmait : « Même si le pape venait en visite d'Etat à Mos-

cou, nous ne pourrions pas nous rencontrer. » Ce dimanche 4, le patriarche a précisé qu'« une telle rencontre ne devait pas seulement se produire devant les caméras », qu'elle devait être « bien préparée et donner des résultats concrets ». Il ajoutait qu'une « déclaration commune » pourrait être signée sur les thèmes qui bloquent « le développement des relations ».

DEUX CONFLITS

Jean Paul II est prêt à se rendre à Moscou avant même la fin de l'an 2000, mais il n'acceptera jamais l'invitation de Vladimir Poutine s'il n'obtient pas aussi un accord explicite du saint-synode des évêques de Russie. La déclaration du patriarche Alexis II représente donc un pas en avant, mais la prudence reste de mise. Deux tentatives de rencontre entre les deux patriarches de Rome et de Moscou ont déjà échoué en Hongrie, où le pape se rendait en septembre 1996, et à Vienne le 21 juin 1997.

Compte tenu des voyages difficiles que le pape a pu entreprendre, jusqu'à Cuba ou en Israël, son inter-

diction de séjour dans un grand pays de tradition chrétienne – et en dehors de tout obstacle politique – comme la Russie paraît de plus en plus incompréhensible. Le blocage tient à deux conflits persistants depuis 1991. Le premier porte sur la restitution d'églises qui appartenaient à la minorité grecque-catholique d'Ukraine (pays qui se trouve encore pour partie dans la juridiction orthodoxe de Moscou) avant son interdiction sous Staline. Le deuxième est lié aux campagnes missionnaires (« prosélytisme ») des catholiques et autres Eglises occidentales menées, depuis l'ouverture des frontières, sur le territoire majoritairement orthodoxe de Russie.

Lancé à la veille de la visite au Vatican de Vladimir Poutine, la déclaration du patriarche Alexis II est-elle purement tactique ? Ou confirme-t-elle l'optimisme manifesté à la mi-décembre 1999 à Moscou par le cardinal Sodano, secrétaire d'Etat du pape, affirmant : « Il se prépare quelque chose avec Alexis II » ?

Henri Tincq

Gucci : vers un accord entre M. Pinault et M. Arnault

LES GROUPES Louis Vuitton Moët Hennessy (LVMH) et Pinault Printemps Redoute (PPR), qui se disputent la maison de mode italienne Gucci depuis plus d'un an, ont entrepris ces dernières semaines des discussions en vue de régler leur différend à l'amiable, à la demande de Bernard Arnault (LVMH), qui souhaite revendre les 20,6 % que son groupe détient dans Gucci.

La griffe florentine est contrôlée à 42 % par PPR depuis mars 1999. Le principe d'un rachat de la part de LVMH semble acquis de part et d'autre. Les discussions ont achoppé la semaine dernière sur les modalités de ce rachat. PPR est lié à Gucci par un accord qui l'empêche d'augmenter sa participation sans lancer d'offre publique d'achat sur l'ensemble du capital. François Pinault doit maintenant convaincre le PDG de Gucci, Domenico de Sole, opposant virulent à M. Arnault, et qui a déclaré récemment qu'il continuerait à « veiller aux intérêts des actionnaires indépendants de Gucci ».

FINNAIR CHOISIT NOS SOLUTIONS E-BUSINESS POUR SON FRET LONG COURRIER

Lorsque la compagnie aérienne finlandaise Finnair décide de dynamiser son activité fret long courrier, elle se tourne vers les technologies Internet. Et donc naturellement vers Unisys. Notre réponse : faciliter la mise en œuvre des applications de commerce électronique avec nos solutions Unisys e@ction. L'application installée permet aux partenaires de Finnair et à ses clients de placer leurs commandes

via Internet et de connaître en temps réel la position exacte de leurs containers. Nous avons également assuré l'intégration de notre solution e-business aux systèmes existants afin que ce nouveau service soit rapidement opérationnel et ceci à moindre coût. Cette solution place la compagnie aérienne largement en tête devant ses concurrents. Et c'est ce que vous êtes en droit d'attendre de ceux toujours prêts à tenir la distance aux côtés de leurs clients.

C'est dans notre nature.

© 2000 Unisys Corporation. Unisys est une marque déposée. e@ction est une marque d'Unisys Corporation.

Des putschistes prennent en otage le premier ministre des îles Salomon

AUCKLAND

de notre correspondante dans le Pacifique Sud

Alors que la prise d'otages aux îles Fidji est entrée dans sa troisième semaine de pseudo-négociations et semblait toujours dans l'impasse, lundi 5 juin, l'archipel mélanésien des îles Salomon vient de connaître un coup d'Etat vaguement similaire : comme aux Fidji, le premier ministre a été pris en otage. L'attaque sur la résidence du chef du gouvernement, Bartholomew Ulufa'alu, a eu lieu, lundi matin, à Honiara, la capitale des îles Salomon. Cet archipel des Salomon, qui est voisin de la Papouasie - Nouvelle-Guinée, dans le Pacifique Sud, fut un protectorat britannique de 1893 à 1978, date de l'indépendance. Les cinq cent cinquante mille Salomoniens vivent pour leur immense majorité en autosuffisance.

Les auteurs de la tentative de coup d'Etat seraient des guérilleros venus de Malaita, grande île au nord-est de l'île-capitale Guadalcanal, organisés depuis quelques mois au sein de la Malaïta Eagle Force (MEF). Ces combattants sont en lutte contre leurs ennemis de l'Armée de libération de Guadalcanal (GLA) qui ont été dernièrement les

auteurs de sanglantes attaques contre les migrants venus de Malaita. La MEF aurait lancé il y a quelques jours un ultimatum au gouvernement afin que celui-ci compense les insulaires de Malaita, expropriés et spoliés par la GLA. Dans un communiqué rendu public par le groupe, la Malaïta Eagle Force indique qu'une partie des forces de police s'est rangée à ses côtés.

Il y a environ un an, l'armée de libération de Guadalcanal, le groupe le plus actif dans ce conflit ethnique, s'est constitué formellement et a annoncé son objectif : renvoyer chez eux, voire éliminer, les communautés originaires de Malaita qui se sont installés au fil des années à Guadalcanal, relativement plus développée. La GLA reproche aux natifs de Malaita d'avoir pris aux locaux les terres et les emplois administratifs.

Le risque de voir la crise actuelle dégénérer rapidement en guerre civile est réel. En dix-huit mois, les affrontements ont fait une soixantaine de morts et provoqué le retour dans leur île natale de plusieurs milliers de personnes originaires de Malaita.

Florence de Changy

M. Delanoë juge « irréalisable » une refonte des listes électorales à Paris

L'ANNONCE du dépôt par Philippe Séguin, mardi 6 juin, d'une proposition de loi organisant une « refonte totale » des listes électorales parisiennes a suscité la réaction de son concurrent socialiste à la Mairie de Paris, Bertrand Delanoë. Dénonçant une « stratégie à court terme », le sénateur socialiste a déclaré, samedi 3 juin, que cette réforme était « juridiquement incertaine » et « matériellement irréalisable ». Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, a fait chorus, estimant que la proposition de M. Séguin « sonnait comme un aveu pour ses amis, sa formation politique, le RPR, et la droite parisienne ». Le maire du 18^e arrondissement a ajouté qu'il appartient « au gouvernement et à l'Etat de prendre leurs dispositions » pour la vérification des listes. Noël Mamère, député (Vert) de Gironde, a, de son côté, annoncé, dans un entretien au Journal du dimanche du 4 juin, que les Verts allaient déposer une proposition de loi autorisant le préfet à prendre chaque année l'initiative d'une révision des listes électorales.

Le Monde ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

MARDI 6 JUIN 2000

EUROPE

Le Français Michel Clamen, ancien haut fonctionnaire, enseigne les arcanes du lobbying



communautaire après y avoir initié les entreprises françaises (page IV)

FUTURS

90 %

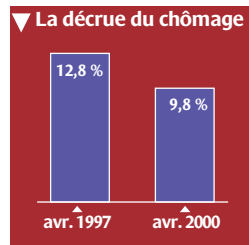
de la population mondiale en âge de travailler n'est couverte par aucun régime de retraite. La création de systèmes de pension est un défi majeur pour les pays en développement (page VI)

LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

● Estimé à 8,5 % par le gouvernement, le chômage dit incompressible devient un enjeu politique majeur, alors que la France vient de passer sous la barre des 10 % de demandeurs d'emploi (page VIII)

● Thomas Troadec, chercheur au CNRS, souligne les risques de perte d'identité liés à la préretraite, véritable « no man's land social » (page IX)

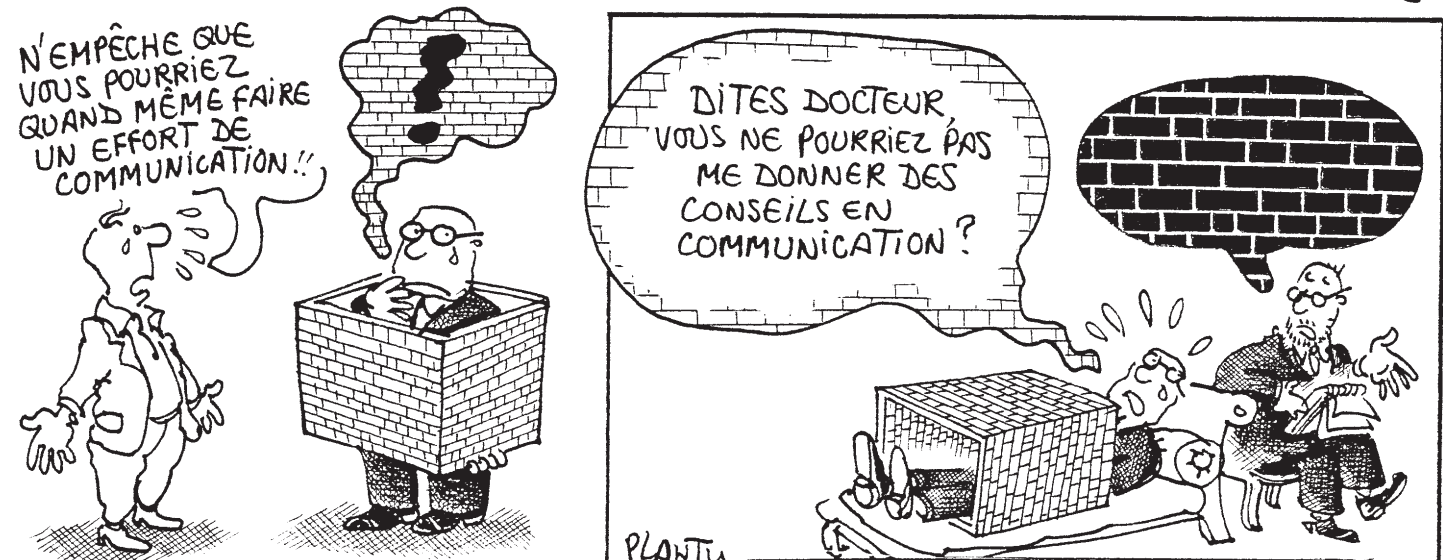
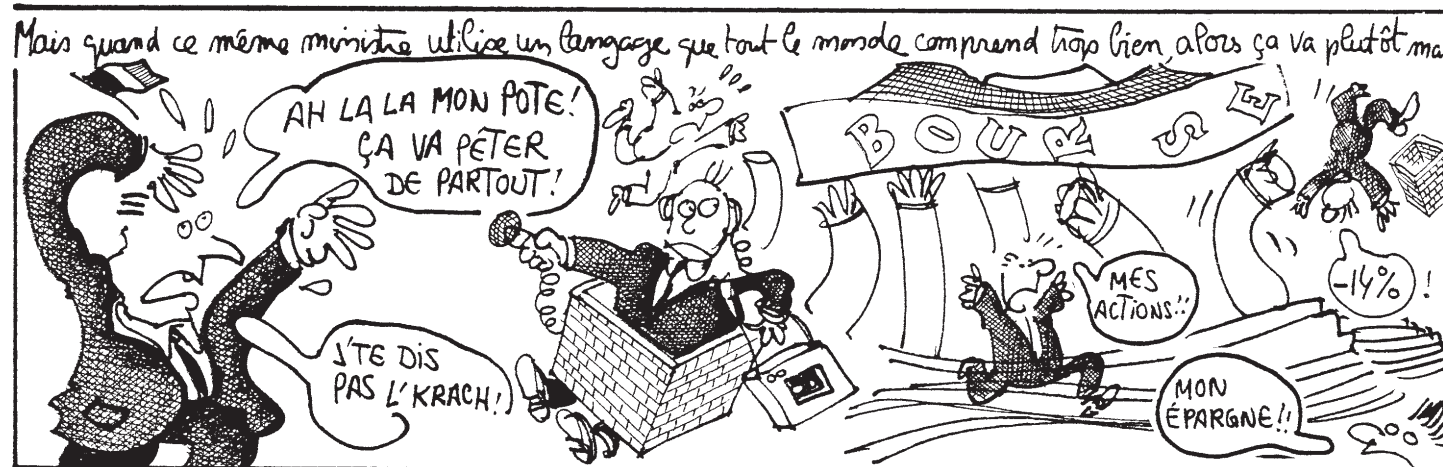
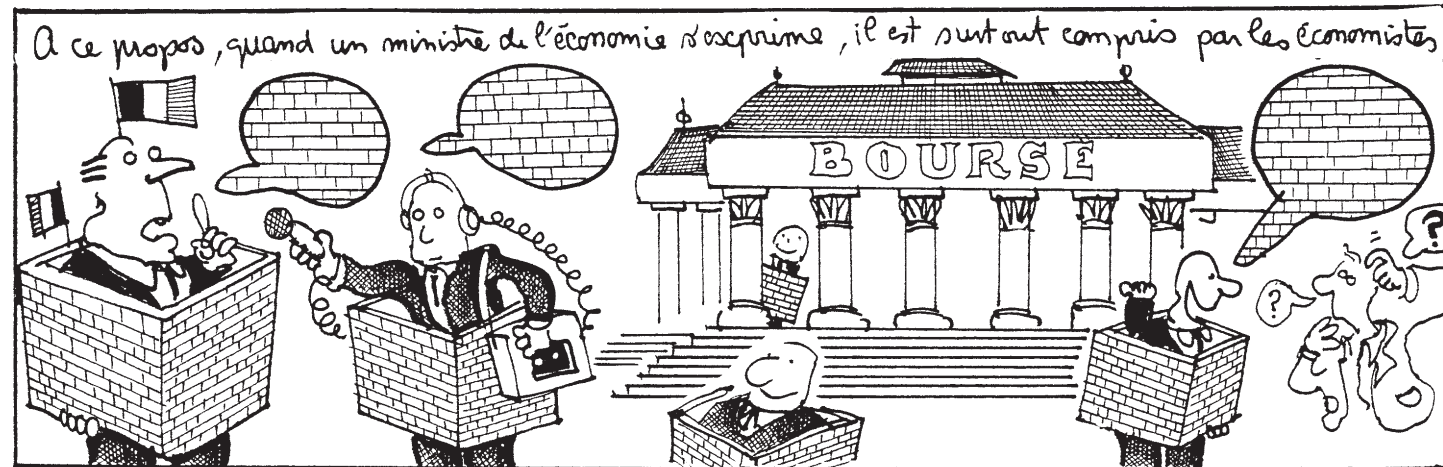
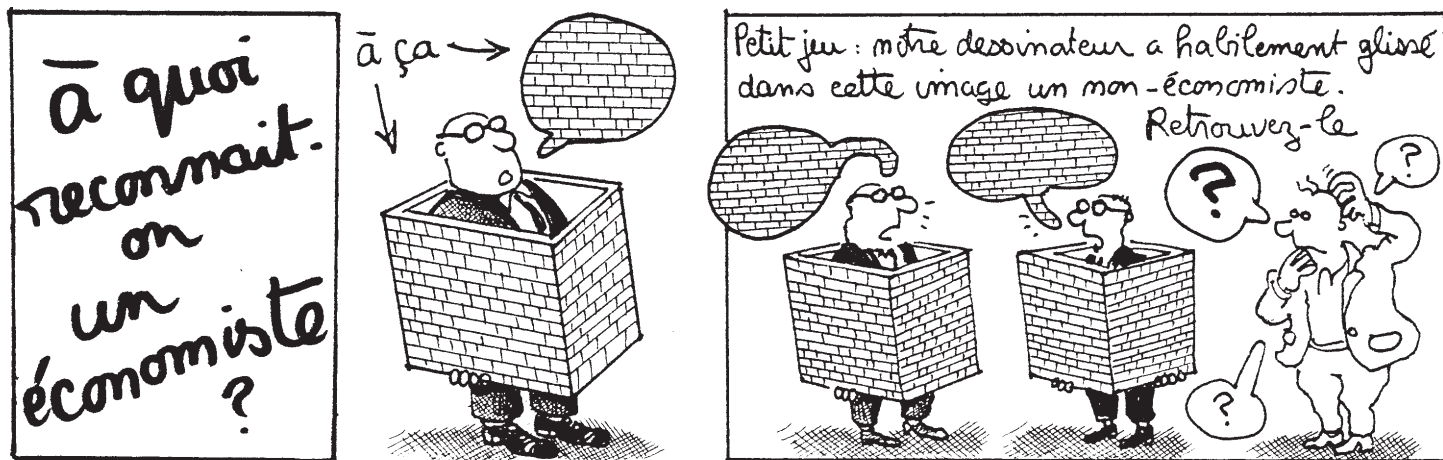
● Les grandes entreprises tentent de dynamiser leurs activités de e-business en les filialisant, pour alléger leurs structures (page X)



ANNONCES CLASSÉES

De la page XII à la page XXXII

Les jeunes économistes à l'honneur



« Le Monde Economie » et le Cercle des économistes décernent le prix 2000 du Meilleur jeune économiste de France à Agnès Bénassy-Quéré et à Bruno Amable

vaux sur les mathématiques et l'économétrie au service de l'économie).

Le Prix annuel du meilleur jeune économiste de France, que viennent de créer « Le Monde Economie » et le Cercle des économistes, a naturellement des ambitions plus modestes. Il s'inscrit dans la double démarche – conceptuelle et pédagogique – que poursuivent les journalistes du supplément économique du Monde et les universitaires du Cercle. S'inspirant de la John-Bate-Clark Medal, attribuée par l'American Economic Association aux meilleurs jeunes économistes américains, il vise aussi à faire émerger, sans attendre leur reconnaissance par le monde académique, les travaux d'une nouvelle génération de chercheurs, français dans un premier temps, européens par la suite, reflétant un environnement totalement nouveau et qui oblige à repenser les théories économiques classiques.

Aujourd'hui, l'économie concerne – contamine, disent certains – tous les domaines de la société, dans la proximité immédiate comme dans l'ailleurs lointain, virtuellement rapprochés. Pourtant, il a fallu de longues années avant que soit reconnu l'intérêt des travaux des économistes. Lorsque, à la fin du XIX^e siècle, Alfred Nobel décida de récompenser chaque année les grandes réalisations sociales et scientifiques, il ne pensait pas aux questions économiques. Les premiers prix Nobel (paix, littérature, médecine, physique-chimie) furent attribués en 1901, mais il fallut attendre 1969 pour que soit décerné le premier prix Nobel d'économie (au tandem Frish-Tinbergen, pour leurs tra-

Agnès Bénassy-Quéré et Bruno Amable, deux enseignants issus de l'université Lille-II – l'une spécialiste des monnaies et des taux de change, l'autre attiré par les composantes nouvelles de la croissance et la constitution de nouvelles formes de capitalisme –, sont ceux qui, aux yeux du jury, ont le mieux répondu à cette démarche.

Serge Marti

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
www.ism-mba.edu
Fully accredited *

ISM Programmes accrédités * USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants
Séminaires en anglais avec professeurs américains, compatibles avec votre vie professionnelle
Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés enseignement supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle
Admissions : janvier, avril, octobre.

ieMBA International Executive Master of Business Administration
■ « part-time » sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à PARIS et 1 ou 2 mois à NEW YORK
■ 520 heures plus thèse

MBA Master of Business Administration in International Management
■ « full-time » 4 mois à Paris et 6 mois à New York
■ 520 heures plus thèse

DBA Doctorate of Business Administration
■ Pour titulaires d'un MBA ou équivalent
■ « part-time » sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs
■ 320 heures plus thèse

International School of Management
148, rue de Grenelle, 75007 Paris
Tél. : 33-1-45-51-09-09 – Fax : 33-1-45-51-09-08
Programmes gérés à New York par ISM USA
Internet : http://www.ism-mba.edu e.mail : info@ism-mba.edu

ISM

QUI ET COMMENT ?

Questions-réponses

1 Selon quelle méthode le Prix du meilleur jeune économiste de France a-t-il été attribué ?

La démarche, définie en commun par « Le Monde Economie » et le Cercle des économistes, comporte plusieurs étapes. Chaque membre du Cercle a sélectionné cinq candidats de moins de quarante ans dont la qualité des recherches lui semblait indéniable. Le Cercle a ensuite retenu dix noms au sein de ce premier choix, demandant à chacun de transmettre une liste de travaux et deux textes qui résumaient le mieux leur approche. Ainsi fut constituée la liste des « nominés ». Le Cercle s'est alors réuni pour réaliser une sélection préfinale de quatre noms, avec des rapporteurs choisis au hasard au sein du Cercle. Les quatre dossiers ont alors été transmis au « Monde Economie ». Dernière étape : un jury composé de trois membres mandatés du Cercle des économistes et de trois journalistes du « Monde Economie » a désigné le lauréat.

2 Qui compose le Cercle des économistes ?

Créé en 1992 à l'initiative de Jean-Hervé Lorenzi, le Cercle des économistes réunit vingt-cinq économistes, universitaires, qui ont le souci d'associer réflexion théorique et pratique de l'action. C'est dans cet esprit que les membres du Cercle interviennent dans de nombreuses instances publiques et dans les médias, en particulier sur Radio-Classique pour traiter chaque soir une question d'actualité.

Le Cercle est composé de :

● Michel Aglietta, professeur d'économie à l'université de Nanterre - Paris-X, conseiller scientifique du Cepii, membre du Conseil d'analyse économique.

● Patrick Artus, professeur associé d'économie à l'université Paris-I, professeur à l'École polytechnique, directeur des études économiques et financières à la Caisse des dépôts et consignations, membre du Conseil d'analyse économique.

● Jean-Paul Betbèze, professeur d'économie à l'université Paris-II - Panthéon-Assas, directeur des études économiques et financières, directeur de la stratégie au Crédit lyonnais.

● Jean-Pierre Boisvion, professeur de gestion à l'université Paris-II - Panthéon-Assas, délégué général de l'Institut de l'entreprise.

● Christian de Boissieu, professeur d'économie à l'université Paris-I, conseiller économique de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, membre du Conseil d'analyse économique.

● Anton Brender, professeur associé d'économie à l'université Paris-IX - Dauphine, président de CPR Gestion.

● Jean-Michel Charpin, commissaire au Plan, membre du Conseil d'analyse économique.

● Jean-Marie Chevalier, professeur d'économie à l'université Paris-IX - Dauphine, membre du CERA.

● Elie Cohen, professeur de gestion à l'université Paris-IX - Dauphine.

● Michel Didier, professeur titulaire de la Chaire d'économie et statistique industrielles au CNAM, directeur du centre de recherche Rexecode, membre du Conseil d'analyse économique.

● Pierre Dockès, professeur à l'université de Lyon, directeur du Centre Walras.

● Henri Guillaume, inspecteur général des finances, président du Comité d'engagement du fonds public pour le capital risque.

● Pierre Jacquet, professeur d'économie à l'ENPC, directeur adjoint de l'IFRI, membre du Conseil d'analyse économique.

● Bertrand Jacquillat, professeur de gestion à l'Institut d'études politiques de Paris, président d'Associés en finance.

● Jean-Dominique Lafay, professeur d'économie à l'université Paris-I - Panthéon.

● Jean-Hervé Lorenzi, professeur d'économie à l'université Paris-IX - Dauphine, conseiller du directeur à la Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque, membre du Conseil d'analyse économique, président du Cercle des économistes.

● Charles-Albert Michalet, professeur d'économie à l'université Paris-IX - Dauphine, expert auprès de la Banque mondiale.

● Jacques Mistral, professeur d'économie à l'Institut d'études politiques de Paris, conseiller économique du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

● Olivier Pastré, professeur d'économie à l'université Paris-XIII, responsable des activités de banque d'affaires à la SBF.

● Jean-Paul Pollin, professeur d'économie à l'université d'Orléans, membre du conseil scientifique de la Fondation Banque de France.

● Dominique Roux, professeur de gestion à l'université Paris-Dauphine, membre du collège de l'Autorité de régulation des télécommunications.

● Christian Saint-Etienne, professeur associé d'économie à l'université Paris-IX - Dauphine, président du Conseil stratégique européen.

● Christian Sautter, inspecteur général des finances, directeur d'études à l'EHESS, ancien ministre.

● Christian Stoffaës, professeur associé d'économie à l'université Paris-IX - Dauphine, directeur chargé du service de l'inspection générale et de la prospective d'Electricité de France.

● Daniel Vitry, professeur d'économie à l'université Paris-II, directeur général du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, président du Cereq.

Une nouvelle science économique... pour une « nouvelle économie » ?

L'économie figure parmi les disciplines qui s'intéressent à une très grande variété de thèmes et qui renouvellent de la manière la plus régulière les sujets abordés. Car il y a bien focalisation temporaire sur ce que la science économique essaie de comprendre, d'interpréter et éventuellement de proposer comme solutions aux difficultés existantes.

Lorsque les membres du Cercle des économistes rédigeaient leur thèse de doctorat, les grands débats portaient sur les approches radicalement opposées, tant sur le plan monétaire que sur le plan de l'économie réelle, des keynésiens et des néoclassiques, sans même évoquer l'interprétation des lois d'accumulation que proposaient les marxistes. Les économistes étaient alors souvent éloignés du monde réel, intervenaient peu dans le débat public, et l'influence anglo-saxonne était très forte.

L'idée de construire une science économique « française » n'a pas plus de sens que s'il s'agissait d'élaborer une pensée économique « allemande » ou « italienne ». Chaque pays est, en son sein, traversé par des courants d'inspiration divers.

QUEL RÔLE POUR L'ÉTAT ?

Il y a trente ans, les discussions entre économistes français portaient sur le système capitaliste, sa légitimité et ses performances. Aujourd'hui, elles se situent beaucoup plus à l'intérieur du système, même si les critiques, parfois justifiées mais aussi parfois simplistes, de la mondialisation et de ses conséquences ramènent au débat sur le système lui-même.

Cela dit, sous des formes différentes mais avec des hypothèses progressivement renouvelées et affinées, les interrogations privilégiées frappent par leur perma-

Les débats classiques sur la régulation du marché doivent prendre en compte le bouleversement des nouvelles technologies

nence : le système tend-il, de lui-même, vers un équilibre ? Quelle est la nature exacte de celui-ci ? Et quelles sont ses relations avec l'optimum social ? L'Etat, à travers des leviers de politique économique transformés par la globalisation (mondiale) et l'intégration (européenne), doit-il et peut-il interférer avec la réalisation de l'équilibre ?

S'il n'y a guère de controverse sur la nécessité pour l'Etat de pallier les lacunes du marché, les débats commencent lorsqu'il s'agit très concrètement de choisir les leviers à privilégier, de doser les politiques conjoncturelles ou de définir le contenu et l'ambition des réformes structurelles (réforme fiscale, fonctionnement du marché du travail, financement de la Sécurité sociale, etc.). Les questionnements s'intéressent aussi, plus qu'avant, à l'étude de la « qualité » de l'Etat, à l'évaluation des politiques publiques...

Les instruments d'analyse et le mode de raisonnement sont les mêmes un peu partout - ce qui ne sous-estime pas la spécificité de certaines questions touchant les pays en développement et les économies en transition vers le marché. S'il existe une certaine tradition économique en Europe continentale, elle tiendrait non à la spécificité des outils d'analyse mais à la sensibilité particulière à l'égard de l'histoire, des facteurs institu-

tionnels, des approches pluridisciplinaires... Une sensibilité partagée aujourd'hui par un nombre croissant d'économistes américains, et non des moindres, et exprimée par des courants aussi différents que celui des « choix publics » (*public choice*) ou la tradition de l'« économie politique » (*political economy*) au sens anglo-saxon.

Dans sa vision prospective à l'horizon 2050, l'économiste américain David Colander anticipe une moindre polarisation des étudiants et des professeurs en économie aux Etats-Unis, et un certain rééquilibrage pour l'Europe et l'Asie (« New Millenium Economics : How did it get this way, and what way is it ? », *Journal of Economic Perspectives*, hiver 2000). Cette évolution serait, entre autres éléments, favorisée par les nouvelles technologies. Il prévoit aussi l'essor d'une nouvelle analyse économique qui ferait appel à des méthodes et à des modèles plus complexes tout en remettant les facteurs institutionnels au centre du raisonnement.

L'EXIGENCE D'UN REGARD NEUF

L'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication, au cœur de la nouvelle économie, implique-t-elle l'élaboration d'une « nouvelle économie » ? Pas nécessairement, et il serait trop facile et trop opportuniste de jeter aux orties nos outils traditionnels. Disons que la nouvelle économie oblige à un regard neuf sur l'innovation et la recherche, sur l'investissement (l'immobilier jouant un rôle croissant à côté de l'investissement matériel), etc. Il revient aux économistes et aux statisticiens d'actualiser leurs instruments de mesure et de fournir des définitions renouvelées non seulement pour l'investissement, mais aussi pour l'inflation (intégration du prix

des actifs financiers ?), pour la monnaie (à l'époque d'Internet), etc.

En distinguant les deux facettes de l'analyse économique, la dimension « positive » (ce qui est) et l'aspect normatif (ce qui doit être), l'économiste suédois Gunnar Myrdal avait explicité l'implicite. Ces deux facettes sont parfois intimement liées, au point de ne pouvoir être dissociées que sur le papier. Par souci de transparence, et pour la clarté du débat démocratique, il vaut mieux expliciter le contenu normatif des théories et des débats économiques. Tel n'a pas été le cas, par exemple, des controverses nées de l'arrivée de l'euro. Des deux côtés, entre partisans et adversaires de la monnaie unique, le contenu des arguments échangés est resté trop souvent implicitement normatif, et nous payons aujourd'hui encore le prix de cette explication en partie ratée...

De l'analyse à la politique économique, les économistes français sont devenus des acteurs à part entière du débat public. La création, il y a trois ans, du Conseil d'analyse économique auprès du premier ministre montre bien à quel point les économistes académiques sont devenus les commentateurs et les conseils de l'action publique. Sur quoi travaillent-ils ? Sur des sujets variés et importants comme la convergence européenne, les crises financières, le rôle de l'innovation dans la croissance, l'économie industrielle dans sa nouvelle conception, la flexibilité des marchés, etc. Dans tous ces domaines et dans quelques autres, les économistes français sont au niveau mondial, et cela tant sur le plan théorique que pour les applications. Ce sont deux jeunes économistes exemplaires sur ces points que nous venons de distinguer.

Le Cercle des économistes

Aux Etats-Unis, la John-Bates-Clark Medal

Outre-Atlantique, l'American Economic Association (AEA) distingue les meilleurs jeunes économistes américains. Chaque année impaire, elle décerne la John-Bates-Clark Medal au terme d'une sélection très sévère. D'après les statuts, cette médaille vient récompenser un économiste américain âgé de moins de quarante ans ayant apporté « une contribution significative à la pensée et à la connaissance économiques ». J. B. Clark (1847-1938), un ancien président de l'AEA, est considéré comme le père de l'école marginaliste américaine, convergeant dans sa méthode et ses résultats avec des économistes européens comme Jevons, Walras et Menger... Enseignant à l'université Columbia à partir de 1895, il a mené de nombreux travaux, non seulement sur la théorie de la répartition, mais aussi sur celle du capital, le clivage statique/dynamique, le rôle de l'entrepreneur, etc.

Attribuée depuis 1947, la médaille Clark vient récompenser des travaux originaux et influents, combinant souvent des percées théoriques et des applications significatives du point de vue de la

politique économique. La liste des lauréats montre les anticipations rationnelles des jurys de l'AEA et la capacité prédictive de la médaille Clark pour des prix Nobel ultérieurs. On y trouve Paul Samuelson (1947), Milton Friedman (1951), James Tobin (1955), Kenneth Arrow (1957), Lawrence Klein (1959), Robert Solow (1961), Gary Becker (1967), tous lauréats du Nobel par la suite, et plus près de nous Martin Feldstein (1977), Joseph Stiglitz (1979), Paul Krugman (1991), l'actuel secrétaire au Trésor Larry Summers (1993)...

DIVERSITÉ DE MÉTHODES

On constate ainsi une diversité de champs et de méthodes, même si les plus brillants parmi les économistes à la marge des courants dominants ont des difficultés à être distingués. Il faut cependant noter la présence de Kenneth Boulding (1949), économiste peu orthodoxe mais figure influente dans les débats et penseur économiquement aux Etats-Unis à la charnière des années 1950 et 1960. Parmi les lauréats récents, on peut citer David Card (1995) pour ses contributions en économie du travail théorique et appliquée et

Kevin Murphy (1997) pour ses travaux empiriques concernant également le fonctionnement du marché du travail et les inégalités de salaires.

La médaille Clark 1999 a été attribuée il y a quelques mois à Andrei Shleifer, de Harvard, pour saluer ses travaux sur le gouvernement d'entreprise, les marchés financiers et les économies en transition (le jury souligne en particulier le rôle joué par cet économiste dans les privatisations en Russie).

De nombreuses autres récompenses ont été créées aux Etats-Unis et ailleurs pour saluer des travaux plus ciblés, parfois sollicités sur des thèmes définis à l'avance (un exemple parmi beaucoup d'autres : le prix Schumpeter, décerné également tous les deux ans, qui vient récompenser au plan mondial le meilleur essai sur un sujet imposé, d'inspiration « schumpétérienne »). Mais la médaille Clark, par sa crédibilité et la liste impressionnante des lauréats, reste la voie royale pour la reconnaissance américaine et internationale.

Le Cercle des économistes

Les huit autres « nominés » au Prix du meilleur jeune économiste de France

● **Bernard Bensaid**
Professeur à l'Institut d'études politiques de Lille, sa thèse de doctorat, intitulée « Information, incitations et mécanismes séquentiels d'allocation de ressources », a été couronnée par le Prix Gaetan-Pirou de la Chancellerie des universités de Paris. Ses travaux et ses enseignements portent, notamment, sur l'économie in-

dustrielle, la théorie des contrats, les marchés à terme et options, les modèles de taux d'intérêt.

● **Marc Flandreau**
Chargé de recherche au CNRS et à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Marc Flandreau a consacré son doctorat européen en économie quantitative (EHESS et London School of Economics) au thème de « La France, le bimétallisme et la stabilité du système monétaire international ». Ses travaux portent essentiellement sur les politiques monétaires internationales, avec un intérêt particulier pour la question européenne.

● **Thomas Piketty**
Chercheur au Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification (Cepremap), Thomas Piketty a consacré sa thèse de doctorat de l'École des hautes études en sciences sociales à la théorie de la redistribution des richesses, dont il est devenu l'un des spécialistes français.

● **Laurence Scialom**
Professeur à l'université Paris-X - Nanterre, Laurence Scialom a consacré son doctorat à la thèse « Monnaie et Banque centrale en Europe ».

Ses ouvrages et ses articles s'orientent autour de quatre thèmes majeurs : la théorie monétaire (« La monnaie ou l'impossible insularisation de la science économique ») ; la Banque centrale européenne (« Banque centrale européenne et prêteur en dernier ressort ») ; les réformes monétaires et bancaires dans la Fédération de Russie (« Réformer l'intermédiation financière en Russie : les options ») ; politique de stabilisation du système financier (« Politique prudentielle et régime de change : les leçons de la crise asiatique »).

15^{ème} CYCLE DE FORMATION (NOV. 2000 - JUIL. 2001.)

Management du Développement Local

MBA

HOMOLOGUÉ PAR L'ÉTAT, AVEC OPTION INTERNATIONALE

- **UNE FORMATION-ACTION**
s'adressant à des cadres de collectivités locales, d'entreprises ou d'organismes mixtes (CCI, SEM,...) de niveau Bac+5 et +5 ans d'expérience professionnelle. (9 modules d'une semaine par mois et un projet à élaborer)
- **DES INTERVENANTS ET UN TUTORAT DE PROJET**
composés de praticiens, de consultants, de professeurs qualifiés.
- **UN AGENDA**
Caisse des Dépôts et Consignations, EDF, CNCE, Algoé, Danone, Crédit Agricole, Crédit Local de France, Rhône-Poulenc, Développement et Emploi, Saint-Gobain, RATP.

■ INSCRIPTIONS EN COURS ■

Institut des Managers du Développement Local

Tour Gatinna 1^{er} - 193/197, rue de Bercy - 75582 Paris CEDEX 12 - Tél. : 01.53.02.27.50 - Fax : 01.53.02.27.54

● **Bruno Biais**
Professeur à l'université de Toulouse, Bruno Biais est, entre autres, un expert du fonctionnement des marchés boursiers. Sa thèse de doctorat à HEC portait sur « Microstructure des marchés et processus de formation des prix ».

Ce chercheur s'est également intéressé à l'impact des comportements psychologiques sur l'économie et aux économies en développement.

● **Pierre Cahuc**
Professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne, Pierre Cahuc est un spécialiste de l'économie du travail. Les livres qu'il a déjà fait paraître et ses recherches analysent les questions de la formation des salaires et des déterminants du chômage. Il a ainsi beaucoup étudié l'impact de la réduction de la durée du travail sur l'emploi.

● **Pierre-Cyrille Hautcœur**
Professeur de sciences économiques à l'université d'Orléans, ce normand mène ses recherches autour de deux axes : d'une part le système financier français, et plus récemment le rôle des compagnies d'assurance-vie, en tant que principaux gestionnaires privés de capitaux en France ; et d'autre part l'économie monétaire internationale, en cherchant à comprendre les conditions de stabilisation des économies à la suite de chocs importants (guerre, crises pétrolières, etc.).

● **Gilles Saint-Paul**
Professeur à l'université de Barcelone (Espagne), Gilles Saint-Paul, polytechnicien, a été consultant auprès du ministère espagnol du travail et du ministère portugais de la planification.

Ses recherches et ses travaux sont largement internationales, portant, par exemple, sur le marché du travail suédois. Il est spécialiste des questions d'emploi et de chômage. Il s'est ainsi intéressé à la question de la flexibilité et

M.-B. B.

Agnès Bénassy-Quéré, professeur à l'université Lille-II et directrice adjointe du Cepii, lauréate

« Les gouvernements doivent trouver une réponse multinationale au pouvoir des marchés financiers »

« Pourquoi, selon vous, le jury du "Monde Economie" et du Cercle des économistes a-t-il choisi de récompenser vos travaux ?

« Ce qui rend sans doute mon travail intéressant est qu'il concerne beaucoup de monde : il est ancré dans les interrogations qui se posent aujourd'hui à l'économie contemporaine. J'ai toujours cherché à être proche de l'actualité. C'est comme cela, de mon point de vue, que l'économiste qui choisit de faire de l'économie appliquée fait un travail utile. En pouvant apporter le moment venu des arguments solides, ou du moins réfléchis, pour éclairer les débats de politique économique.

« Cela suppose bien sûr d'avoir pu anticiper les bons sujets. J'ai commencé à travailler sur l'impact de l'euro sur le Système monétaire international six ans avant sa création, sur la question des régimes de change dans les économies émergentes deux ans avant la crise asiatique. Je crois que ce sont ces efforts pour réaliser des travaux qui aient des conclusions pratiques qui sont aujourd'hui récompensés. Mais je veux ajouter que je ne travaille jamais seule. Mes coauteurs m'ont beaucoup fait avancer, et ils mériteraient de partager ce prix avec moi.

« Vous avez choisi de travailler sur la monnaie. Pourquoi ?

« Au départ, je n'étais pas formée pour faire de la recherche. J'y suis arrivée un peu par hasard. Mais ce qui m'intéresse dans ce travail, et sur ce domaine précis de la monnaie, c'est qu'il y a énormément de recherches à mener : il y a beaucoup de choses que nous ne comprenons pas sur ce sujet. La monnaie est un élément essentiel de l'interaction entre les pays, et c'est cet aspect "économie internationale" qui me passionne,

peut-être davantage que les aspects purement monétaires.

« Sur ce vaste champ de la monnaie et de la finance, quelles sont les questions majeures auxquelles doivent répondre les économistes ?

« Si l'on s'en tient aux questions monétaires, il y a au moins trois sujets qui agitent les chercheurs actuellement. Premièrement, quel environnement monétaire (degré de liberté de circulation des capitaux, régime de change) convient le mieux aux pays émergents. La crise asiatique de 1997 a montré à quel point cet élément était important pour la stabilité des économies. Deuxièmement, comment expliquer la chute de l'euro, et, d'une façon plus globale,

comprendre les fluctuations des taux de change entre les grandes monnaies. Autre question : à partir de quand ces fluctuations, par leur ampleur, commencent-elles à poser problème ? Il faut que nous parvenions à trouver des explications sur ces thèmes pour pouvoir donner des points de repère aux politiques qui se réunissent au sein du G7.

« La question pendante porte sur l'efficacité de l'intervention des banques centrales. La question est de savoir si une action de la Banque centrale européenne sur les taux d'intérêt peut suffire à faire remonter l'euro, ou si elle devrait agir avec les autres grandes banques centrales.

« Enfin, toujours dans le champ

européen, nous réfléchissons à la façon d'intégrer les pays en transition candidats à l'Union européenne. Que doivent-ils faire avec leur monnaie en attendant d'adhérer à l'Union européenne, et ensuite avant le passage à la monnaie unique ? Cela n'est pas encore très clair.

« La place prise par les marchés financiers vous paraît-elle excessive ? Partagez-vous cette idée selon laquelle les marchés dictent leurs choix aux gouvernements ?

« Le fait que le monde soit de plus en plus dominé par la finance est incontestable. Les flux de capitaux ont augmenté beaucoup plus vite que les flux de marchandises. Les flux quotidiens sur les marchés des changes ont triplé entre 1989 et 1998 : ils représentent 1 500 milliards de dollars par jour. Mais je n'irai pas jusqu'à dire que les investisseurs dictent leur loi. Ils modifient en profondeur les rapports entre l'économie et le politique en obligeant les politiques à se concerter, à être plus rapides, à formuler de nouvelles règles. Les investisseurs sont multinationaux et cela réclame une réponse multinationale.

« Or les hommes politiques agissent dans un cadre national et il est très difficile pour eux de se concerter. Tant que les gouvernements n'auront pas de réponse multinationale, les investisseurs trouveront toujours un moyen d'échapper aux règles. Les problèmes liés à la puissance des marchés financiers ne viennent pas tant du monde de la finance que du fait que la mondialisation du secteur privé ne s'est pas accompagnée d'une internationalisation du monde public. Il y a là un enjeu majeur pour les gouvernements s'ils veulent pouvoir garder le contrôle de leurs politiques économiques. »

Propos recueillis par Laurence Caramel



Agnès Bénassy-Quéré

● Après ses études à l'École supérieure de commerce de Paris, Agnès Bénassy-Quéré aurait pu choisir l'entreprise. Elle est finalement tombée, « en partie par hasard », avoue-t-elle, dans la recherche, pour tenter de comprendre les courses folles des monnaies. Sa thèse soutenue à l'université de Dauphine en 1992 portait sur « La détermination des taux de change dans un modèle macro-économique multinational ».

● A trente-quatre ans, cette agrégée de sciences économiques, qui est passée par la direction de la prévision avant d'enseigner, quelques années, à l'université de Cergy-Pontoise, en impose à ses pairs ; parce qu'elle est jeune, qu'elle réalise des travaux de grande qualité et, qu'en plus, « elle fait tourner une boutique », le Centre d'études prospectives et d'informations économiques (Cepii), dont elle est directrice adjointe.

« C'est une fille bien », souligne Jean Pisani-Ferry, membre du Conseil d'analyse économique, en apprenant sa nomination. Son itinéraire de chercheuse a d'ailleurs souvent croisé celui qui fut un temps le patron du Cepii. Ensemble, ils ont travaillé sur « l'indépendance de la banque centrale » (en 1994) et sur l'euro (en 1998).

● Deux de ses études ont notamment retenu l'attention du jury : une analyse théorique sur l'euro et la stabilité des taux de changes (réalisée avec Jean Pisani-Ferry) et une recherche sur les liens entre les monnaies asiatiques.

Bruno Amable, professeur à l'université Lille-II et chercheur au Cepremap, lauréat

« Le processus de croissance ne garantit pas un développement égal pour tous »

« Vous avez longtemps travaillé sur la croissance et les changements technologiques. Quelles constatations en tirez-vous ?

« Ma première approche a consisté à essayer d'expliquer pourquoi certains pays se développaient plus vite que d'autres. Cela au moment où on assistait à un renouvellement des théories sur la croissance endogène, qui conduisait à s'interroger sur les sources de cette croissance et sur la façon dont était généré ce changement technologique. On constate que certains pays croissent plus vite que d'autres parce qu'ils maîtrisent mieux le changement technique sur le long terme. Se pose alors la question des influences qui agissent sur le changement technique, d'où mes travaux sur les institutions – au sens de systèmes – qui peuvent influencer ce nouveau processus.

« Au départ, ces institutions sont étroitement liées au champ de la science et de la technologie. Par la suite, on est conduit à élargir la palette par la prise en compte, dans l'analyse, des systèmes d'innovation en général.

« Vous estimez donc qu'il y a un lien direct entre la maîtrise, sur le long terme, de ce mode institutionnel et la croissance qui en découle ?

« Oui. A partir du moment où on dit : la croissance à long terme, c'est d'abord le changement technique – ce qui signifie qu'il ne s'agit pas de faire plus de choses de la même manière mais des choses différentes de manière différente –, la poursuite de cette croissance passe bien par la maîtrise des technologies qui, elle-mêmes, dépendent de l'architecture institutionnelle des économies.

« Une des grandes préoccupations apparue avec cette redécouverte, c'est qu'il n'y avait rien dans ce processus qui garantisse un développement égal pour tous. Très profondément, au cœur des méca-

nismes de la croissance, existent des possibilités de fortes divergences et d'inégalités entre nations. – A ce stade, comment définissez-vous ce que vous appelez "la complémentarité institutionnelle" et comment faites-vous le lien entre ce mécanisme et le processus de croissance ?

« Beaucoup de domaines influencent le changement technique au sens large : la science et la technologie, bien sûr, mais aussi les systèmes éducatifs, le mode de relation au travail, les systèmes financiers... Il s'agit là de configurations institutionnelles qui ont un effet direct sur le rythme de croissance. Pour faire mieux, on est tenté d'opter pour le meilleur système qui fournisse le résultat optimal. Mais cela conduirait, par exemple, à

combiner un mode de gestion de la main-d'œuvre à la japonaise avec un système de capital-risque à l'américaine. On comprend rapidement qu'il s'agit là d'éléments qui ne sont pas nécessairement compatibles entre eux.

« Chaque institution au sein d'un domaine donné n'agit pas seulement sur les incitations des agents à l'intérieur de ce domaine ; elle a aussi des effets sur les autres domaines qui peuvent se renforcer – ou s'affaiblir – mutuellement. C'est là qu'intervient cette notion de "complémentarité institutionnelle". Elle signifie qu'il ne faut pas considérer tout cela domaine par domaine, mais plutôt penser en termes de la cohérence d'ensemble.

« Dans le même temps, vous considérez que la théorie écono-

mique doit s'ouvrir vers de nouveaux domaines ?

« La théorie doit conserver sa spécificité, mais il est clair que les économistes s'ouvrent de plus en plus à de nouvelles approches vers les sciences sociales. C'est un processus qu'il faut encourager, mais qui comporte le danger de voir l'économie coloniser de nouveaux domaines en imposant sa méthode d'approche à ces sciences sociales. La théorie économique classique conserve un avantage très net dans la formulation d'hypothèses simples et productives, grâce à un appareil formalisateur suffisamment au point pour pouvoir s'appliquer à peu près partout. La tentation est grande d'expulser les autres sciences sociales de leur domaine en disant : je vois le comportement rationnel de l'économie et je me contente de l'appliquer partout.

« Ce danger est-il réellement d'actualité ? Ne sont-ce pas plutôt les sociologues, les historiens, les démographes qui influencent l'économie ?

« On constate effectivement des interpénétrations entre ces disciplines. Mais le danger de colonisation existe. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre les articles américains de science politique : souvent, vous avez le sentiment de lire une analyse économique. Les auteurs de ces articles réfléchissent exactement comme des économistes. Par ailleurs, il y a un côté stérile dans l'économie qui, au bout d'un moment, conduit à s'interroger pour savoir si ce qu'on fait est réellement pertinent ou si on ne se borne pas à faire la énième répétition d'un modèle économique... C'est pour cela que je ressens chez mes collègues un grand désir de renouveler les champs, les approches, de l'économie en général. C'est très positif. »

Propos recueillis par Serge Marti



Bruno Amable

● A l'instar d'Agnès Bénassy-Quéré, l'autre lauréate du Prix du meilleur jeune économiste de France, le parcours de Bruno Amable, trente-neuf ans, est un peu atypique. Elle a d'abord fréquenté Sup de Co avant d'embrasser la carrière d'économiste ; lui a opté pour HEC, l'École des hautes études commerciales, avant de venir à l'économie par le biais des sciences humaines : l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) et,

parallèlement, l'École des hautes études en sciences sociales (EHSS), où il obtient un doctorat en 1991.

● Depuis 1995, Bruno Amable dispense un cours de DEA sur la théorie de la croissance à l'université Paris-XIII. Il enseigne également la macro-économie avancée et le commerce international à l'université Lille-II. Ce chercheur du Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification (Cepremap) se consacre notamment à l'étude des différentes variantes du capitalisme contemporain, une diversité évidente qui le conduit à récuser toute idée de « modèle unique ».

● Ses deux récents travaux, retenus par le jury, portent, le premier sur « Croissance et cycles endogènes induits par les innovations radicales et incrémentales », le second sur la complémentarité institutionnelle et ses liens avec les différents systèmes innovants (« Institutional Complementarity and Diversity of Social Systems of Innovation and Production »).

CHRONIQUE

par Serge Marti

La fausse gaffe de Romano Prodi

Gaffeur ou provocateur, Romano Prodi ? En confiant au magazine britannique *The Spectator* que, dans la mesure « où il n'existe aucune clause dans le traité [de Maastricht] concernant un retrait », il est « certainement possible » que, « dans un cas extrême », un pays membre de la zone euro puisse quitter l'Union économique et monétaire, le président de la Commission européenne n'a pas fait dans la dentelle. Au moment où la monnaie unique affiche une gîte préoccupante sur les marchés des changes et où l'absence d'union politique est particulièrement mal vécue, laisser entendre que l'une ou l'autre des nations fondatrices d'Euroland peut à tout moment s'éclipser n'est pas très heureux.

Sur la forme, la messe est dite. Mais sur le fond ? Les porte-parole de Romano Prodi ont eu beau expliquer, pour rattraper la gaffe de leur président, qu'« il n'y a aucune sortie de prévue » et qu'« on ne peut pas s'en aller selon son bon plaisir », rien, dans le traité de Maastricht, entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993, et encore moins dans celui d'Amsterdam (entérinant les décisions du sommet de juin 1997) ne mentionne le caractère « irrévocable, irréversible » dont se prévalent aujourd'hui les avocats de la monnaie unique.

Véritable arrière-pensée ou coupable insouciance ? Le scénario n'est pas totalement nouveau. Souvenez-vous, c'était le 2 juin 1992. Comme les autres Européens, les Danois étaient invités à se prononcer par référendum sur la ratification du traité de Maastricht. Coup de tonnerre dans le ciel de l'Union : par 46 000 voix sur 3,2 millions de suffrages exprimés, le « non » l'emportait ! Blocage politique et casse-tête juridique : rien, dans les quelque 250 articles du traité, ne prévoyait ce cas de figure, ses artisans étant sans doute persuadés que le bien-fondé de Maastricht était tellement évident que sa nécessaire ratification à l'unanimité était pure formalité.

« Les Danois ont mal voté, mais on va leur tordre le bras : un petit pays ne peut pas compromettre l'avenir de l'Europe », assurait peu de temps après – en privé – Jacques Delors, qui présidait alors la Commission européenne. De fait, en mai 1993, les Danois, invités à un scrutin de rattrapage, approuvaient finalement le traité d'Union européenne, allégué spécialement pour eux au sommet d'Edimbourg. Ouf ! Depuis, la monnaie unique a vu le jour mais, un an et demi après sa naissance, 47 % des Danois, selon les derniers sondages, sont toujours opposés à l'entrée de leur pays dans la zone euro et ce à moins de quatre mois d'un référendum sur la question.

C'est dire si l'autre sujet connexe, celui du caractère théorique « irréversible » – encore que non écrit – de l'adhésion à la monnaie unique, est déterminant. Son importance est telle que le premier ministre danois, Poul Nyrup Rasmussen, partisan de l'entrée de son pays dans l'Euroland, a cependant promis à ses électeurs qu'au cas où le « oui » l'emporterait, le Danemark pourrait fort bien quitter ultérieurement l'UEM si, au bout de quelque temps, le pays s'y sentait mal à l'aise.

Ainsi, Romano Prodi n'est pas seul à saper, volontairement ou pas, le moral des euro-fans. Il faut aussi avoir à l'esprit le vilain petit canard danois. Ou alors changer de braquet dans l'escalade du mont euro. « Le vrai problème est celui de la Grande-Bretagne », souligne André Gauron, aujourd'hui à la Cour des comptes et qui, au temps où il conseillait Pierre Bérégovoy, a participé aux négociations de Maastricht. « La question n'est pas tant de savoir s'il faut renforcer l'Euro II, comme on l'évoque en ce moment, que de renforcer l'Union des Quinze, seul moyen d'amener la livre à se rapprocher de l'euro. »

Le propos est noble, mais il est à craindre que les récentes déclarations de Joschka Fischer, le chef de la diplomatie allemande, sur la forme que pourrait revêtir une Europe « fédérale » agissent comme un chiffon rouge agité sous le nez des eurosceptiques britanniques. Comme sous celui de leurs homologues danois. La résistance ne date pas d'aujourd'hui. En 1972, déjà, les anti-Européens danois s'étaient également fortement mobilisés. A l'époque, c'était contre l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE...

Bibliographie

- **L'Economie repensée**, édition coordonnée par Philippe Cabin (Editions Sciences humaines, 2000, 388 p., 145 F, 22,10 €).
- **Les Structures sociales de l'économie**, de Pierre Bourdieu (Seuil, Liber, 2000, 292 p., 130 F, 19,82 €).
- **L'illusion néolibérale**, de René Passet (Fayard, 2000, 286 p., 130 F, 19,82 €).
- **Libéralisme**, de Pascal Salin (Editions Odile Jacob, 2000, 506 p., 180 F, 27,44 €).
- **La Croyance économique. Les économistes entre science et politique**, de Frédéric Lebaron (Seuil, Liber, 2000, 258 p., 130 F, 19,82 €).
- **Pouvoir et autorité en économie**, de Pierre Dockès (Economica, 1999, 191 p., 135 F, 28,58 €).
- **Repenser l'inégalité**, de Amartya Sen (Seuil, Immédiate, 2000, 283 p., 130 F, 19,82 €).
- **Les Mutations de l'économie mondiale**, sous la direction de Christian de Boissieu (Economica, 2000, 348 p., 145 F, 22,11 €).

Université de La Rochelle

DESS Affaires internationales option Asie

IUP Gestion et management international option Asie Pacifique

(ouverture de la 1^{re} année en septembre 2000)

* **Objectif** : Former à destination de la zone Asie Pacifique des professionnels de haut niveau ayant une double compétence en langues et cultures asiatiques (chinois ou indonésien), en droit, économie et gestion.

* **Spécificités** : Stages professionnels et linguistiques à l'étranger. Formation initiale et continue. Perfectionnement ou grands débutants en langues asiatiques.

Dépôt des dossiers : 1^{ère} session 30 JUIN ou 2^{ème} session 1^{er} SEPTEMBRE

Renseignements et inscriptions :

Université de LA ROCHELLE
UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences humaines (FLASH)
secrétariat DESS/IUP : Emmanuelle Maire
1 parvis Fernand Braudel - 17042 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tél : 05 46 45 85 49 Fax : 05 46 50 59 95 mél : emaire@univ-lr.fr

DANS LES COULISSES DE L'UNION

par Nicolas-Jean Brehon

L'observation par satellite

Dans les techniques optiques et radar d'observation de la Terre, l'Europe occupe une place de premier plan. Pour se limiter aux applications civiles, cette veille passe par trois relais : le recueil de données météo par les satellites géostationnaires (à 36 000 km) – Météosat 1 à 7 pour un coût de l'ordre de 1 milliard d'euros, répartis entre dix-sept Etats, dont environ 18 % pour la France – ; l'observation optique en orbite basse (830 km) – satellites Spot 1 à 4, soit 1,7 milliard d'euros répartis entre trois Etats dont 90 % financés par la France – ; l'observation radar – satellite ERS 1 et 2 de l'Agence spatiale européenne, soit 1,5 milliard d'euros, répartis entre quatorze Etats membres, dont 23 % pour la France. Tous ces programmes multinationaux sont fondés sur une coopération intergouvernementale classique avec des contributions des Etats « à la carte », variables selon les projets.

Les satellites de nouvelle génération tels que les satellites météo MSG et Metop, Spot 5, ou Envisat qui succédera à ERS 2 (6,5 milliards d'euros au total) relèvent de cette approche. Jusqu'à présent, l'Union européenne n'a apporté pratiquement aucun financement à ces instruments, même si l'observation a parfois été associée à d'autres politiques communautaires, notamment l'agriculture et l'environnement. Elle a financé, en revanche, des programmes d'application utilisant les instruments d'observation.

Tout aurait démarré au début des années 80, lors de contrôles d'oliviers réalisés par des fonctionnaires européens qui s'estimaient « exposés à des risques physiques ». Ils auraient alors demandé au Centre national d'études spatiales (CNES) ce que les satellites pouvaient faire dans ce domaine. On ne sait si l'anecdote, rapportée par M. André Lebeau, ancien président du CNES, est vraie, mais le fait est que le secteur spatial a été abordé par la Communauté européenne dans une optique de contrôle.

Cette implication s'est traduite en 1988 par le lancement de MARS – Monitoring Agricultural Remote System –, un programme de télé-détection par images satellite, destiné à élaborer des statistiques agricoles et gérer les subventions aux superficies. Cette seconde utilisation est devenue prioritaire avec la réforme de la politique agricole commune en 1992 puis les subventions étaient désormais calculées à l'hectare et non plus par rapport aux quantités produites. 3,1 millions de demandes sont déposées chaque année par les agriculteurs dont 5 % au minimum doivent être contrôlés sur place. L'image satellite n'est pas utilisée pour compter les oliviers ou les vaches, elle ne se substitue pas aux contrôles physiques mais vient en complément, permettant de mieux les cibler. 7 contrôles sur 10 sont aujourd'hui préparés par la télé-détection par avion ou satellite. 114 millions d'euros ont été dépensés pour cette action en dix ans, dont les deux tiers ont été financés par l'Union. L'achat d'images ne représente aujourd'hui que 7 % du coût total, le reste étant le coût de traitement.

La technique offre chaque jour des possibilités nouvelles, notamment en matière de lutte contre la pollution maritime. Un dégazage de pétrolier se détecte dans toutes les conditions météo, de jour comme de nuit. Mais il faut ensuite vérifier, puis appréhender et sanctionner le contrevenant. Bien peu l'ont fait

d'images et 50 % du coût d'analyse. Depuis 1999, la Commission ne paie que les images (1,7 million d'euros par an), le traitement étant à la charge des Etats membres. Au cours des trois dernières années, la Commission a acheté des images d'origine européenne (Spot et ERS) dans les deux tiers des cas ; les autres images venant des satellites américain (Landsat), indien et canadien.

Le respect de l'environnement constitue un autre débouché possible pour les images satellite. La principale application a été le programme européen Corine Land Cover (Coordination de l'information pour l'environnement), qui a pour objet de fournir des informations géographiques homogènes sur l'occupation des sols en Europe. Sur le même principe que MARS, la Commission achète les images à Spot ou Landsat et participe aux dépenses d'analyse dans des proportions variables selon les Etats et de façon dégressive. Démarré en 1988, un premier inventaire a été achevé en 1996. Le coût de Corine 1 a été de 20 millions d'euros, dont 20 % financés par l'Union. Après de nombreuses hésitations, le programme sera prolongé par un Corine 2, mais cette fois sans Spot, qui ne peut faire face aux tarifs imbattables du satellite américain. Le coût est estimé entre 10 millions et 15 millions d'euros. Le programme Fuego de détection des feux de forêt lancé en 1996 a été une autre application, mais de courte durée, des images satellite.

L'Union européenne a également participé à partir de 1993 au développement de Végétation, un instrument spécifique d'observation des forêts, embarqué sur le satellite Spot. Le coût de développement de Végétation 1 et 2 est de 145 millions d'euros, dont 40 % financés par l'Union. Le coût d'exploitation (6,8 millions d'euros) est à la charge des Etats. Les années 1999-2000 marquent un tournant, la technique offrant chaque jour des possibilités nouvelles, notamment en matière de lutte contre la pollution maritime. Un dégazage de pétrolier se détecte au radar dans toutes les conditions météo, de jour comme de nuit. Mais il ne suffit pas de détecter, il faut aussi vérifier, puis appréhender et sanctionner le contrevenant. Bien peu l'ont fait jusque-là. Les premières utilisations réalisées le sont hors de l'Union, en Norvège par exemple et surtout à Singapour. En 1996, ERS a sorti une image flagrante de dégazage. Les autorités malaises ont réagi, ont fait des prélèvements en mer et dans la soute. Les condamnations dépasseront 1 million de dollars et 13 mois d'emprisonnement. La même année, ERS repérait un dégazage de nuit entre la Corse et la Sardaigne, route interdite aux pétroliers. Faute de coordination et de réactivité, l'image de la double infraction n'aura pas de suite.

L'objectif de l'Union est de mettre en place une stratégie conjointe avec les Etats membres, notamment pour vérifier l'application des grands traités environnementaux et accroître la sécurité environnementale. Aucune décision n'a encore été prise mais on attend quelques initiatives en fin d'année, pendant la présidence française de l'Union.

Nicolas-Jean Brehon est enseignant à l'université Paris-I - Sorbonne-Panthéon.

La coopération entre régions lève des barrières entre Etats membres, mais montre ses limites

Le salut peut-il venir des régions ? Alors que la construction européenne souffre de différents « déficits » (de projet politique, de transparence, etc.), le bilan effectué par des universitaires sur dix ans de coopération entre le Bade-Wurtemberg (Allemagne), la Catalogne (Espagne), la Lombardie (Italie) et la région Rhône-Alpes (France) donne un aperçu de ce que peut amener concrètement, aux citoyens comme aux entreprises, le développement des relations entre Européens (*Le Quadrige européen*, de Pierre Kukawka, PUG, 1999).

Le 9 septembre 1988, les présidents des quatre régions signaient à Stuttgart un mémorandum qui instituait une coopération systématique via la création de « commissions » permanentes : enseignement et jeunesse, culture et affaires sociales, aménagement du territoire, économie.

L'accent a d'abord été mis sur le développement des infrastructures de transport et de télécommunications, sur la coopération entre établissements de recherche et d'enseignement, et sur les échanges culturels. Des domaines où soit les relations internationales sont déjà développées par ceux qui les animent, soit la concertation est matériellement indispensable.

La coopération interrégionale a donné un coup d'accélérateur aux colloques scientifiques et aux formations en langues ; elle a créé une formation spécifique, le Multiregional International Business Program, dont 400 étudiants ont bénéficié en dix ans ; elle a multiplié les manifestations culturelles. Dans le domaine des communications, la coordination a permis de peser efficacement sur les choix des Etats et de Bruxelles pour obtenir les décisions et les investissements nécessaires.

Sur le plan économique, l'action du « quadrige européen » a permis aux PME-PMI des régions de « tisser un réseau de partenariats ». La parti-

Des universitaires dressent le bilan de dix ans de partenariat entre la Catalogne, la Lombardie, Rhône-Alpes et le Bade-Wurtemberg

cipation d'une cinquantaine d'entreprises au programme communautaire Sprint (transfert de technologies) a ainsi pu être prolongée au-delà de son échéance. Des rencontres thématiques ont aidé les PME-PMI à se rencontrer, à trouver des fournisseurs, des clients, des financements. L'étude ne quantifie malheureusement pas les retombées économiques, mais, assure Pierre Kukawka, chercheur au Centre de recherche sur la politique, l'administration, la ville et le territoire (Cerat, Institut d'études politiques de Grenoble), « il est certain que ces partenariats n'auraient pas

pu exister sans les occasions financées par le quadrige ».

Pierre Kukawka ajoute cependant que ces initiatives « ne sauraient tenir lieu de politique économique : celle-ci demeure du ressort des Etats et de Bruxelles ». On touche là les limites de l'exercice de « l'Europe des régions ».

Tout d'abord, le pouvoir des régions varie fortement d'un pays à l'autre. Quoi de commun entre le Bade-Wurtemberg – qui participe à l'élaboration de la politique allemande par son vote au Bundestag –, doté d'un budget de 236 milliards de francs (1998) et de presque toutes les compétences d'un Etat, et la région Rhône-Alpes, dotée de 7,4 milliards de francs (1999), dont la compétence est, selon la loi, de « promouvoir (sic) le développement économique, sanitaire, culturel et scientifique de la région » ?

Cette disparité des moyens et des rôles politiques explique sans doute que les quatre régions n'aient pas véritablement cristallisé leur partenariat dans des institutions pérennes et supranationales. Ce n'est qu'en 1995 qu'est créé un comité de coordination, composé des hauts

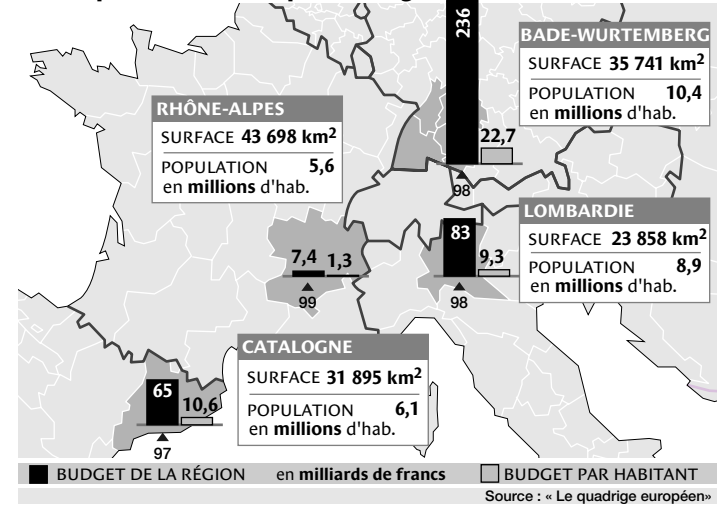
fonctionnaires en charge des différents dossiers. Pierre Kukawka note cependant que cette décision entérine une pratique établie au fil des ans : « L'absence de formalisation institutionnelle a permis la mise en place d'une coopération souple et efficace, basée sur les relations personnelles entre les fonctionnaires en charge des dossiers ».

Si ces engagements individuels ont résisté à l'usure du temps, Pierre Kukawka se demande cependant si l'action du quadrige n'est pas entravée par l'absence d'une ligne budgétaire spécifique : les moyens, dont le total reste du coup inconnu, sont prélevés sur différents budgets. De même, regrette-t-il, « les réalisations du quadrige souffrent d'une absence de communication en direction des citoyens. En fait, elles ne représentent pas, pour les élus, un sujet politiquement intéressant ».

Simple coopération technique, absence de cristallisation dans des institutions puissantes, déficit de projet politique, l'Europe des régions ne souffrirait-elle pas des mêmes maux que l'Europe des Etats ? A cette différence près, estime Pierre Kukawka, que « les régions ont, sous la pression de populations dont elles sont plus proches que la construction européenne ». Les quatre régions ont ainsi préconisé la transformation du Comité des régions en « chambre haute », aux côtés du Parlement de Strasbourg. « C'est en obtenant un rôle accru en Europe que les régions pourront renforcer leurs compétences dans leurs Etats respectifs », affirme Pierre Kukawka, qui n'hésite pas à prédire l'affaiblissement progressif des Etats, rongés par le haut (l'Union) et par le bas (les régions). Car, conclut-il en citant le sociologue américain Daniel Bell, « l'Etat-nation est trop petit pour les grands problèmes et trop grand pour les petits problèmes ».

Antoine Reverchon

Des partenaires au poids inégal



Michel Clamen, fin connaisseur du lobbying, en enseigne les secrets

BRUXELLES
de notre correspondante
Non, le lobbying n'est pas un péché : cette maxime, Michel Clamen l'a longtemps prêchée aux chefs d'entreprise français. Recruté par Edith Cresson, ministre des affaires européennes de 1988 à 1990, comme directeur adjoint de son cabinet, et maintenu à ce poste par Elisabeth Guigou jusqu'en 1993, il a invité les entrepreneurs à se défaire d'inhibitions qu'ignorent les Anglo-Saxons.

Aujourd'hui, c'est de jeunes étudiants qu'il délivre le message, les universités commençant à s'intéresser au lobbying. Il « regrette » toutefois que « seuls deux établissements privés, le pôle Léonard-de-Vinci et l'Institut catholique de Paris, aient mis sur pied des troisièmes cycles en la matière », dont les diplômés ne sont d'ailleurs pas encore reconnus par l'Etat.

Ce sont les livres que Michel Cla-



Michel Clamen

● Il dirige le DESS de relations européennes de l'Institut catholique de Paris et enseigne dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur.
● Il est également l'auteur de *L'Europe et ses couloirs* (1991, Dunod), *Le Lobbying et ses secrets* (Dunod, 3^e édition prévue pour octobre), *Bruxelles au jour le jour* (1996, La Documentation française).

Les universités sollicitent cet ancien haut fonctionnaire, qui a décomplexé nombre d'entreprises françaises

men a publiés dans les années 90, notamment *Le Lobbying et ses secrets*, qui lui ont valu l'intérêt des milieux enseignants. Ils exploiraient un domaine relativement vierge, et pour cause : les lobbyistes ne sauraient révéler leurs pratiques sans trahir leurs clients. Lui, n'avait pas de marché à protéger, puisqu'il appartenait à la fonction publique française : il a donc pu divulguer des secrets patiemment récoltés pendant vingt ans.

C'est pendant la première crise pétrolière, en 1974, qu'il découvre le milieu de l'entreprise : jeune polytechnicien en poste au ministère de l'industrie, il doit convaincre des entrepreneurs réticents – industriels de l'automobile, de la métallurgie, de la chimie ou du bâtiment – de faire des économies d'énergie. A l'inverse de ses collègues, pour qui l'Europe relève du pensum, il accepte aussi de se rendre plusieurs fois par mois à Bruxelles, où la Commission réunit un groupe d'experts sur le recyclage des déchets. Il découvre l'exécutif communautaire et se fabrique un impressionnant carnet d'adresses.

Sa double connaissance des milieux industriels et de la mécanique communautaire lui vaut d'être appelé au cabinet d'Edith Cresson, bien qu'il n'ait pas d'engagement politique. La ministre des affaires européennes de Michel Rocard explore la trop faible présence des Français à Bruxelles. M. Clamen anime les relations du cabinet et des milieux patronaux, en organisant notamment toute une série de séminaires. Il élargit son champ de

compétences en coordonnant tous les dossiers relatifs au marché intérieur. Il aide les entreprises françaises à défendre leurs intérêts auprès de Bruxelles. Dans son bureau défilent les lobbyistes automobiles qui ne veulent ni de normes de pollution trop drastiques, ni de l'importation de voitures japonaises. Ainsi s'étoffe son réseau de relations, toutes prêtes aujourd'hui à former ses stagiaires.

L'homme explique qu'« un bon lobbyiste doit intervenir en amont d'une décision ». Par conséquent, « son principal interlocuteur doit être la Commission, qui possède un pouvoir d'initiative » : il soufflera à tel ou tel fonctionnaire l'idée de travailler sur tel dossier technique, ce qui suppose qu'il connaisse l'organigramme bruxellois aussi bien à la base qu'au sommet. Une technique qui étonne beaucoup les Français, habitués à s'adresser à la tête de l'administration, pour faire valoir leur point de vue.

INTERVENIR VITE

Le recours au Parlement et au Conseil sont presque une solution de repêchage pour le lobbyiste qui n'a pu influencer la Commission. Encore lui faut-il intervenir très vite : au Parlement, dès qu'une commission nomme un rapporteur et qu'un groupe politique opposé désigne un « shadow-rapporteur ». Quand le texte passe en séance plénière à Strasbourg, les jeux sont faits depuis longtemps.

Au Conseil, le lobbyiste doit s'assurer qu'une majorité de ministres ou, du moins, d'ambassadeurs voteront son texte. Il lui faut donc constituer cette majorité en faisant le tour des ministères techniques appelés à se réunir, ce qui suppose que son cabinet dispose de relais dans les autres pays de l'Union.

Les premières promotions de la Catho, sorties depuis 1995, ont trouvé du travail relativement vite : la plupart des élèves ont obtenu un contrat dans l'entreprise où ils avaient fait leur stage, avec un salaire annuel de départ de

170 000 francs bruts. Ces jeunes gens, invités à dîner par leur ancien professeur jeudi 25 mai à Bruxelles, ne donnent guère de détails sur leur métier, une clause de confidentialité figurant dans leurs contrats.

Ils indiquent toutefois qu'ils travaillent tous en anglais. Ils doivent impeccablement surfer sur Internet, les services communautaires diffusant leurs informations en ligne. C'est ainsi qu'ils peuvent suivre l'évolution des textes législatifs. Ils assistent aux colloques, pour repérer les idées dans l'air du temps, suivent les commissions parlementaires pour bien comprendre les positions des élus. Ces jeunes recrues travaillent plutôt dans l'ombre, les rendez-vous avec les eurocrates ou les parlementaires étant honorés par des lobbyistes chevronnés.

Certains lobbyistes juniors pensent mettre à profit leur expérience pour passer les concours de la Commission, où ils rêvent tous d'entrer – pour des raisons essentiellement matérielles –, quitte à en ressortir quelques années plus tard, pour devenir lobbyistes en chef dans de grands cabinets de consultants.

Rafaële Rivais

UNIVERSITÉ PARIS-SUD
Faculté Jean Monnet
DEA EVOLUTIONS
TECHNOLOGIQUES ET
ORGANISATIONNELLES

En cohabilitation avec les Universités de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines et l'École Nationale Supérieure des Télé-Communications de Paris.

DEA MONDIALISATION,
INSTITUTIONS, HISTOIRE

En cohabilitation avec les Universités de Paris VII et de Paris VIII.

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS
Faculté Jean Monnet - Université Paris-Sud
Tél 01 40 91 18 15

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Jacques-Marie Vaslin

L'aventure des frères Schneider

Schneider a une dette envers la famille Seillière. François-Alexandre Seillière fait entrer dans sa banque en 1821 Adolphe Schneider. Il fait aussi embaucher dans l'une de ses usines son frère cadet : Eugène Schneider. Ingénieur particulièrement doué, il en prendra la direction en 1827, à l'âge de vingt-deux ans. Forçés par le même esprit d'entreprise et une ambition sans commune mesure, les deux frères se trouveront à l'origine d'une des plus formidables aventures industrielles françaises.

Mais, sans héritage, le salut ne peut venir que du mariage. C'est ainsi qu'Adolphe épouse la fille de Louis Boigues, maître de forges dans la Nièvre, et Eugène la fille d'un industriel et homme politique de Sedan. Cela leur permet non seulement de recevoir une confortable dot, mais aussi de monter d'un cran dans l'échelle sociale. Ils ont alors les moyens de mettre leur ambition à leur profit.

Les forges du Creusot fondent des canons depuis 1789. Mais le retour à la paix et la crise des années 1820 provoquent des faillites à répétition. Depuis 1833 l'entreprise est en dépôt de bilan. Les deux frères rachètent en 1836 et constituent en août de la même année la société Schneider Frères et Cie. Le statut de société en commandite par actions leur permet de réduire le pouvoir des actionnaires. Ceux-ci sont constitués de Seillière et Boigues avec 30 actions chacun – les frères Schneider disposant de 4 actions. La mort de Louis Boigues deux ans plus tard permet à Adolphe de porter sa participation à 20 actions et Eugène à 10 actions. En 1855, dix ans après la mort de son frère aîné, Eugène Schneider possède la majorité du capital et se retrouve alors propriétaire d'un des fleurons de l'industrie française.

À l'origine, la direction est partagée en fonction de la compétence des deux frères. A Adolphe la responsabilité du commercial et à Eugène celle des forges. L'un sera l'homme des relations politiques, à Paris. L'autre l'homme du terrain, au Creusot. La direction bicéphale va faire preuve d'une redoutable efficacité. L'entreprise se spécialise rapidement dans trois types de production : l'extraction de charbon, la sidérurgie et la mécanique. L'intégration verticale est poussée à l'extrême : le charbon fournit l'énergie indispensable au fonctionnement des hauts fourneaux.

Adolphe et Eugène rachètent les forges du Creusot en 1836 et constituent la société Schneider Frères et Cie.

L'entreprise

se spécialise dans

l'extraction de

charbon, la sidérurgie

et la mécanique.

Leurs innovations

techniques et sociales

sont nombreuses

née et de remplir son carnet de commandes. L'avènement de l'utilisation du fer en architecture permet à l'entreprise de trouver de nouveaux débouchés. Schneider fournira alors la charpente de la gare d'Austerlitz, il construira le port de Casablanca, des ponts sur le Tonkin ou encore le pont Alexandre-III à Paris. Le chiffre d'affaires, qui était de 2,2 millions de francs dès la première année, dépasse les 130 millions à la veille de la guerre de 14-18.

Conscients du rôle prépondérant de l'Etat, les frères Schneider se lancent dans la politique. Adolphe devient maire du Creusot en 1841 et député l'année d'après. Eugène sera ministre sous le Second Empire. Régent de la Banque de France à partir de 1854, cofondateur de la Société générale en 1864, il crée la même année le Comité des forges, dont il assure la présidence. Les relations étroites qu'il entretient avec Napoléon III lui permettent d'obtenir de nombreux contrats avec l'Etat. La politique belliqueuse de l'empereur provoque le retour de Schneider dans l'armement. Mais l'entreprise doit faire face à un rival de taille : le sidérurgiste allemand Krupp. Après la guerre de 1870, l'Etat demande à Schneider la confection d'un canon capable de rivaliser avec ceux de Krupp. La recherche, qui était une activité purement empirique, devient alors une spécialité à part entière. Deux ingénieurs découvrent les formidables utilisations que l'on peut faire des alliages. La métallurgie vient de naître...

L'innovation est d'ailleurs une longue tradition chez les Schneider. C'est un inventeur maison, François Bourdon, qui met au point le bateau à vapeur à coque métallique, ou encore le plus grand marteau-pilon jamais construit. L'innovation ne se limite pas au niveau industriel. Schneider se retrouve aussi à la pointe des avancées sociales. L'influence des idées de Saint-Simon y est certainement pour quelque chose. Deux ans seulement après sa création, l'entreprise offre l'assistance médicale gratuite à ses employés. Schneider construit aussi des écoles, des maisons de retraite et des logements sociaux. Mais les conditions de travail restent particulièrement difficiles. Jusqu'en 1872, les ouvriers travaillent 12 heures par jour et bénéficient de 8 jours de repos par an. Les logements sociaux permettent à l'entreprise de fidéliser les ouvriers, et d'éviter ainsi le départ des plus qualifiés. En 1936, le socialiste Paul Faure s'empare à l'encontre de ce paternalisme omniprésent : « *Tout à Schneider. Le gaz ? A Schneider. L'eau ? A Schneider... Une statue au nord ? Un Schneider. Une autre au sud ? Un Schneider.* » L'entreprise du Creusot représente alors l'archétype du paternalisme.

Eugène Schneider meurt en 1875 en laissant une entreprise prospère. Mais les statuts de l'entreprise deviennent rapidement archaïques. La volonté de maintenir la société au sein de la famille freine son développement. L'entreprise sera gérée par la famille Schneider jusqu'en 1966, année où elle prendra la forme de société anonyme. Après un court passage dans l'empire Empain, Schneider connaîtra la rupture avec l'arrivée de Didier Pineau-Valencienne en 1981. Le temps du paternalisme est alors révolu, les industriels cèdent la place aux capitalistes. La sidérurgie est abandonnée, les effectifs fondent. Les forges du Creusot deviennent orphelines. Amer héritage.

La retraite, un privilège de pays riches

Actuellement, les neuf dixièmes de la population mondiale en âge de travailler ne sont couverts par aucun régime de retraite. Le chiffre vient relativiser les difficultés que rencontrent les systèmes de retraite existant dans les pays développés. Le panorama des régimes de retraite que brosse, à l'échelle mondiale, le Bureau international du travail (BIT) dans un récent et volumineux rapport, intitulé « Social Security Pensions : Development and Reform », montre à quel point ce qui figure chez nous comme une des principales avancées sociales des cent dernières années – l'amélioration radicale de la situation sociale des retraités – est encore loin d'être une réalité universelle.

Dans de nombreux pays en développement, la situation des régimes de retraite est similaire à ce qu'elle était dans les pays développés il y a un siècle, ne prévoyant de prestations que pour une minorité de personnes. « *Adoptés pour nombre d'entre eux à l'ère coloniale, ces régimes sont il est vrai plus jeunes. Mais ils n'ont pas connu le développement que l'on pouvait espérer. Aujourd'hui, on assiste même au contraire à une diminution de la population couverte* », relève Emmanuel Reynaud, du département de la sécurité sociale du BIT. La majorité des actifs de ces pays, travaillant dans les zones rurales et le secteur informel, ne sont pas couverts.

« LES SOLIDARITÉS SE DÉLITENT »

Leur nombre tend d'ailleurs à croître, les frontières entre secteurs informel et formel devenant de plus en plus floues. « *Bien souvent, des régimes ne répondant pas au contexte socioculturel ont été plaqués dans ces pays. Et depuis l'indépendance, les circonstances politiques et économiques n'ont fait qu'aggraver les problèmes. La situation est aujourd'hui d'autant plus préoccupante que les solidarités traditionnelles (famille, village) qui existaient jusqu'alors se délitent, no-*

Pour le BIT, les pays en développement doivent créer des régimes souples, associant travailleurs et employeurs, et gérés par des Etats non corrompus

tamment sous l'effet de l'urbanisation, sans qu'aucun relais ne soit pris », insiste Emmanuel Reynaud. Dans les anciens pays communistes, dans lesquels tout le monde bénéficiait d'une couverture, même restreinte, le passage à l'économie de marché a changé la

La capitalisation battue en brèche par le BIT

Face aux arguments de ceux qui, dans les pays riches, proposent de substituer aux régimes par répartition des régimes par capitalisation, le BIT affirme que « *le niveau de vie des retraités ne peut être assuré qu'à partir des revenus réels des actifs* », que ce transfert ait lieu via les cotisations ou par l'épargne. Dans ce dernier cas, c'est par la vente des actifs financiers accumulés que les retraités peuvent toucher une pension. La capitalisation ne saurait donc, selon le BIT, « *alléger le poids, pour l'économie nationale, du soutien à une population vieillissante, si l'âge effectif du départ à la retraite n'est pas retardé et si les prestations de retraite ne sont pas diminuées par rapport au revenu perçu pendant la vie active* ». La capitalisation, poursuit le BIT, contrevient à l'un des principes les plus importants des normes internationales du travail, selon lequel « *le revenu de retraite des travailleurs doit être prévisible et garanti* ». Car le montant global accumulé au moment du départ à la retraite dépend de l'évolution du taux d'intérêt pendant les années constituant la carrière. Il est donc très incertain. D'autant plus que « *le taux d'intérêt en vigueur au moment du départ à la retraite influe fortement sur la valeur de la rente* ».

donne, remettant parfois en cause l'universalité de cette protection.

Si, dans les pays développés à population vieillissante, l'enjeu actuel est d'assurer la viabilité des régimes grâce à une diversification des sources de financement et un meilleur équilibre entre conditions d'ouverture des droits et âge

de la retraite, ces préoccupations sont un luxe que nombre de pays ne peuvent s'offrir. Pour la plupart, la priorité est en effet d'étendre la protection retraite à tous. Une exigence qui peut conduire, selon le BIT, à instaurer « *des régimes universels ou ciblés, basés sur la fiscalité* » et à encourager le développement « *de régimes spéciaux fondés sur les principes d'entraide ou d'assurance mutuelle* ».

Aussi, l'élargissement de la protection au secteur informel peut nécessiter l'élaboration de dispositifs spécifiques adaptés aux besoins des travailleurs et à leur capacité contributive limitée, prévoyant par exemple que les prestations de retraite ne soient versées qu'à partir d'un âge relativement élevé, par exemple 70 ans.

L'objectif, relèvent les auteurs du rapport, n'est pas tant d'adop-

économique et de la structure d'âge de sa population. Le BIT met également l'accent sur l'importance de la gestion et de la gouvernance des régimes. Car, plus que la conception même du système, c'est son administration qui est souvent à l'origine des difficultés rencontrées. Dans une grande partie de l'Europe centrale et orientale, de l'Amérique latine et de l'Asie, le non-paiement des cotisations ou le non-respect des règles est ainsi un problème majeur.

MANQUE DE CONFIANCE

Pour le BIT, il relève de la compétence des pouvoirs publics d'assurer le recouvrement des cotisations. Reste que le non-paiement, conséquence d'un niveau d'inflation élevé dans certains pays, résulte aussi, dans d'autres, de la corruption et du manque de confiance de la population dans le gouvernement.

« *S'il est aisé pour le législateur d'instaurer un régime obligatoire, l'application d'une telle décision est un exercice long semé d'embûches. Car même si les personnes en ont les moyens, elles ne cotiseront pas si elles n'ont pas confiance dans le système*, souligne Emmanuel Reynaud. Regardez dans notre propre histoire : au début du siècle, la CGT était opposée au système par répartition, car la retraite était, pour elle, le droit des morts. A l'époque, les ouvriers mouraient en effet très vite après leur retraite et l'organisation syndicale considérait donc que le système ne bénéficiait qu'aux bourgeois. Le contexte des pays en développement n'est certes pas le même, mais la confiance des personnes dans le régime revêt une grande importance. L'enjeu est d'arriver à mettre en œuvre une dynamique pour que chacun s'approprie le système. » Un enjeu décisif qui conduit le BIT à insister sur la nécessaire participation des travailleurs et des employeurs à l'élaboration et à la gestion des régimes de retraite.

Laetitia Van Eeckhout

En République tchèque, la réforme sans douleur des pensions fait figure d'exception

PRAGUE

de notre correspondant

Quelle différence existe-t-il entre les retraités occidentaux et leurs homologues est-européens ? « *Les premiers voyagent, les autres vivent chichement*. » Cette remarque d'un retraité tchèque résume assez fidèlement la réalité. Au printemps et à l'automne, les rues de Prague, de Budapest ou de Cracovie sont envahies par des groupes de touristes du troisième âge français, allemands, autrichiens, néerlandais ou américains...

Ces voyages de retraités, très courants à l'Ouest, sont encore un luxe pour les Tchèques, Polonais, Hongrois, Slovaques ou Slovènes. Et pourtant les personnes âgées des pays d'Europe centrale figurent parmi les mieux lotis de l'ex-bloc soviétique. Si leurs conditions d'existence sont très différentes de celles de leurs homologues occidentaux, elles le sont tout autant avec les retraités russes, ukrainiens, moldaves, qui touchent des retraites insignifiantes avec plusieurs mois de retard et vivent au seuil de la pauvreté.

Les temps ont changé depuis la fin du communisme. L'uniformité du régime des retraites à travers le bloc soviétique a volé en éclats et chaque pays tente d'aménager, à sa manière et selon ses moyens, un système inadapté à l'économie de marché. Selon le Bureau international du travail (BIT), ces réformes aux résultats contrastés ont provoqué ou provoqueront dans la plupart des cas un relèvement de l'âge de la retraite, un allongement de la période de cotisation, et une plus grande différenciation des retraites sur fond de baisse générale de leur montant par rapport aux salaires nets des actifs.

Cette évolution présente le « *risque que les personnes à la carrière écourtée et/ou disposant de peu d'épargne bénéficient d'une couverture incomplète à l'âge de la retraite* », souligne le BIT, qui recommande l'élaboration d'un

Le pays associe un régime général par répartition à un système d'assurance complémentaire géré par des fonds privés

système d'assistance sociale efficace pour prévenir ces situations, tout en regrettant le retard pris dans ce domaine par rapport à d'autres réformes sociales.

Si dans nombre de pays, l'absence d'expertise et de débat débouchant sur un consensus national complique le processus de réforme, le cas tchèque est, à cet égard, plutôt exemplaire. Dans une grande mesure, cette exception est liée à l'histoire. Pays industriel développé, la Tchécoslovaquie d'entre-deux-guerres a connu un système de sécurité sociale et un régime de retraite couvrant l'ensemble des professions. Après la chute du communisme, « *le gouvernement a voulu renouer avec cette tradition de sécurité sociale en construisant un régime de retraite financièrement stable et transparent, reposant sur la solidarité entre les générations* », explique Jiri Kral, du ministère tchèque du travail et des affaires sociales. Le système mis en place au début des années 90 repose sur deux piliers : un régime général de base alimenté par des cotisations obligatoires et un système d'assurance retraite complémentaire géré par des fonds privés.

Avant 1989, comme dans l'ensemble de l'empire soviétique, le système de retraite, financé par l'impôt, assurait à la plupart des personnes de plus de soixante ans une retraite modeste mais stable, à l'image des salaires. Le faible coût du logement, de l'alimentation de base et les avantages en nature jouaient alors en faveur de leur pouvoir d'achat. La libéralisation des prix au cours de la dernière dé-

centenne les a au contraire pénalisées. Un des premiers pas après la « *révolution de velours* » a été de supprimer, dans le calcul des retraites, les avantages dont bénéficiaient certaines professions (mineurs, militaires, policiers, cadres politiques...) et les discriminations à l'encontre des rares travailleurs indépendants (par exemple, les agriculteurs qui avaient refusé la collectivisation). Cette décision a conduit à un nivellement des pensions accordées à partir de 1990, phénomène qui perdure en raison du mode de calcul et malgré la différenciation grandissante des revenus. La retraite moyenne représentée aujourd'hui 58 % du salaire moyen net.

CAPITALISATION

En 1993, tous les Tchèques en activité ont commencé à payer, en plus des impôts, des cotisations sociales (13,5 % du salaire par l'employé, 36 % par l'employeur) aux caisses maladie, chômage et retraite et de remboursement des soins médicaux. L'année suivante, le Parlement a posé les bases du système par capitalisation d'assurance retraite complémentaire, prévoyant un abondement de l'Etat sur les sommes épargnées. Les Tchèques ont aujourd'hui le choix entre vingt-deux fonds de pension. Et, depuis cette année, une partie de leurs versements sur l'un de ces fonds est déductible des impôts.

Une nouvelle loi sur le régime de retraite a été adoptée par le Parlement en 1995, la première dans un pays d'Europe centrale et orientale à prévoir un report de l'âge de la retraite et à s'inspirer des règles en vigueur dans l'Union européenne. Chaque trimestre, l'âge de la retraite est repoussé de deux mois pour atteindre, en 2002, 62 ans pour les hommes et entre 57 et 61 ans pour les femmes selon le nombre d'enfants élevés. La durée minimale de cotisation a été portée de 25 à 30 ans.

Deux ans après l'entrée en vigueur de cette loi et la création d'un compte indépendant au sein des fi-

nances de l'Etat, le régime de base, jusqu'alors excédentaire, est passé dans le rouge et son déficit s'amplifie chaque année. Le gouvernement cherche à freiner cette dérive en effectuant avec retard les revalorisations des pensions. Néanmoins, les retraites représentent 9,2 % du produit national brut et leur poids continue d'augmenter en raison du vieillissement de la population.

Une nouvelle réforme est en préparation mais, à la différence de la Pologne et de la Hongrie, qui ont créé en 1998-1999 un fonds de pension national public comme premier ou deuxième pilier de leur régime de retraite, Prague « *compte rester fidèle au système par répartition pour la retraite de base et aux fonds privés pour la retraite complémentaire* », souligne Jiri Kral.

D'ici 2010, les retraites versées devraient représenter 60 à 70 % des derniers revenus, 55 à 60 % relevant du régime général et 10 % à 15 % des assurances complémentaires, auxquelles cotisent près d'un actif sur deux, soit deux fois plus qu'en Hongrie, où des fonds privés existent également. A titre de comparaison, les retraités de l'Union européenne perçoivent en moyenne entre 70 et 80 % de leur dernier salaire. A l'instar de leurs collègues centre-européens, les retraités tchèques ne sont donc pas près de pouvoir compter sur leur retraite pour voyager.

Martin Plichta

2^{ème} et 3^{ème} cycles commerciaux du CNAM

2 Formations diplômantes

- Niveau II Mercatique-Vente homologué (Bac+4)
- DESS Mercatique-Vente (Bac+5)
- Préparatoire : "La Fondamentale"

Brochure et renseignements : ICSV-CNAM
292, rue St Martin - 75141 PARIS Cedex 03.
Courrier électronique : daif@cnam.fr
Tél. 01 40 27 26 15 ou 27 21

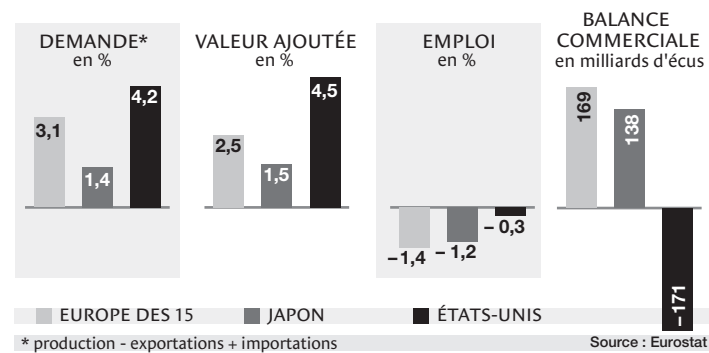
Présentation des formations et programmes
17/06 et 09/09/00 de 10 à 12h au CNAM Amphi C

icsv

EUROPE

Des performances industrielles médianes entre les États-Unis et le Japon

Secteur manufacturier de 1989 à 1997, en croissance annuelle moyenne



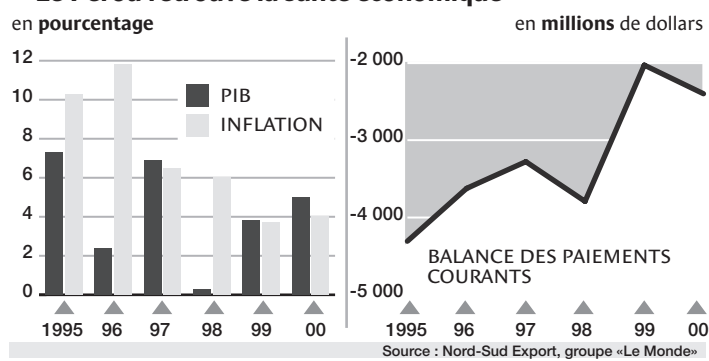
■ EN 1997, le secteur manufacturier de l'Union européenne (UE) représentait 20,6 % du PIB, soit une situation intermédiaire entre le Japon (24,7 %) et les États-Unis (18 %). La position médiane de l'Europe dans ce secteur se retrouve, sur la période 1989-1997, en termes de demande, de valeur ajoutée, d'emploi et de balance commerciale.

■ DE 1989 À 1997, l'UE a partiellement comblé l'écart de productivité à l'égard de ses concurrents nord-américain et japonais grâce à un repositionnement sur des secteurs nouveaux.

■ 9 SECTEURS INDUSTRIELS (sur les 22 étudiés) ont connu sur la période une hausse de l'emploi aux États-Unis et au Japon, mais un seul était dans ce cas au sein des Quinze : l'imprimerie. Au total, c'est dans l'UE que les pertes d'emploi dans l'industrie manufacturière, en moyenne annuelle sur la période 1989-1997, ont été les plus importantes.

PAYS ÉMERGENTS

Le Pérou retrouve la santé économique



■ APRÈS DEUX ANNÉES MÉDIOCRES (1998 et 1999), le Pérou a retrouvé une bonne santé économique. Le PIB a augmenté de plus de 8 % au cours du premier trimestre 2000, de sorte qu'une croissance de l'ordre de 4 à 5 % est attendue cette année. Cette amélioration générale s'appuie sur le dynamisme des secteurs exportateurs (les mines en particulier) et sur un redémarrage de la demande intérieure.

■ LA REPRISE, qui est l'un des principaux atouts du président péruvien Alberto Fujimori, s'accompagne d'une inflation basse et d'un recul des taux d'intérêt. Le déficit de la balance des paiements courants a été ramené à 2 milliards de dollars en 1999, grâce à une forte compression des importations. (Nord-Sud Export, groupe « Le Monde ».)

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (fév. 00, en %)											
Sur un an	4,5	5,5	7,6	7,6	7,2	2,8	2,8	1,8	-1,3	5,0 (12/99)	4,7 (12/99)
Sur un mois	0,9	1,2	2,1	1,8	0,9	1,1	1,0	4,5	-0,6	1,3 (12/99)	1,2 (12/99)
PRODUCTION INDUSTRIELLE (fév. 00, en %)											
Sur un an	1,7 *	1,9 *	1,6 *	2,3	3,0	1,4 *	2,4	1,7 *	0,6	3,7(mars.00) - 1,1 (déc.)	0,6 (fév. 00) - 0,3
Sur un mois	0,1 *	0,1 *	-0,1 *	0,2	0,4	0,0 *	0	0,4 *	0,4		
PIB EN VOLUME (4^e trimestre 99, en %)											
Sur un an	3,1	3,1	2,3	4,6	4,0	3,2	2,1	4,2	3,0	4,6	0,0
Sur trois mois	0,8	0,8	0,7	1,1	1,0	0,8	0,4	1,4	0,8	1,8	-1,4
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	-0,7	-1,2	-1,2	-0,9	-1,1	-1,8	-1,9	0,5	1,2	1,6 (1998) - 6,1 (1998)	
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	114,4	63,5	58,6	114,9	63,8	46,0	57,4 (1998) 99,9 (1998)	
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, jan. 00)											
1999	-13,1	-4,5 *	+2,6	1,3	-3,2 (déc 99)	-1,1	-1,1	0,5	-5,2	-34,7 (nov.)	6,1 (nov.)
INVESTISSEMENT (FBCF) (4^e trimestre 99, en %)											
Sur trois mois	0,6	0,5	-0,4	-2,2	0,8	1,1	1,8	2,2	1,6	1,3	0,2
* provisoire ** source Commission européenne *** Luxembourg inclus											

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Les indicateurs français

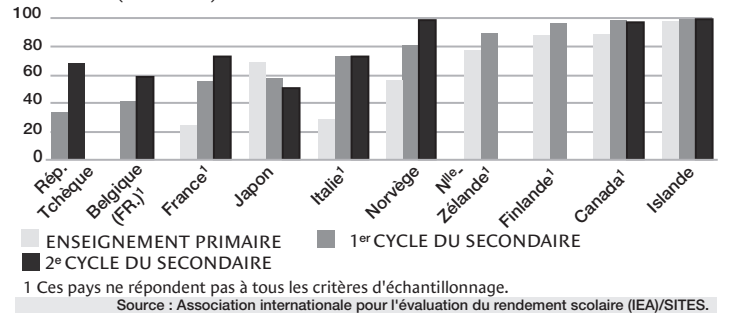
	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)		
	0,1 % (avril)	+ 3,8 %
TAUX D'ÉPARGNE		
	14,7 % (3 ^e trim. 99)	- 0,9
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	-0,9 % (3 ^e trim. 99)	+ 1,2 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs) (solde cumulé sur 12 mois)		
	+ 7,5 MdF (mars.00)	- 3,2 MdF
	+ 102,8 MdF (00/99)	- 31 MdF
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*		
	+ 2 (avril)	- 10 **
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production		
	+ 33 (mai)	- 18 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES		
	23 210 (avril)	+ 3 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***		
	3 212 (mars)	- 12,8 %
* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication		

Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

Internet inégalement réparti dans les écoles

Pourcentage d'élèves inscrits dans des établissements connectés au Web (1998-1999)



■ LES ÉLÈVES du premier cycle de l'enseignement secondaire canadien sont ceux qui ont le plus accès à l'ordinateur, selon une étude réalisée dans 13 pays de l'OCDE par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA) et publiée dans *Regards sur l'éducation* (OCDE). Car, non seulement 90 % des établissements sont équipés, mais aussi le nombre d'élèves moyen par ordinateur (8, contre 20 pour la France) y est particulièrement bas.

■ LA HONGRIE et la République tchèque arrivent en queue de peloton : seulement 4 élèves sur 10 fréquentent des établissements équipés, et le nombre d'élèves par ordinateur y est respectivement de 30 et 39.

Les pays du Golfe s'ouvrent au privé et révisent l'Etat-providence

L'optimisme est à nouveau de mise dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui regroupe l'Arabie saoudite, la fédération des Emirats arabes unis, le Koweït, le Qatar, Bahreïn et le sultanat d'Oman, suite à la remontée continue des cours du pétrole depuis mars 1999. Cette année, les budgets sont revus à la hausse et les déficits budgétaires devraient être réduits de façon significative.

Le dilemme auquel les pétromonarchies sont désormais confrontées porte paradoxalement sur la politique économique à mener compte tenu de cette augmentation de leurs revenus. Auparavant, ces Etats ont connu des difficultés financières relatives en raison des fluctuations des cours du pétrole. Après une forte récession en 1998-1999, leur situation s'améliore. Mais cette embellie, due à un prix du baril situé aux alentours de 25 dollars (avec des pointes jusqu'à 30 dollars), risque de retarder un peu plus les réformes économiques qu'ils doivent mener pour sortir de la dépendance quasi totale dans laquelle ils se trouvent.

En effet, 70 à 80 % de leurs ressources proviennent de la rente pétrolière et plus de 80 % de leurs exportations sont constituées d'hydrocarbures. Selon l'Energy Information Administration (EIA) américaine, les revenus provenant des exportations pétrolières des pays de l'OPEP devraient progresser de près de 60 % en 2000, après avoir connu une hausse de 34 % en 1999, alors que la baisse enregistrée en 1998 avait été particulièrement forte (le baril était tombé jusqu'à 10 dollars). L'accroissement de la consommation va aller plus vite que les capacités de production, ce qui va nécessiter des investissements très importants.

Pour sortir de cette situation, ces pays comptent de plus en plus sur les ressources en gaz. Le cas du sultanat d'Oman est révélateur, avec l'achèvement, au début de l'année, de la construction de la première unité de liquéfaction de gaz naturel. Une deuxième usine devrait prochainement voir le jour. Des projets régionaux se mettent aussi en place.

Les pouvoirs en place tentent de sortir de leur dépendance vis-à-vis du pétrole et de juguler la hausse du chômage

Ainsi, le projet Dolphin, qui nécessitera des investissements estimés entre 8 et 10 milliards de dollars (pour la première étape), consiste à commercialiser le gaz du gisement North Field du Qatar, grâce à la construction d'un gazoduc reliant le Qatar aux Emirats arabes unis, à Oman et au Pakistan. L'idée d'une union douanière entre les pays du CCG, prévue au départ pour mars 2001, s'inscrit dans cette logique, même si le commerce interrégional ne représente encore que 5 à 6 % de l'ensemble. Mais les obstacles sont nombreux et la date de 2001 a déjà été reportée à 2005 sans que l'on sache encore si le calendrier pourra être respecté.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Les Emirats arabes unis sont déjà bien intégrés dans l'économie régionale : l'émirat de Dubaï s'est tourné vers le négoce régional (le commerce informel avec l'Iran part de Dubaï) et table sur le développement du tourisme. Les autres émirats de la fédération tentent d'attirer des investissements étrangers, particulièrement dans le domaine de l'industrie, en développant des zones franches. Le Qatar a choisi, cette année encore, de privilégier un budget prudent afin de rassurer les marchés financiers, qui s'étaient inquiétés, en 1998, du haut niveau de consommation du petit émirat. Ses atouts majeurs résident dans ses réserves gazières (les troisièmes au monde) et dans sa faible population. Quant à Bahreïn, il est moins dépendant que ses voisins des aléas pétroliers mais en subit tout de même les fluctuations de façon indirecte. Depuis un an la situation s'améliore et une croissance comprise entre 3,5 et 4 % est attendue pour cette année.

Les pays du Golfe sont conscients de la nécessité de mener un programme de privatisations. En effet, soit ils continuent à s'endetter pour construire leurs infrastructures, soit ils laissent entrer les capitaux privés. Le sultanat d'Oman a annoncé son intention d'amender la loi datant de 1996 sur les privatisations, afin de rendre le pays plus attractif pour les opérateurs internationaux, et de privatiser les aéroports de Mascate et Salalah. La part du secteur privé dans l'économie va croissant et devrait, dans le cas de l'Arabie, représenter, à long terme, le double de ce qu'elle est aujourd'hui.

Bien évidemment, les situations diffèrent selon les pays. Au Koweït, doté d'un parlement, les autorités se heurtent à certains députés, opposés au recours aux investisseurs étrangers pour développer des gisements pétroliers impliquant des investissements évalués à 7 milliards de dollars. L'opposition accuse le ministre du pétrole de vouloir « vendre tout le Koweït » et met en cause les quelques personnes qui contrôlent déjà l'émirat.

Pour le moment, le débat en Arabie saoudite est moins violent que dans l'émirat voisin et le prince héritier Abdallah convient de la nécessité de négocier avec les sociétés étrangères intéressées par des projets d'investissement dans les secteurs du gaz, du raffinage, du transport et de la distribution. Leur montant s'élève à plus de 100 milliards de dollars. Il est vrai que la forte pression démographique oblige les autorités du royaume à se tourner vers le secteur privé pour développer les infrastructures nécessaires dans le domaine du logement, de la santé et d'autres secteurs sociaux.

Bien qu'il soit extrêmement difficile d'obtenir les chiffres de la population saoudienne, les résultats du dernier recensement datant de 1992 étant confidentiels, l'ONU estime que la population du royaume va connaître plus qu'un doublement en trente ans et devrait atteindre les 40 millions en 2025. Cela pose le problème de l'arrivée sur le marché du travail de nombreux jeunes, que l'Etat n'est plus en mesure de prendre en charge. Selon les estima-

tions du démographe Youssef Courbage, la tranche des 15-19 ans devrait augmenter de 54 % d'ici 2010. Le chômage, officiellement de 13 % en Arabie saoudite, serait en fait de l'ordre de 25 %. C'est la raison pour laquelle l'Etat oblige les sociétés étrangères à employer des Saoudiens. Celles de plus de 20 salariés doivent augmenter la part des employés saoudiens de 5 %.

EMPLOIS NATIONALISÉS

Les Emirats arabes unis ont eux aussi pris des mesures de nationalisation des emplois. Les banques doivent augmenter la part des nationaux à 40 % de l'ensemble des effectifs d'ici 2006 alors que la part actuelle est inférieure à 20 %. Le Koweït, qui n'est pas confronté au chômage (il est officiellement de 1,2 %), doit néanmoins « koweïtiser » des emplois. Un texte de loi est en cours de discussion au Parlement, dont l'objectif est de trouver

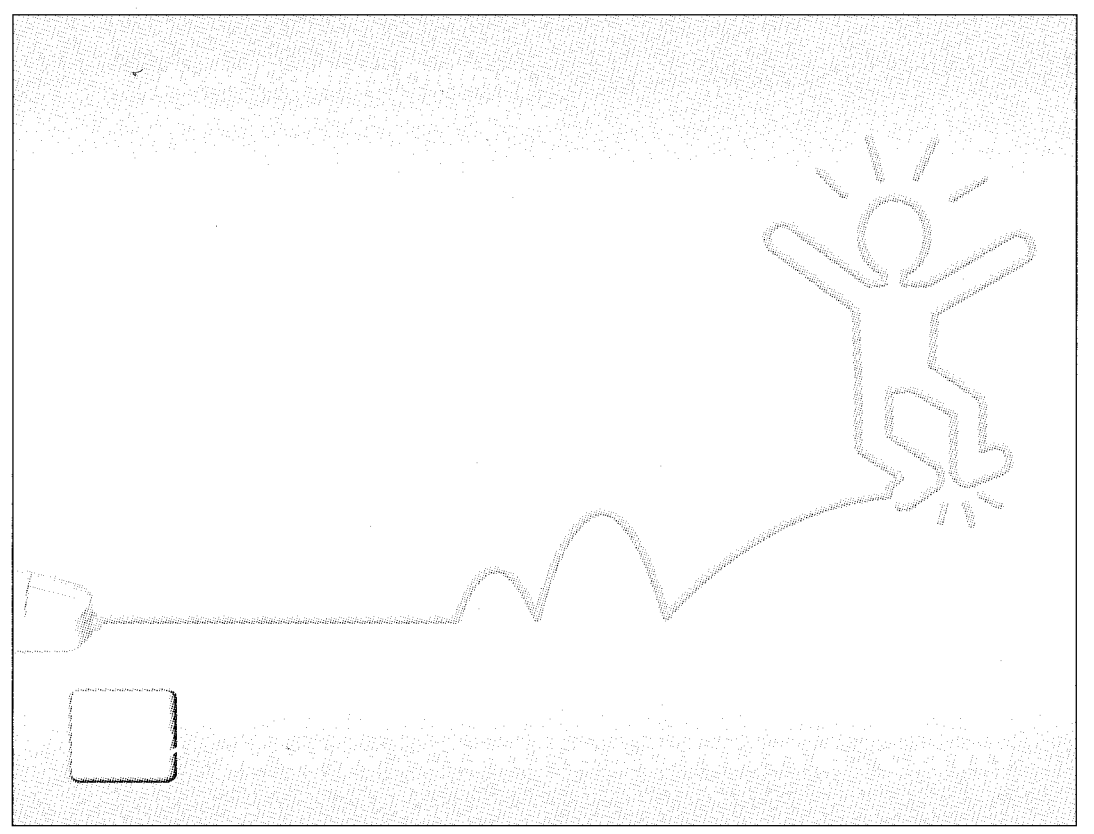
des débouchés aux 10 000 nouveaux demandeurs d'emploi qui se présentent tous les ans sur le marché du travail.

La chute des revenus a mis en évidence la nécessité de revoir le fonctionnement de l'Etat-providence. Pour ne pas avoir à partager la rente pétrolière à l'extérieur de la famille régnante, ces émirats ont privilégié un système dans lequel les recettes pétrolières ont consolidé les pouvoirs en place. En effet, le pétrole a assuré une masse d'apports financiers suffisants pour remettre à plus tard l'étude, par exemple, de la fiscalisation. Dans ce système, les grandes familles commerçantes font des affaires et ne doivent pas intervenir dans le champ politique.

Mais les difficultés des pays du CCG à entrer dans un processus de réformes structurelles sont également dues à la sclérose des systèmes politiques. L'immobilisme des familles régnantes, qui ne sont

pas près de remettre en cause leurs acquis, empêche toute évolution. La question des successions se pose avec acuité dans cette région, où la moyenne d'âge des dirigeants est très élevée. Le roi Fahd d'Arabie, l'émir d'Abou Dhabi ou celui du Koweït sont malades et contraints de déléguer une partie importante de leurs pouvoirs. C'est ainsi que le prince Abdallah et le prince héritier de la fédération des Emirats arabes unis sont très présents sur la scène diplomatique. Ils vont être de plus en plus souvent confrontés à des revendications de participation politique de la part de jeunes élites, formées à l'étranger, qui veulent impulser un changement des structures de pouvoir, inadéquates et inaptes à mener l'intégration de ces Etats dans le système international.

Agnès Levallois
(Nord-Sud Export, groupe « Le Monde ».)



Alors que le chômage en France vient de passer sous la barre symbolique des 10 %, le gouvernement et certains économistes estiment qu'un taux de 7,5 % à 8,5 % correspondrait au seul chômage structurel, donc au plein-emploi. Un chiffre et un concept sujets à débat, alors que subsistent plus de 2,3 millions de demandeurs d'emploi

Le chômage dit « incompressible » devient un enjeu politique majeur

Pour la première fois depuis janvier 1992, le taux de chômage est passé à la fin avril, selon les statistiques officielles, en dessous de la barre des 10 %. Un succès salué comme il se doit et qui intervient après les résultats historiques de la création d'emplois au premier trimestre, permettant d'atteindre l'augmentation sur douze mois la plus élevée depuis pratiquement un demi-siècle.

Dans ce contexte extrêmement favorable, la perspective prochaine du plein emploi devient plausible. La reprise accélérée de la croissance se confirmant, à l'automne 1999, Dominique Strauss-Kahn et Lionel Jospin en promettaient le retour dans moins de dix ans. Depuis, le premier ministre, mais également

des experts et des économistes, parient sur une échéance plus rapprochée.

Tant d'optimisme, de nature à entretenir la confiance retrouvée et justifié par des performances indiscutables, devrait faire plaisir. Mais il laisse dubitatif. Outre que le plein emploi qu'on nous fait miroiter ne ressemblera pas à celui des « trente glorieuses », à temps plein et à durée indéterminée, la France compte 2 371 300 chômeurs, dont 880 100 chômeurs de longue durée.

Comment en est-on arrivé à pouvoir célébrer l'avènement imminent du plein emploi tout en déplorant un chômage de masse ? Cela ne relève pas du mystère inexplicable ou du simple paradoxe. En large part, cela tient au fait que le niveau de chômage dit « structurel » n'a cessé

d'être révisé à la hausse au fil des années. Il se situerait actuellement aux alentours de 7,5 %, 8,5 % même selon certains, voire de 9,5 % pour d'autres. Or, quand il s'appelait encore chômage « frictionnel », dans les années 60 et 70, époques du fameux plein emploi, le même était estimé à 3 % de la population active...

Structurel ou frictionnel, le taux ne recouvre pas, en effet, les mêmes réalités qu'autrefois. Tandis que l'évaluation de son niveau, différent, témoigne des bouleversements qui se sont produits avec le double phénomène de la précarité et de la flexibilité. Dans une lecture propre à Bercy, le taux de chômage structurel correspond à cette limite de l'efficacité des politiques publiques à partir de laquelle la croissance se traduit

difficilement par une baisse du nombre de sans-emploi. Deux rapports que vient de publier le Conseil d'analyse économique (CAE) minimisent d'ailleurs les effets des mesures publiques, quelles qu'elles soient, sur le chômage. En réalité, le chômage structurel définit un seuil où les efforts financiers pour réduire le chômage sont trop coûteux au regard des gains escomptés. Ce n'est pas tout à fait un hasard si, dans la négociation sur le régime d'assurance-chômage, le Medef se fixe ainsi un objectif de 8 % de chômeurs pour reconstruire durablement les fondations de l'Unedec.

Dans son livre *Nos temps modernes* (Flammarion), Daniel Cohen en arrive à cette conclusion que, par crainte des spirales inflationnistes, « les autorités ne cherchent plus à baisser le chômage aussi bas que possible, mais aussi près que possible de son niveau structurel ». Lequel, poursuit-il, « s'exprime en fait par un rapport d'équilibre entre le nombre de ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas ». Tout autre était le raisonnement qui présidait à la définition du chômage frictionnel, dans une situation il est vrai autrement plus facile. Si le plein emploi comportait malgré tout un volant de chômage naturellement incompressible, celui-ci était dû au temps nécessaire à l'ajustement entre deux postes. Même avec une croissance soutenue et durable, les effectifs ne se redéplient pas de façon instantanée en fonction des besoins de la production.

En revanche, la conjoncture d'aujourd'hui tend à créer un fort volume de chômage, tout aussi spontanément ; le processus s'accélérait à mesure que les modes de fonctionnement du marché du travail deviennent plus fluides. Ainsi, il ne fait aucun doute que la multiplication des statuts d'emploi et la diversification des formes de travail

brouillent les frontières entre l'emploi et le chômage, au point que des centaines de milliers d'actifs, en position vulnérable, vivent continuellement dans le risque du passage de l'un à l'autre.

TRAVAIL PRÉCAIRE

Plusieurs indicateurs expliquent, en creux, l'ampleur du phénomène. Même si la tendance s'améliore, la part des contrats à durée indéterminée dans les embauches étant passée de 29,7 % en 1999 à 34 % aujourd'hui, il reste que les contrats à durée déterminée sont prédominants. Bien que freiné par la fin des exonérations de charges sociales, le développement du travail à temps partiel se poursuit. Quant à l'intérim, il affiche une croissance de 20 % en un an. En conséquence, 41 % des chômeurs ne sont pas indemnisés parce que leurs périodes d'activité, notamment, ne correspondent pas aux critères de prise en charge. On compte, en outre, 1 140 000 personnes bénéficiaires du RMI.

Dans ces conditions, plein emploi et chômage structurel sont les deux facettes, apparemment contradictoires, d'un seul et même paysage social. Et ce pour longtemps, quoi qu'en pensent ceux qui fondent leurs espoirs d'amélioration sur la démographie. Ainsi que le rappelle la revue *Futuribles* (avril 2000, n° 252), la création d'emploi ne bénéficie pas aux seuls chômeurs officiellement enregistrés. Elle profite également à tous ceux, jeunes ou plus âgés, chômeurs découragés ou femmes, qui reviennent sur le marché du travail quand la conjoncture se redresse. Or, avec un taux d'emploi particulièrement faible, la France dispose là d'un énorme réservoir, qui continuera à alimenter un chômage structurel élevé.

Alain Lebaube

Athis-Mons refuse de se croire en « plein-emploi »

Nedites pas à Marie-Noëlle Lienemann qu'Athis-Mons (Essonne), dont elle est maire (PS), est, avec 8,8 % de demandeurs d'emploi, proche du taux de chômage structurel de 8,5 % que certains prédisent à la France. « Ce chiffre me paraît complètement brindezingue ! » tranche l'ancienne ministre. D'abord, allez comprendre quelque chose aux multiples statistiques de l'Insee et de l'ANPE pour cette commune de 30 000 habitants !

Ensuite, ne serait-ce pas une façon déguisée d'insinuer que les Athétiens qui ne trouvent pas d'emplois ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes ? Pourquoi Athis n'atteindrait-il pas le taux de chômage de l'Essonne, qui est tombé à 6,5 % ? Après tout, en 1990, la commune se trouvait à 7,5 % et « nous trouvions que c'était déjà dramatique ».

Athis-Mons a sacrément souffert de la crise. Sextant Avionique parti à Châtelleraut et Massey-Ferguson en Lorraine, les dépouilles de l'ex-Air Inter qui rejoignent Air France à Roissy, et c'est l'hécatombe de 1993, avec une pointe à 18 % de chô-

meurs. « J'ai commencé à paniquer quand j'ai constaté que notre chômage ne baissait pas aussi vite qu'ailleurs », se souvient M^{me} Lienemann.

Elle décortique les raisons de cette peu enviable singularité : « En faisant en sorte que tout jeune qui se présente à la mission locale s'inscrive à l'ANPE, j'ai artificiellement gonflé mon taux de chômage », dit-elle. Il faut aussi incriminer le faible niveau scolaire des Athétiens, les professeurs qui dévalorisent l'orientation technique en l'utilisant comme menace à l'égard de ceux qui ne fichent rien et les entreprises qui n'ont pas assez investi dans la formation.

REMOBILISER LES CHÔMEURS

« La suppression du CAP de chaudronnerie de notre lycée professionnel me met dans une rage folle, affirme la maire ; je m'y suis opposée en vain et, aujourd'hui, on manque de chaudronniers ! » Il n'est pas dans son tempérament de rester les bras ballants en attendant la reprise annoncée par les uns et les autres, « qui m'ont dit, il y a trois mois : Marie-Noëlle, ça reprend vraiment ; le boulot est de

retour ». Coincée entre la vallée inondable de la Seine et les pistes de l'aéroport d'Orly, Athis-Mons n'a plus beaucoup d'espaces pour accueillir de nouvelles entreprises. Pourtant, Marie-Noëlle Lienemann caresse l'idée de lui insuffler le dynamisme de l'e-technologie. Certes, « on ne se transformera pas en Silicon Valley et il n'est pas dans mon idée de faire du .com, mais je veux tirer la population vers le haut et la préparer à des emplois de services qui intègrent les nouvelles technologies dans les activités classiques ».

Pas question de mettre sous condition les aides aux chômeurs, mais plutôt de les remobiliser et de leur mettre le pied à l'étrier. Exemple : « Air France recrute, conclut M^{me} Lienemann. Si je ne fais rien, le recrutement de mes concitoyens représentera epsilon. Il faut informer ceux qui pourraient y entrer et leur apprendre l'anglais, afin qu'ils soient en mesure de réussir l'examen. Sinon, on n'aura que nos yeux pour pleurer sur la prétendue incompétence des Athétiens. »

Alain Faujas

Un mal identifié, des remèdes encore controversés

Qu'est-ce que le chômage structurel ? « Ce qui reste quand on a enlevé le chômage conjoncturel ! » Cette boutade, lancée par un économiste, souligne les difficultés à cerner le phénomène. Certes, la définition ne fait guère débat : le chômage structurel correspond au niveau de chômage à partir duquel le niveau d'inflation est constant. En d'autres termes, si son niveau baisse, des tensions apparaissent sur le marché du travail et l'inflation augmente.

Les choses se corsent quand on essaie d'en expliquer les raisons et l'évolution. A quoi est dû le chômage structurel ? Pourquoi est-il passé d'un taux de 3 % dans les années 70 à 6 % au début des années 90 pour tourner autour de 8,5 % aujourd'hui ? Selon une approche qu'on peut qualifier de libérale, le chômage structurel serait la résultante des forces en jeu sur le marché du travail : pouvoir de négociation des syndicats, existence d'un salaire minimum, législation et fiscalité du travail, mobilité géographique des travailleurs...

Pour mettre en adéquation les deux acteurs que sont les entreprises et les salariés, « qui ont des caractéristiques et des vitesses d'ajustement différentes », il faudrait donc jouer principalement sur les trois facteurs que sont le coût du travail (pour éviter la « trappe à pauvreté »), le facteur géogra-

Les libéraux préconisent plus de flexibilité et un coût du travail réduit. Une analyse discutée

phique (afin de corriger le surchômage dans certaines régions) et la formation (pour accroître « l'employabilité » des personnes déqualifiées), considère Jean-Paul Bébève, directeur des études économiques et financières du Crédit lyonnais, qui appartient à cette école de pensée.

Sans rejeter en bloc cette analyse par la flexibilité et le coût du travail, certains économistes en relativisent l'impact. Ils préfèrent privilégier d'autres pistes d'ordre macro-économique en faisant référence aux politiques budgétaires et fiscales, au niveau des taux d'intérêt ou encore à la productivité du travail, mais moins sous l'angle du coût du travail que de l'impact du progrès technique.

« On a voulu expliquer la montée du chômage au début des années 90 par une flexibilité décroissante », explique Xavier Timbeau, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Mais beaucoup de travaux, y compris à l'Organisation de coopération et de développement écono-

miques [OCDE], n'ont pas démontré la validité de cette approche. » L'OCDE, après avoir pourfendu la rigidité du marché du travail, a finalement mis un bémol à ses considérations. Dans son dernier rapport sur les perspectives de l'emploi 1999, on peut lire notamment que « la rigueur de la réglementation n'a que peu d'incidence sur le niveau global du chômage ».

« La flexibilité joue, au mieux, un rôle très faible sur l'évolution du chômage structurel », assure Xavier Timbeau. Et de reprendre l'analyse selon laquelle la montée du chômage dans les années 90 en Europe serait principalement le fait de taux d'intérêt élevés et du coût de la réunification allemande. Mais comment expliquer la montée du chômage structurel depuis le premier choc pétrolier jusqu'à la fin des années 80 ? Des économistes défendent la thèse selon laquelle celui-ci serait dû à une diminution de la productivité du travail, passée d'un taux de croissance de 4 à 5 % par an pendant les trente glorieuses à 1,5 à 2 % au détour des années 90, mais non pas pour des raisons de coût du travail. « Cette baisse de la productivité serait liée paradoxalement au progrès technique », poursuit Xavier Timbeau. Selon les tenants de cette thèse, dans un premier temps, l'informatique se serait développée en détruisant autant d'organisation du travail qu'elle en créait. »

Mais une fois passée cette phase d'adaptation, les gains de productivité grimpent. Et c'est une avance technologique qui expliquerait principalement la différence du chômage structurel entre la France et les Etats-Unis et non pas une flexibilité plus grande outre-Atlantique. On pourra vérifier, dans quelques années, la validité de cette thèse. Si l'Europe suit vraiment le chemin des Etats-Unis, il n'est pas interdit d'imaginer que le chômage structurel tombe autour de 4 % en raison des gains de productivité croissants !

Martine Larouche

Olivier Blanchard, directeur du département d'économie au MIT

« Le marché du travail français pourrait être beaucoup plus efficace »

BOSTON
de notre envoyée spéciale

« Jusqu'où le taux de chômage français pourrait-il diminuer ?

— Depuis le début des années 90, les grands équilibres macroéconomiques, en particulier la division entre profits et salaires, me paraissent favorables à la croissance. Il fallait un déclin pour faire démarrer celle-ci. Est-ce l'élection de Lionel Jospin, la victoire française à la Coupe du monde de football, ou la méthode Coué pratiquée (à juste titre) par l'ancien ministre des finances Dominique Strauss-Kahn qui ont servi de déclencheur ?

— Le fait est qu'une croissance économique est revenue, qu'elle est solide et peut tout à fait continuer. Dans ce contexte, le chômage devrait poursuivre sa dégrader. A quel taux ? Il est bien difficile de le prédire : peut-être 9 % de la population active ? peut-être 7 % ? En général, on ne découvre la limite que lorsqu'on la dépasse. Mais, risques d'inflation mis à part, je crois que le marché du travail pourrait devenir beaucoup plus efficace qu'il ne l'est aujourd'hui.

— Vers quelle forme de marché du travail la France devrait-elle s'orienter ?

— Mes recherches sur le chômage me paraissent suggérer deux directions principales. D'abord, un marché du travail où les représentants du patronat, ceux des salariés et le gouvernement se concerteraient au niveau le plus élevé. Dans les pays européens où le chômage a beaucoup décliné depuis dix ou quinze ans, comme la Hollande ou l'Irlande, la concertation et la modération salariale ont joué un rôle essentiel. Tout le monde y a gagné. Je crois que, dans une telle démarche, le gouvernement a un rôle central à jouer, d'information et aussi d'arbitre.

» Ensuite, un marché où les décisions en matière d'emploi et d'organisation du travail seraient plus largement laissées aux entreprises. Là encore, l'Etat aurait un rôle à jouer. Pour éviter les abus, il doit fixer des mimima, que ce soit en matière de salaire, de délai de préavis ou d'indemnités de licenciement. La France, en clair, doit simplifier les procédures de fin d'emploi.

» Dans une étude comparée de la situation de l'emploi aux Etats-Unis et au Portugal, j'ai montré que, même si les deux pays ont des taux de chômage presque identiques (environ 4 %), leur marché du travail est totalement différent. La durée moyenne de chômage est trois fois supérieure au Portugal qu'aux Etats-Unis, et, symétriquement, les flux de travailleurs (entrées et sorties dans l'emploi) y sont trois fois moindres. En d'autres termes, le marché du travail portugais est largement stagnant, peu propice à la réallocation nécessaire au dynamisme d'une économie moderne. De ce point de vue, la France ressemble plus au Portugal qu'aux Etats-Unis.

— Une moindre protection de l'emploi, n'est-ce pas un grave recul social ?

— Diminuer la protection de l'emploi est bien sûr politiquement explosif. Pour cette raison, les gouvernements français successifs ont préféré suivre une approche indirecte, celle du développement des contrats à durée déterminée (CDD). Le résultat me paraît avoir été largement pervers. L'octroi plus souple de CDD a permis d'offrir des emplois plus nombreux aux jeunes, mais il a augmenté nettement leur précarité. Le remède me paraît pire que le mal.

» Il y a aussi beaucoup à faire en matière de bas salaires. Comme Thomas Piketty, un de mes anciens collègues du MIT, au-

jourd'hui au CNRS, l'a montré, il manque beaucoup d'emplois dans le secteur des services par rapport aux Etats-Unis. Une étude du cabinet McKinsey, à laquelle j'ai participé il y a quelques années, avait montré que, lorsque la firme américaine Toys'R'Us s'était implantée en France, elle avait prévu, à conditions de ventes équivalentes, 30 % d'emplois de moins qu'aux Etats-Unis, en raison des coûts trop élevés du travail non qualifié. Il ne s'agit pas de supprimer le salaire minimum, mais plutôt de mettre en place des systèmes d'incitation fiscale, à la fois pour les entreprises et pour les travailleurs non qualifiés. Le système d'impôt négatif qui existe aux Etats-Unis est un grand succès ; il serait possible de l'appliquer en France. »

Propos recueillis par Françoise Lazare



Olivier Blanchard

● Le Français Olivier Blanchard vit aux Etats-Unis depuis 1973. Il a soutenu en 1977 sa thèse de doctorat au département d'économie du Massachusetts Institute of Technology (MIT), où il est devenu professeur, puis directeur en 1998. ● Spécialiste de macro-économie et d'emploi, il participe aussi au Conseil d'analyse économique, à Matignon.

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHEON - SORBONNE

18.000 anciens de l'IAE de Paris dans les entreprises à travers le monde.

C'est rassurant pour l'entreprise, et pour vous.

CAAE / MBA

Le DESS 2^{ème} compétence

Apprenez à votre rythme avec notre nouvelle formule à distance

01 44 25 28 03 / 28 04

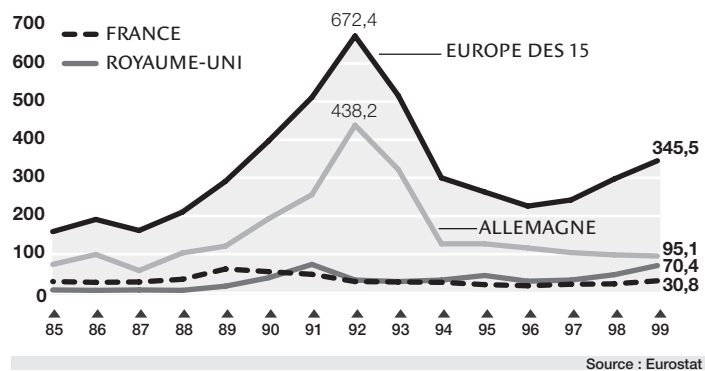
Un avantage décisif

www.iae-paris.com - Minitel 3616 IAE (1,29 F/mn)

EUROPE

Une reprise des demandes d'asile

Évolution du nombre des demandeurs (en milliers)



■ **LE NOMBRE TOTAL** de demandes d'asile au sein de l'Union européenne (UE) a augmenté de 16 % en 1999 par rapport à l'année précédente, pour atteindre le chiffre de 345 500 demandeurs. Cette tendance a été observée dans plusieurs (mais pas tous) des principaux pays d'accueil.

■ **EN FRANCE**, la hausse est plus forte (38 %, 30 800 demandeurs), ainsi qu'au Royaume-Uni (53 %, 70 400 demandeurs). En revanche, l'Allemagne, qui avait reçu au cours de la période 1985-1999 le plus grand nombre de requêtes au sein de l'UE, continue à enregistrer une baisse.

■ **LES DEMANDEURS** d'asile sont majoritairement issus de dix pays : la République fédérale de Yougoslavie, l'Irak, la Turquie, l'Afghanistan, la Somalie, l'Iran, la Chine, le Sri Lanka, la Roumanie et la Fédération de Russie.

FLASH APEC / « LE MONDE »

Les entreprises recrutent des chercheurs

Croissance du nombre d'offres confiées à l'APEC pour les fonctions étude/recherche/projet (12 derniers mois) en pourcentage

ENSEMBLE : ÉTUDE/RECHERCHE/PROJET...	(11 836 offres)	+ 34 %
ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES...	(7 200 offres)	+ 30 %
PROJETS AFFAIRES	(3 226 offres)	+ 43 %
ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES	(579 offres)	+ 29 %
DIRECTION DES ÉTUDES	(397 offres)	+ 9 %
URBANISME ARCHITECTURE	(360 offres)	+ 82 %
BREVETS	(74 offres)	+ 40 %

■ **AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS**, l'ensemble des offres d'emplois cadres confiées à l'APEC a progressé de 20 %. Dans le même temps, la fonction « études-recherche-projets » a enregistré une hausse de 34 %. Avec près de 12 000 offres, c'est actuellement le troisième créneau porteur pour le recrutement des cadres, après l'informatique (34 000 offres) et la fonction commerciale-marketing (19 000 offres).

■ **LES RECRUTEMENTS** d'ingénieurs et de cadres de la fonction « études et recherche » montrent la confiance des entreprises, en témoignant de leur volonté d'investir à moyen terme – voire à long terme – dans des projets qui engagent leur développement.

DÉPÊCHE

● **EMPLOI** La Conférence des grandes écoles (CGE), qui vient de publier son enquête annuelle sur l'insertion des jeunes diplômés, juge le marché de l'emploi « particulièrement favorable ». « L'excellente conjoncture » actuelle a permis en 1999 à 50 % des élèves des écoles de commerce et d'ingénieur de signer un contrat de travail avant d'obtenir leur diplôme, et à 82 % de décrocher une embauche dans les deux mois suivant leur sortie. Plus de 80 % d'entre eux obtiennent un contrat à durée indéterminée. Le salaire moyen d'embauche s'établit à 197 500 francs annuels (207 000 pour les hommes, 188 000 pour les femmes), mais les écoles soulignent que les éléments annexes au salaire, encore non quantifiés dans l'enquête de la CGE (intéressement, stock-options, etc.) se développent rapidement. L'emploi à l'étranger concerne 11 % des jeunes diplômés, une proportion stable depuis trois ans, qui, selon la Conférence, dément la thèse de l'hémorragie des cerveaux.

AGENDA

● **ZONES D'ACTIVITÉS**. Nombreuses sur le territoire français, les zones d'activités s'introspectent : comment améliorer leur qualité ? Quelles stratégies de développement avec les communautés d'agglomérations ? Ces thèmes seront abordés lors du colloque organisé le 14 juin à Paris par le Conseil national des économies régionales et la Fédération des agences de développement. Renseignement : <http://www.cner-france.com> ; 01-42-22-35-29.

● **COMITÉS D'ENTREPRISE**. La huitième édition du Forum des comités d'entreprise, qu'organise Celicé (conseils, expertises, liaisons, informations, débats, études), outil de la CFDT, se tiendra du 20 au 22 juin au Parc floral de Paris. S'adressant aux élus du personnel du secteur privé et de la fonction publique, cette manifestation proposera, entre autres, un débat sur les comités d'entreprise européens. Renseignements : 01-42-03-80-06

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1999 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	61 (1998)	60	65	59	52	60	53	71	70	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	48 (1998)	45	48	39	43	47	38	50	60	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1998 (h/semaine)	40,5	39,7	40,1 (1999)	38,4 (1999)	40,7	39,6	38,5	39	43,6 (1999)	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 1999	4 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim. 2000	1 ^{er} trim. 2000	
	+ 3	+ 2,4	+ 2,4	+ 2,8	+ 1,7	+ 3,7	+ 0,5	+ 2	+ 6,8	+ 4,6	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE MARS 2000 (en %)							janv. 00	fév. 00			
Hommes + femmes....	8,7	9,4	8,4	8,5	14,9	10,2	11,2	2,8	5,9	4	4,9
Moins de 25 ans.....	16,5	17,6	9	23,1	27,9	20,9	31,8	5	12,7	9,7	9,1
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1998 (en %)	49	52	52 (1999)	76	46 (1999)	39 (1999)	62 (1999)	44 (1999)	42	8	N. D.

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	18,8 % (avril)	- 3,4
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	37 % (avril)	- 2
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	892	- 1,5 %*
INTÉRIM.....	446	+ 8,2 %*
APPRENTIS.....	276	+ 7,3 %*
CONTRATS AIDÉS.....	424	+ 4,4 %*

SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	6 933 (janv.)	+ 2,7 %*
Hommes.....	8 614 (janv.)	+ 0,6 %*

SMIC (en francs)		
Horaire.....	40,72 (oct.)	+ 1,2 %
Mensuel.....	6 882 (oct.)	+ 1,2 %

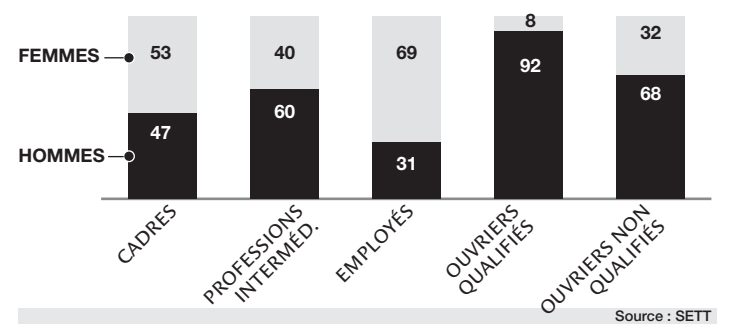
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)		
	1 137,4 (juin)**	+ 2,3 %***

* variation sur dix mois (janv. 99/mars 98) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SETT / « LE MONDE »

Une minorité de femmes dans l'intérim

Répartition des catégories socio-professionnelles des intérimaires selon le sexe en 1999



■ **LES FEMMES** représentent 27 % de la population des salariés intérimaires. Elles sont sous-représentées par rapport à la place qu'elles occupent dans la population active (44 %). Ce phénomène s'explique par le poids de l'industrie et du BTP dans les effectifs du travail temporaire (plus de 70 %).

■ **COMME LES HOMMES**, plus du tiers des femmes intérimaires ont moins de 25 ans. Leur niveau de qualification est, en revanche, plus élevé. Ainsi, plus de la moitié des cadres sont des femmes.

■ **PROPORTIONNELLEMENT**, elles sont plus nombreuses dans les industries agroalimentaires et de biens de consommation. Près de 40 % des femmes intérimaires travaillent dans les services, contre 29 % des hommes.

Le mal de vivre de la préretraite

La préretraite n'est pas forcément synonyme de *dolce vita*. Même bien indemnisée, elle se caractérise par un manque de reconnaissance sociale qui peut gâcher la vie de ses bénéficiaires. Ce constat ressort d'une étude réalisée par un jeune chercheur du Laboratoire de sociologie du changement des institutions (LSCI) au CNRS, Thomas Troadec. Il a interrogé, pendant deux mois, soixante-cinq préretraités, en France, d'une multinationale de haute technologie.

« J'ai voulu prendre une entreprise dotée d'une image forte avec une identification intense de la part des salariés, signale-t-il. L'objectif était de voir comment, face à une rupture plus ou moins inattendue, ils mettaient à profit leur expérience pour s'adapter à leur nouvelle vie. » Bénéficiant d'une préretraite « maison » particulièrement généreuse, ces personnes, majoritairement des hommes cadres, restent, selon leurs contrats, salariés de l'entreprise. Une particularité qui ne les aide pas à couper le cordon.

Un chercheur du CNRS souligne la perte d'identité que peut générer ce « no man's land » social

« Première observation, note Thomas Troadec, on a, d'un point de vue sociologique, un effet de génération massif. » Ces salariés ont en commun d'être entrés sur le marché du travail au cours des années 60 dans un secteur en plein de développement, sans véritable savoir-faire spécifique : l'entreprise formait elle-même ses salariés. Leurs conditions de travail étaient particulièrement attractives, avec un modèle très dynamique d'évolution de carrière. « Il existait un pacte social selon lequel on donnait tout à l'entreprise, qui apportait en retour une formation, de bonnes conditions de travail et une carrière à vie », précise le jeune chercheur.

Cet accord tacite a été ébranlé autour des années 90 en raison d'une rupture technologique forte qui a menacé la position hégémonique de l'entreprise. Celle-ci a alors choisi de recourir à des préretraites afin de recruter des jeunes mieux formés et moins coûteux. Les salariés, sur lesquels s'exerçaient une forte pression au départ, ont finalement quitté leur groupe en dépit d'un puissant attachement. D'autant que les supérieurs hiérarchiques partageaient. « On a eu un effet de cascade, note Thomas Troadec. Car, dans cette entreprise, on évoluait en réseau, avec une sorte de mentor. Si celui-ci partait, les autres suivaient par crainte de l'isolement. »

Qu'ont fait les préretraités après avoir quitté leur entreprise ? Thomas Troadec a établi trois types de comportement. Dans le premier groupe, soit un petit tiers des personnes interrogées, les salariés ont reproduit le « système antérieur ». Pour cela, certains ont développé la même activité professionnelle à la périphérie de l'entreprise, soit en créant leur société de conseil, soit en travaillant pour des sous-traitants. Avec, dans les deux cas, une

forte baisse de leurs salaires ou revenus, compensée par leurs préretraites. D'autres ont trouvé une activité leur conférant un statut social identique : membres de conseils d'administration dans les banques, élus locaux.

« Par ces fonctions honorifiques, ils recherchaient un statut qui ait une symbolique aussi forte que celle de leur ancienne entreprise, explique le chercheur. Même si, pour certains, elle ne leur prenait qu'une demi-journée par semaine. » Vis-à-vis de leurs familles, de leur épouse, des enfants, une sorte de négociation tacite a prévalu qui interdit au « chef de famille » d'être inactif. Car certains sont partis très tôt. Parmi les personnes interrogées, plusieurs étaient en préretraite depuis huit ans, le record étant de neuf ans et demi.

« RUPTURE PAR LA CRISE »

A la différence du premier groupe, les personnes du deuxième groupe, au total une dizaine, ont effectué « une coupure dynamique procédant à un bouleversement radical de l'utilisation du temps libéré ». Ils ont réalisé des projets qui leur tenaient à cœur, investissant, par exemple, le milieu associatif à temps plein. Mais il ne s'agit pas là d'une

découverte : ils y avaient déjà un pied, de manière occasionnelle. « Ce sont des gens qui ont accepté de se retrouver petites mains, de se mettre "au service de". Un ingénieur est même devenu pasteur. » Certains se lancent dans l'humanitaire, d'autres dans le secteur sportif. Quelques-uns développent un projet personnel, voyager sans arrêt, par exemple.

Le troisième groupe, de loin le plus nombreux, puisqu'il compte plus de la moitié des personnes interrogées, a, en revanche, vécu une situation difficile. C'est « la rupture par la crise ». Généralement, ils ont essayé les deux autres voies, mais se sont heurtés à un échec professionnel ou n'ont pas trouvé leur place dans le monde associatif. Ceux-là connaissent une crise identitaire forte avec une perte de leurs repères. « Cette souffrance va les pousser à développer une analyse déterministe et à se vivre comme les victimes du libéralisme à outrance », remarque Thomas Troadec. La plupart se replient sur eux-mêmes. Certains puisent dans la famille un dérivatif à leur souffrance en s'occupant de leurs petits-enfants. Cinq d'entre eux vont jusqu'à faire croire à leur famille qu'il sont toujours en poste dans leur groupe, en faisant semblant d'aller travailler.

Ces personnes ont eu d'autant plus de mal à faire le deuil de leur entreprise qu'ils avaient tout misé sur leur travail, occupaient des postes à responsabilité, et que, bénéficiant de préretraites maison, ils sont restés salariés de leur groupe. Rien d'étonnant à ce qu'ils attendent avec impatience leur retraite. Car, dans leur esprit et dans l'image que leur renvoie la société, un retraité a le droit de ne rien faire, tandis qu'un préretraité n'a pas de statut. « Ceci souligne un paradoxe fort, conclut le chercheur du CNRS. L'Etat développe massivement des préretraites et ne s'occupe pas de penser au devenir de ces personnes, sinon en les renvoyant à l'économie solidaire. » En oubliant que celle-ci se professionnalise de plus en plus et requiert des compétences spécifiques. Au final, les préretraités se retrouvent dans un *no man's land* social.



Thomas Troadec

● Agé de 30 ans, Thomas Troadec appartient à l'équipe recherche et intervention sur les transformations de l'entreprise (LSCI/CNRS). ● Il étudie les questions portant sur l'identité des salariés en seconde partie de carrière et les rapports générationnels au travail.

Martine Laronche

UNIVERSITÉ PARIS XII - VAL DE MARNE
Faculté de Sciences Economiques et de Gestion
68, avenue Didier - 94214 LA-VARENNE-ST-HILAIRE cedex.

D.E.A. Economie Appliquée
 Directeur : M. Jean-Louis CAYATTE

Séminaires de recherche :
 Economie du travail - Transferts sociaux - Population - Monnaie - Finances - Econométrie - Sciences de la décision.

Renseignements et inscriptions : Scolarité du 3^e cycle.
 Tél. 01 49 76 80 23 - Fax : 01 49 76 80 90
univ-paris12.fr/www/formations/3emecycle/dea2p25.html

D.E.A Capital Humain :
Analyse économique et évaluation des politiques
 Directeur : M. Yoland BRESSON

Séminaires de recherche : - Capital Humain, Population, Famille - Santé, Protection sociale - Education, Formation, Emploi - Politiques de transition et de développement.

Renseignements et inscriptions : Scolarité du 3^e cycle.
 Tél. 01 49 76 80 23 - Fax : 01 49 76 80 90
univ-paris12.fr/www/formations/3emecycle/deach.html

D.E.S.S. Ingénierie Immobilière
Formation initiale ou continue
 Directeur : M. Jean-Jacques GRANELLE

Conditions d'admission : Maîtrise des Sciences Economiques, Droit A.E.S. ou diplôme jugé équivalent.
Cours : Economie, Réglementation, Expertise, Financement des Professionnels, Gestion du Patrimoine Immobilier, Marché du logement, Montage financier des opérations, Financement (logement), Investissement, Fiscalité, Immobilier d'entreprise. Anglais.

Renseignements et inscriptions :
 Tél. 01 49 76 81 59 - Fax : 01 49 76 80 90
univ-paris12.fr/www/formations/3emecycle/dea2p29.html

3ème cycle

Ecole Doctorale E. & E. E
univ-paris12.fr/www/rech/sci/econ/degse.html

VIE DES ORGANISATIONS

par Christophe Dejours

L'ambiguïté de la gestion du stress

On assiste actuellement à un renouveau de la demande, adressée aux psychologues et aux médecins par des entreprises ou des administrations, liée aux problèmes psychologiques occasionnés aux salariés suite aux agressions qu'ils subissent dans l'exercice de leur profession. Salariés du secteur bancaire victimes de hold-up, agents des chemins de fer ou de la RATP, enseignants dans les collèges et les lycées, employés de La Poste, caissières de supermarchés, etc. Gestion du stress, groupes de parole connaissent ainsi un grand développement et recrutent, parmi d'autres, praticiens de la santé et psychanalystes.

Deux axes théoriques servent le plus souvent de référence à ces interventions. Le premier est connu sous le nom de « théorie du traumatisme ». Il concerne les troubles psychiques qui s'installent parfois à la suite d'une agression ou d'un accident : réminiscences inopinées de la scène traumatique, manifestations physiques d'angoisse (sudations, tremblements, palpitations, sensations d'étouffement, etc.), rêves répétitifs de scènes violentes. Selon la théorie, ces troubles ne sont pas tant redevables à l'événement (l'agression) qu'à la fragilité psychique du sujet. D'autres sujets, en effet, victimes des mêmes traumatismes, surmontent l'angoisse en quelques jours, sans séquelle. L'agression n'est rien, c'est le terrain (psychologique) qui est déterminant.

Le second axe théorique fait référence à la dynamique de l'interaction, selon laquelle la réaction psychique de la personne agressée joue un rôle facilitant ou inhibiteur sur le comportement de l'agresseur. Si la personne agressée reste calme, et si elle sait garder le contact avec l'agresseur, elle peut parfois désamorcer sa violence. Mais si elle a peur, ou si elle devient elle-même agressive, la violence de l'agresseur s'accroît. Que ces deux propositions théoriques soient fondées est difficilement contestable.

Mais en faire la présentation exhaustive, à la demande d'une entreprise ou d'une administration, à l'intention des victimes d'agressions ou des agents exposés à ce risque, pose tout de même problème. Selon ces conceptions psychologiques, si un agent a été agressé ou s'il devait l'être un jour, ce serait en raison de sa maladie ou d'une prédisposition psychologique. Vues de l'extérieur, ces interprétations paraissent grotesques. Et pourtant les formations à la gestion du stress se multiplient, avec d'importants soutiens politiques et financiers. Et elles ne sont pas toujours critiquées par les victimes. Pourquoi ? Parce qu'elles sont administrées à des personnes effectivement déstabilisées psychologiquement qui, sous l'effet de l'angoisse, ont perdu leur confiance en elles, ont peur de retourner au travail, se sentent coupables de ne pas savoir prendre sur soi. La parole du psychanalyste, dans la mesure où elle présente correctement des conceptions qui ne sont pas fausses, a, dans ce contexte, un pouvoir considérable parce qu'elle propose des mots qui tombent juste sur un malaise souvent difficile à mettre en forme et à verbaliser par les victimes.

L'inconvénient majeur de ces interventions, c'est qu'elles écartent la mise en discussion de ce qui, dans l'organisation du travail elle-même, est en cause dans le déclenchement de la violence. Le fait est qu'entre l'augmentation de la violence sociale et les salariés agressés, il y a des chaînons intermédiaires d'une grande importance. Dans bien des cas, ce qui déclenche l'agression ne vient pas du tout des malades psychologiques des victimes, mais des tâches qu'ils assument. Ainsi par exemple, un gamin tout juste capable de lire après dix années de scolarité chaotique entre les Antilles et la métropole refuse d'aller à l'école. Non seulement parce que ça ne l'intéresse pas, mais parce qu'il ne peut pas s'y adapter. Cependant, la loi l'y oblige. Et le professeur se doit, à son tour, de le faire plancher sur Corneille ou Racine. Ce faisant, c'est une humiliation qu'il inflige au gamin.

Lorsque après avoir dépassé de plus d'une heure la durée de son service, un employé de La Poste fatigué annonce la fermeture de son guichet, les clients, déjà excédés par l'attente interminable dans une salle comble, perçoivent cela comme une insulte. Quand le technicien d'EDF reçoit l'ordre d'aller couper, pour facture impayée, l'alimentation électrique d'un foyer endetté dont les adultes sont sans emploi, c'est une agression parce que la famille ne peut pas vivre sans électricité et sans chauffage alors que les parents n'ont aucun moyen de gagner l'argent nécessaire. Lorsqu'un malade mental, au bout du rouleau, se décide enfin, sur l'insistance des services sociaux, à consulter un psychiatre et que la secrétaire du dispensaire lui donne un rendez-vous 30 jours plus tard parce qu'il n'y a plus assez de médecins depuis les réformes de structure, c'est une provocation. Lorsqu'à l'ANPE, on refuse, pour des raisons réglementaires mais totalement incompréhensibles, à un chômeur de longue durée une prestation que son voisin de palier vient d'obtenir, on commet une injustice.

Ainsi est-ce souvent à leur corps défendant que les travailleurs exécutent les consignes qu'ils reçoivent de leur hiérarchie. Ce faisant, et malgré eux, par leur travail même, ils agressent ou commettent sans le vouloir des injustices contre des clients aux abois. Dans de nombreuses situations, ce n'est pas du tout la prédisposition psychologique des salariés qui favorise l'explosion de la violence contre eux, mais la façon dont ils exécutent leurs tâches qui déclenche la colère des usagers.

La réponse rationnelle passe par la remise en chantier de l'organisation du travail : dans les activités de service, cette organisation reste structurée selon des principes anciens. Que la réforme de l'organisation du travail présente d'énormes difficultés intellectuelles, théoriques et techniques, ne saurait justifier qu'on s'en dédouane à coups de gestion du stress et de formations au « savoir-être » proposées ou imposées aux salariés qui sont au contact des clients. Ces politiques n'aident guère ceux qui le pourraient à repérer où se situent le déni de réalité et le déni de justice, dont tout clinicien sait, pourtant, qu'ils sont très souvent un facteur déclenchant des comportements violents.

Christophe Dejours est professeur au Conservatoire national des arts et métiers.

Pour développer le e-business, les entreprises naviguent entre filialisation et intégration

C'est lorsqu'on commence à perdre de l'argent sur une activité Internet qu'il faut augmenter les investissements. Mais vous ne pouvez pas demander de faire cela à des managers évalués selon l'évolution de leur compte de résultats au jour le jour.

Ce constat de Frank Boulben, coprésident de VivendiNet, filiale qui regroupe depuis le début de l'année 2000 la totalité des activités e-business de trois sociétés du groupe Vivendi (Canal+, Havas et Cegetel), peut expliquer que bien des entreprises traditionnelles aient du mal à intégrer ces activités. Les porteurs de projets les plus compétents, faute de se voir octroyer les moyens de leur développement, s'envolent alors vers d'autres cieux ; des start-up s'installent et captent la valeur des marchés prometteurs.

« Chaque entreprise réagit à cette situation selon ses produits, ses marchés, son histoire ; il n'existe à ce jour aucun modèle de passage réussi au e-business », observe Julien Lévy, professeur à l'ESCP. Les stratégies financières, qui consistent à multiplier les prises de participation dans des start-up apparemment prometteuses, se heurtent aux considérations patrimoniales des dirigeants : atteignant 49 % ou 50 %, accompagnées d'un contrôle financier tatillon, elles découragent parfois les créateurs d'entreprise, d'autant que la promesse d'un soutien de type « incubateur » (conseil, expertise) n'est pas toujours concluante, faute de véritables compétences en la matière au sein de la grande entreprise.

Enfin, les hésitations de la Bourse incitent à plus de prudence. La filialisation des activités Internet au sein d'entités autonomes est une autre approche possible, mais tout dépend alors des rapports avec la maison mère : comment être à la fois suffisamment autonome pour échapper aux rigidités de l'entreprise d'origine tout en conservant les synergies néces-

Vivendi a créé une filiale pour s'affranchir de la pesanteur des structures traditionnelles. Mais l'autonomie n'est pas la liberté

saires à la valorisation de ses actifs ? C'est cette difficile équation que le groupe Vivendi prétend résoudre avec VivendiNet.

Au cours de l'été 1999, les dirigeants, constatant les difficultés rencontrées par le développement de projets Internet au sein de leurs sociétés axées sur les activités de communication, ont pris la décision de les regrouper. « La première solution envisagée était une structure de coordination entre les projets existants. Mais cela n'aurait fait qu'ajouter une bureaucratie sans pouvoir de décision, chaque société gardant le dernier mot », explique Frank Boulben.

VivendiNet fonctionne donc comme une holding : chaque pro-

jet Internet, issu des filiales ou apporté par de nouveaux venus (sur les 500 employés de VivendiNet, la moitié ont été recrutés à l'extérieur du groupe), est une entreprise juridiquement autonome. « Etablir des partenariats, lever des fonds, acheter ou vendre une activité, exige une structure légère : quand on est un service d'un département d'une filiale, on ne peut pas émettre de papier. » Chaque « business unit » est chargée de valoriser sur Internet des contenus ou des activités issues du groupe, comme le portail Vizzavi (Le Monde du 19 mai 2000), qui doit ouvrir en France le 19 juin, ou encore Cadresonline, qui diffuse sur Internet les offres d'emploi des journaux du groupe Havas.

« RAPPORTS D'ACTIONNAIRES »

L'autonomie est toutefois relative. Tout d'abord, la holding détient toujours 50 % de chaque entité. « C'est un bon compromis entre l'aventure de la start-up et la sécurité d'une structure », estime Frank Boulben, qui souhaite attirer ainsi des « quadragénaires expérimentés » vers la Net-économie. Chacun des vingt salariés de la holding est chargé de suivre au jour le jour plusieurs « business-unit », toutes implantées dans ses locaux. Les

critères d'évaluation ne sont pas seulement financiers ; le nombre de pages vues, les partenariats, sont examinés à la loupe.

Mais ce fonctionnement ne risque-t-il pas de « siphonner » les actifs (et les hommes) les plus prometteurs des différentes sociétés du groupe ? En fait, la holding est étroitement liée à celles-ci. Canal+, qui a amené à VivendiNet 100 % de ses actifs Internet déjà regroupés au sein d'une filiale, CanalNumédia, s'est vu attribuer en échange 50 % de la holding ; les autres 50 % sont directement détenus par Vivendi. Havas, absent de la holding, détient cependant 50 % de chacune des sociétés chargées de la valorisation de ses contenus. Cegetel détient 10 % de Vizzavi, mais perçoit des revenus de tous les sites en tant qu'opérateur et fournisseur d'accès.

« Nous avons établi avec les sociétés du groupe des rapports d'actionnaires ; elles s'intéressent aux investissements, mais nos activités ne figurent plus dans leur compte d'exploitation », explique Frank Boulben. Cela ne les prive pas pour autant des promesses de la nouvelle économie : Cegetel a beaucoup à faire avec l'Internet mobile et les hauts débits, Canal+ avec le numérique satellitaire et hertzien, Havas avec son leadership sur les produits off-line et l'acquisition d'éditeurs de contenus à l'échelle mondiale. »

Symbole de cette subtile dialectique entre autonomie et dépendance, les dirigeants de VivendiNet rencontrent ceux de Vivendi et Canal+ tous les quinze jours pour faire le point. « Nous avons aussi organisé un circuit court qui permet de prendre une décision d'investissement en 48 heures. Sans procédures ou comités. » L'anecdote rapporte cependant que Jean-Marie Messier, le PDG de Vivendi, exige que lui soient montrées toutes les maquettes des sites en voie d'ouverture...

Antoine Reverchon

La solution de l'intégration complète

En 1993, confrontée à un développement exponentiel qui aurait exigé l'embauche de milliers d'ingénieurs, le constructeur américain de solutions de réseaux Cisco décidait de transposer un maximum d'activités sur Internet. Economie estimée par rapport à un management traditionnel : 825 millions de dollars en 1999. Première étape, la relation client est aujourd'hui prise en charge sur le site Web, qui répond à 82 % des questions, y compris par téléchargement de logiciels aptes à régler le problème ; économie : 269 millions. Deuxième étape, 86 % des commandes passent par le site, qui permet de les conformer aux besoins du client, de lancer la fabrication chez les sous-traitants, d'assurer le suivi de livraison et de facturation ; économie : 232 millions. Troisième étape : toute l'activité immatérielle de gestion des ressources humaines passe par l'intranet ; économie : 55 millions. Quatrième étape : « Au lieu de payer des gens à collecter les informations pour les redistribuer, chaque collaborateur, fournisseur, sous-traitant, va puiser dans notre intranet ce dont il a besoin », explique Thierry Labbé, directeur général France ; économie : 260 millions.

Les firmes américaines interfèrent de plus en plus dans la vie privée de leurs salariés

Face à l'excellente santé du marché de l'emploi, les entreprises américaines ne savent plus quoi inventer pour attirer, puis fidéliser les salariés. Les plus imaginatives d'entre elles avaient lancé, il y a quelques années, des programmes spécifiques de « séduction » : services divers offerts sur les lieux de travail (repassage, courses au supermarché, lavage de voitures, etc.), aides pour la garde des enfants, pour celle des parents plus âgés, etc.

Ces petits « plus » ne sont pas restés longtemps des avantages concurrentiels : le mouvement est aujourd'hui général aux Etats-Unis, chaque entreprise se dépêchant de copier l'arsenal de fidélisation déployé par son concurrent. C'est ce qui ressort, en tout cas, d'une étude réalisée par Hewitt Associates (« United States Salaried Work/Life Benefits »), cabinet de conseil en rémunération, auprès des 1 000 compagnies américaines les plus importantes et qui permet de mesurer les efforts réalisés sur cinq ans, entre 1994 et 1999.

Aider les salariés parents à mieux jongler entre vie professionnelle et vie privée, en les soulageant (en partie) des soucis liés à la garde des enfants ou aux dépenses nécessaires à leur éducation et bonne santé, est devenu une « banalité » : 84 % des entreprises américaines le proposaient

Elles proposent une myriade d'avantages afin de les soulager des gardes d'enfants ou de parents âgés. Ces opérations de fidélisation vont loin

déjà en 1994 ; elles sont aujourd'hui 90 % dans ce cas-là. Il faut donc rentrer dans le détail des prestations offertes pour découvrir les nouveaux avantages qui émergent, comme un service médical pour les urgences pédiatriques, organisé par 13 % des entreprises. Ou encore la mise à disposition pour les jeunes mamans d'une conseillère spécialiste en allaitement (7 %).

Autre chantier qui se développe : le soutien apporté pour les parents âgés, source de nombreuses angoisses dès que la dépendance s'annonce. 24 % des entreprises y avaient déjà songé en 1994. On en compte désormais 47 %. Au menu : une aide financière pour les dépenses médicales (32 %), des services de garde (7 %), des conseillers prêts à répondre aux questions difficiles (4 %), des ateliers d'activité pour accueillir les personnes âgées (3 %).

Outre le fait que tous ces dispositifs aident à mieux recruter, ce mélange vie privée-vie professionnelle, explique l'étude, est aussi vécu comme une « situation de donnant-donnant ». Les salariés sont débarrassés d'un certain nombre de responsabilités, « ce qui leur permet de se focaliser davantage sur leur travail et d'être donc plus efficaces ».

Les auteurs de l'étude, qui se contentent de donner les résultats statistiques, n'abordent pas la question des effets négatifs de ce retour au paternalisme. Lorsque le marché du travail est, comme c'est le cas aujourd'hui aux Etats-Unis, totalement euphorique – le taux de chômage est tombé en avril à 3,9 %, soit le meilleur résultat depuis janvier 1970 –, les risques sont minimisés.

CENTRALES D'ACHAT

Mais si la conjoncture décroche, cette prise en charge du salarié se retourne contre lui, dans la mesure où il perd beaucoup plus que son emploi : c'est un mode de vie qui disparaît. 34 % des sociétés américaines aident leurs salariés à s'équiper moins cher, via des centrales d'achat spécialisées le plus souvent dans l'automobile ou l'accès à la propriété. 37 % offrent des programmes financiers destinés à rationaliser du mieux possible le plan épargne-

retraite, mais aussi la trésorerie et l'endettement de leurs salariés.

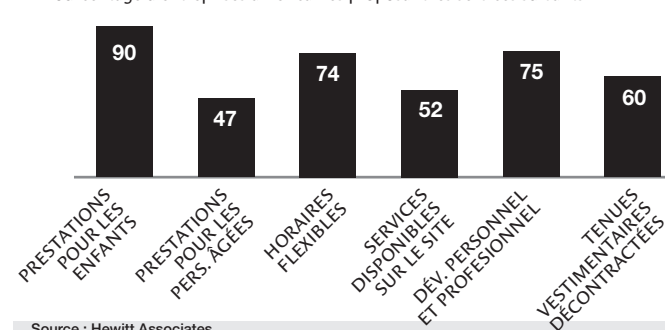
Bien sûr, certaines sociétés (74 %) se concentrent sur des mesures liées directement à l'organisation du travail : horaires flexibles et plus autonomes, congés parentaux et arrêts maladie mieux rémunérés, etc. Ou, ce n'est pas le gâteau, acceptent que « l'habit de travail » devienne plus décontracté. 60 % encouragent ainsi leurs salariés à venir au bureau dans une tenue décontractée, normalement réservée aux veilles de week-end.

D'autres, en revanche, et ce n'est pas nouveau, puisqu'elles étaient déjà 21 % dans ce cas-là en 1994, poussent la sollicitude jusqu'à aider leurs salariés quand ils se décident à adopter un enfant (31 % aujourd'hui). Mais pas dans n'importe quelle proportion. 93 % expliquent qu'elles fixent un montant plafond aux avantages financiers accordés. Les montants varient entre 1 000 et 10 000 dollars par enfant adopté, le montant moyen, à en croire l'étude, étant de 3 100 dollars. Et, pour les salariés qui, en dépit de tous ces soutiens, ne savent vraiment plus comment gérer leur vie privée, des compagnies leur proposent une inscription à une bibliothèque qui saura leur proposer les ouvrages adéquats.

Marie-Béatrice Baudet

Une large palette d'avantages

Pourcentage d'entreprises américaines proposant les services suivants



Source : Hewitt Associates

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale

MBA

SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Réunion d'information le jeudi 22 juin 2000 à 18h30 dans nos locaux
Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92
Website : http://www.sciences-po.fr - E-Mail : mba@sciences-po.fr

Une surveillance bancaire centralisée en Europe ?

par Edgar Meister

Depuis le lancement de l'euro, certains réclament un rôle accru de la Banque centrale européenne (BCE) dans le domaine de la supervision bancaire. Cette activité est déterminante pour la stabilité du système financier, et va donc de pair avec une monnaie stable. On peut se demander si la centralisation de la surveillance bancaire est réellement nécessaire et si elle est réalisable sur le plan politique. Dans le contexte actuel, les arguments les plus fondés s'opposeraient plutôt à une centralisation.

Certes, les activités bancaires sont devenues plus « globales ». Mais, dans l'ensemble, les marchés domestiques continuent d'accueillir l'essentiel des activités et constituent pour les « acteurs des marchés globaux » une base importante. C'est pourquoi la proximité géographique entre l'organisme de supervision et les établissements de crédit contrôlés, tout comme une bonne connaissance des structures du système bancaire correspondant, jouera toujours à l'avenir un rôle décisif.

En Europe, le contrôle bancaire repose sur plusieurs piliers. Le premier concerne l'harmonisation des règles prudentielles, qui fixent les objectifs de la surveillance bancaire et définissent les critères qui doivent être observés dans le secteur et dont les autorités de tutelle doivent assurer le respect. Au cours des deux dernières décennies, ces règles ont fait l'objet, en Europe comme dans le monde entier, d'une harmonisation pour le moins spectaculaire. Ce processus obéit à une volonté politique et s'est déroulé parallèlement à l'internationalisation du secteur.

La réglementation en matière de surveillance bancaire fixe aussi les dispositions légales qui régissent l'activité de supervision, la coopération des organes de tutelle avec d'autres autorités, la possibilité de contrôler par voie de justice et la répartition des coûts. Dans ce domaine, le degré d'harmonisation internationale est nettement moins élevé que dans celui de la réglementation prudentielle matérielle. Cela ne peut guère paraître surprenant, car nous n'avons pas de « droit administratif européen » qui pourrait établir des normes communes. Néanmoins, la réglementation eu-

ropéenne exige des autorités de surveillance qu'elles travaillent en étroite collaboration. Les autorités de tutelle ont non seulement la possibilité de coopérer sur un plan international mais elles en ont l'obligation. Cette coopération n'est pas restée lettre morte, et peut être observée quotidiennement dans la pratique. Les différents organes de tutelle de l'Union ont signé entre eux des « lettres d'intention » détaillées qui encadrent la coopération sur un plan bilatéral.

Dans ce contexte, l'organisation structurelle de la surveillance doit être examinée. Si la législation européenne ne se prononce pas sur le sujet, cet aspect soulève chez les spécialistes et sur la scène politique des discussions fort animées. On cherche à savoir quelle est l'institution qui doit exercer le contrôle et de quelles compétences elle doit être dotée. La surveillance bancaire doit-elle être adossée à la banque centrale, à un organisme séparé, ou au ministère des finances ? Au sein de l'Union européenne, on trouve différents modèles à l'échelon national, qui fonctionnent tous correctement.

En Espagne, en Grèce, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas et au Portugal, la banque centrale est chargée de la surveillance bancaire. En France et en Allemagne, elle est étroitement impliquée dans cette tâche. Au Royaume-Uni, le contrôle prudentiel a été transféré il n'y a pas très longtemps de la banque centrale à un organe disposant de très larges compétences. Les pays scandinaves connaissent une telle répartition des compétences. En Belgique, la surveillance et le contrôle des maisons de titres sont exercés par un seul et même organisme et, en Autriche, c'est le ministère des finances qui est chargé de la supervision, en étroite collaboration avec la banque centrale. Dans le reste du monde, ce sont en général les banques centrales qui effectuent le contrôle des établissements de crédit.

Le traité de Maastricht évoque la question : le Conseil européen statuant à l'unanimité peut confier à la Banque centrale européenne des « missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit et autres établissements financiers, à l'exception des entreprises d'assurance »,

dit le document. Apparemment, les signataires du traité de Maastricht pensaient que la BCE pouvait tout à fait être l'instance où serait centralisée la surveillance. Il ne faut pas oublier par ailleurs que le traité instituant la communauté européenne a apporté sa pierre à l'édifice : il stipule que le système européen de banques centrales (SEBC) contribue à la bonne conduite des politiques menées par les autorités compétentes en ce qui concerne le contrôle prudentiel. Cette disposition montre que le législateur européen attribue en fait la compétence prudentielle aux instances nationales, mais qu'il impose également aux banques centrales de contribuer au bon fonctionnement de la supervision bancaire. Dans la pratique, les instituts d'émission sont soutenus dans cette mission par le « comité de surveillance bancaire du SEBC ».

Pour ce qui est de l'acceptation politique d'un contrôle prudentiel central, un constat s'impose : en Europe, le processus d'intégration n'est pas encore assez avancé pour que des décisions majeures comme la fermeture d'une banque puissent être prise par une instance européenne. Les arguments structurels et politiques laissent penser qu'il est encore trop tôt pour mettre en place une supervision centralisée. Le contrôle bancaire équivaut à un service de contrôle du travail. Pour pouvoir établir un contrôle au niveau européen, il faudrait qu'il y ait déjà une union politique. L'Union européenne est basée sur le principe de subsidiarité. C'est pourquoi il est tout à fait compréhensible qu'il n'y ait pas en ce moment de volonté évidente de transférer des compétences administratives à une institution communautaire.

À l'avenir, la coopération entre les instances nationales devra se dérouler non seulement sur un plan bilatéral, et multilatéral, mais devra aussi faire fi des cloisonnements sectoriels et des frontières nationales. Des forums adéquats ont été mis en place dans ce but. Le contrôle par le pays d'attache de l'établissement financier doit aller de pair avec une coopération intensive entre les banques centrales européennes. Il faudra néanmoins continuer à observer l'évolution du secteur financier pour pouvoir juger si les structures de supervision bancaire sont adéquates.

Edgar Meister est membre du directoire de la Bundesbank et président du comité de surveillance bancaire du système européen des banques centrales.

LIVRES

par Philippe Arnaud

La théorie de la justice réexaminée

REPENSER L'INÉGALITÉ, d'Amartya Sen. Seuil, 280 p., 130 F (19,82 €).

Cet essai répond au besoin du Prix Nobel d'économie 1998 de faire le point et de savoir où il en est exactement de son dialogue avec John Rawls. Repenser l'inégalité est en grande partie une lecture de la théorie rawlsienne de la justice comme équité, où l'auteur tente de faire entendre sa différence. Si l'essai est parfois difficile à lire, c'est que la tentative de se démarquer de Rawls tout en conservant les acquis de la théorie rawlsienne de la justice comme équité, d'inspiration nettement libérale, n'est pas simple.

Les points d'accord entre l'économiste indien et Rawls sont nombreux. Amartya Sen reconnaît sa « dette » envers l'auteur de *Théorie de la justice*, parue en 1971, et fait sien le propos selon lequel « les philosophes de la politique doivent désormais ou bien travailler à l'intérieur de la théorie de Rawls, ou bien expliquer pourquoi ils ne le font pas ». Pour Rawls, il y a, on le sait, deux conditions nécessaires pour que la justice soit respectée. Premièrement, chacun doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés. Deuxièmement, les inégalités sociales doivent avoir pour corollaire une égalité des chances, ce qui implique que les inégalités qui en résultent bénéficient *in fine* à tous. Les divergences de Sen avec Rawls portent essentiellement sur un point qui tient à l'engagement d'Amartya Sen pour le développement, à sa pratique d'économiste, qui lui ont valu le surnom de « Prix Nobel des pauvres » par la presse britannique.

À la définition de la justice de Rawls, qu'il trouve trop restrictive, Sen ajoute un concept qui permettrait de rendre compte de l'usage « effectif » de libertés formellement garanties par la théorie, celui de « capacité ». La capacité, c'est tout ce à quoi un être humain peut souhaiter légitimement accéder, qu'il exerce ou non ce pouvoir. Aujourd'hui, les capacités sont : être bien nourri, échapper à une morbidité évitable, mais aussi rester digne à ses propres yeux, participer à la vie de la communauté... Elles définissent ce que l'auteur a appelé dans un précédent ouvrage « libertés concrètes » (*L'économie est une science morale*, La Découverte, 1999), sachant que la liberté telle que la définissent les économistes libéraux doit être articulée à une autre liberté : le pouvoir réel qu'a chacun de réaliser telle ou telle chose. La pauvreté se définit ainsi comme « une satisfaction minimum de capacités élémentaires ».

Pour Amartya Sen, le revenu n'est pas le seul critère permettant de définir les inégalités. La notion de pauvreté est relative. La question-clé pour mesurer l'inégalité est « égalité de quoi ? ». Cette question « doit son importance pratique à la diversité des êtres humains : c'est à cause d'elle que l'exigence d'égalité sur une variable tend à entrer en collision avec la volonté d'égalité sur une autre ». Sachant que la réduction des inégalités peut aussi se révéler efficace économiquement, comment lutter contre le retour des inégalités sociales sans retomber dans l'ornière de l'égalitarisme abstrait ? Telle est l'équation posée par cet ouvrage, paru pour la première fois en 1992 aux Etats-Unis.

PARUTIONS

● UNE TROISIÈME VOIE POUR LE TRAVAIL, par Jean-Louis Laville

Au moment où Guy Hascoët fait ses premiers pas de secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, rien de tel que de plonger dans le livre de Jean-Louis Laville, le meilleur et sans doute le plus synthétique de tous les ouvrages qu'a pu écrire cet auteur prolifique. Tous ceux qui s'interrogeraient sur le sens qu'il convient de donner à ce nouveau portefeuille, attribué à la faveur d'un remaniement ministériel, trouveront là les fondements théoriques et l'état des réflexions qui devraient dicter une action.

Ce vaste panorama, à la fois historique et théorique, qui n'oublie rien des pistes possibles et qui multiplie les références aux travaux les plus divers, a également un second avantage. Il remet à sa place le faux débat sur la thèse de la fin du travail, objet de caricature dans la dénonciation, comme dans la présentation simpliste qui la réduisait à une mode. Parce que c'est plus compliqué, Jean-Louis Laville montre qu'il s'agit davantage de la fin d'un travail, de la mise en cause de ses statuts et de sa relation exclusive au salariat, cette énigme ou cette ambiguïté qui « mêle inextricablement exploitation et intégration sociale ».

D'où, pas à pas, la recherche d'une troisième voie qui associe la citoyenneté et une répartition plus égalitaire de l'emploi, le marché et les besoins de services pas toujours solvables, la solidarité locale active et la libération de l'espace public. Exemples et expériences à l'appui, il souligne les risques et les tâtonnements qui font craindre des clivages mais indique aussi les perspectives de ce que serait une économie plurielle susceptible, dans sa variété, d'assurer de nouveaux équilibres sociaux dont chacun pourrait être l'acteur (Editions Desclée de Brouwer, sociologie économique. 220 p., 120 F, 18,29 €).

A. Le.

● LES FEMMES ENTREPRENEURS EN FRANCE, de Bertrand Duchéneaut et Muriel Orhan

Il existe peu (très peu ?) d'ouvrages, en France, traitant de la question des femmes entrepreneurs. Une lacune que vient combler ce livre très documenté et qui tend à l'exhaustivité au terme d'une enquête auprès de 400 personnes. Les femmes sont, aujourd'hui, à la tête d'un bon quart des entreprises françaises. Elles dirigent souvent des PME – elles emploient au total 10 à 15 % des emplois privés – et exercent à 64 % une activité dans les services.

Cet ouvrage, initié dans le cadre de travaux de l'OCDE, détaille le profil de ces femmes chefs d'entreprise, leur style de management ou encore les obstacles qu'elles rencontrent sur le plan de la crédibilité ou du financement avec, par exemple, des banquiers qui font preuve d'une certaine méfiance à leur égard (Ed. Seli Arslan, 2000, 384 p., 195 F, 29,73 €).

M. L.

L'OCDE critique l'escalade des aides aux investissements étrangers

Non, les incitations fiscales et les aides financières ne sont pas le meilleur moyen pour attirer les investissements étrangers. Telle est la conclusion de l'étude « Quelles politiques pour attirer les investissements directs étrangers ? » publiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et signée par Charles Oman.

La question est d'importance quand on sait le développement spectaculaire de ces investissements comme moteur de la croissance mondiale. Sous l'effet du recul des interventions étatiques, ce sont eux qui créent des emplois et diffusent du pouvoir d'achat dans les économies locales. Le phénomène est prouvé dans les pays en voie de développement : ceux-ci en obtenaient 25 milliards de dollars (23 milliards d'euros) par an dans les années 80 ; ce montant a été porté à 149 milliards (138,5 milliards d'euros) en 1997. Les pays riches ne sont pas en reste : les Etats-Unis disposent d'un énorme stock de 720 milliards de dollars (670 milliards d'euros) d'investissements étrangers.

Les gouvernements vivent un dilemme. Ils savent qu'ils n'ont aucun intérêt à se livrer à une surenchère coûteuse pour attirer les investisseurs, mais ils redoutent que ceux-ci

ne choisissent d'autres pays s'ils ne leur offrent pas des avantages et des aides. L'arsenal de la séduction est impressionnant : du côté fiscal, on utilise abondamment les réductions de taux et les abattements prélabiles au calcul de l'impôt sur les bénéfices, les exonérations provisoires de taxes diverses, les exonérations ou ristournes sur les droits de douane, les amortissements accélérés, les abattements pour investissements, les réductions sur les prélèvements sociaux ; du côté des aides financières, on recourt aux prêts bonifiés, aux garanties de prêts, aux subventions à la formation, à la fourniture plus ou moins gratuite de terrains, d'eau, d'électricité, de voie ferrée ou de routes.

COÛT CROISSANT

Ces « incitations » coûtent de plus en plus cher aux Etats et aux régions, et c'est le principal grief que leur fait l'auteur de l'étude. En 1980, les autorités américaines avaient dépensé l'équivalent de 4 000 dollars (3 720 euros) par emploi créé par Honda aux Etats-Unis. Il a fallu 168 000 dollars (156 000 euros) pour persuader Mercedes de s'installer dans l'Alabama en 1990. Le même Mercedes recevait 340 000 dollars (316 000 euros) d'aides diverses par emploi pour construire une usine au Brésil en 1996.

Cette concurrence pour attirer les

investisseurs est-elle une catastrophe ou une chance ? Charles Oman estime que le pire n'est sûr ni en matière d'environnement, ni en matière de dumping social. Il récuse notamment l'idée que des « havres de pollution » se développent pour attirer les entreprises. Le risque n'est pas nul, mais « les études montrent que la masse des investissements directs extérieurs des pays de l'OCDE, notamment des industries polluantes, s'orientent vers d'autres pays à réglementation rigoureuse plutôt que vers les pays en voie de développement », écrit-il.

La prolifération des zones franches est réelle puisque leur nombre atteint 850 et qu'elles emploient 27 millions de personnes, dont une forte proportion de jeunes femmes. Une étude de l'Organisation internationale du travail de 1998 soulignait que les normes sociales y étaient médiocres, mais notait aussi que « la vaste majorité des zones franches d'exportation sont couvertes par la législation du travail du pays concerné et que les conditions physiques du travail à l'intérieur de ces zones sont souvent meilleures que dans des usines comparables situées à l'extérieur ».

L'étude met en exergue la politique de l'Union européenne, qui a su résister aux dérives de la concurrence en matière d'investissements étrangers. « Les gouvernements de

l'Union sont pratiquement dans l'impossibilité d'offrir des incitations en faveur de gros projets d'investissement, qu'il s'agisse de projets à capitaux nationaux ou étrangers, sauf si les projets sont situés dans des régions ou des zones que la Commission appelle les régions « moins favorisées » ou les zones « de développement ». » Les Etats sont contraints d'informer la Commission de tout programme d'incitations qu'ils projettent et celles-ci ne peuvent dépasser 50 % de la valeur du projet dans les zones défavorisées et 20 % dans les zones de développement.

L'auteur se félicite que le montant des aides publiques ait diminué dans la plupart des pays européens. Reste que la mise en place de la monnaie unique pousse les différents gouvernements à transférer les séductions sur la politique fiscale. Et là, les autorités communautaires n'y peuvent pas grand-chose...

L'auteur conclut avec de nombreux experts internationaux que devrait émerger un autre style de « séduction ». Il pense que les autorités devraient offrir des avantages beaucoup moins coûteux et plus efficaces, tels qu'une bonne gouvernance, des infrastructures adaptées, un bon niveau de qualification de la main-d'œuvre et un système juridique clair et stable.

Alain Faujas

► Sciences Po Paris va plus loin... ►►

... en créant un cycle franco-allemand à Nancy

Dès septembre 2000, Sciences Po accueillera en Lorraine 60 étudiants de 1^{er} cycle. Après deux premières années à dominante franco-allemande à Nancy, les étudiants passeront un an dans un pays germanophone, au sein d'une université ou dans une entreprise. Ils rejoindront ensuite Paris pendant deux ans, pour obtenir le diplôme de Sciences Po.

Dossier à retirer du 2 au 30 juin inclus auprès de Sc-Po Admissions, 2 square de Luynes, 75007 Paris, tél: 01 45 49 50 82, E-mail : admissions@sciences-po.fr ou 3615 SCP0.



SCIENCE S PO